



Plan Zonal de Sécurité 2014-2017

**ZONE DE POLICE VESDRE
(5289)**

Décembre 2013

« L'important pour les pouvoirs publics, ce n'est pas de faire ce que les individus font déjà et de le faire un peu mieux ou un peu plus mal, mais de faire ce qui actuellement n'est pas fait du tout »

J.M. Keynes, La Pauvreté dans l'abondance

« C'est une ville plus juste qui rendra la ville plus sûre »

European Forum for Urban Security,

Sécurité, démocratie et villes :

Manifeste d'Aubervilliers et Saint-Denis

adopté lors de la Conférence internationale

Sécurité, démocratie et villes : le futur de la prévention

12, 13 et 14 décembre 2012 à Aubervilliers et Saint-Denis, France

Table des matières

Introduction	5
Glossaire	9
Chapitre 1 Mission, Vision, Valeurs	10
1.1 Leçons à tirer du plan précédent	11
1.2 Les parties prenantes et leurs attentes	11
1.3 Missions, Vision, Valeurs	11
Chapitre 2 Scanning et Analyse	17
2.1 Leçons à tirer du plan précédent	18
2.2 Description socio-économique et démographique de la zone	18
2.3 Image policière locale de sécurité (IPLS)	22
2.3.1 La criminalité	
2.3.2 L'ordre public	
2.3.3 La sécurité routière	
2.4 Attentes et objectifs des autorités et autres parties prenantes	44
2.5 Déploiement du corps de police	46
2.5.1 Capacité en personnel	46
2.5.2 Organigramme	48
2.6 Image du service policier et de son fonctionnement	50
2.6.1 La mise en oeuvre du service à la population	50
2.6.1.1 Les normes minimales de fonctionnement	50
2.6.1.2 Autres services opérationnels	68
2.6.1.3 Missions et tâches à caractère fédéral	68
2.6.2 La police guidée par l'information	72
2.6.3 La mise en oeuvre du fonctionnement interne	74
2.6.3.1 Le management des collaborateurs	74
2.6.3.2 Le management des moyens	78
2.7 Coopération et partenariat	83
2.8 Synthèse de l'affectation de la capacité	88
Chapitre 3 Les objectifs stratégiques	
3.1 Les objectifs stratégiques précédents - Evaluation	93
3.1.1 Evaluation des objectifs stratégiques du PZS 2009-2013	95
Note méthodologique	
3.1.2 Evaluation des objectifs stratégiques externes	97
- Les nuisances et la criminalité de rue	97
- La sécurité routière	101
- La délinquance juvénile	105
- Les stupéfiants	109
- Le terrorisme	112
- La violence intra-familiale	114
- La traite et le trafic des êtres humains	117
- Les délits patrimoniaux commis par des groupes d'auteurs itinérants	124

3.1.3 Evaluation des objectifs stratégiques internes	130
- « Du policier de quartier d'hier à l'équipe de quartier de demain »	130
- L'implication capable	141
3.2 Les objectifs stratégiques 2014-2017	
3.2.1 Détermination des objectifs stratégiques	145
3.2.1.1 Les objectifs stratégiques liés à des phénomènes prioritaires	
3.2.1.2 Les objectifs stratégiques internes	
3.2.2 Développement des objectifs stratégiques	154
3.2.2.1 Les objectifs stratégiques liés à des phénomènes prioritaires	
- Les cambriolages	154
- Les stupéfiants	157
- La sécurité routière	160
- Les nuisances	164
- Le radicalisme	167
- La fraude sociale	170
- La traite et le trafic des êtres humains	173
- Les violences conjugales et intrafamiliales (point d'attention particulier)	175
3.2.2.2 Les objectifs stratégiques internes	176
- Optimisation dans la continuité	
Chapitre 4 Politique de communication	177
4.1 La communication externe	178
4.2 La communication interne	181
Chapitre 5 Approbation du plan	
5.1 Améliorer et innover	185
5.2 Approbation	186
Annexes (Volume séparé)	

INTRODUCTION

Les bases légales, réglementaires et conceptuelles du plan zonal de sécurité

Le présent plan zonal de sécurité a été élaboré en application des articles 35 à 37 de la loi du 7 décembre 1998 organisant un service de police intégré, structuré à deux niveaux (LPI), lesquels confient la discussion et la préparation du plan zonal de sécurité ainsi que l'évaluation de son exécution au conseil zonal de sécurité (art. 35), précisent le contenu de ce plan (art. 36) et prévoient la prise en compte du plan national de sécurité pour sa préparation (art.37). Il respecte également la circulaire interministérielle PLP 50 du 17 septembre 2013 relative à la procédure de dépôt des plans zonaux de sécurité et de leur approbation par les Ministres de l'Intérieur et de la Justice. A cet égard, comme le précise la PLP 50, il n'est pas inutile de rappeler d'entrée de jeu au lecteur, auquel l'écriture du plan pourrait paraître conceptuelle et peu pragmatique, qu'un plan zonal de sécurité est un plan stratégique, c'est-à-dire, « un plan avec une vision sur le long terme », celui-ci portant en l'occurrence sur les années 2014 à 2017. Pratiquement, il a été rédigé sur la base du Manuel de rédaction du plan zonal de sécurité 2009-2012/13 de la Police fédérale /Direction des relations avec la police locale (CGL) tant au niveau de sa structure que de son contenu étant donné l'absence de publication d'un manuel spécifique pour la version 2014-2017. Il veille également à intégrer le cadre de référence et les concepts progressivement développés - via des circulaires et des textes de référence - par et pour la police depuis sa réforme et plus particulièrement ceux produits pendant la durée du plan zonal précédent (2009-2013) (Cfr. Chapitre 1).

Le plan du plan

Le présent plan zonal est composé de 5 chapitres.

Le premier chapitre aborde les fondements de l'activité policière à savoir les missions des services de police, la vision qui les sous-tend et leurs valeurs. Nous y passons en revue les références classiques en cette matière - la loi organisant un service de police intégré à deux niveaux, les circulaires CP1 et CP2 relatives à la police de proximité, la charte des valeurs de la police intégrée - mais également des textes/concepts, moins souvent cités bien qu'inspirants, qui ont guidé la zone Vesdre en matière de proximité ces dernières années. Ce chapitre renferme aussi les valeurs que la zone s'est donnée complémentirement à celle de la police intégrée.

Le chapitre 2 intitulé « Scanning et analyse » pose successivement la situation socio-économique et démographique de la zone, une image policière locale de la sécurité, la morphologie du corps de police, son organisation, son fonctionnement et la capacité dont il dispose. Dans ce chapitre dense, on attirera plus particulièrement l'attention du lecteur sur le point 2.6 dénommé « Image du service policier et de son fonctionnement » auquel nous avons apporté des développements plus importants que ceux requis par le manuel de rédaction, plus particulièrement concernant le service policier rendu à la population par la zone Vesdre au travers d'un examen approfondi des 7 fonctionnalités de base. Sous le point 2.6, il nous est aussi apparu pertinent de consacrer une rubrique - en la créant - à la police guidée par l'information de façon à couvrir au sein du chapitre 2 le concept de police de l'excellence.

Avec le chapitre 3, on touche au coeur de ce plan zonal de sécurité 2014-2017 puisqu'il est entièrement consacré aux objectifs stratégiques de la zone. Après une évaluation de la façon dont la zone Vesdre a rencontré les objectifs que le conseil zonal de sécurité lui avait fixés pour les années 2009 à 2012/13, le plan se concentre sur les objectifs fixés pour les 4 années à venir. On en précise la nature mais également comment et pourquoi ils ont été choisis et ce qu'ils recouvrent. Pour

expliciter ces objectifs 2014-2017, il est fait usage, comme recommandé, de la méthode dite EFQM.

Par rapport à cet important chapitre 3, on souhaite mettre l'accent sur une particularité du plan de sécurité de la zone. Depuis le plan 2009-2013, en matière d'objectifs stratégiques externes, c'est-à-dire liés à des phénomènes de criminalité, la zone Vesdre a introduit la notion de pilotage ; ainsi, le plan zonal désigne pour chacune des priorités retenues le pilote qui aura en charge d'en être le moteur. Plusieurs cas de figure sont distingués comme, un pilotage par la zone, un pilotage par la zone en collaboration avec un partenaire (PJF), un pilotage par un partenaire (Parquet, PJF) avec une contribution de la zone à la priorité et aussi, nouvellement introduite dans le plan 2014-2017, un co-pilotage par la police locale et la police fédérale. Ces désignations qui ont un impact sur l'action et sa dynamisation en ont également un sur la rédaction du plan zonal. Ce sont naturellement les pilotes qui sont normalement les mieux placés pour rendre compte du projet piloté. Dès lors, dans la partie « Evaluations des objectifs stratégiques externes précédents », deux contributions ont été rédigées par la police fédérale pilote de deux priorités 2009-2013. Au niveau des objectifs 2014-2017, toutes les priorités pilotées par la zone ont bien entendu fait l'objet d'une écriture zonale ; pour les autres, il s'agit d'un texte rédigé par la zone après concertation avec le pilote extra-zonal, sauf dans un cas où c'est le texte de la police fédérale qui a été introduit dans le plan zonal.

Après son imposant chapitre 3, ce plan se clôture par un chapitre 4 entièrement consacré à la communication abordée tant d'un point de vue externe qu'interne et ensuite par un chapitre 5 au sein duquel les membres du Conseil zonal de sécurité marquent leur approbation avec le plan zonal de sécurité 2014-2017 de la zone Vesdre.

Pour aider le lecteur dans son parcours, un glossaire reprenant les abréviations souvent utilisées dans le champ policier a été placé en début de plan et les nombreuses annexes auquel renvoie le corps du texte ont été rassemblées dans un volume séparé.

L'après rédaction-approbation du plan zonal

L'après plan zonal sera assurément largement consacré aux plans d'action - et encore plus à l'action - en vue de rencontrer les objectifs stratégiques fixés dans le plan ainsi que tous les « micros » objectifs qu'il renferme, car ce long moment d'auto-analyse qu'est celui de la rédaction du plan zonal fait surgir de nombreux points d'amélioration possibles du travail policier. Et ceci nous conduit à deux remarques pour conclure cette introduction, qui pourrait d'ailleurs peut-être constituer une conclusion générale.

Outre les plans d'action, l'après-plan zonal sera aussi celui d'un retour régulier vers le plan zonal. Souvent perçu comme un exercice obligé, le plan zonal de sécurité nous paraît, certes fastidieux, mais néanmoins une précieuse occasion d'établir, après une évaluation sérieuse, le fil rouge de l'évolution du travail policier, c'est-à-dire celui qui garantit une direction à une fonction - la fonction de police, voire plus largement la sécurité - particulièrement exposée à l'évènementiel et qui pourrait dès lors facilement, en son absence, pratiquer la navigation la moins inspirée, à savoir celle du coup par coup. Enfin, en ultime remarque, on tient particulièrement à souligner que le plan zonal ne peut avoir cette vocation de fil rouge et de guide pour l'action que s'il raconte une histoire vraie, autrement dit, à condition que la démarche qui le sous-tend et l'écriture qui le fait soit animé d'une fonction critique. Mais celle-ci constitue une dimension fragile étant donné l'inscription - légitime - des plans zonaux dans un

processus d'approbation, et ce à plusieurs niveaux. Et une façon de protéger cette fonction critique, indispensable pour que les plans zonaux ne versent pas dans le discours bureaucratique, pourrait être de la faire figurer parmi les critères d'approbation de tout plan zonal de sécurité.

GLOSSAIRE

APV : Assistance policière aux victimes
AS : Analyse Stratégique
BNG : Banque nationale de données
CCB : Comité de concertation de base
CIC : Centre d'information et de communication
CRA : Concertation arrondissementale de recherche
Crimit : Criminalité itinérante
CRVI : Centre régional de Verviers pour l'intégration
EFQM : European foundation for quality management
ICAV : Image de la criminalité automatisée - Verviers
IPLS : Image policière locale de sécurité
IPNS : Image policière nationale de sécurité
ISLP : Système informatique de la police locale
LPI : Loi du 7 décembre 1998 organisant un service de police intégré, structuré à deux niveaux
LPF : Loi sur la fonction de police
MP : Maison de police
NC : Note-cadre de sécurité intégrale
OP : Ordre public
MO : Maintien de l'ordre
PCS : Plan de cohésion sociale
PLI : Plan local d'intégration
PLP : Circulaire relative à la police locale
PLP : Partenariat local de prévention
PNS : Plan national de sécurité
PSQ : Plan de sécurité de quartier
PZS : Plan zonal de sécurité
Q+ : Quartier à discrimination positive
RIR : Rapport d'information
RZP : Règlement zonal de police
SAC : Sanctions administratives communales
SAPV : Service d'assistance policière aux victimes
SIP : Service d'intervention et de prévention
SIQ : Service d'intervention et de quartier
SPC : Statistiques policières de criminalité
SPMT : Service de prévention et de médecine du travail
TEH : Traite et trafic des êtres humains
VIF : Violence intrafamiliale
ZP : Zone de police

CHAPITRE 1

MISSION – VISION - VALEURS

1.1. Leçons à tirer du plan précédent

Les leçons à tirer du plan zonal 2009-2013 sont de diverses natures et ont été intégrées, en fonction de celles-ci, dans les différentes parties de notre plan de sécurité 2014-2017.

En ce qui concerne plus particulièrement les « mission - vision - valeurs », comme annoncé en introduction, ce chapitre a été développé en portant notamment l'accent sur les valeurs dont la zone Vesdre s'est dotée, parmi lesquelles figure, pour faire immédiatement le lien avec notre introduction, la critique constructive. Il s'est aussi considérablement enrichi en intégrant la notion de police orientée vers Les communautés et de sa traduction dans la réalisation de 14 plans de sécurité de quartier (PSQ).

D'une façon plus générale, s'il est un besoin qui s'est fait sentir au cours de ces 5 dernières années, c'est peut-être celui du manque - entre le plan national de sécurité et le plan de sécurité de la zone Vesdre et de ses 14 plans de sécurité de quartier - d'un plan de sécurité arrondissemental, et dans le futur, provincial, tenant compte des spécificités locales. Celui-ci pourrait en effet contribuer à réduire l'écart qui existe parfois entre une situation nationale et une situation locale et favoriserait, nous semble-t-il, la construction d'une police intégrée. On conviendra que cette question mérite un large débat ; elle a juste ici vocation d'être formulée.

Une autre leçon à tirer du plan zonal précédent, ou plus exactement de la rédaction successive de plusieurs plans zonaux, c'est que, bien que constituant le 4ème plan zonal de l'histoire des polices locales, le plan 2014-2017 n'a pas bénéficié de conditions optimales pour son élaboration et sa rédaction. Il a longtemps été entouré d'incertitudes sur la période qu'il allait couvrir, été en attente d'une note-cadre... ce qui a quelque peu compliqué l'entreprise, mais en ce qui nous concerne, n'a pas affecté la détermination à la mener à bien.

1.2. Les parties prenantes et leurs attentes

Sur ce point, on se permettra de renvoyer le lecteur aux chapitres 2 et 3, plus particulièrement au point 2.4 « Attentes et objectifs des autorités et autres parties prenantes » ainsi qu'au point 3.2.1 portant sur la « détermination des objectifs stratégiques externes 2014-2017 ».

1.3. Mission – Vision - Valeurs

- **Mission**

Les missions des services de police sont fixées par la loi (article 5 de la loi du 7 décembre 1998 organisant un service de police intégré, structuré à deux niveaux (LPI)).

Conformément à l'article 3 de la LPI, la zone Vesdre, en tant que service de police du

niveau local, assure ensemble avec les services de police du niveau fédéral la fonction de police intégrée. « Le service de police intégré garantit aux autorités et aux citoyens un service minimal équivalent ».

La zone Vesdre « assure au niveau local la fonction de police de base, laquelle comprend toutes les missions de police administrative et judiciaire nécessaires à la gestion des événements et des phénomènes locaux sur le territoire de la zone de police, de même que l'accomplissement de certaines tâches de police à caractère fédéral ».

- **Vision**

A côté des missions policières définies par la loi, quelques circulaires et textes de référence ont progressivement contribué ces dix dernières années à l'élaboration d'une vision des services de police à laquelle la zone Vesdre a particulièrement été attentive.

Les textes clefs en la matière se situent principalement avant 2007 et ont guidé le plan zonal de sécurité de la zone Vesdre 2009-2012 et son opérationnalisation. Ce sont notamment la circulaire CP1 du 27 mai 2003 « concernant la définition de l'interprétation du Community Policing applicable au service de police intégré à deux niveaux » et la circulaire CP2 du 3 novembre 2004 « visant à encourager le développement organisationnel de la police locale axée sur la police de proximité » ainsi que le livre « Vision vers l'excellence dans la fonction de police » (2007) de W. Bruggeman, J-M Van Branteghem et D. Van Nuffel.

Pour mémoire, ces textes fondateurs asseyent la vision d'une fonction de police orientée vers l'excellence, soit une police :

- orientée vers la communauté, c'est-à-dire faisant preuve :
 - d'une orientation externe
 - d'une orientation vers la résolution de problèmes
 - d'un intérêt pour la construction de partenariats
 - d'implication capable
 - et de rendre compte
- guidée par l'information;
- et gérée de façon optimale.

Selon le plan national de sécurité 2012-2015, l'excellence reste le concept majeur pour la police de l'avenir¹. Parmi les textes plus récents qui ont sous-tendu la réflexion sur la vision de la police, il y a principalement le rapport 2010 du Conseil fédéral de police sur les dix ans de la réforme et dans une moindre mesure la circulaire CP3 du 29 mars 2011 relative au « système de contrôle interne » dans la police intégrée, structurée à deux niveaux. Mais il y a aussi deux contributions peut-être moins connues mais qui ont retenu l'attention de la zone Vesdre et lui ont permis d'affiner sa vision de la fonction de police à déployer au niveau local. Il s'agit d'une part, des travaux datant de 2010 du groupe de travail « Revalorisation du travail de quartier » constitué suite à l'évaluation de dix années de réforme de police et, d'autre part, de l'étude « Multiple community policing : hoe zo ? » réalisée en 2009 dans le cadre du « Programme Société et Avenir » du SPP Politique scientifique.

¹ Plan national de sécurité 2012-2015, p.4

Deux idées maîtresses sont véhiculées par ces sources. Selon l'étude subsidiée par la politique scientifique, la communauté est en réalité composée de plusieurs communautés et la police a malheureusement tendance à avoir des contacts avec une petite partie des différentes communautés alors que d'autres, notamment les communautés multiculturelles, sont délaissées. L'autre idée portée par le groupe de travail « quartier » fait valoir que « le travail de quartier doit recevoir une attention spécifique sur le plan politique ». Il y a trop souvent confusion entre le travail de quartier et l'agent/policier de quartier. « C'est l'organisation policière dans son ensemble qui doit tendre à travailler sur le quartier. Cela signifie concrètement que les zones de police doivent établir un plan de travail de quartier au niveau du corps »².

Comment la zone Vesdre a-t-elle traduit **cette vision d'une police orientée vers LES communautés et tendant à travailler sur le quartier** ? Incontestablement, en réalisant son objectif stratégique interne 2009-2012/2013 baptisé « Du policier de quartier d'hier à l'équipe de quartier de demain » qui a consisté dans la mise en place de 14 équipes de quartier attachées chacune à un territoire bien délimité où se déploient toutes les fonctionnalités de base. Cette évolution organisationnelle et opérationnelle du corps de police est largement commentée au chapitre 3 dans sa partie consacrée aux objectifs stratégiques; nous ne la détaillerons donc pas ici. En revanche, il est une autre concrétisation qui n'était pas inscrite dans le PZS 2009-2012 qui trouve tout particulièrement sa place dans le premier chapitre d'un plan zonal. En effet, depuis 2011, la zone Vesdre s'est dotée de 14 plans de sécurité de quartier (PSQ) à la fois articulés sur le plan zonal de sécurité, et par conséquent sur le PNS, et spécifiques aux quartiers.

Construit sur une trame identique, chaque PSQ dresse le profil socio-économique et démographique du quartier, fait l'inventaire des lieux spécifiques qui peuvent avoir un impact sur la sécurité, analyse la criminalité enregistrée et détermine les phénomènes externes prioritaires du quartier en passant notamment en revue les priorités du PZS et en y ajoutant, au besoin, des priorités spécifiques au quartier. Chacun des phénomènes prioritaires ainsi identifiés est assorti d'actions à entreprendre sur le quartier par l'équipe de quartier tenant compte notamment des caractéristiques de la population. Le PSQ comprend également une partie relative aux objectifs internes de l'équipe de quartier (esprit d'équipe, de service, de proximité...).

La rédaction des PSQ par les chefs d'équipe de quartier supervisés par les chefs de service de maison de police a certainement contribué à une meilleure connaissance des quartiers par leurs rédacteurs ainsi qu'à favoriser l'implication des chefs d'équipe quartier sur leur quartier. Ces plans de quartier ont aussi parfois permis de prendre conscience de la diversité des communautés présentes sur le territoire ou, à l'inverse, ont mis à mal certaines idées reçues sur la composition de la population locale. Ils ont encore favorisé la recherche d'actions à entreprendre qui soient plus en phase avec les communautés et leurs problèmes.

En deçà du plan zonal mais en faisant le lien avec lui, les plans de sécurité de quartier constituent des plans d'action pour un travail policier orienté vers le quartier et sa/ses communauté/s. Cette vision de la fonction de police restera le fil conducteur de la zone pour les années 2014-2017.

Mais d'une façon générale, la zone Vesdre sera bien entendu ouverte aux propositions de vision qui seront développées ou viendraient à émerger dans le futur. On pense ici plus particulièrement à la maîtrise interne de l'organisation - encore à concrétiser - qu'amorce la « circulaire CP3 du 29 mars 2011 relative au système du contrôle

² « La revalorisation du travail de quartier et de l'inspecteur de quartier », Le journal de la police, mars 2010.

interne dans la police intégrée structurée à deux niveaux » ainsi qu'aux recommandations qui émaneraient des groupes de travail constitués pour la construction d'une vision 2020 de la police à la suite du rapport du Conseil fédéral de police relatif aux 10 ans de la réforme.

- **Valeurs**

Le plan zonal de sécurité de la zone Vesdre adhère pleinement à la charte des valeurs de la police intégrée définie par le code de déontologie des services de police³. La zone Vesdre s'engage à veiller à l'application de ces valeurs dans toutes les actions qu'elle mènera en application de ce plan ainsi que dans tous les actes quotidiens posés par les membres des services de police dans l'exercice de leurs fonctions.

En outre, à l'occasion de son plan zonal 2009-2012/2013, la zone s'est dotée de valeurs complémentaires. Il s'agit de la solidarité, de la diversité, de la complémentarité, de la critique constructive et du développement durable. A l'époque, plusieurs facteurs ont présidé à la mise en avant de ces valeurs. Parmi ceux-ci : l'organisation décentralisée de la zone qui appelle à la complémentarité; la composition de la population - pour partie multiculturelle et précarisée - qui implique l'acceptation de la diversité et une forme de solidarité; la responsabilité sociétale de la police qui implique son adhésion au développement durable et plus largement qui demande la production d'un discours critique/auto-réflexif sur sa façon de fonctionner et de servir le citoyen.

En 2012, ces différents contextes sont toujours d'actualité, voire parfois encore plus présents, c'est pourquoi **la zone Vesdre réitère ces valeurs comme cadre de référence pour l'ensemble du personnel pour les années à venir**. En outre, les efforts entrepris entre 2009 et 2012 pour les promouvoir conduisent également à les confirmer pour le futur. Les valeurs de la zone ont fait, assez classiquement, l'objet d'une affiche qui a été apposée dans les différents bâtiments de la police (hôtel de police, maisons de police) (Cfr. Infra). Mais elles ont aussi été présentées aux membres du personnel à l'occasion de journées internes de formation placées sous le signe - non pas de la persuasion - mais bien de la sensibilisation/réflexion sur les valeurs des uns et des autres et l'influence que peut avoir le cadre de référence sur l'adhésion à l'une ou l'autre d'entre elles. Cette approche exploratoire a notamment mis en évidence la relative diversité des valeurs portées par les membres du personnel ; elle a aussi montré l'importance accordée à la notion de respect (présente dans la charte des valeurs de la police intégrée) mais par contre une certaine réserve vis-à-vis d'autres valeurs comme la solidarité perçue parfois sous l'angle de l'assistanat vis-à-vis de l'externe alors qu'elle est en revanche souvent valorisée et reconnue en interne. Au vu de la richesse des débats entamés sur les valeurs, ceux-ci mériteront d'être poursuivis et approfondis dans les années à venir.

³ La Charte des valeurs de la police intégrée telle que formulée ci-après : « respecter et s'attacher à faire respecter les droits et libertés individuels ainsi que la dignité de chaque personne, spécialement en s'astreignant à un recours à la contrainte légale toujours réfléchi et limité au strict nécessaire. Etre loyal envers les institutions démocratiques. Etre intègre, impartial et respectueux des normes à faire appliquer. Avoir le sens des responsabilités. Etre animé par et faire montre d'un esprit de service caractérisé par : - la disponibilité; - la qualité du travail; - la recherche de solutions dans le cadre de leurs compétences; - la mise en oeuvre optimale des moyens adéquats; - le souci du fonctionnement intégré des services de police. Promouvoir les relations de bien-être sur les lieux de travail. » Extrait du code de déontologie des services de police.

Outre les valeurs de la Police Intégrée,

NOTRE POLICE PRÔNE :

▣ LA SOLIDARITÉ

Nous sommes à l'écoute du citoyen en difficulté comme de tous nos collègues et leur apportons notre soutien.

▣ LA DIVERSITÉ

Nous respectons les différences et misons sur la pluralité des cultures, la féminisation et l'engagement de personnel non policier.

▣ LA COMPLÉMENTARITÉ

Nous contribuons par nos compétences respectives à la sécurité, que nous travaillions à l'Hôtel de police ou dans une Maison de police, symbole de la collaboration au service d'une police de proximité.

▣ LA CRITIQUE CONSTRUCTIVE

Nous prenons des moments de réflexion pour évaluer régulièrement nos actions, intégrer les évolutions sociétales et concevoir de meilleures façons de faire la police.

▣ LE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Nous participons avec conviction et progressivement à ce défi sociétal majeur, sans pour autant faire l'économie de nos moyens lorsque la situation l'exige.



Police
Zone Vesdre

CHAPITRE 2

SCANNING & ANALYSE

2.1. Leçons à tirer du plan précédent

Les leçons à tirer du plan zonal précédent sont intégrées dans les points 2.2 à 2.8.

2.2. Description socio-économique et démographique de la zone

Introduction

La zone de police Vesdre est une zone pluricommunale composée de 3 communes : Dison, Pepinster et Verviers. Sur le plan morphologique, selon la typologie établie par la police fédérale, la zone Vesdre est une zone de type 2 au même titre que Namur, La Louvière, Mons/Quévy... Elle a cependant la particularité de ne pas être homogène: Verviers, chef lieu de l'arrondissement, est qualifiée de ville régionale et Dison et Pepinster, de communes d'agglomération. La relative diversité de la zone est perceptible au travers de la plupart des indicateurs habituellement utilisés pour appréhender la situation socio-économique et démographique des communes (on reviendra sur ce point plus bas). Ainsi, au 1er janvier 2011, la zone comptait 80502 habitants dont 55.739 pour Verviers (soit 69,2%), 15049 pour Dison (soit 18,7%) et 9714 pour Pepinster (soit 12,1%).

Sur le plan géographique, la zone est d'une part, à proximité d'une grande ville wallonne, Liège, et d'autre part, proche (30 à 40 km) de l'Allemagne (Aix-La-Chapelle) et des Pays-Bas (Maastricht). Sur le plan de la mobilité, les voies de communication importantes sont la E42 (A27) Battice-Prüm et la ligne ferroviaire Liège-Köln.

Profil socio-économico-démographique de la zone

Note : les principales sources consultées ou utilisées sont listées en fin de point 2.2

Sous l'impulsion du Conseil de l'Europe qui a adopté dès 2003 une définition⁴ et une stratégie de la cohésion sociale, l'image sociale des entités est de plus en plus souvent appréhendée au moyen d'indicateurs synthétiques construits sur la base de multiples variables couvrant plusieurs familles d'indicateurs (santé, logement, travail, épanouissement social et culturel, ...) plutôt qu'au travers de l'alignement de quelques indicateurs socio-économiques et démographiques traditionnels (pyramide des âges, taux de chômage, revenus d'intégration...).

Pour les villes et communes wallonnes, l'Institut wallon de l'évaluation, de la prospective et de la statistique (IWEPS) a élaboré ce type d'indicateur dénommé « Indicateur synthétique d'accès aux droits fondamentaux » (ISADF) dans le cadre du développement des plans de cohésion sociale. Il s'agit d'une ressource intéressante pour se faire rapidement une idée de la situation d'une entité. Avec une réserve toutefois : l'indicateur en question date de 2008 et n'intègre pas d'éventuelles évolutions récentes. Son actualisation annoncée dans le courant de 2013 n'a toutefois pu être exploitée au moment de la rédaction du PZS. Malgré cette limite, on s'arrêtera un instant sur cet indicateur pour amorcer le profil des communes de la zone.

⁴ « La cohésion sociale est la capacité d'une société à assurer [de façon durable] le bien-être de tous ses membres, à minimiser les disparités et à éviter la polarisation ».

« L'indicateur synthétique d'accès aux droits fondamentaux reflète l'accès de la population de la commune aux droits fondamentaux, complété par un facteur de risque par rapport au maintien de la cohésion sociale sur le territoire de la commune.

Les droits fondamentaux sont déclinés selon six dimensions :

- le droit à un revenu digne
- le droit à la protection de la santé et à l'aide sociale et médicale
- le droit à un logement décent et à un environnement sain
- le droit au travail
- le droit à la formation
- le droit à l'épanouissement culturel et social

Le facteur de risque prend en considération trois publics:

- les ménages monoparentaux
- les personnes isolées âgées de 65 ans et plus
- les demandeurs d'asile. » (IWEPS)

Le tableau ci-après rend le classement des communes de la zone Vesdre parmi les 262 communes de Wallonie selon l'indice synthétique d'accès aux droits fondamentaux (l'indice final et ses 6 composantes ainsi que le facteur de risque).

1 = la commune présentant l'indice le moins défavorable
262 = la commune présentant l'indice le plus défavorable

	Indice final	Revenu	Santé ...	Logement	Travail	Formation	Culturel social	Risque
Verviers	248	261	181	214	250	155	219	255
Dison	251	260	177	243	254	241	199	245
Pepinster	153	152	110	172	190	88	136	172

Dans ce classement des communes de Wallonie, 2 des 3 communes composant la zone Vesdre à savoir Verviers et Dison se situent en queue de liste et présentent donc un score clairement défavorable en matière de cohésion sociale. Ce n'est pas le cas de la commune de Pepinster qui figure en milieu de classement. Les profils de Verviers et de Dison ne sont pas complètement identiques mais les 2 communes possèdent un score très défavorable en matière de revenus, de logement et de travail.

La police de la zone Vesdre est donc amenée à servir une communauté qui est globalement confrontée à un certain nombre de problèmes sociaux assez fondamentaux. On se propose d'affiner cette première image avec quelques données complémentaires plus spécifiques et/ou plus récentes. En 2012, concernant le contexte social de la zone, en plus de certains indicateurs classiques actualisés, on dispose en effet de deux études relatives à Verviers (et à Dison pour l'une d'entre elles) réalisées d'une part, par le Centre régional verviétois pour l'intégration (CRVI) et, d'autre part, par l'Université de Liège (Cfr. Liste des sources). En outre, la zone a demandé aux CPAS d'établir un diagnostic de la situation locale. Elle dispose également d'informations émanant de l'échevinat du logement de Verviers ainsi que de renseignements relatifs aux grands projets urbanistiques locaux. Même s'il est souvent malaisé de tirer des tendances générales valables pour les 3 communes, ces différentes sources méritent d'être exploitées.

Au niveau démographique, en ce qui concerne l'évolution et la composition de la population locale, les points suivants sont à relever:

- la commune de Dison a un taux de croissance élevé par rapport à Verviers qui se situe plutôt dans la moyenne des communes wallonnes et surtout par rapport à Pepinster qui possède un taux de croissance plutôt faible⁵.
- par rapport aux différentes communes wallonnes, les 3 communes de la zone ont une part importante de jeunes de - de 20 ans; c'est plus particulièrement le cas à Dison dont 29% de la population a moins de 20 ans pour 27,2% à Pepinster et 25,7% à Verviers⁶.

En ce qui concerne la population étrangère présente sur le territoire de la zone, le plan local d'intégration - qui a étudié cette question complexe qui ne sera abordée ici que très sommairement - fait état pour les communes de Verviers et Dison :

- de 6208 étrangers pour Verviers ce qui représente 11,15% de la population et de 1589 pour Dison, soit 10,37% de la population. A titre de comparaison, le % de personnes de nationalité étrangère en Belgique est de 9,75%. Pour Pepinster, les données de l'IWEPS renseignent 2,9% d'étrangers (2008).
- d'une spécificité pour Verviers et Dison notamment par rapport à la Wallonie et à la Belgique, à savoir que ces 2 communes se caractérisent par une forte présence d'étrangers non européens, majoritairement marocains, turcs et plus récemment russes. Parmi les étrangers européens, toujours par comparaison, on y enregistre une plus forte présence d'Espagnols et de Grecs.
- de la situation problématique des personnes étrangères d'origine non européenne très souvent sans emploi et sans droit aux allocations de chômage alors même qu'elles sont relativement plus jeunes.

Plusieurs éléments de ce diagnostic figurent également dans l'analyse faite par le CPAS de la ville de Verviers qui observe entre 2009 et 2011 une baisse du revenu d'intégration sociale mais à l'inverse une hausse importante de l'aide équivalente au revenu d'intégration. Les nationalités citées par le plan local d'intégration sont aussi citées par le CPAS qui fait le constat de « l'augmentation de la population d'origine étrangère, en situation administrative et sociale précaire ».

La précarité, qu'elle soit le fait d'étrangers ou de Belges, a encore une autre facette au sein de la zone qui est soulignée par le plan local d'intégration et l'Université de Liège. Il s'agit de sa territorialisation : les populations les plus pauvres et les plus marginalisées se trouvent concentrées dans le centre de Verviers (cela vaut aussi pour partie pour Dison). Alors que les pauvres emménagent dans le centre, les classes moyennes et supérieures s'installent à la périphérie. La paupérisation du centre va de pair avec une périurbanisation par les classes plus favorisées. L'état dégradé du logement au centre participe à ce double mouvement.

Il s'agit ici d'un portrait dessiné à gros traits. Ainsi dans son étude, l'ULg relève, entre autres, une mobilité résidentielle de nombreuses personnes d'origine étrangère, mais malgré certains contre-courants (on y reviendra ci-dessous), la ville de Verviers reste largement perçue par ses habitants sur un mode binaire opposant les quartiers du centre à ceux de la périphérie⁷. Et l'image détériorée du centre présente dans les représentations collectives serait celle d'une image globale où se superposent des considérations multiples relatives à la présence de personnes d'origine étrangère ou

⁵ On s'appuie ici sur les indicateurs transversaux de l'IWEPS qui renseignent un taux de croissance annuel moyen de la population (en %) pour les années 2001, 2006, 2009 et 2011.

⁶ A titre de comparaison, selon les données de l'IWEPS, au 1er janvier 2010, la part des - de 20 ans dans les communes wallonnes varie entre 20,4% et 31% de la population.

⁷ p. 62.

marginalisées, à des perceptions d'insécurité, de malpropreté et de dégradation de l'espace public...⁸.

Parmi les « contre-courants », il est à souligner que la ville de Verviers et la commune de Dison s'inscrivent depuis plusieurs années dans une logique de rénovation/requalification urbaine et de relance commerciale avec d'importants projets réalisés, en cours ou à venir. On citera plus particulièrement la revitalisation de la rue de Heusy et du quartier Spintay-Hodimont, la réaffectation du site comédies-interlac à Dison, la reconversion de l'outlet-mall, le projet commercial City-mall... En outre, ces dernières années, les communes de Verviers et de Dison ont mené une lutte active contre les logements inhabitables en collaboration avec les services de police.

Pour conclure, on souhaite mettre l'accent sur le fait que dans un contexte - certes en évolution - de cloisonnement de la ville en différents quartiers, il était/est particulièrement important d'établir des plans de sécurité qui se déploient à un niveau territorial infra-zonal. Sur un territoire contrasté, les plans de sécurité de quartier (PSQ) évoqués au chapitre premier constituent un passage obligé pour la construction de diagnostics et de réponses policières en phase avec les multiples réalités locales. Au sein de la zone Vesdre, 4 des 6 maisons de police (Le Centre, Hodimont, Dison et Ensival) et 8 des 14 quartiers⁹ sont concernés par une communauté fragilisée. Pour diverses raisons (problèmes de langue, méconnaissance des services publics et de leurs rôles, références culturelles différentes...), le travail policier y est incontestablement plus difficile. Mais on se doit toutefois de mettre en garde contre l'amalgame - simple, rapide et, partant, fréquent - de la pauvreté et de la criminalité.

Principales sources consultées/utilisées

- *Données statistiques de l'Institut Wallon de l'Evaluation, de la Prospective et de la Statistique (IWEPS) dont les indicateurs transversaux pour les communes, disponibles sur le site de l'IWEPS (mise à jour: 21 août 2012)*
- *Données statistiques du SPF de l'Economie, des Petites et moyennes entreprises, des Classes moyennes et de l' Energie*
- *C. RUYTERS, M. LAFFUT, D. DEFAYS, O. COLICIS, « Elaboration concertée d'indicateurs de bien-être dans les communes wallonnes - Partie 1 : la genèse du projet et les premiers résultats de l'expérience en cours, Working paper de l'IWEPS, n°3, Septembre 2011*
- *Centre Régional de Verviers pour l'Intégration (CRVI), Plan local d'Intégration Verviers-Dison - Analyse des données quantitatives, 2012*
- *Centre d'études de l'ethnicité et des migrations de l'ULg, L'intégration et la cohésion sociale dans la ville de Verviers - Un état des lieux, Mai 2012*
- *Diagnostiques établis par les CPAS des communes de Verviers et de Dison à la demande de la Zone Vesdre dans le cadre de la préparation du Plan zonal de sécurité 2013-2016*
- *IWEPS, Indicateur synthétique d'accès aux droits fondamentaux (ISADF), 2008*

2.3. L'Image Policière Locale de sécurité (IPLS)

⁸ p.62

⁹ Pour la MP Centre : l'Hyper-centre, St Remacle, Justice; pour la MP Hodimont : Moulin, Station, Montagne; pour la MP Dison : Ville; pour la MP Ensival : Victoire.

L'image policière locale de sécurité brossée ci-après est découpée en trois parties consacrées à la criminalité, l'ordre public et la sécurité routière.

2.3.1 La criminalité

Introduction

Avec l'évaluation des objectifs prioritaires externes du PZS précédent (cfr. Chapitre 3), le scanning de la criminalité constitue un autre élément clef pour asseoir le choix des nouvelles priorités externes d'un plan de sécurité. Ceci serait plus particulièrement vrai si l'on était en mesure de produire une analyse des risques en matière de sécurité, c'est-à-dire si on pouvait non seulement dégager les phénomènes qui se présentent actuellement ou se sont présentés dans le passé mais aussi, et peut-être surtout, indiquer ceux qui pourraient arriver à l'avenir.

C'est cette ambition que l'Image Policière Nationale de Sécurité (IPNS) tente progressivement de rencontrer en affinant au fil du temps sa méthodologie de l'analyse des phénomènes de criminalité. Le modèle de risque appliqué au niveau national analyse les problèmes de sécurité à partir de plusieurs points de vue dont les phénomènes proprement dits pour lesquels une méthode de décision multicritères permet de comparer tous les phénomènes entre eux et, in fine, de les classer avec un poids précis selon leur degré de gravité ou d'impact. Pour les phénomènes en tête de liste, cette approche est encore complétée d'une analyse de la menace, c'est le point de vue des auteurs/groupes d'auteurs, ainsi que d'une analyse de la vulnérabilité, c'est le point de vue des cibles.

Au niveau de la police fédérale déconcentrée et au niveau zonal, l'analyse stratégique de la criminalité porte sur des données extraites de la même banque de données que l'IPNS - **la BNG** - qui sont traitées selon les mêmes catégories de phénomènes mais on ne dispose pas d'un classement des phénomènes issu d'une analyse multicritère. De façon plus traditionnelle, **les phénomènes** sont principalement décrits au moyen de deux variables, à savoir leur **nombre/volume et son évolution dans le temps**. A cet égard, sauf exception, la période de temps choisie porte assez logiquement sur la durée du PZS précédent, soit les **années 2009 à 2012**, l'année 2013, année de rédaction du PZS, ne pouvant être prise en compte pour des raisons évidentes de complétude des données. A défaut d'une analyse multicritère mathématiquement construite, on gardera néanmoins à l'esprit les critères retenus par l'IPNS pour apprécier les phénomènes, à savoir, outre l'évolution, le caractère organisé, les dommages physiques et psychiques, le préjudice matériel financier, les atteintes à la société, la perception pour la population. Mais il reste vrai qu'au niveau local on ne dispose pas de données chiffrées pour tous ces critères et que la sélection de critères de l'IPNS, qui conduit à surclasser les phénomènes à caractère organisé, est avant tout en phase avec le niveau fédéral.

Avant d'entrer dans les chiffres de criminalité de la zone Vesdre, on se doit toutefois de souligner toute une série de difficultés qui persistent pour le local en matière d'analyse stratégique et ce parfois depuis plus de 10 ans, voire même de nouvelles limites qui sont apparues entre 2009 et 2013 mais aussi de quelques avancées qui se sont profilées.

- La comparaison géographique : pour mieux situer leur évolution en matière de criminalité, les zones de police ont tendance, assez légitimement pour autant qu'il ne

s'agisse pas d'établir de hits-parades simplificateurs, à chercher à se comparer à d'autres entités. Cet exercice est et a toujours été difficile et largement imparfait pour plusieurs raisons. Le réseau « Analyse stratégique » (AS) qui produit - pour le fédéral, le fédéral déconcentré et le local - les analyses de criminalité les plus abouties n'offre pas cette possibilité. Il faut pour ce faire utiliser la filière, également fédérale, des Statistiques Policières de Criminalité (SPC) laquelle travaille avec une autre nomenclature que celle des AS. En outre, la typologie existante des communes/zones qui a été établie il y a plusieurs années demanderait, de l'avis même de la police fédérale, à être revue. Enfin, les comparaisons relatives à l'évolution du nombre de faits devraient être nuancées par des comparaisons portant sur des évolutions de taux mais en faisant usage de taux justifiés (par ex. nombre de cambriolages sur le nombre d'unités de logement) et non systématiquement d'un nombre de faits rapporté au nombre d'habitants. C'est pourquoi dans l'image policière locale de sécurité que nous dressons pour ce PZS, nous ne sommes pas en mesure de proposer des comparaisons géographiques détaillées et en faisons un usage limité.

- Les catégories de phénomènes : on n'épuise pas cette question complexe ici mais il importe de rappeler que les catégories de phénomènes reprises par l'analyse stratégique valent pour tout le pays et qu'elles sont de ce fait assorties de certaines limites. Elles font l'impasse sur certains phénomènes qui pourraient intéresser certaines zones de police ou à l'inverse portent sur des phénomènes moins utiles pour la plupart des zones. On a ainsi par exemple fait la demande de données complémentaires sur la fraude sociale qui ne fait pas partie de la nomenclature standard. A noter aussi le problème « d'échelle » lié à certains phénomènes. Pour certains phénomènes, comme la TEH, le nombre de faits n'est bien souvent pas parlant pour le local et l'approche quantitative montre ses limites. Enfin, il est un phénomène important pour le local, à savoir les nuisances, que les extractions de la BNG ne permettent pas de cerner. Pour toute cette problématique, l'information quantitative utile réside dans l'exploitation faite par le local de l'ISPL au niveau des infractions au Règlement zonal de police (RZP). Au niveau de la zone Vesdre, nous procédons à ces relevés depuis 2009 via des tableaux de bord mensuels/annuels. Ces données seront intégrées dans notre scanning, les nuisances constituant un véritable enjeu de sécurité et de qualité de la vie.

- L'enquête de population « Moniteur de sécurité » : depuis 2002, certaines zones de police, c'était le cas de la zone Vesdre, disposaient tous les 2 ans des résultats d'une enquête de population dénommée « Moniteur de sécurité » chapeauté par la police fédérale. Celle-ci offrait un aperçu sur la sécurité du point de vue du citoyen résidant sur le territoire de la zone. C'était un complément précieux aux statistiques de criminalité qui permettait de suivre l'évolution dans le temps au niveau de la zone du sentiment d'insécurité, des problèmes de quartier, de la victimation et de la déclaration des faits aux services de police ainsi que de la satisfaction des citoyens par rapport aux services rendus par la police locale. En 2010-2011 alors que devait être organisée la 5ème édition de ce moniteur, pour des raisons budgétaires, celle-ci a été réalisée selon une méthodologie moins coûteuse, une enquête postale plutôt que téléphonique, qui rend toutefois difficile, voire impossible dans certains cas comme pour le sentiment d'insécurité, les comparaisons entre le moniteur 2011 et les moniteurs précédents. Parce qu'il s'agit d'un instrument important, malgré ces limites, nous intégrerons dans notre scanning les données du Moniteur 2011 les moins susceptibles d'être contestées pour des raisons méthodologiques.

- Au niveau de la zone Vesdre, avec l'appui de la DCA Verviers, l'analyse stratégique a été enrichie par la production de données de criminalité à un niveau micro-local soit pour les 6 secteurs des maisons de police ainsi que pour les 14 quartiers de la zone.

De plus, à la demande de la zone, la DCA a collecté toute une série de données socio-économiques et démographiques pour toutes ces micro-entités lesquelles contextualisent utilement les chiffres de criminalité. Cette démarche permettra de contribuer à une approche en terme de vulnérabilité.

La situation de la zone Vesdre par rapport à d'autres entités

Note : les principales sources consultées ou utilisées sont listées en fin de point 2.3.1

Comment la criminalité enregistrée dans la zone Vesdre a-t-elle évolué entre 2009 et 2012 au regard d'autres entités ? La zone possède-t-elle un profil singulier ou présente-t-elle les mêmes tendances que celles observées ailleurs ?

La comparaison amorcée ici sera assez sommaire compte tenu des réserves/limites mentionnées plus haut mais on verra qu'elle permet néanmoins d'apporter une première réponse assez significative. Pour ce faire on a rassemblé dans le tableau ci-dessous l'évolution en %, entre 2009 et 2012, du nombre total de faits ainsi que du nombre de faits des grandes catégories d'infractions - les vols et extorsions, les dégradations et les infractions contre l'intégrité physique - au sein de la zone Vesdre, de l'arrondissement judiciaire de Verviers, de la province de Liège, de la Région wallonne et de la Belgique.

Tableau : Evolution du nombre de délits entre 2009 et 2012 (en %) au sein de la zone Vesdre et d'autres entités

Délits/Entités	Zone Vesdre	Arro. Jud. Verviers	Prov. Lg.	Région Wall.	Pays
Total des délits (sans les infractions au RZP)	-9,3%	-4,4%	-0,8%	-2,1%	-1%
Vols et extorsions	+3,8%	+14,1%	+9,8%	+5,8%	+4,8%
Dégradations de la propriété	-31,8%	-26,1%	-14,5%	-14,8%	-12,1%
Infra. contre l'intégrité physique	-20,4%	-18,9%	-10,7%	-7,1%	-7,1%

Source : Pour la zone Vesdre : Police fédérale/Statistiques Policières de Criminalité - mars 2013 (les données de l'année 2012 sont complètes). Pour les autres entités, les données SPC 2012 n'étant disponibles que pour le 1er semestre de l'année, l'année complète a fait l'objet d'une extrapolation par la DCA Verviers sur la base du 1er semestre.

Les données se lisent assez facilement. Entre 2009 et 2012, la zone Vesdre connaît comme les autres entités comparées une augmentation du nombre de vols/ extorsions et une diminution du nombre total de délits ainsi que des dégradations et des infractions contre l'intégrité physique. Et ce qui apparaît tout aussi nettement, c'est que les tendances à la baisse et à la hausse dans la zone sont plus marquées que celles des autres entités et ce dans un sens positif pour la zone. La hausse des vols/extorsions y est en effet moins forte qu'ailleurs et le recul de la criminalité générale et des dégradations et atteintes à l'intégrité physique y est beaucoup plus net. On peut dès lors affirmer qu'entre 2009 et 2012, la zone Vesdre connaît une évolution plus favorable de sa criminalité que les entités comparées et, partant, même si on ne dispose pas d'une étude comparative à ce niveau, qu'un bon nombre d'autres zones de police.

L'évolution de la criminalité au sein de la zone Vesdre

Note : pour rappel, les principales sources consultées ou utilisées sont listées en fin de point 2.3.1

L'objectif du présent scanning n'est pas d'analyser dans le détail l'évolution de tous les phénomènes de criminalité au sein de la zone pour lesquels on dispose de données quantitatives mais bien d'essayer de dégager les évolutions les plus marquantes en vue d'aider à faire le choix des phénomènes prioritaires pour les années à venir.

On a dès lors pris quelques libertés par rapport aux différents tableaux de données fournis par la DCA. Certains phénomènes, vu leur volume insignifiant, ont ainsi été retirés par nous des tableaux et commentaires qui suivront, c'est le cas des hormones, de l'hooliganisme et des armes¹⁰. Par contre nous avons maintenu, bien que peu nombreux, les faits de TEH parce que cette problématique constituait une priorité 2009-2013. On a encore intégré dans les tableaux de base les nuisances qui sont des données extraites de l'ISLP et non de la BNG. Parmi les nuisances figurent notamment les infractions environnementales qui sont plus complètes au sein de l'ISLP qu'en BNG (pour cette dernière uniquement les infractions mixtes).

On entamera assez classiquement ce scanning par l'examen des catégories de faits les plus fréquents c'est-à-dire, comme habituellement dans la quasi totalité des zones, par les vols, les atteintes à l'intégrité des personnes et les dégradations. Mais à ce trio, au niveau de la zone Vesdre, il faut ajouter les nuisances qui sont presque aussi nombreuses que les atteintes à l'intégrité et deux fois plus que les dégradations. Peu de zones wallonnes présentent cette particularité. Au sein de la zone Vesdre, suite à la mise en oeuvre, à partir de 2009, d'une politique de verbalisation des infractions au Règlement zonal de police, celles-ci représentent en moyenne 18% du total des délits enregistrés par les services de police. Il s'agit certes largement dans ce cas d'une « criminalité quérable » à la différence des vols etc... qui constituent une criminalité rapportée mais nonobstant elle n'a pas dans la zone Vesdre le statut accessoire qu'on lui confère assez souvent ailleurs.

Tableau : Aperçu de l'évolution des grandes catégories de phénomènes dans la zone Vesdre entre 2009-2012

Phénomènes/année	2008	2009	2010	2011	2012	Evolution 09-12	Evolution 08-12
Vols		3241	3204	3289	3367	+3,9%	
Atteintes à l'intégrité		2322	2286	2187	2004	-13,7%	
Nuisances (infra. RZP)	400	1867	2094	2181	1768	-5,3%	+342%
Dégradations		1225	1182	1025	834	-31,9%	

Sources : BNG (extraction de mars 2013) à l'exception des nuisances extraites de l'ISLP en mars 2013.

Les vols - à la hausse - constituent manifestement une préoccupation majeure à analyser plus dans le détail. Mais au préalable, on portera un temps son attention sur les évolutions positives de la criminalité au sein de la zone.

Les atteintes à l'intégrité

Parmi les points positifs, il y a très certainement en tout premier la régression enregistrée au niveau des atteintes à l'intégrité. Il s'agit en effet d'une criminalité qui

¹⁰ Pour les hormones et le hooliganisme vu le nombre de cas insignifiants. Pour les armes, le nombre de faits a plus que doublé en 2012 par rapport aux années précédentes en raison de la verbalisation systématique opérée par les services de police des personnes détentrices d'une arme qui n'ont pas régularisé leur situation au regard de la législation sur les armes.

a un fort impact puisqu'elle porte sur les personnes. Et concernant celle-ci, on observe au sein de la zone une diminution importante, de près de 14%, entre 2009 et 2012. En outre, à l'examen de toutes les années de cette période, cette réduction s'avère progressive; elle s'opère d'année en année et donne à penser à une tendance à la baisse ce qui est beaucoup plus convaincant que ne le serait une diminution de la même ampleur avec des fluctuations annuelles au sein de la période observée.

Ce constat encourageant au niveau de la catégorie générale des atteintes à l'intégrité l'est d'autant plus qu'on observe une baisse au niveau des différentes sous-catégories qui la composent (Cfr. Tableau infra). Ainsi, entre 2009 et 2012, les atteintes à l'intégrité physique constituées principalement des coups et blessures volontaires connaissent une régression de 20% et ce à la suite de diminutions successives année après année. Les atteintes à l'intégrité morale, composées majoritairement des menaces et harcèlement, sont aussi en diminution mais moins forte (- 9%) et celle-ci se situe davantage entre 2011 et 2012. Parmi les atteintes à l'intégrité, un autre phénomène est encore à mettre en exergue car il constituait un phénomène prioritaire dans notre PZS 2009-2013. Il s'agit de la violence intrafamiliale. Après de légères augmentations entre 2009 et 2011, les violences intra-familiales régressent fortement entre 2011 et 2012 (-19%) pour se situer à -12% en 2012 par rapport à 2009. C'est certes là une évolution moins limpide que celle des atteintes à l'intégrité physique prises dans leur ensemble mais cela reste néanmoins une situation que l'on peut qualifier d'assez avantageuse, surtout si on prend le soin de remonter un peu plus loin dans le temps, soit entre 2005 et 2008. A cette période le nombre de faits de violence intra-familiale est de l'ordre de 700 par an alors qu'en 2009 on en dénombre 605. Autrement dit, la baisse enregistrée entre 2009 et 2012 se fait au départ d'une valeur « basse » du phénomène; elle en est dès lors plus significative, à la différence des légères augmentations entre 2009 et 2011, plus relatives. Et à examiner plus en détail cette réduction de la violence intra-familiale, on s'aperçoit qu'il s'agit en réalité d'une réduction de la violence physique qui diminue de 20% entre 2009 et 2012 alors que la violence psychique reste stable.

Pour conclure à propos des atteintes à l'intégrité des personnes, on soulignera qu'on détient avec l'examen de celles-ci quelques précieux indicateurs qui vont à l'encontre d'un discours ambiant évoquant, comme à l'évidence, une augmentation de la violence contre les personnes au sein de notre société. Mais on aura certes à les compléter des données relatives à la violence dans la criminalité contre les biens et plus particulièrement les vols (cfr. Infra).

Tableau : Atteintes à l'intégrité - Evolution des sous-phénomènes dans la zone Vesdre entre 2009 et 2012

Sous Phénomènes/année	2009	2010	2011	2012	Evolution 09-12
Atteintes à l'intégrité physique	1003	964	898	802	-20%
Atteintes à l'intégrité morale	1226	1233	1207	1116	-9%
Violence intra-familiale	605	626	653	530	-12,4%

Sources : BNG (extraction de mars 2013)

Les dégradations

Un autre point positif dans l'évolution de la criminalité au sein de la zone Vesdre réside dans l'évolution des dégradations volontaires. Cette forme de criminalité contre les biens connaît assurément une évolution très différente des vols que l'on a déjà dit à la hausse et que l'on examinera plus loin. Entre 2009 et 2012, les dégradations diminuent d'année en année, avec une diminution plus marquée entre 2011 et 2012, et se retrouvent en 2012 à un volume réduit de plus de 30% par rapport à 2009 (Cfr. Tableau ci-dessous). Une tendance à la baisse est aussi enregistrée dans les autres entités (province, région, pays - Cfr. Supra) mais de façon moins forte au point que la situation dans la zone nous est apparue/paraît quelque peu surprenante. Dans la mesure où la réduction des faits concerne également les dégradations de véhicules, on avouera avoir émis un temps l'hypothèse qu'une partie de la réduction enregistrée aurait pu tenir à une évolution dans les pratiques d'encodage des faits dans les cas de tentative de vols dans véhicule. On sait en effet que la qualification de ce type de fait est parfois ambiguë pour les policiers et fait précisément l'objet d'hésitation entre la catégorie vol dans véhicule (tentative) et dégradation (de véhicule). L'hypothèse était qu'une partie des tentatives de vols dans voiture auraient davantage été encodées dans la catégorie vols plutôt que dégradation. Cette hypothèse ne se vérifie toutefois pas¹¹. Reste à ce stade le constat que la criminalité contre les biens, non acquisitive, c'est-à-dire gratuite et plutôt symbolique, traduisant une forme de contestation et souvent associée à la délinquance juvénile, est en perte de vitesse. Avec un report vers la criminalité acquisitive ? La question mérite d'être posée et conservée à l'esprit.

Tableau : Dégradations volontaires - Evolution du (sous) phénomène dans la zone Vesdre entre 2009 et 2012

Phénomènes/année	2009	2010	2011	2012	Evolution 09-12
Dégradations	1225	1182	1025	834	-31,9%
dont dégradations de véhicules	544	525	487	386	-32,4%

Sources : BNG (extraction de mars 2013)

Les nuisances

Avec l'image policière nationale de sécurité 2011 (IPNS) les nuisances sont quelque peu sorties du sous-statut auquel elles étaient jusqu'ici confinées. L'IPNS en établit une typologie, encourage le local à en dresser l'image et reconnaît pleinement cette source de données comme constitutive d'une image de la sécurité.

¹¹ Les dégradations de biens autres que les véhicules diminuent aussi fortement que les dégradations de véhicules et l'évolution du nombre de tentatives de vols dans véhicule ne connaît pas d'augmentation « atypique ».

Sous cette appellation de « nuisances », nous évoquerons les infractions au règlement zonal de police (RZP) par rapport auquel la zone Vesdre a établi une politique de verbalisation à partir de 2009¹². Pour apprécier l'évolution de ces infractions, il faut en conséquence dans ce cas prendre une année de référence antérieure à 2009. En 2008, les infractions au RZP sont de l'ordre 400 par an et représentent 4% de l'ensemble des délits enregistrés par les services de police. Pour la période 2009-2012, elles sont en moyenne de l'ordre de 2000 par an et représentent pas loin de 20% du total des délits.

Tableau : Aperçu de l'évolution des nuisances dans la zone Vesdre entre 2008-2012

Phénomènes/année	2008	2009	2010	2011	2012	Evolution 09-12	Evolution 08-12
Nuisances	400	1867	2094	2181	1768	-5,3%	+342%
dont Environnement		1075	1142	1181	1023		
dont comportements dérangeants		617	777	877	694		
dont Chiens dangereux		157	112	100	44		

Sources : ISLP (extraction de mars 2013)

La typologie des nuisances utilisée par la zone est beaucoup plus simple que celle proposée par l'IPNS. Sur la base du règlement zonal de police et de la connaissance empirique des problématiques locales, 3 grandes thématiques ont été distinguées, à savoir l'environnement, les comportements dérangeants et les chiens.

Les infractions environnementales sont les plus nombreuses, de l'ordre de 1100 par an, et représentent plus de 55% de l'ensemble des infractions au RZP. Ce volume inclut les infractions environnementales mixtes reprises en BNG que l'on peut estimer à 500 par an. Les infractions les plus courantes concernent les abandons de déchets, l'utilisation de récipients non conformes et les heures de sortie des récipients prévus pour la collecte des déchets, le désherbage et les plantations.

Les comportements dérangeants représentent près de 40% du total des infractions au RZP. Il s'agit de toute une série de comportements que l'on peut regrouper dans deux des grandes catégories de la typologie de l'IPNS, à savoir d'une part, d' « abus de l'espace public » (mendicité, consommation d'alcool sur la voie publique, affichage sauvage...) et, d'autre part, du « non respect de la communauté et du bien-être personnel » (tapage, non respect de la réglementation relative aux heures d'ouverture des cafés ...).

Enfin, une toute petite proportion des infractions au RZP - en moyenne de l'ordre de 5% - concernent la problématique des chiens dangereux et visent le port de la muselière, la tenue en laisse ...

En matière de RZP, s'agissant largement d'infractions quérables, les légères fluctuations du nombre de faits d'une année sur l'autre au cours des années 2009-2012 sont difficiles à interpréter. Toutefois, concernant la problématique des chiens au niveau de laquelle la verbalisation est allée en diminuant, les policiers de la zone sont assez unanimes à faire le constat d'une modification progressive du comportement des propriétaires de chiens désormais plus enclins à respecter les règles de sécurité. En revanche, les problématiques de l'environnement et des comportements dérangeants ne font pas l'objet du même type d'appréciation de la part des verbalisants. En

¹² Il s'agit d'une politique établie en concertation avec le service de prévention de la ville de Verviers en vue d'une action cohérente de la police et de ses partenaires tels que les gardiens de la paix.

matière environnementale, les policiers éprouvent même davantage de difficultés à identifier les auteurs ceux-ci ayant « appris » à ne plus laisser d'indices dans les déchets abandonnés.

Avec son volume, couplé au comportement « averti » de certains citoyens, les infractions environnementales constituent assurément une préoccupation importante pour les services de police de la zone ainsi que ses partenaires. L'importance du problème est aussi reconnue par la population. Interrogés en 2011 via l'enquête locale de sécurité, les citoyens de la zone citent les « dépôts clandestins et détritrus traînant dans la rue » parmi les trois premiers problèmes de quartier. Et la population va plus loin que ce simple constat, elle place également cette problématique parmi les 3 problèmes à traiter prioritairement par les services de police.

Parmi les priorités assignées à la police par la population, à côté de l'environnement, figurent les cambriolages, ce qui nous amène à l'examen du phénomène des vols au sein de la zone Vesdre entre 2009 et 2012.

Les vols

Il s'agit de la catégorie de faits la plus volumineuse dans laquelle on peut distinguer de nombreux sous-phénomènes. Pour faire un premier tri dans ce panel, on a choisi de proposer un tableau qui regroupe d'une part, les phénomènes à la hausse et d'autre part, ceux à la baisse, bien qu'on le verra les commentaires demanderont parfois des allers-retours .

Tableau : Les vols - Evolution du phénomène dans la zone Vesdre entre 2009 et 2012

Phénomènes/année	2009	2010	2011	2012	Evolution 09-12
Vols	3241	3204	3289	3367	+3,9%
Les sous-phénomènes à la hausse					
Vols dans les habitations	850	710	873	980	+15,3%
dont cambriolages	581	451	616	751	+29,3%
Vols dans ou sur véhicules	421	573	461	548	+30,2%
Vols à la tire	117	145	160	181	+54,7%
Vols par ruse	32	32	35	45	+40,6%
Vols de métaux	14	21	57	21	+50%
Vols sur chantiers	20	22	39	37	+85%
Vols et trafic d'oeuvre d'art	39	41	43	64	+64,1%
Les sous-phénomènes à la baisse					
Vols dans les commerces	835	816	900	785	-6%
dont cambriolages	194	176	207	184	-5,2%
dont vols à l'étalage	407	361	419	383	-5,9%
Cambriolages ds bâtiments administratifs	67	82	65	52	-22,4%
Vols avec violence ou menace	231	221	227	228	-1,3%
dont Vols à main armée	52	53	66	43	-17,3%
Vols de véhicules	206	173	150	105	-49%

Sources : BNG (extraction de mars 2013)

On n'entamera cette imposante rubrique des vols, ni par la sous-catégorie de faits la plus importante, ni par celle dont l'évolution est la plus marquée, mais en apportant

un élément de réponse complémentaire à la question - importante - de l'évolution de la violence que l'on a ouverte précédemment à l'occasion de la présentation des données relatives aux atteintes à l'intégrité des personnes.

Entre 2009 et 2012, dans la zone Vesdre, les vols avec violence ou menace n'ont pas augmenté; mieux, ils ont très légèrement diminué (-1,3%) et cette diminution est plus marquée si l'on remonte un peu plus loin dans le temps. En 2012, les vols avec violence ou menace ont régressé de 8% par rapport à leur valeur moyenne pour les années 2007-2008 et 2009 (228 faits en 2012 pour 248 en 2007-2009). Parmi ceux-ci, les vols à main armée connaissent aussi une évolution favorable avec une réduction de l'ordre de 17% entre 2009 et 2012 (52 faits en 2009 pour 43 en 2012). Mais il s'agit néanmoins d'un type de faits qui semble présenter la particularité de connaître périodiquement (tous les 3 ans ?) des « années pics ». C'est le cas en 2011 avec 66 faits mais aussi en 2008 (70 faits) et en 2005 (68 faits).

Cela étant dit, la catégorie de faits qui s'impose à l'attention parmi les vols, ce sont les cambriolages notamment en raison de leur volume et de leur évolution clairement à la hausse.

Par cambriolage, on vise ici les cambriolages dans les habitations car les cambriolages dans les commerces ou dans d'autres bâtiments spécifiques (administratifs), qui constituent pourtant des cibles reconnues à risque élevé, connaissent eux une diminution entre 2009 et 2012 (-5% pour les premiers, -22% pour les seconds).

Dans la zone, entre 2009 et 2012, les cambriolages dans les habitations sont passés de 581 faits par an à 751, soit ont augmenté de 29%. 2009 constituant une année « plutôt haute » par rapport aux années précédentes, l'augmentation du phénomène est encore plus marquante, de l'ordre de 40%, si l'on prend pour point de départ la moyenne des années 2007 à 2009. L'évolution enregistrée n'est pas linéaire. Le phénomène connaît d'abord une baisse importante (-24%) entre 2009 et 2010 qui sera suivie de 2 sérieuses augmentations consécutives, soit +36,5% entre 2010 et 2011 et + 22% entre 2011 et 2012.

On sait aussi que ce phénomène ne touche pas la zone dans son ensemble. Le secteur Centre et le secteur d'Hodimont sont ainsi quasi, voire complètement, épargnés par les augmentations importantes de 2011 et 2012, à l'inverse des secteurs de Dison, d'Andrimont et de Mangombroux qui présentent une forte vulnérabilité liée à leur caractère résidentiel et sont clairement frappés par le phénomène.

La question des auteurs est bien moins évidente que celle des cibles, la majorité des auteurs n'étant pas connus. Concernant les auteurs identifiés¹³, la récente étude de la DCA sur les vols dans les habitations dans la zone pour les années 2009-2012 en livre le profil qui suit. Il s'agit pour 78% de belges, pour 7% de personnes originaires de l'Europe de l'Est et pour 6% du Maghreb. Ils sont jeunes (âge moyen de 26 ans et 6 mois) et pour 73% d'entre-eux peuvent être qualifiés de locaux, c'est-à-dire résidant sur le territoire de la zone. Près de la moitié des auteurs identifiés ont agi en groupe et 20% ont commis plus d'un fait de vols dans habitation. Un tiers d'entre-eux sont également connus pour des faits de stupéfiants.

Pour conclure sur les cambriolages, il importe de souligner qu'il « score » sur plusieurs critères retenus par l'IPNS. On citera en premier lieu son évolution mais aussi pour partie son caractère organisé (même si on ne sait pas l'évaluer précisément), son

¹³ 502 auteurs ont été identifiés sur la période concernée. Ces auteurs sont liés à 371 faits parmi les 3416 faits enregistrés entre 2009 et 2012.

impact certain sur les victimes (dommage psychique et préjudice matériel et financier) et la société (coût assurantiel, sentiment d'insécurité) ainsi que sa forte perception par la population locale. A propos de ce dernier critère, pour rappel, dans l'enquête locale de sécurité 2011, les cambriolages faisaient partie des 3 premiers problèmes de quartier identifiés par les habitants de la zone et des 3 priorités à confier aux services de police.

Parmi les vols, outre les cambriolages, l'analyse stratégique isole toute une série d'autres types de vols dont les classiques vols de véhicule, vols dans véhicules, vols à l'étalage... dont certains ont une évolution à la hausse au sein de la zone. On sera toutefois plus bref sur ces différents phénomènes car leur évolution est parfois moins claire qu'il n'y paraît et qu'en outre ils ne présentent pas le cumul d'impact des cambriolages.

A contrario de ce qui vient d'être dit, le cas des vols de véhicules est simple. Comme ailleurs dans le pays, dans la zone Vesdre, les vols de véhicule régressent de façon continue année après année entre 2009 et 2012 et affichent une baisse significative de l'ordre de 49% sur cette période (206 faits en 2009 pour 105 en 2012). Sur la même période, les vols dans ou sur véhicule dont le volume est important (de l'ordre de 400-500 faits /an) connaissent eux une augmentation sensible, soit + 30%, en passant de 421 faits en 2009 à 548 en 2012. Mais à regarder de plus près l'évolution du phénomène, on observe qu'il fluctue très régulièrement dans le temps. 2009 point de départ de la mesure est en réalité une année basse (421 faits) comme le sera 2011 (461) à la différence de 2010 (573) et 2012 (548). En remontant plus loin dans le temps, le même type de fluctuations s'observe (2008, année basse, compte 446 faits et 2007, année haute, 591) et ferait des vols dans et sur véhicules un phénomène zigzaguant au gré d'épidémies périodiques.

Ce n'est pas le cas des vols à la tire - ou alors peut-être sur une période plus longue - qui sont au nombre de 117 en 2009 et progressent régulièrement jusqu'en 2012 pour atteindre cette année là 181 faits, ce qui représente une augmentation de 55%. C'est l'hypercentre de Verviers qui est touché par ce phénomène qui est pour partie l'oeuvre d'auteurs itinérants. On relativisera toutefois l'ampleur de l'augmentation en soulignant que 2009 est l'année la plus basse jamais enregistrée sur 10 années observées. Et bien au-delà des 181 faits de 2012, les années hautes comptent 269 et 228 faits enregistrés respectivement en 2004 et 2005.

A la différence des vols à la tire, et à la différence aussi d'autres entités, les vols à l'étalage sont un peu en diminution au sein de la zone entre 2009 et 2012, passant de 407 à 383 faits. Mais l'année 2009 est une année haute et si on compare les valeurs des années 2009 à 2012 aux années antérieures, force est de constater que les vols à l'étalage étaient moins nombreux - aux alentours des 300 faits par an - pendant la période du PZS 2005-2008. On se gardera toutefois de tirer trop d'enseignements de ces données quantitatives car on sait que la déclaration de ce type de faits aux services de police est plus particulièrement susceptible de variations. Mais au-delà des chiffres, en période de crise économique, beaucoup s'accordent pour considérer que ce type de criminalité, de plus en plus géré par les services de sécurité privée, risque d'attirer un nouveau public plus récemment précarisé. Cette précarisation accrue n'épargnera pas la zone Vesdre mais au sein de celle-ci le secteur commercial n'a peut-être pas à ce jour les mêmes caractéristiques que celui de bon nombre d'autres villes (peu de chaînes commerciales, plus de détaillants). L'évolution future du phénomène sera dès lors pour partie liée à la transformation annoncée - de longue date - du centre-ville de Verviers.

On terminera ce parcours au sein de la criminalité contre les biens en citant de récentes épidémies qui ont en quelque sorte fait naître des phénomènes statistiquement quasi inexistants jusqu'ici au niveau local. Dans ce créneau, il y a bien sûr l'épidémie, à portée nationale et plus, de vols de métaux en 2011 et de vols sur chantier en 2011 et 2012. Mais en 2012, il y aurait aussi semble-t-il, bien que rarement évoquée, une hausse des vols d'œuvres d'art.

Les stupéfiants - La traite et le trafic des êtres humains

Il s'agit de deux phénomènes prioritaires pour la zone et la PJF inscrits dans le PZS de la zone Vesdre 2009-2013. Ils font aussi partie des phénomènes que l'IPNS 2011 classe très haut sur l'échelle de gravité et qu'a repris le PNS. Il serait dès lors important d'en avoir une bonne image au niveau local et arrondissemental. Au risque de paraître sévère cela n'est pas vraiment le cas. L'approche se fait encore principalement au moyen du recensement des PV, RIR ou Dos (ouvertures d'enquêtes) qui rendent avant tout compte du travail policier (collecte/recherche) qui a fait l'objet d'écritures plutôt que de l'évolution du phénomène. Pour ces deux cas de criminalité quérable¹⁴, scanning du phénomène et évaluation/résultats de son approche se mélangent et sont difficiles à distinguer. Pour cette partie du scanning, afin d'éviter des doublons, on renverra donc également le lecteur au chapitre 3 et sa partie consacrée à l'évaluation des objectifs du PZS précédent.

Tableau : Les stupéfiants - Evolution du phénomène dans la zone Vesdre entre 2009 et 2012

Phénomènes/année	2009	2010	2011	2012	Evolution 09-12
PV Stupéfiants	301	342	255	275	-8,6%
dont détention	193	185	131	157	-19%
dont trafic	95	138	115	108	+13,7%
RIR Stupéfiants	76	58	58	121	+59%
dont détention	4	2	1	1	
dont commerce	31	17	20	40	
dont vente	30	30	33	70	

Sources : pour les PV : BNG (extraction de mars 2013 par la DCA); pour les RIR : ISLP (extraction de mars 2013 par la police locale)

Globalement les faits de stupéfiants ayant fait l'objet d'un PV connaissent une légère baisse entre 2009 et 2012, toutefois l'année 2010 est épargnée par ce mouvement. Mais ce qui est plus intéressant à relever, c'est une tendance au reciblage de l'activité policière que l'on peut déduire de la réduction des faits de détention et de l'augmentation des faits de trafic (import-export, vente, production-fabrication). Au niveau des RIR, après deux années - 2010 et 2011 - en mode mineur, l'année 2012 voit doubler le volume d'informations non concrètes en matière de stupéfiants. Pour toutes les années examinées, les RIR sont massivement rédigés pour des faits de commerce et de vente.

En matière de stupéfiants, une autre donnée pour laquelle on ne dispose quasi pas d'informations chiffrées mais dont on ne peut douter de l'importance réside dans la

¹⁴ Les nuisances abordées plus haut sont aussi une forme de criminalité quérable mais à la différence des stups et de la TEH, les effets des infractions au RZP ont une forte visibilité pour tout un chacun même en l'absence de verbalisation. Bonne partie des nuisances peuvent en conséquence faire l'objet d'une appréciation (propreté publique...) indépendamment de l'activité policière.

criminalité induite par la consommation (vols dans véhicules, cambriolage¹⁵...) ainsi que dans les nuisances auxquelles peuvent donner lieu la vente et le petit commerce. Dans l'évaluation du projet « stupéfiants » rendue dans le chapitre 3, on peut lire comment la zone a fait face à des problèmes de street deal et de house deal. Enfin, parmi les pratiques rencontrées au cours de ces dernières années, il est à souligner la détection de plusieurs cas de culture de cannabis.

On terminera ce volet sur les stupéfiants par quelques données arrondissementales (pas zonales) disponibles sur les produits, les trafiquants et les détenteurs interpellés. Au niveau des produits interceptés, c'est le cannabis qui constitue le produit dominant. A quelques légères différences près, trafiquants et consommateurs partagent le même profil. Ils sont jeunes (25/26 ans de moyenne d'âge); ils résident pour les ¾ d'entre-eux dans l'arrondissement de Verviers et pour une petite partie dans celui de Liège (une dizaine de %) et sont pour 80% de nationalité belge. Les autres nationalités impliquées sont africaines ainsi que de l'Union européenne avec une prépondérance de ces dernières sur les africaines dans le trafic.

Tableau : La TEH - Evolution du phénomène dans la zone Vesdre entre 2009 et 2012

Phénomènes/année	2009	2010	2011	2012	Evolution 09-12
TEH (exploitation éco, sex et marchands de sommeil)	8	14	11	6	-25,5%
Immigration illégale	242	251	247	288	+19%
- dont mariages blancs	73	72	65	55	-25%
- dont trafic de migrants	21	23	20	44	+110%
- dont immigration seule	148	156	162	189	+27,7%
Fraude sociale	15	13	22	31	+107%

Sources : BNG (extraction de mars 2013) - Les données « fraude sociale » ont fait l'objet d'une recherche spécifique de la DCA à la demande de la zone Vesdre (mars 2013).

En ce qui concerne la TEH, l'extraction de la BNG fournit des données quantitatives anecdotiques (première ligne du tableau). Les données relatives à l'immigration illégale redressent à peine la situation. Le nombre de cas de mariages blancs sont certes plus élevés mais en diminution progressive entre 2009 et 2012 et le trafic de migrants voit une augmentation de son nombre de cas sur la seule année 2012. Les données de fraude sociale sont comparables à celles du trafic de migrants.

Assurément cette image ne reflète pas la situation de la TEH dans la zone Vesdre. Sans préjuger de l'importance de ce phénomène, il y a au niveau de la zone, comme ailleurs, des facteurs de risque mais aussi des facteurs protecteurs à mieux détecter et évaluer pour estimer cette problématique et son évolution.

¹⁵ Pour rappel, dans le profil des auteurs de cambriolage établi par la DCA, 1 auteur identifié sur 3 est également connu pour des faits de stupéfiants.

A titre indicatif,

- l'exploitation sexuelle est jugée peu existante en l'absence dans la zone des cibles classiques (quartier de prostitution, les sex-clubs...) sur lesquelles elle prend traditionnellement appui;
- les marchands de sommeil constituent un risque potentiel compte tenu de l'état dégradé du logement du centre-ville de Verviers et du bas de Dison. Avec les rénovations en cours, cette menace va-t-elle largement disparaître ou se déplacer ?
- l'exploitation économique/ la fraude sociale : la zone possède une série de cibles propices à celles-ci comme des épiceries d'alimentation générale, des magasins de nuit, des magasins de vêtements à bas prix, ...

Et ceci dans un contexte socio-économique plus défavorable au niveau de la zone que dans d'autres communes (Cfr. point 2.2) ainsi qu'avec une démographie notamment caractérisée par une part importante de jeunes d'origine étrangère sans emploi, autrement dit, avec une partie de la population plus encline à devoir accepter des conditions de travail irrégulières. Un autre élément défavorable du contexte risque de résider dans le durcissement des conditions d'aide et d'allocations. A l'inverse, le réseau associatif de Verviers est considéré comme dense et dynamique et il pourrait constituer un facteur de protection - mais dans quelle mesure ? - pour les personnes ayant un profil à risque - et pour quelles communautés ?.

C'est entre autres ce type d'exploration de terrain qu'il conviendrait d'entreprendre et de fouiller pour dresser l'image de la TEH dans la zone et mieux évaluer l'intérêt d'investir dans cette problématique au niveau local.

La criminalité économique et financière (ECOFIN)

Bien qu'on ne dispose pas ici non plus à proprement parler d'une image du phénomène, on a souhaité clôturer ce scanning par un aperçu des données de la BNG relatives à la criminalité économique et financière (Cfr. Tableau infra). Le volume des faits enregistrés annuellement est en effet relativement important et a augmenté de 25% entre 2009 et 2012. Au sein de ce phénomène, l'augmentation est avant tout portée par la criminalité informatique et les escroqueries par internet. Après examen des données depuis 2006 jusqu'à 2012, il est manifeste que l'on n'est pas face à un scénario d'épisodes épidémiques mais bien à une tendance de fond. L'IPNS qui avait repris Internet comme tendance récente dans son édition 2006 l'a d'ailleurs transféré dans les tendances durables dans sa version 2011. Une tendance qui vaudrait à première vue également pour la zone et, partant, à surveiller.

Phénomènes/année	2009	2010	2011	2012	Evolution 09-12
Ecofin	316	363	354	395	+25%
- dont escroquerie par internet	34	41	39	63	+85%
- dont criminalité informatique	56	92	102	156	+179%

Sources : BNG (extraction de mars 2013)

Pour conclure ce point sur la criminalité, on soulignera tout d'abord qu'on n'a malheureusement pas la possibilité de compléter les faits enregistrés par les services de police par des données récentes sur le sentiment d'insécurité de la population qui constitue un indicateur supplémentaire en matière de sécurité. Depuis 2002 jusqu'à 2009, le moniteur de sécurité indiquait un sentiment d'insécurité en recul au niveau

des habitants de la zone Vesdre. Mais l'édition 2011 a non seulement modifié les conditions de l'enquête (version postale à la place de la version téléphonique) mais aussi et surtout la question posée sur le sentiment d'insécurité, ce qui ne permet plus d'en connaître l'évolution.

Par rapport au tableau général brossé ci-avant, on mettra plus particulièrement en exergue :

- une évolution plus favorable de la criminalité dans la zone Vesdre qu'au niveau de la Région wallonne et du pays;
- un recul très marqué des dégradations (-32%);
- une diminution significative (-14%) de faits ayant un fort impact sur les victimes, à savoir les atteintes à l'intégrité des personnes;
- à la différence de l'IPNS, l'absence, au niveau de la zone, de signes d'accroissement de la violence (baisse des atteintes à l'intégrité, de la violence intra-familiale, des vols à main armée et stabilité des vols avec violence);
- en revanche, comme dans l'IPNS, la zone est confrontée à un problème de cambriolages mais circonscrit aux seules habitations. Ce problème qui est perceptible au niveau des statistiques est aussi perçu par la population qui en fait une priorité pour la police.
- les nuisances, plus particulièrement environnementales, occupent une part non négligeable des faits enregistrés sur la zone et font également partie des priorités citoyennes;
- la criminalité informatique gagne petit à petit du terrain et pourrait bien préoccuper davantage à l'avenir
- enfin, on ajoutera à cela les stupéfiants qui constituent, un peu comme la sécurité routière, un éternel incontournable même si à la différence de celle-ci leur image reste difficile à établir tant au niveau des faits de stupéfiants proprement dit qu'au niveau de la criminalité induite. En matière d'image et de flou qui l'entoure, c'est peut-être encore plus le cas de la TEH dont la gravité inviterait tout particulièrement à en préciser les contours.

Principales sources consultées/utilisées

- *Image policière nationale de sécurité 2011 (IPNS)- Police fédérale - Service Analyse Stratégique*
- *ICAV, Image de la criminalité automatisée Verviers, production mensuelle de la DCA sur les principaux phénomènes de criminalité pour la zone Vesdre, les 6 secteurs de maisons de police et les 14 quartiers de la zone*
- *Scanning de la criminalité 2013 (Période 2009-2012)- Arrondissement judiciaire de Verviers, Police fédérale, DCA Verviers, Analyse stratégique - et les Scannings précédents 2012, 2011, 2010.*
- *ZP Vesdre : Vols dans les habitations 2009-2012, Police fédérale, DCA Verviers, Analyse stratégique*
- *Problématique « Traite et trafic des êtres humains - Années 2008-2011 », Arrondissement judiciaire de Verviers,*
- *Problématique « Stupéfiants - Années 2010-2011 », Arrondissement judiciaire de Verviers, Police fédérale, DCA Verviers, Analyse stratégique*
- *Atteintes à l'intégrité - Image du phénomène (2006-2010), Arrondissement judiciaire de Verviers, Police fédérale, DCA Verviers, Analyse stratégique*

- *Tableau de bord des infractions au Règlement zonal de police (2009 à 2012), Zone Vesdre*
- *Baromètre de la criminalité, Police fédérale, Direction de l'information policière opérationnelle, Service Données de gestion*
- *Rapports annuels 2009, 2010, 2011 - Statistiques policières de criminalité, Direction de l'information policière opérationnelle, Service Données de gestion*
- *L'enquête locale de sécurité 2011, Tableau de données de la Police fédérale, Direction de l'information policière opérationnelle*
- *Le moniteur de sécurité 2008-2009, Tableau de données de la Police fédérale, Direction de l'information policière opérationnelle*
- *Taux d'élucidation des vols 2005-2009, données établies à la demande de la zone Vesdre par le Service d'Analyse stratégique de la DCA Verviers*
- *Baromètre des élucidations, Zone Vesdre, Police fédérale, CGOP/Données de gestion*

2.3.2 L'ordre public

Dans le domaine de l'ordre public, la plupart des événements à gérer et encadrer au sein de la zone Vesdre s'inscrivent dans le cadre de la vie sociale, culturelle, festive ou sportive de sa population.

Ces dernières années, la zone de police Vesdre a fait évoluer son approche de l'encadrement policier des grands et même plus modestes événements en approfondissant l'analyse de la menace pour déterminer un engagement policier le plus efficace possible et en favorisant et encourageant, voire même imposant, une implication plus responsable des organisateurs des différentes manifestations dans le volet « sécurité » de leurs activités.

Globalement, il est à relever que les différentes manifestations sur la zone se déroulent sans occasionner d'incidents ou troubles particuliers de l'ordre public. Peu de situations difficiles au niveau social ont engendré des troubles de l'ordre public et, quand ce fut le cas, ceux-ci sont restés fort limités. Il est cependant apparu en 2011 et 2012 une nouvelle tendance voyant la zone et plus particulièrement la Ville de Verviers devenir le théâtre de manifestations revendicatives tant dans le cadre de conflits locaux (CHPLT, Issol, Producteurs laitiers, SWDE,...) que dans le cadre de manifestations entrant dans le cadre plus général de la crise que traverse notre société.

Il est à craindre que cette tendance aille en s'accroissant dès 2013 dans le contexte global de la crise dont question ci-avant, notamment au niveau des TEC Liège-Verviers, depuis que début 2013, le rapport de force au sein de la représentation syndicale au sein du siège verviétois des TEC a évolué et peut laisser craindre une participation plus active du personnel de ce siège aux futurs mouvements de revendication.

Quelques problématiques spécifiques, parfois génératrices de troubles de l'ordre public ou de problèmes de sécurité, santé ou salubrité publiques ou qui pourraient l'être sont à signaler :

- Les clubs sportifs : les manifestations liées aux clubs sportifs professionnels ne donnent pas lieu à des problèmes d'ordre public. C'est le cas du club de football local, le RCS Verviers, qui évolue en D3 ainsi que de l'équipe de basket de Verviers-Pepinster, en division 1 mais à l'avenir incertain, et dont les rencontres qu'elle dispute au Hall du Paire n'ont plus de répercussion significative sur l'ordre public.
- La Saint-Nicolas des étudiants : antérieurement (2007), elle a fait l'objet de préoccupations, ce qui n'est plus le cas depuis quelques années. En étroite collaboration entre la Ville, son service de prévention, nos services et les directions d'école de la zone et même d'autres communes, différentes mesures de sécurité et d'encadrement ont permis non seulement de faire de cette manifestation un événement mieux accepté par la population mais aussi de la faire évoluer pour en faire un incontournable pour les étudiants de l'arrondissement, se clôturant par la plus importante soirée organisée sur la zone.
- La présence de gens du voyage : elle pose annuellement problème notamment à l'occasion de leur rassemblement à Banneux donnant lieu à leur installation provisoire sur la zone.
- La prison de Verviers : la prison de Verviers après une évacuation et une démolition

partielles fin 2011 et courant 2012 sera totalement évacuée et fermée fin 2013 en attendant une future reconstruction.

- Les établissements HORECA : Certains établissements par leur gestion, localisation, clientèle et activités annexes licites ou non créent certaines nuisances tant dans leur voisinage que de manière plus générale au niveau de l'ordre et de la tranquillité publics. Une bonne politique de mise en application du RZP en la matière est impérative à poursuivre voire à faire évoluer.
- Les gares de chemin de fer¹⁶ : 2 gares sont situées sur le territoire de la zone : la gare de Verviers - Central et celle de Pepinster. La SNCB (holding corporate security service) classe la gare de Verviers-Central en 5ème position parmi les gares les plus sensibles du district Sud-Est après les gares de Liège Guillemins, Namur, Ottignies et Arlon. Elle fournit également depuis 2011 à la zone de police un début de statistiques sur le nombre et le type d'incidents survenus dans la gare et sur les lignes ferroviaires dont la N37 Liège Guillemins - Frontière allemande. Celle-ci reste cependant selon nous difficile d'interprétation vu le nombre très important d'items retenus et, partant, le petit nombre de cas renseignés pour chacun d'eux, hormis l'item « irrégularité du titre de transport ». A titre indicatif, déduction faite de la catégorie « titre de transport, le nombre total d'incidents renseignés pour les années 2009 à 2011 est de 144, 194 et 174. Et parmi ces faits, une catégorie comme celle des « nuisances causées par des bandes de jeunes » recense pour ces années 11, 18 et 10 faits. Au-delà de la statistique qui reste à parfaire, l'appréciation qualitative du climat régnant dans la gare fait état d'un relatif sentiment d'insécurité à certaines heures lié à la présence de personnes précarisées manifestant des comportements dérangeants (mendicité, ivresse...).
- Bande urbaine / groupes de jeunes : en 2007, la zone a été confrontée à un phénomène de bande urbaine active dans la prise de possession de l'espace public. Cette bande dénommée « Verviers-Hodimont » se positionnait également en rivale de la bande liégeoise dite « de Droixhe ». Elle a fait l'objet d'un dossier « Bande urbaine » reconnu par le SPF Intérieur afin de pouvoir en assurer le suivi. Diverses actions de coordination de ce suivi ont été mises en œuvre dans l'arrondissement sous le pilotage de notre zone avec l'implication du parquet. Ces actions ont permis de mettre fin aux activités de cette bande en tant que telle et de clôturer le dossier lui consacré tant au SPF Intérieur qu'au Parquet.

Dans le cadre de son PZS 2009-2013, la zone n'a plus connu de phénomène de bande urbaine au sens strict du terme. Elle a toutefois été confrontée en 2011 à l'émergence d'un groupe de jeunes dit groupe de Sécheval qui occasionnaient des troubles de l'ordre public au sein du quartier du même nom mais aussi au centre ville. Un plan d'action spécifique (police, service de prévention, parquet) a été mis en place et a contribué à la disparition de ce groupe.

- Radicalisme/Terrorisme : la présence, sur le territoire de la zone, de groupements subversifs/extrémistes d'inspiration religieuse et non religieuse nous impose d'investir dans ce domaine en continuant nos efforts de recherches, via notre plate-forme PLP37 (mise en place en 2007) reconnue notamment pour son efficacité dans le recueil et l'échange d'informations. L'évaluation de ce travail est présentée au sein du chapitre

¹⁶ Dans le cadre de la préparation de son PZS, la zone a adressé un courrier aux différents partenaires susceptibles d'apporter une contribution à l'image de la sécurité au niveau des gares sises sur son territoire (Verviers-Central et Pepinster). Ces partenaires sont la SNCB-Holding corporate security service, la police des chemins de fer et le chef de zone Verviers Central.

3. Au delà de la situation de la zone, le contexte national et international actuel¹⁷ plaide en faveur d'une détection précoce de signes de radicalisme violent.

¹⁷ On fait ici référence au programme fédéral de prévention de la radicalisation violente présenté en Conseil des Ministres du 19 avril 2013.

2.3.3 La sécurité routière

2.3.3.1 Les accidents de circulation

L'Image Policière Nationale de Sécurité (IPNS) préconise une analyse de la sécurité routière en 2 volets, soit un premier consacré à l'analyse des accidents de roulage et un second, aux infractions de roulage. Dans notre PZS, les infractions de roulage qui ont fait l'objet d'une attention particulière de la zone Vesdre dans le cadre de son objectif stratégique 2009-2012 « sécurité routière » sont abordées au sein du chapitre 3 dans sa partie consacrée à l'évaluation des objectifs stratégiques précédents. Sans en dévoiler le contenu à ce stade, on peut déjà souligner que des tendances de fond positives ont été enregistrées et nous ne pouvons que nous en réjouir. La présente partie relative à l'image de la sécurité sera centrée sur les accidents de roulage. Comme pour l'analyse de la criminalité, les principales sources consultées ou utilisées sont listées en fin de point 2.3.3. Parmi celles-ci figurent notamment les données issues de la Police fédérale (CG/CGOP) publiées sous la forme du baromètre de la « Circulation » et d' « Aperçus annuels des accidents de circulation avec lésions corporelles ».

Pour cette approche des accidents de roulage, nous emprunterons la méthodologie établie par l'IPNS en collaboration notamment avec l'IBSR. Principalement, l'image des accidents de roulage dans la zone consistera d'abord à dégager leur ampleur, leur gravité et leur évolution dans le temps. Ensuite, il y aura lieu de mettre en évidence les éventuelles entités à risques, soit les lieux et les périodes plus propices à la survenue des accidents ainsi que le(s) type(s) d'usagers les plus vulnérables. L'analyse portera uniquement sur les accidents de roulage avec lésions corporelles (Accidents LC) qui seront examinés pour les années 2009 à 2012.

Tableau : Les accidents de roulage avec lésions corporelles et les victimes - Ampleur, gravité et évolution du phénomène dans la zone Vesdre entre 2009 et 2012

Nombre d'Accidents (LC) et de victimes/Années	2009	2010	2011	2012	Evolution 09-12 en %
Nbre Accidents (LC)	264	221	226	232	-12%
Nbre Tués	4	4	3	1	- 75%
Nbre Blessés graves	18	14	13	8	- 56%
Nbre blessés légers	312	251	262	269	-14%
Total des victimes	330	265	275	277	-16%
Indice de gravité*	83	81	71	39	-53%
* : l'indice de gravité est défini dans l'IPNS comme le nombre de personnes gravement ou mortellement atteintes pour 1000 accidents corporels					

Source : Police fédérale - CG/CGOP - Aperçu annuel Accidents (LC) 2012 - Zone Vesdre

Alors que le scanning du PZS 2005-2008 avait du faire un constat quelque peu

préoccupant de la sécurité routière au niveau de la zone, celui de 2009-2012 fait montre d'une évolution positive avec une réduction de l'ordre de 12% des accidents de roulage avec lésions corporelles. Cette régression significative est plus forte que celle enregistrée au niveau du pays et de la Région wallonne (respectivement -8% et -10%). Sur la même période, au niveau de la zone, le nombre total de victimes affiche lui aussi une diminution, de l'ordre de 16 %, soit également plus marquée qu'au niveau de la Région wallonne (-11%) et du pays (-9%). Le phénomène au niveau local a aussi connu un recul en terme de gravité. Entre 2009 et 2012, l'indice de gravité, c'est-à-dire le nombre de personnes gravement ou mortellement atteintes pour 1000 accidents corporels, est passé de 83 à 39 (pour 1000), ce qui représente une réduction de 53%. A nouveau, il s'agit là d'une évolution beaucoup plus favorable dans la zone que dans les autres entités (-26,1% pour la région et -17,3% pour le pays). En matière d'accidents de roulage avec lésions corporelles, le bilan 2009-2012 de la zone Vesdre est donc largement et doublement positif avec une réduction à travers le temps tant de son ampleur que de sa gravité et ce de façon plus nette qu'en région wallonne et au niveau du pays.

Au niveau des entités à risques, en termes de répartition spatiale des accidents, un nombre limité de lieux à risque ont pu être identifiés sur la base d'un relevé des accidents de roulage établi par la zone (pour les années 2010 à 2012) ainsi que du listing des sites insécuritaires produit en 2012 par la Direction générale opérationnelle des routes et des bâtiments du Service public de Wallonie (SPW). Le tableau ci-après reprend ces principaux endroits à risque situés sur des routes nationales.

N 61	Rue de Pepinster, Rue Grand'ville, Rue du Palais (il s'agit des 3 seules zones à haut risque identifiés par le SPW)
N 672	de la route de Jalhay à la rue de l'Agolina
N 627	de la Rue Pisseroule à la rue de Verviers
N 657	de la chaussée de Theux à la chaussée de Verviers

Comme pour les lieux, l'analyse détaillée des périodes à risque est précieuse pour orienter les actions préventives et répressives. Dans le cadre d'un PZS, il s'agit seulement de dégager dans les grandes lignes certaines caractéristiques de la zone. En matière de période à risque, la question prioritaire pour l'IPNS est celle de la présence ou pas de la problématique des accidents de week-end où sont habituellement surreprésentés les jeunes conducteurs victimes. Les accidents du week-end se retrouvent plus particulièrement dans les entités qui ont sur le territoire ou à proximité de celui-ci des discothèques ou établissements de divertissement, ce qui n'est pas vraiment le cas de la zone Vesdre. Et de fait les relevés des accidents de roulage avec lésions corporelles de ces dernières années répartis par jour/semaine/week-end ne mettent pas en évidence de surreprésentation des accidents (LC) pendant les week-ends. On nuancera toutefois quelque peu ce constat car on observe néanmoins une légère surreprésentation des blessés graves pendant le week-end notamment pour les années 2011-2012 et, en 2012, une proportion croissante d'Accidents (LC) le samedi de 00h à 06h. Nonobstant, on ne peut pas parler de l'existence d'une problématique des accidents de week-end sur la zone. Ce qui prédomine d'ailleurs à la lecture du baromètre de la circulation, et plus particulièrement pour 2012, c'est l'importance de la journée du lundi qui absorbe à elle seule 19% des accidents (LC) très majoritairement concentrés entre 6h à 20h. Et on est bien ici dans le cadre de déplacements liés au travail/écoles qui sont souvent plus importants lors de la reprise de ces activités après un week-end. La plage horaire 10h-16h prédomine encore pour plusieurs autres jours comme le mardi et le vendredi

mais aussi le dimanche. Enfin, le mercredi se singularise en concentrant 11,5 % des accidents de la semaine entre 16h et 20h.

Au niveau des groupes à risque, quelles sont les catégories de victimes qui émergent au sein de la zone ? Les éléments de comparaison dont nous disposons à ce sujet portent sur la proportion des différents types de victimes au niveau de la région wallonne et du pays pour les années 2009-2012. Ce qui se dégage, sans trop de surprise la zone comportant une ville régionale, c'est l'importance de la part des piétons parmi les victimes des accidents (LC); ils représentent plus de 20 % du total des victimes contre une petite dizaine de % pour les autres entités. Outre les piétons, la proportion des motards et cyclomotoristes se révèle relativement importante parmi les victimes de la route au sein de la zone en représentant de l'ordre de 15% du total des victimes pour 11 à 12% au sein des entités régionale/nationale. Des comparaisons plus fines restent à établir mais piétons et motards se profilent comme des groupes vulnérables sur le plan de la sécurité routière au sein de la zone.

Pour clôturer, nous soulignerons que la sécurité routière a connu, sans conteste, des avancées significatives pendant ces 5 dernières années au niveau de la zone Vesdre. On peut en effet se prévaloir d'avoir progressé de façon importante au niveau des critères clefs retenus par l'IPNS pour dresser l'image de cette problématique. Comme on l'a dit plus haut, entre 2009 et 2012, les accidents de roulage avec lésions corporelles sont devenus à la fois moins fréquents et moins graves. Il y a en conséquence un réel optimisme qui peut se dégager de ce bilan qui apporte sa contribution à la réalisation des objectifs nationaux et régionaux dans ce domaine. Un seul regret peut-être à signaler en toute transparence : la population interrogée par le moniteur de sécurité 2011 sur les problèmes de quartier continue à placer la sécurité routière - plus précisément la vitesse - parmi ses 3 priorités. On aurait aimé, là aussi, conjointement aux données objectives, un recul dans la perception du problème par les citoyens.

Principales sources consultées/utilisées

- *Vers un espace européen de la sécurité routière : orientations politiques pour la sécurité routière de 2011 à 2020, Communication de la commission au parlement européen, au conseil, au comité économique et social européen et au comité des régions, COM(2010) 389*
- *Etats généraux pour la sécurité routière 2011 - 20 recommandations pour la période 2011-2015 - Commission fédérale pour la sécurité routière*
- *Rapport du Conseil supérieur wallon de la Sécurité routière - avril 2012 - Rapport présenté dans le cadre des Etats généraux de la Sécurité routière en Wallonie organisés à Namur le 15 juin 2012*
- *Image policière nationale de sécurité 2011 (partie 3. Sécurité routière et ses annexes), Police Fédérale, Service Analyse stratégique*
- *Baromètre de la sécurité routière, décembre 2011, Institut belge pour la sécurité routière, Observatoire pour la sécurité routière (données pour le niveau national, régional et provincial)*
- *Aperçu annuel Accidents de circulation 2012 pour la ZP Vesdre (portant sur les années 2003 à 2011), Police fédérale, Direction de l'information policière opérationnelle*
- *Baromètre mensuel Circulation pour la zone Vesdre, Police fédérale, Direction de l'information policière opérationnelle*
- *Infractions routières pour la ZP Vesdre, Police fédérale, Direction de l'information policière*

opérationnelle.

- Listing des sites insécuritaires sur la zone Vesdre pour les années 2005 à 2012, Mai 2012, Service public de Wallonie, Direction Générale Opérationnelle des routes et des Bâtiments

- Zones à risque 2005-2009 et Indice d'insécurité quinquennal 2005-2009, Juin 2011, Service public Wallonie, Département de la Sécurité, du Trafic et de la Télématique routière

- Plans d'action sécurité routière (PASR) de la zone Vesdre (2009, 2010, 2011 et 2012) et ses évaluations

- Tableaux de bord Roulage établis par et pour la zone Vesdre (2009, 2010 et 2011) (suivi de la verbalisation roulage)

- Note de politique criminelle roulage - Parquet de Verviers - 2012

- Analyse statistique des données policières en matière de roulage - Arrondissement judiciaire de Verviers - 2012

2.3.3.2 La mobilité

Comme lors du scanning du PZS précédent, les problèmes de fluidité sur le territoire de la zone de police - très relatifs par rapport aux grandes villes - concerne la Ville de Verviers aux heures de pointe. Le plan de mobilité est actuellement en cours et la RN 61 (le Ring) parvient globalement à absorber le trafic sur la première couronne ceinturant la ville.

Les problèmes particuliers de mobilité sont davantage liés à des projets de développement urbain et/ou commercial d'envergure ayant un impact sur la mobilité et demandant une gestion spécifique. Parmi ceux-ci, on citera :

- le projet "VERDI" de requalification du quartier Spintay : il est actuellement en cours mais la date de sa complète finalisation n'est pas connue.

- le projet commercial « Crescend'eau » : depuis le PZS précédent, le complexe commercial dénommé "OUTLET Mall" a laissé place à la construction depuis fin 2012 d'un nouvel espace commercial/pôle d'activités qui devrait ouvrir ses portes fin 2013. Cette ouverture pourra engendrer un afflux de trafic en sortie de la rue d'Ensival. Cet impact devra faire l'objet d'une analyse précise et pointue.

- le projet "Citymall" de centre commercial au coeur de Verviers : il est toujours dans l'attente d'une décision politique. Sa réalisation conditionnera grandement la fluidité au centre-ville par la possible suppression de la trémie existante qui constitue un axe d'entrée principal. Il s'agit assurément d'un projet d'ampleur mais entaché d'une forme d'incertitude et, partant, d'une difficile estimation, à ce stade, de l'investissement qu'il requerra au niveau des services de police.

Enfin, en terme d'image à venir de la mobilité, les déclarations de politique générales 2013 -2018 des communes vont notamment dans le sens d'une mobilité douce faisant davantage de place aux piétons, cyclistes et transports en commun et impliquant divers aménagements en terme de stationnement et de trottoirs.

2.4. Attentes et objectifs des autorités et

autres parties prenantes

Sont recensées les priorités du/de :

- Plan national de sécurité 2012-2015
- Parquet
- la Police judiciaire fédérale de l'arrondissement de Verviers
- la population de la zone Vesdre via l'enquête locale de sécurité 2011

Elles n'ont pu être complétées des priorités pour les années 2014 et suivantes du Service de prévention de la ville de Verviers (via son plan stratégique de sécurité et de prévention), ce service n'étant pas en mesure de se prononcer sur celles-ci au moment de la rédaction du présent zonal.

<p>Le plan national de sécurité 2012-2015 « Les phénomènes de criminalité suivants, ainsi que les entités vulnérables, les types d'auteurs qui constituent une menace et les tendances récentes y afférent seront traités en priorité durant la période 2012-2015 :</p>
les vols à main armée
la violence dans l'espace public, en particulier dans les transports en commun et par des bandes urbaines
les drogues, en particulier l'importation et l'exportation de cocaïne, la production et le trafic de drogues synthétiques et de cannabis, et la vente de stupéfiants (dealing)
le trafic illégal des armes à feu
le terrorisme
la violence intrafamiliale et la violence contre les femmes
la traite des êtres humains (l'exploitation sexuelle, l'exploitation économique) et le trafic d'êtres humains
la criminalité informatique
la fraude, en particulier la fraude sociale (fraude sociale grave et organisée), la fraude fiscale (la fraude à la TVA organisée et la fraude organisée en matière d'impôts des revenus) et la fraude dans la gestion des déchets
les effractions dans des habitations et autres bâtiments
<p>Le plan national de sécurité 2012-2015 fait encore notamment mention des points suivants :</p>
<p>les nuisances ou incivilités</p> <p>« L'approche des nuisances doit être renforcée et doit se faire de manière intégrale, en accord avec tous les partenaires de sécurité importants... »</p>
<p>la sécurité routière</p> <p>« Sans préjudice des compétences des entités fédérées en matière de mobilité, les services de police orienteront leurs actions vers des groupes cibles et des thèmes prioritaires en matière de circulation, sur la base de l'IPNS 2011 »</p>

Priorités du Parquet

Les stupéfiants
La traite des êtres humains
La criminalité itinérante
Les violences conjugales et intrafamiliales (point d'attention)

Priorités de la PJF pour l'arrondissement arrêtées à la suite du PNS
Les stupéfiants
La traite des êtres humains
La criminalité itinérante

Priorités de la population de la zone Vesdre - Enquête locale de sécurité 2011 - Problèmes de quartiers - les 3 priorités confiées aux services de police
Vitesse non adaptée au trafic
Dépôts clandestins et débris trainant dans la rue
Cambriolage

Priorités du Service de prévention de la ville de Verviers - Plan stratégique de sécurité et de prévention de la ville de Verviers
Les priorités n'étaient pas fixées au moment de la détermination des priorités externes par le conseil zonal de sécurité réuni le 14 juin 2013. Elles ne l'étaient pas non plus en octobre de la même année lors de la finalisation de la rédaction du présent PZS.

2.5. Déploiement du corps de police

2.5.1. Capacité en personnel

Cette rubrique comprend, sous forme de 2 tableaux :

- le cadre organique et réel du personnel opérationnel
- le cadre organique et réel du personnel administratif et logistique

Le cadre organique de la zone a été établi, après révision, en juin 2007 et n'a pas connu de modification depuis cette date. Il a été conçu comme une enveloppe théorique et ne représente pas nécessairement le nombre de personnes à atteindre au sein de la zone. Son caractère théorique tient notamment à la prise en compte de la directive du 1er décembre 2006 relative aux tâches administratives de la police locale qui invitait les zones de police à revoir leur cadre afin permettre une calogisation accrue. L'aspect théorique de ce cadre est également le résultat de l'application des normes d'encadrement prévues par l'AR du 7 décembre 2001 lesquelles peuvent aboutir à fixer des effectifs dépassant les besoins d'une zone de police pour certaines catégories de personnel.

Les relevés des effectifs réels correspondent à la situation de la zone au 31 décembre 2012.

L'effectif réel est rendu via 2 colonnes :

- le nombre de personnes « présentes » dans la zone : les données mentionnées dénombrent les personnes présentes dans la zone, en ce compris les détachés in sans tenir compte de leur régime de travail ni de différentes formes d'indisponibilités. Elles n'incluent pas non plus les détachés out dont le nombre est mentionné pour information en bas de la colonne.

- les effectifs disponibles : comme pour la colonne « nombre de personnes présentes », les détachés out ne sont pas comptés mais ici, à la différence de la colonne précédente, le comptage prend en considération le régime de travail des personnes présentes (4/5, mi-temps...), en ce compris les détachés in, et renseigne en conséquence le nombre d'équivalents temps plein (ETP) duquel on a également déduit les absences pour maladie ou accident de travail de longue durée que les mi-temps médicaux et les suspensions de longue durée.

CADRE OPERATIONNEL :

Effectif minimal AR 05/09/01	Cadre organique	Effectif réel	
		Date de l'enregistrement des données : 31 décembre 2012	
Nombre	Nombre	Nombre de personnes « présentes »	Effectifs disponibles (ETP)
223	CO/CM/CB/CA : 16/46/184/0 Total : 246	CO/CM/CB/CA: CO : 10 CM : 31 CB : 184 CA : 2 Total : 227 (pour info: détachés out non comptabilisés: 4 CO, 1 CM et 4 CB)	CO/CM/CB/CA CO : 9 CM : 29,8 CB : 173,5 CA : 1,8 Total : 214,1 (pour info: détachés out : 4 CO, 1 CM et 4 CB)

CADRE ADMINISTRATIF ET LOGISTIQUE :

Effectif minimal AR 05/09/01	Cadre organique	Effectif réel	
		Date d'enregistrement des données : 31 décembre 2012	
Nombre	Nombre	Nombre de personnes « présentes »	Effectif disponible (ETP)
18	Niv. A/B/C/D : 5/8/17/12	Niv. A/B/C/D : 6 niv A 8 niv B 14 niv C 14 niv D 2 Art. 60 Total : 42 + 2 Art. 60 (pour info : 1 niveau A détaché out non comptabilisé)	Niv. A/B/C/D 4,5 niv A 6 niv B 10,9 niv C 9 niv D 2 Art. 60 Total : 30,4 ETP + 2 Art.60 (pour info : 1 niveau A détaché out non comptabilisé)
34 à 45*	Total : 42		

* L'AR dont question fixe la norme minimale Calog a 18 mais précise que « l'effectif minimal du personnel administratif et logistique de la police locale doit... dans un délai raisonnable évoluer vers 15 à 20% de l'effectif opérationnel ». Pour la zone Vesdre, ces % portent la norme minimale Calog entre 34 et 45.

Outre les données relatives aux effectifs de la zone Vesdre présentées ici figure au point 2.8 de ce chapitre 2 une analyse de capacité qui fournit des données en terme d'heures. Il nous paraît important de faire dès à présent le lien entre ces deux approches. Ainsi on fera observer que la norme minimale en effectifs de la zone Vesdre qui peut être estimée à 246 (223 Ops + 40 Calog¹⁸) équivaut à 399.760 heures, à raison, selon la norme habituelle, de 1520 heures/homme/an. Nous reviendrons plus loin sur ce point.

¹⁸ Pour les Calog, il nous est apparu raisonnable de pendre en considération la valeur se situant au milieu de la fourchette des effectifs minima préconisés par l'AR.

2.5.2. Organigramme

Note : Pour des raisons techniques, les organigrammes n'ont pu être intégrés dans le corps du texte. Nous remercions le lecteur de consulter l'**annexe 1**.

L'organigramme de la zone Vesdre proposé date d'août 2013. Il est décliné en 3 versions, à savoir :

- un organigramme structurel incluant les fonctionnalités, d'une part, en version globale (I.), et d'autre part, dans une vue détaillée des services opérationnels (I.bis)
- un organigramme structurel (II.) comprenant les chefs de service
- un organigramme structurel (III.) renseignant les pilotages, les personnes de référence ou les personnes de contact.

Par rapport à l'organigramme proposé dans le plan zonal 2009-2013, nous mettrons en exergue les évolutions qui suivent :

- une rationalisation au niveau des services centraux par la création d'un Service de gestion et d'appui opérationnel (GAO) qui intègre et structure en bureaux les 3 anciens services gestion de la mobilité, gestion de l'ordre public et coordination opérationnelle/accueil/intervention (Cfr. Org I.).
- l'émergence d'une sixième maison de police - la MP d'Ensival - (Cfr.Org I.) liée à la réalisation de l'objectif stratégique interne 2009-2013 « Du policier de quartier à l'équipe de quartier de demain » qui prévoyait la division du territoire de la zone en 6 secteurs et 14 quartiers et corrélativement la création d'une sixième maison de police et la mise en place de 14 équipes de quartier (Cfr.point 3.1.3 Evaluation des objectifs internes).
- l'organisation des 6 maisons de police : l'organisation qui prévaut au sein des maisons depuis janvier 2011 est rendue dans l'organigramme Ibis où apparaissent dans chaque maison une équipe appui, une équipe enquête et deux à trois équipes de quartier, exceptionnellement une.
- le décloisonnement du contrôle interne : anciennement intégré dans le service GRH, le contrôle interne dans sa dimension politique en matière de traitement des plaintes et doléances est depuis 2013 situé au niveau du Service de gestion et d'appui opérationnel (GAO), lequel reçoit le concours des chefs de service principalement des maisons de police pour leur bonne gestion et leur implication. Les dossiers disciplinaires et les mesures d'ordre y liées sont quant à eux traités par le chef du service GRM, le service GRH contribuant à la recherche de solutions aux problèmes humains rencontrés. Il s'agit d'une évolution qui s'inscrit dans l'esprit de la circulaire CP3 qui préconise de faire évoluer le « contrôle interne » vers un système de contrôle interne.
- au niveau des pilotages, personnes de référence ou personnes de contact (Cfr. Org III)), la zone a maintenu et conforté les attributions déjà renseignées dans le PZS précédent et a en outre créé deux nouveaux rôles en lien avec son objectif stratégique externe « délinquance juvénile », à savoir un pilote PLP41 et un Officier de contact avec les écoles. (Cfr. le point 3.1.3 « Evaluation des objectifs internes » pour ce qui est d'un fonctionnement par pilotage et le point 3.1.2 « Evaluation des objectifs externes » en ce qui concerne la priorité externe Délinquance juvénile).

En terme de perspectives, en se situant dans un objectif de continuité, l'organisation de la zone ne devrait pas connaître de modification majeure sauf situation exceptionnelle comme pourrait l'être une fusion avec une ou plusieurs autres zones de police. Mais de façon certaine cette fois, la zone se devra d'assurer le renouvellement d'un certain nombre de chefs de service et/ou pilotes qui achèveront, à une date encore indéterminée, leur carrière au cours du PZS 2014-2017. Plus spécifiquement à propos des pilotages, il y aura lieu de conforter les pilotes existants mais aussi d'asseoir la position des pilotes récemment désignés (ex. le pilote des partenariats locaux de prévention) et de désigner et soutenir les nouveaux pilotes en charge des nouvelles priorités externes dont le cambriolage et la fraude sociale.

2.6. Image du service policier et de son fonctionnement

L'image du service policier et de son fonctionnement sera rendue via 3 rubriques principales, à savoir :

- **la mise en oeuvre du service policier à la population** où seront largement passées en revue les 7 fonctionnalités de base de la police locale (point 2.6.1). Elles seront complétées d'un bref aperçu des missions et tâches à caractère fédéral ainsi que de la contribution au Plan national de sécurité.
- **la police guidée par l'information** (point 2.6.2) : c'est une dimension de la fonction de police que l'on a souhaité ajouter (par rapport au manuel de rédaction) car elle fait partie intégrante du concept de police de l'excellence (pour mémoire, une police orientée vers la communauté, une police guidée par l'information et une police gérée de façon optimale).
- **la mise en oeuvre du fonctionnement interne** (point 2.6.3) qui abordera le management des collaborateurs ainsi que celui des moyens.

2.6.1. La mise en oeuvre du service policier à la population

2.6.1.1 NORMES MINIMALES DE FONCTIONNEMENT

INTRODUCTION

Dans cette partie, on passera en revue les 7 fonctionnalités de base de la police locale, à savoir : le travail de quartier, l'intervention, l'accueil, l'assistance policière aux victimes, l'enquête locale et la recherche locale, le maintien de l'ordre et la circulation. Pour chacune d'entre elles on vérifiera que la zone Vesdre respecte les normes d'organisation et de fonctionnement de la police locale prévues par les arrêtés royaux du 17 septembre 2001 et du 16 octobre 2009. A chaque fois, on complétera cette vérification d'un bref aperçu de l'évolution de la fonctionnalité entre 2009 et 2013 et des perspectives 2014-2017.

A noter que notre précédent PZS 2009-2013 incluait déjà la 7ème fonctionnalité Circulation avant son officialisation par l'AR du 16 octobre 2009. Le présent PZS s'en tiendra à l'examen des 7 fonctionnalités assignées à la police locale bien qu'il nous paraîtrait intéressant de mener à terme une réflexion - avec d'autres zones de police - sur l'utilité de la création d'une 8ème fonctionnalité dédiée à l'environnement.

TRAVAIL DE QUARTIER

« Le travail de quartier va au-delà du seul inspecteur de quartier. La fonctionnalité doit devenir un verbe au sein de l'organisation policière: « travailler en s'orientant vers les quartiers » ».

Philip PIRARD, « La revalorisation du travail de quartier et de l'inspecteur », Journal de la police, mars 2010.

Cet extrait d'un article sur la revalorisation du travail de quartier qui fait suite aux travaux d'un groupe de travail mis en place dans la foulée du rapport du Conseil fédéral de police sur les 10 ans de la réforme résume assez bien le travail mené par la zone Vesdre au cours de son précédent plan zonal. Avec la réalisation de sa priorité interne 2009-2013 « du policier de quartier d'hier à l'équipe de quartier de demain », à partir de 2011, la zone implique **de l'ordre de 120 policiers de proximité rassemblés en équipes de quartier et 14 chefs d'équipe de quartier dans la fonctionnalité quartier**. Cette évolution majeure est largement décrite au point 3.1.3 consacré à l'évaluation des priorités internes 2009-2013. Elle éclairera largement le lecteur sur le développement de la fonctionnalité quartier au sein de la zone Vesdre ainsi que sur le « calcul » proposé ci-après concernant le respect de la norme d'organisation. Dans celui-ci, l'ensemble des policiers impliqués dans le travail de quartier, soit 134 policiers, sont pris en considération en leur appliquant un pourcentage de temps de travail spécifiquement consacré au quartier de l'ordre de 40% de leur temps de travail total.

<i>Date enregistrement des données</i>	<i>Nombre d'habitants</i>	<i>Nombre d'agents de quartier selon la norme</i>	<i>Nombre réel d'agents de quartier en fonction</i>	<i>Nombre de postes de police</i>	<i>Capacité sur base annuelle (2011)</i>
1/1/2011 - Population 31/12/2012 - Effectifs police	80502	20	120 policiers de proximité + 14 chefs d'équipe de quartier occupés spécifiquement à concurrence de 40% de leur temps de travail au bénéfice du quartier, ce qui correspond à 53,6 policiers	7 (6 maisons de police 1 hôtel de police)	52.700 H (Cfr. 2.8)
NORME: 1 agent de quartier pour 4000 habitants Norme respectée					

Etant donné que le point 3.1.3 (déjà cité) retrace en détail le travail réalisé au niveau du fonctionnement opérationnel de la zone de police entre 2009 et 2013 et plus particulièrement par rapport au travail de quartier, pour éviter des redites, on se donnera ici, exceptionnellement, la liberté de citer quelques mots/phrases clefs qui nous paraissent illustrer le chemin parcouru. Et on laissera le soin/plaisir au lecteur de faire le lien entre ceux-ci, par essence proches du slogan (formule concise et frappante), et le texte plus nuancé proposé plus loin.

Avec la réalisation du projet « du policier de quartier d'hier à l'équipe de quartier de demain »,

- la fonctionnalité Quartier : est devenue la fonctionnalité principale au sein de la zone Vedre
- les équipes de quartier : permettent d'impliquer un nombre important de policiers dans le travail de/sur le quartier;
- les référents de rue : garantissent un policier de référence par rue pour les matières personnalisables;
- les Services d'Intervention et de Quartier - les SIO : intègrent une dimension quartier dans l'intervention; autrement dit, les fonctionnalités Quartier et Intervention ne sont pas/plus nécessairement étanches ou en concurrence;
- les équipes TRIO : ces équipes issues des équipes de quartier participent aux interventions et contribuent aux recherches proactives sur le terrain en parfaite adéquation avec les problèmes de quartier;
- les plans de sécurité de quartier - les PSQ : le quartier est une entité susceptible de faire l'objet, à l'instar du plan zonal, d'un plan de sécurité qui oriente l'ensemble des membres d'une équipe, et tout particulièrement les nouveaux arrivés, sur les priorités du quartier;
- le développement durable : après deux ans et demi de fonctionnement, les équipes de quartier témoignent d'une bonne stabilité et leur développement peut être envisagé dans la continuité.

INTERVENTION

<i>Date enregistrement des données</i>	<i>Nombre d'équipes d'intervention</i>		<i>Nombre d'équipes supplémentaires (de pointe)</i>		<i>Capacité sur base annuelle (2011)</i>
	Nombre	Heures de mise en œuvre	Nombre	Heures de mise en œuvre	
Grilles horaires 2013	2	24H/24	0 à 4	Heures variables. Cfr. les grilles horaires été et hiver 2013 placées en ANNEXE 2.	90.800 H (cfr. 2.8)
NORME: 1 équipe 24h/24h + 1 équipe de pointe 84h/semaine					
Norme respectée					

Plusieurs évolutions ont été imprimées à l'intervention entre 2009 et 2013. Certaines d'entre elles étant très récentes (mi-2013), on abordera ainsi parfois quasi dans le même temps le précédent PZS et les perspectives 2014-2017.

Pour qualifier ces évolutions, on pourrait parler d'une part, d'une intervention plus soucieuse de proximité et, d'autre part, d'une intervention organisée pour un meilleur bien-être du personnel.

Côté proximité

On est à nouveau amené à renvoyer le lecteur vers le point 3.1.3 consacré à l'évaluation du projet « du policier de quartier d'hier à l'équipe de quartier de demain » (objectif stratégique interne 2009-2013) qui explicite la plus grande proximité conférée à l'intervention au travers de la décentralisation en maisons de police de la plupart du personnel du service d'intervention « Police secours » initialement centralisé, ainsi qu'au moyen de l'adoption d'un plan de déploiement des interventions qui, tenant compte d'un critère géographique, permet une large territorialisation de celles-ci sur les secteurs des maisons de police. Cette évolution entamé dès 2006 sera pleinement aboutie en 2011 avec l'ouverture de la 6ème maison de police et l'affectation du personnel d'intervention dans les six maisons de la zone.

L'ancrage territorial des équipes d'intervention sera encore renforcé à partir de la mi 2012. En dehors des interventions attribuées à l'extérieur de leur quartier, il est désormais prévu que l'activité principale des équipes d'intervention se réalise sur leur quartier en exécutant des tâches correspondant aux besoins et spécificités de celui-ci. C'est ce qu'on appellera en interne le passage des SIP - Service d'Intervention et de Prévention - aux SIQ - Service d'Intervention et de Quartier -. Après une année de fonctionnement, la mise en pratique de cette directive est sans doute pour partie perfectible, et à parfaire, mais elle contribue d'ores et déjà à conforter encore davantage la proximité des équipes d'intervention.

Côté bien-être du personnel

C'est notamment l'intervention psychosociale réalisée au sein de la zone de police par le Service de prévention et de médecine du travail (SPMT) depuis fin 2011 (Cfr. le point 2.6.3.1 relatif au management des collaborateurs) qui a fait émerger deux problématiques liées à l'intervention vécues par le personnel de la zone. Il s'agit d'une part, de l'importance de la charge de travail liées aux interventions et, d'autre part, de

la difficulté pour le personnel de concilier vie privée et vie professionnelle et de préserver son rythme biologique en raison du rythme de travail et plus particulièrement de la trop grande diversité des pauses.

Ces deux problématiques vont être reprises par le Collège de police et le Comité de concertation de base parmi les priorités à traiter et à faire évoluer. Elles donneront lieu en 2013 à une révision du plan de déploiement des services d'intervention ainsi qu'à une réduction du nombre de pauses SIQ et à une révision des pauses des cordis externes chargés de la supervision des équipages d'intervention¹⁹.

La révision du plan de déploiement des équipes d'intervention

Concernant la charge de travail liée aux interventions, il est utile de préciser que le nombre d'interventions au sein de la zone est en augmentation régulière d'année en année (14.250 en 2007; 18000 en 2012) et que le plan de déploiement des équipages mis en oeuvre depuis 2006 est un plan maximaliste, au bénéfice du citoyen, puisqu'il comprend 457 items pour lesquels est prévu l'envoi d'une équipe pour tout appel d'un citoyen au 101.

Dans ce contexte, la révision du plan réalisée a pour idée maîtresse qu'un certain nombre d'items représentant chacun un motif d'appel aux services de police via le 101 ne fasse plus l'objet de l'envoi d'une équipe d'intervention et que l'appelant soit réorienté vers un point d'accueil, ou immédiatement, ou de manière différée. Ces items ont été sélectionnés sur la base de plusieurs critères (plus-value du constat sur place, danger imminent, importance du préjudice...) ²⁰; ensuite, avec le concours du CIC, le nouveau plan de déploiement a été implémenté à partir de juillet 2013. Il fera l'objet d'une évaluation début 2014 qui aura à mesurer la charge de travail objectivement économisée²¹ ainsi que le ressenti du personnel mais aussi son impact sur les citoyens et notamment sur leur degré de satisfaction à l'égard du service rendu.

La révision des pauses d'intervention²²

Dans le souci d'induire un rythme de travail plus adapté aux besoins physiologiques et sociaux des membres du personnel, la grille horaire des services d'intervention et de quartier (SIQ) a fait l'objet d'une révision dans le sens de la réduction du nombre de pauses différentes. La nouvelle grille a permis de passer de 13 pauses différentes par membre du personnel à 6 en articulant 3 MP sur l'horaire 06/14 - 14/22 - 22/06 et les 3 autres sur l'horaire 07/15 - 15/23 - 23/07 avec maintien des pauses de pointe sur les 6MP et par conséquent en préservant l'efficacité du système. Elle a été implémentée à partir du 1er mai 2013. La grille horaire des cordis externes a elle aussi été aménagée. Elle reposait sur 5 horaires ne correspondant à aucun des horaires retenus pour la nouvelle grille SIQ. Il a en conséquence été procédé à l'alignement de ces pauses sur l'un des horaires de base des SIQ. Cette nouvelle grille a été mise en oeuvre au 1er juillet 2013. Une évaluation de ces adaptations doit intervenir pour la fin 2013.

Côté collaboration

¹⁹ ainsi qu'à une révision de la grille horaire de l'accueil à l'hôtel de police.

²⁰ Pour ne pas alourdir le texte, on passe ici sous silence les différentes étapes de la démarche et les différents acteurs impliqués et consultés.

²¹ Celle-ci a fait l'objet d'une première estimation théorique qui situe la diminution des interventions aux alentours des 10%.

²² Ici aussi nous ferons l'impasse sur le détail du travail réalisé en groupe de travail et sur les acteurs consultés.

On ne l'a pas mise en exergue au départ de l'examen de la fonctionnalité intervention mais elle mérite néanmoins quelques commentaires.

A propos de la collaboration,

- entre les équipes d'intervention : on peut parler d'une très forte solidarité dans les situations difficiles
- entre les maisons de police : les 6 MP travaillent plus largement en binôme et s'appuient mutuellement tant en matière d'intervention que dans les autres domaines opérationnels ou de gestion;
- entre les zones de police - l'appui latéral - : on ne dispose pas d'une mesure chiffrée des volumes en appui mutuel entre les zones de police de l'arro en matière d'intervention. Aucun protocole d'accord non plus n'a été conclu, mais dans la pratique, cet appui ne pose pas de problème majeur.
- avec le CIC : c'est un partenaire précieux pour la mise en oeuvre du plan de déploiement (et de ses adaptations) selon la politique de proximité de la zone. Plus largement, la création en octobre 2012, sur proposition de la zone Vesdre, d'une plate-forme arrondissementale CIC pilotée par le Dirco facilite la discussion et la résolution de diverses situations concrètes pouvant poser problème en matière de dispatching. Autre aspect de la collaboration : la zone Vesdre sollicite le CIC depuis plusieurs années pour l'obtention de données chiffrées permettant le suivi et l'évaluation des interventions. Elle est également demanderesse de la possibilité de réaliser d'autres formes d'évaluation, plus qualitatives, comme par exemple l'écoute des appels au 101. Par rapport à ce volet suivi/évaluation, la zone joue manifestement un rôle moteur et d'initiative qu'elle souhaiterait voir davantage endosser par le CIC.

Enfin, côté implication, car les révisions du plan de déploiement et des pauses d'intervention ont été réalisées avec la participation de membres du personnel, on renverra le lecteur au point 2.6.3.1 relatif au management des collaborateurs dans sa partie consacrée au bien-être du personnel.

ASSISTANCE POLICIÈRE AUX VICTIMES

<i>Date enregistrement des données</i>	<i>Disposition ou non d'un collaborateur spécialisé (oui / non)</i>	<i>Description du système de rappel permanent (cochez le système en application dans la zone)</i>		<i>Capacité sur base annuelle (2011)</i>
		Système réglé au sein du corps	Coopération avec autres zones et/ou Police fédérale	
31/12/2012	<ul style="list-style-type: none"> • 1 officier (psychologue), responsable de la fonctionnalité « assistance policière aux victimes » • un service d'assistance policière aux victimes composé de 4 personnes (3 ETP) : 2 assistantes sociales (1,5 ETP) et 2 INP (1,5 ETP) 	<ul style="list-style-type: none"> • le service d'assistance policière aux victimes - rappelable pendant les heures de bureau • un réseau d'assistance policière aux victimes, interne à la zone, composé de 1 à 2 personnes de référence par service opérationnel - rappelable en dehors des heures de bureau (18h à 8h et WE) 	Non	3600 H Cfr. Point 2.8

NORME: 1 collaborateur spécialisé contactable et rappelable en permanence (éventuellement en collaboration avec d'autres zones) : **Norme respectée**

Il importe de souligner que la zone Vesdre qui ne disposait pas d'un système de contactable rappelable en permanence au moment de la rédaction du plan zonal de sécurité 2009-2013 s'est mise en conformité avec la norme d'organisation dès la première année de celui-ci, soit fin 2009. Comme mentionné dans le cadre ci-dessus, ce système prend appui sur le service d'assistance policière aux victimes et sur un réseau interne de personnel formé qui a été constitué à partir d'une à deux personnes de référence issues de chacun des services opérationnels de la zone. Ce réseau a permis la mise en place et le fonctionnement d'un système de permanence qui, à titre indicatif, est sollicité en moyenne pour une dizaine d'interventions par an. Après plusieurs années de fonctionnement, outre cette vocation première de permanence, on peut également reconnaître à ce réseau un rôle plus large en contribuant, via les personnes de référence au sein des services opérationnels, à une sensibilisation accrue de tous les policiers à l'assistance policière aux victimes.

Au cours de ces dernières années, outre un système de permanence, l'assistance policière aux victimes a connu plusieurs évolutions, souvent annoncées dans le PZS 2009-2013, qui ont enrichi cette fonctionnalité. On se propose ci-dessous de les passer brièvement en revue ainsi que d'évoquer, dans la foulée, certaines perspectives 2014-2017.

- Autrefois exclusivement composé de personnel Calog, le service d'assistance policière aux victimes (SAPV) a depuis 2011 diversifié les profils de ses membres en réunissant au sein d'un même service du personnel civil (2 assistantes sociales) et du personnel policier (2 INP). Sa capacité a également été quelque peu augmentée en passant de 2,5 à 3 ETP. Il s'agit d'un service piloté de longue date par un officier (psychologue de formation) qui a largement investi ce rôle qu'il remplit toujours en 2013 malgré son détachement au CIC depuis la fin 2012. D'ici la fin 2013, il conviendra de prévoir le devenir de ce pilotage, c'est-à-dire, soit sa prolongation, soit son remplacement.

- Au cours de ces dernières années, le SAPV est encore un service dont l'ancrage physique a changé. Situé jusqu'en 2011 à l'hôtel de police à proximité du cordi externe et des salles de rédaction et d'audition utilisées par les équipages d'intervention, le SAPV a ensuite été installé au sein d'une maison de police tout en réalisant des consultations/formations au sein de toutes les maisons. Par ce changement d'infrastructure, le SPAV autrefois proche de l'intervention s'est davantage rapproché des quartiers, évolution que l'on peut qualifier en phase avec le développement général de la zone de police.

- Les services rendus par le SAPV se sont professionnalisés avec le temps et ont connu une évolution en adéquation avec les prescrits réglementaires mais également avec les priorités du PZS 2009-2013 ainsi qu'avec l'évolution du contexte sécuritaire. Conformément à la GPI 58, le SAPV a ainsi accentué son rôle de sensibilisation/formation de l'ensemble du personnel policier à la problématique de l'assistance policière aux victimes notamment par la réalisation de formations collectives dans le cadre des journées bye (organisation d'1 journée de formation par mois en maison de police). Ce service et son réseau ont également largement intégré la priorité externe violences intrafamiliales du PZS 2009-2013, laquelle représente environ 30% des interventions et des prises en charge. Enfin, comme prévu par le PZS 2009-2013, depuis 2011, l'assistance policière aux victimes et la technoprévention ont été intégrées au sein du service APV qui a réussi à donner une nouvelle impulsion à cette dernière, voire à l'ensemble du service, à un moment où l'augmentation du nombre de cambriolages au sein de la zone demandait précisément une approche dynamique (Cfr.infra).

- La technoprévention plus particulièrement prise en charge par un INP du service APV s'est développée au travers du recontact des victimes de cambriolage, c'est-à-dire, par l'octroi de conseils de prévention individuels ainsi que par l'organisation de séances collectives d'information, qui se font en maison de police, au bénéfice des habitants des quartiers de la zone. Le volet technopréventif fait en outre partie des matières pour lequel le SAPV travaille à la sensibilisation des membres du personnel (Cfr.supra). Enfin, le membre du personnel plus spécifiquement dédié à la technoprévention participe à la table ronde provinciale consacrée à cette thématique. La zone s'est donc clairement engagée dans la réalisation de la politique en matière de technoprévention adoptée par le collège de police du 21 novembre 2011. En raison des capacités policières disponibles, cet investissement s'inscrivait dans un partenariat police/communes qui n'a toutefois pas connu tous les développements espérés côté communes comme par exemple la formation envisagée mais non réalisée d'un conseiller en technoprévention dans les communes de Pepinster et de Dison ou l'accroissement attendu mais limité de l'action préventive envers les commerçants de Verviers. Côté police, avec une priorité externe 2014-2017 consacrée aux cambriolages dans les habitations, le volet (techno)préventif devra figurer dans les perspectives zonales. Et la réactualisation du système de surveillance des habitations « Pop-Pol veillent » (Population et Police veillent) lancé en juillet 2013 pourrait constituer une de celles-ci. Depuis sa création, assez classiquement, la zone Vesdre organise la surveillance des habitations par un passage des services de police à la demande des habitants qui s'absentent pour une période déterminée. Dans sa version 2013, outre le passage de la police, « Pop-Pol veillent » encourage les habitants en partance à créer un réseau de surveillance de leur habitation constitué de voisins, amis... . L'idée est empruntée aux partenariats locaux de prévention - et fait le lien avec eux - qui se créent sur la zone à partir de 2012 (Cfr. point 3.1.3 Evaluation des objectifs internes). En septembre 2013, la zone a présenté le projet « Pop-Pol veillent » au concours « Ethias Prevention Awards 2013 » (Cfr. **Annexe 3**). A l'avenir, il nous appartiendra

de l'évaluer de façon approfondie, au besoin de l'adapter, et d'en étendre la réalisation.

- Enfin, on terminera l'examen de la fonctionnalité APV par 2 questions clefs par lesquelles on aurait en réalité aimé commencer notre texte : « et quid de la satisfaction des victimes ? , « a-t-elle évolué à travers le temps ? », questions auxquelles le moniteur de sécurité apportait plusieurs éléments de réponse compromis par l'enquête locale de sécurité 2011 qui escamote largement ce volet en le réduisant à une seule question non comparable au moniteur classique. D'où cette mise en retrait de l'évaluation du travail policier par les victimes. Mais on rappellera néanmoins que de 2002 à 2008 (date du dernier Moniteur), le pourcentage de victimes satisfaites a régulièrement augmenté au fil du temps. 47% des victimes interrogées se disent globalement satisfaites du contact avec les services de police en 2002; ce score est de 62% en 2008; en 2002, 64% des victimes sont satisfaites de l'accessibilité téléphonique; en 2008, elles sont 88%; en 2002, 54% des victimes sont satisfaites du temps consacré par les services de police à leur problème, idem en ce qui concerne l'attitude et le comportement des policiers; 6 ans plus tard, ces pourcentages atteignent respectivement 83% et 81%. On ne peut dès lors une fois de plus que regretter la mise en veilleuse du Moniteur de sécurité même s'il est vrai qu'avec pareils résultats on court davantage de risques de ne plus progresser, voire même de connaître la déception d'un léger recul.

ENQUETE ET RECHERCHES LOCALES

Date enregistrement des données	Effectif global du corps (organique)	Effectif cadre opérationnel	Forme d'organisation		Capacité "recherche" annuelle
			Service Recherche et Enquête (membres fixes)	Capacité "flexible" pour la recherche et l'enquête	
			Nombre FTE's ops	Nombre de FTE's ou d'heures	
31/12/2012	Cadre organique : 246 Ops + 42 Calog =288 (Cfr. 2.5)	Effectifs disponibles : 214,1 ETP (Cfr. 2.5)	21 ETP + 3 stagiaires ETP* Total : 24 ETP (* Cfr. texte en dessous de l'encadré)	85.800 H (Cfr. 2.8)	22 % de la capacité totale disponible (Cfr. 2.8)
<p>NORME: 10% de l'effectif du cadre opérationnel pour les corps dont l'effectif global = 230, pour les autres corps, 7% de l'effectif opérationnel avec minimum 1 équipe de 2 pour les jours de semaine</p> <p>Norme respectée</p>					

Longtemps l'enquête et la recherche locales ont manqué d'un indicateur clef pour apprécier l'efficacité de cette fonctionnalité, à savoir du taux d'élucidation des faits enregistrés en BNG. En 2011, la zone Vesdre a insisté auprès de la police fédérale pour obtenir le calcul du taux d'élucidation de quelques catégories de faits enregistrés sur son territoire pour les années 2005 à 2009. Elle a ainsi pu amorcer une analyse de l'évolution de son taux d'élucidation à travers le temps et comparer certains de ces scores à ceux du niveau national. A partir de la mi 2012 la police fédérale a officialisé la production d'un baromètre des élucidations à l'attention de toutes les zones de police du pays.

Sans entrer dans les détails (pour ce faire voir l'**Annexe 4**), les données disponibles relatives à différents types de vol (cambriolage, vol de/dans voiture, vols avec violence...) ont permis de mettre en évidence que les % d'élucidations au niveau de la zone Vesdre sont systématiquement plus élevés et parfois deux fois plus élevés qu'au niveau national²³. La superposition des taux d'élucidation et des statistiques policières sur plusieurs années a également conduit à émettre l'hypothèse qu'il y a dans la zone Vesdre une réactivité policière importante dans la recherche et l'enquête - assortie d'une augmentation du taux d'élucidation - lorsqu'elle est confrontée à une épidémie de faits qui augmente subitement le volume des faits enregistrés par les services de police.

L'établissement d'un lien direct entre ces résultats et les modalités de la mise en oeuvre de la fonctionnalité enquête et recherche au sein de la zone est certes risqué tant de multiples facteurs, également extra-policiers, peuvent jouer sur la valeur d'un indicateur. Nonobstant, plusieurs caractéristiques de cette fonctionnalité au niveau de la zone, dont certaines nous semblent pouvoir avoir un impact sur ces résultats, méritent d'être évoqués.

- Comme pour d'autres fonctionnalités, la zone a accru la spécialisation territoriale de l'enquête et de la recherche locale à l'occasion de sa division en 6 secteurs lors de la création de sa 6ème maison de police. Cela s'est traduit par :

- la constitution d'une équipe supplémentaire d'enquêteurs à la MP d'Ensival ce qui a porté à 7 le nombre d'équipes d'enquêteurs (6 en MP et 1 équipe

²³ Ce constat fait pour l'année 2009 dans l'annexe jointe vaut également, selon le baromètre des élucidations, pour les années 2010, 2011 et 2012.

centralisée) au sein desquelles a été désigné à chaque fois un chef d'équipe enquêteur;

- le renforcement des équipes d'enquêteurs des maisons de police de Hodimont (de 2 à 4 personnes), de Dison (de 2 à 3 personnes) et de Mangombroux (de 2 à 3 personnes) puis du Centre (de 2 à 3 puis 4 personnes) ainsi que la répartition de l'équipe « criminalité contre les biens » en maison de police avec la reprise de cette thématique par les différentes équipes enquête des maisons pour leurs secteurs territoriaux respectifs.
- le renforcement de l'équipe « criminalité contre les personnes » (de 5 à 6 personnes) et la création en son sein d'une Cellule d'Appui Technique (CAT) apportant un appui spécialisé à l'ensemble des policiers en matière de récupération, traitement et exploitation de données multimédia, de données téléphoniques et d'images de vidéosurveillance.

- L'intégration de l'enquête et la recherche en maison de police a contribué à une synergie particulièrement forte entre les équipes d'enquêteurs et les équipes de quartier d'une maison.

- Depuis 2009 la zone a mis en place un système de stage judiciaire destiné aux policiers de proximité. Ce système permet à des policiers de proximité intéressés et motivés de découvrir la fonctionnalité enquête et la recherche en intégrant une équipe d'enquêteurs durant 4 mois. Il porte sur un nombre restreint de policiers, de l'ordre de 2 à 3 stagiaires volontaires pour 1 à 2 postes d'enquêteurs maintenus libres. Le système sera poursuivi dans les années à venir pour autant qu'il fasse l'objet de candidatures de volontaires (nombre de stages actuellement limité à 2 non continus par personne), ce qui a toujours été le cas jusqu'à présent. Cette formule présente en effet plusieurs atouts: c'est une forme d'implication capable qui favorise la transversalité entre les fonctionnalités dont l'échange d'informations et qui accroît les compétences judiciaires des policiers de proximité (qualité des constats...).

- Pour rappel (Cfr. la fonctionnalité Accueil), la zone Vesdre dispose d'un système de vidéosurveillance. A partir de 2010, elle a organisé l'exploitation des images enregistrées, coûteuse en capacité, en confiant celle-ci au service de gestion et d'appui opérationnel (GAO). Cette exploitation, à posteriori d'un fait, sur demande d'un policier qui doit en préciser différents aspects, constitue un plus, notamment pour l'identification de suspects.

- Toujours dans le domaine de l'information, il est aussi à souligner la plus-value apportée par la plate-forme RIR, active depuis la fin 2009, qui réunit le magistrat de référence RIR du Parquet de Verviers, la PJF et les 4 zones de l'arrondissement ainsi que, plus récemment, le pilote stupéfiants et le pilote Trio de la zone Vesdre. En traitant l'information non concrète, cette plate-forme en stimule la recherche et la collecte de façon plus ciblée et en favorise également l'échange au sein de l'arrondissement.

- D'une façon plus générale, en ce qui concerne l'enquête et la recherche, les perspectives au sein du PZS 2009-2013 étaient notamment placées sous le signe de l'échange entre le corps de police et l'autorité judiciaire et ces années ont bel et bien été marquées par la régularité et la qualité des relations entretenues entre le corps de police, par l'intermédiaire du chef de corps ou de l'officier judiciaire, avec le Procureur du Roi et les différents magistrats.

- Un des événements qui a marqué le judiciaire durant l'exécution du PZS précédent est sans conteste l'entrée en vigueur de la Loi Salduz et l'application de la Col 8/2011

à partir du 1er janvier 2012 (Cfr. infra Le tableau reprenant les Circulaires Col des Procureurs généraux). Au sein de la zone Vesdre la prise en charge des Salduz 1 à 3 est assurée par les intervenants de première ligne (accueil de l'hôtel de police/intervention) et celle des Salduz 4 par les enquêteurs. Etant donné les pratiques des avocats, en l'occurrence jusqu'ici la faible fréquence de leur déplacement, la surcharge de travail liée à la loi Salduz a pu être absorbée. Toutefois une évolution de ces pratiques ferait courir le risque d'une importante surcharge pour les enquêteurs.

- Pour le futur, plusieurs des avancées mentionnées ci-dessus seront à entretenir, voire à conforter. Il y a aura aussi lieu d'être attentif aux évolutions éventuelles relatives à la loi Salduz et à procéder au besoin, si cela s'avère possible pour les services de police, à certaines adaptations. En outre, plusieurs perspectives se font jour:

- Mi juin 2013, deux fonctionnaires de contact non sic ont été désignés et formés en septembre 2013. Un nouvel officier assistant GLI devrait l'être aussi. Un nouveau créneau - le travail avec des indicateurs - s'ouvre ainsi pour l'enquête et la recherche locale; à investir, évaluer et au besoin faire évoluer avec l'officier GLI de la police fédérale.
- Fin 2013 - début 2014, la zone devra probablement procéder au remplacement de l'officier judiciaire en place, breveté de direction en partance. Au niveau du recrutement d'enquêteurs, elle pourrait envisager d'augmenter le taux d'encadrement en INPP.
- En juin 2013, la zone Vesdre a fait la proposition innovante à la PJF de mettre en place un mécanisme d'échange temporaire d'enquêteurs entre le service enquête et recherche locale de la zone et la PJF (Cfr. **Annexe 5**). Cette expérience qui pourrait rapprocher de façon inédite la police locale et la police fédérale constitue un projet qui a reçu l'assentiment du Procureur du Roi.
- Enfin, au moment de la rédaction du présent plan zonal, il est une inconnue pour la/les zone(s) de police ; il lui/leur est impossible de prévoir les retombées et l'impact sur la fonctionnalité enquête et recherche locale qu'aura la réforme de la justice qui interviendra dans le courant du plan zonal 2014-2017. Mais il est une certitude, c'est qu'elle modifiera les relations police/justice et qu'il conviendra de veiller à conserver, voire à accentuer, le rapprochement qui s'est opéré ces dernières années.

ACCUEIL

<i>Date enregistrement des données</i>	<i>Nombre de communes composant la zone</i>	<i>Nombre de postes de police</i>	<i>Nombre d'heures de présence physique dans le point d'accueil central</i>		<i>Capacité sur base annuelle 2011</i>
			Jours semaine	Week-end/ fériés	
31/12/2012	3	1 Hôtel de police + 6 Maisons de police	24h/24 (Hôtel de police) 32 H 30/Sem dans chacune des MP d'Hodimont, de Mangombroux, d' Ensival, de Dison et de Pepinster et 40H/Sem à la MP du Centre	24h/24 (Hôtel de police)	47.900 H (Cfr. 2.8)
<p>NORME : 12 heures par jour de présence physique dans le point d'accueil central + accessibilité via infrastructure technique et permanence téléphonique</p> <p>Norme respectée</p>					

- Comme plusieurs autres fonctionnalités, l'accueil a évolué et gagné en proximité au cours du plan zonal 2009-2013 par la réalisation de la priorité interne « du policier de quartier d'hier à l'équipe de quartier de demain » déjà plusieurs fois mentionnée. Avec la mise en oeuvre de ce projet sous-tendu par la division de la zone en 6 secteurs au lieu des 5 existants, à partir du 1er janvier 2011, la zone ouvre une 6ème maison de police et se dote ainsi d'un point d'accueil supplémentaire au bénéfice des citoyens. Ce nouveau point d'accueil est dédié aux habitants du secteur d'Ensival qui comprend, entre autres, les habitants de Lambermont et partie de ceux d'Ensival auparavant rattachés, avec une relative insatisfaction dans leur chef, au secteur de Pepinster. Ce 6ème accueil fournit par conséquent une réponse aux attentes de ces citoyens et plus largement améliore l'offre d'accueil pour bon nombre d'habitants de la zone; les 6 secteurs chacun doté d'une maison de police sont de plus petites tailles qu'antérieurement et réduisent la distance entre les citoyens et leur maison de police. Il est également bon de rappeler que de longue date la politique et le fonctionnement de la zone prévoit que les habitants s'adressent, aux heures d'ouverture des maisons de police, à la maison de police de leur secteur. L'objectif poursuivi de la sorte et largement rencontré au fil du temps, notamment au besoin par une réorientation du public vers sa maison de police, est de fidéliser les citoyens à leur maison de police et de leur offrir ainsi un contact plus personnalisé et plus efficace dans les réponses fournies à leurs demandes.

- Une autre forme d'accueil a connu elle aussi une évolution au cours de ces dernières années. Il s'agit du site internet de la zone Vesdre. Créé en 2008, il a vu sa fréquentation augmenter d'année en année avec un nombre de visites qui est passé de 6000 en 2008 à plus de 13000 en 2011. Et parmi les pages les plus lues figurent notamment celles relatives à la présentation des maisons de police et aux renseignements pratiques les concernant dont leur localisation et leurs heures d'ouverture. En 2013, l'accès à internet a également été introduit dans chacun des services de la zone et par conséquent aussi en maison de police.

- Sous la fonctionnalité accueil, on évoquera également la vidéosurveillance celle-ci étant placée sous la responsabilité d'un pool de policier dont la fonction principale est d'être coordinateur interne, aussi de l'accueil et de la gestion des détenus à l'hôtel de police 24h/24. La vidéosurveillance a certes connu son plus fort développement entre les années 2005 à 2008 avec l'installation de 55 caméras et l'engagement de

personnel civil principalement dédié à leur visualisation. Elle s'est toutefois encore renforcée au cours du plan zonal 2009-2013 avec l'acquisition de 5 caméras supplémentaires portant le nombre total de caméras à 60. En outre, le système a gagné en flexibilité en prévoyant le déplacement de caméras pour la couverture de nouveaux sites avec possibilité d'un retour à l'emplacement d'origine par le maintien du câblage existant. Concernant l'exploitation des images enregistrées, on a cité la procédure mise en place dans le cadre de l'examen de la fonctionnalité enquête et recherche locales.

- A propos des évolutions à venir de la fonctionnalité accueil entendu au sens large du terme, on mettra en exergue :

- l'organisation de rencontres citoyennes au sein des maisons de police qui disposent de l'infrastructure nécessaire ou au sein du quartier/secteur mais dans les deux cas à l'attention des habitants du quartier/secteur dont la maison de police a en charge la sécurité;
- le développement de la présence de la zone de police Vesdre dans les réseaux sociaux (Cfr. Chapitre 4 relatif à la communication);
- la transformation et l'agrandissement du complexe cellulaire de l'hôtel de police : il s'agit d'un complexe utilisé par la zone ainsi que par la police fédérale, voire par les zones avoisinantes. Il comprend actuellement 3 cellules qui devraient être mises aux normes et portées à 5, chacune dotée d'une caméra, caméras qui sont également prévues dans le local d'audition sécurisé ainsi que dans les couloirs du complexe d'accueil de l'hôtel de police.

MAINTIEN DE L'ORDRE PUBLIC

<i>Date enregistrement des données : 31/12/2012</i>				
Systeme de permanence : Officier de police administrative (OPA) et Officier de police judiciaire (OPJ)	OPA 1 officier (OPA/OPJ) contactable/rappe lable	<i>Oui</i>	Dans un accord de coopération inter zonale	<i>Non</i>
	OPJ 1 INPP présent 24h/24	<i>Oui</i>	Dans un accord de coopération inter-zonale	<i>Non</i>
NORME : 1 Officier de police administrative (OPA) joignable et rappelable en permanence Norme respectée				

- Au sein de la zone Vesdre, la fonctionnalité Maintien de l'ordre public est pilotée par un officier, chef du service de gestion et d'appui opérationnel (GAO), lequel est notamment composé d'un bureau ordre public. Ce bureau centralisé prépare, organise et supervise les services d'ordre locaux d'une certaine ampleur, soit ceux impliquant plusieurs maisons de police ou un investissement policier important. Les services d'ordre de faible importance ou confinés à une seule maison de police sont eux gérés par l'entité décentralisée. Le pilote fonctionnel et le bureau ordre public suivent toutes les problématiques relevant de la sphère de la tranquillité, de la sécurité et de la santé publiques, édictent les directives locales utiles dans ces domaines et s'emploient à faire évoluer les pratiques dans le sens des politiques établies.

A cet égard, le plan zonal 2009-2013 s'était donné très clairement l'objectif de développer encore plus avant une gestion négociée de l'espace public, et c'est bien dans ce sens qu'a évolué la fonctionnalité maintien de l'ordre ces dernières années. Les acteurs non policiers concernés par les événements (services communaux, organisateurs, gardiens de la paix...) ont été davantage impliqués dans la gestion de ceux-ci. Il y a certes quelques exemples plus marquants comme celui de la St-Nicolas des étudiants qui illustrent cette implication, mais c'est très largement que l'on peut parler d'une coopération accrue des acteurs non policiers à la gestion des événements locaux. Et ce résultat est, tout aussi largement, le fruit d'une démarche active des services de police à l'égard de ses partenaires, concrétisée par la prise de contacts et des rencontres préalables, la mise en place de procédures d'échanges d'information, l'application du règlement zonal de police ... qui ont aussi contribué à une analyse plus fine des risques et, partant, des dispositifs à mettre en place.

Cette gestion plus négociée de l'espace public s'est traduite, on l'a vu dans l'image policière locale de sécurité (point 2.3), par un diagnostic positif en matière d'ordre public. Elle s'est aussi accompagnée, comme espéré par le PZS précédent, d'une réduction sensible de la capacité policière engagée dans les services d'ordre locaux, même si une partie de cette diminution tient aussi probablement à la fluctuation de la nature de certains événements à travers le temps, comme la disparition de matchs à risque... Il s'agit là de tendances de fond qui seront à confirmer pour les années 2014-2017.

- S'il vient d'être question de réduction de la capacité policière dans l'encadrement des événements, à contrario, la zone investit dans une présence policière accrue par des actions spécifiques à certains moments de l'année où l'espace public est davantage

fréquenté par la population, c'est notamment le cas de la période de fin d'année. Depuis la création de la zone, chaque année, la période de novembre à janvier fait l'objet d'une « Campagne de fin d'année » qui prévoit différents types de contrôles, d'opérations (zonales mais aussi d'équipes de quartier sur quartier) et de patrouilles (dont des patrouilles pédestres de contact commerces et TEC) qui visent à prévenir différents types de vols (vols à l'étalage, vols dans les habitations...), à lutter contre différentes formes d'incivilités ainsi qu'à renforcer la sécurité routière.

D'une façon plus générale, une présence accrue et une plus grande visibilité policières sont également plus particulièrement assurées au niveau de l'hyper-centre de Verviers qui absorbe de façon quasi continue un important public. Outre le travail de proximité réalisé tout au long de l'année par la maison de police du Centre, la zone organise depuis 2011, pendant des périodes déterminées (mai/juin, mi novembre/mi janvier), des patrouilles VISTA qui consistent en patrouilles pédestres orientées sur l'hyper-centre de Verviers. Ces patrouilles sont composées soit d'un maître chien de la MP du Centre, soit de deux policiers de proximité dont l'un peut venir d'une autre maison de police traduisant ainsi une contribution de l'ensemble de la zone à la sécurisation du centre-ville verviétois.

Ces deux initiatives - Campagne de fin d'année et patrouilles Vista - sont mieux décrites en **Annexe 6**.

- Une autre facette du maintien de l'ordre réside dans la police des cours et tribunaux régie par la directive ministérielle MFO-1. En ce domaine, pour la zone Vesdre, le contexte pour les années 2014 à 2017 sera sensiblement différent de celui des années 2009-2013 puisque la prison sise sur son territoire sera fermée pour plusieurs années à la fin de l'année 2013. L'évolution de la charge de travail et des pratiques liées à cette fermeture a fait l'objet d'une analyse par la zone et s'annonce comme suit :

- les transferts des détenus (incarcérés à fortiori dans une autre prison, à l'extérieur de la zone) pour comparution au Palais de Justice de Verviers ne seront plus à charge de la zone Vesdre mais l'encadrement des audiences et présences pour lecture des dossiers restera une mission à assurer par notre zone;
- L'écrou des personnes arrêtées et privées de liberté sera réalisé par la zone Vesdre, ce qui correspond à une charge plus importante vu l'augmentation de la distance entre l'hôtel de police et les lieux d'emprisonnement;
- le volume des apostilles à exécuter en prison sera en diminution mais les apostilles à traiter demanderont des déplacements plus importants;
- en cas de grève dans les prisons, la zone Vesdre ne devra plus gérer ce type d'événement sur son territoire mais courra le risque d'être engagée dans les renforts HYCAP bien plus fréquents ailleurs qu'à Verviers.

On le voit, l'évaluation précise de la charge liée à la fermeture de la prison de Verviers est difficile à réaliser anticipativement et sera à mesurer dans la pratique. Pour la supporter, la zone Vesdre conservera le concours du corps de sécurité dont 6 personnes au minimum devraient rester affectées sur Verviers, sauf décision des autorités fédérales qui ne prendraient pas en compte les besoins réels, de manière à disposer de personnes impliquées au palais et adaptées aux besoins des autorités verviétoises et vesdriennes.

- Les mécanismes de solidarité entre les zones de police en matière de renforts pour des missions de police administrative (Directive MFO 2) font également partie de la fonctionnalité qui nous occupe. Le détail des engagements policiers des 4 zones de l'arrondissement de Verviers pour les années 2011 et 2012 sont placés en **Annexe 7**. Deux enseignements sont à mettre en avant dans ce domaine. En matière d'Hycap et

de Solidarité arrondissementale, le système mis en place au sein de l'arrondissement, garanti, et c'était déjà le cas antérieurement, une équité entre les zones de police. Cela étant, en matière de renforts, la situation a évolué au cours du plan précédent avec la suppression du corps d'intervention (CIK) en mai 2010 pour lequel la zone Vesdre était zone hôte pour tout l'arrondissement. Et on doit faire le constat que l'engagement Hycap que l'on escomptait voir évoluer à la baisse compte tenu de la perte des CIK n'a pas diminué et affiche même des valeurs tout à fait comparables entre les « années CIK » et les « années sans CIK » (2815 UH en 2007, 2682 en 2011 et 3065 en 2012). Il s'agit d'une évolution que l'on peut regretter d'autant que le personnel CIK avait été intégré au sein de la zone et de ses maisons de police.

- Le dernier point que l'on citera en matière de maintien de l'ordre concerne les plans d'urgence et d'intervention (PUI). Comme annoncé dans le plan zonal précédent, en 2009, les 3 communes de la zone ont désigné leur fonctionnaire PLANU et réalisé leur plan d'urgence et d'intervention (PGUI) qui ont été approuvés par le Gouverneur de province. Dans la foulée, dans une approche concertée avec tous les partenaires impliqués, la zone Vesdre a élaboré son plan d'intervention policier (le PIP D3) et l'a diffusé aux officiers de permanence. Il reste cependant à la zone à organiser le volet formatif de ce plan.

CIRCULATION

<i>Date enregistrement des données</i>	<i>Capacité sur base annuelle Nombre d'heures</i>	<i>Capacité de la capacité de travail totale consacrée à la circulation - en %</i>
Capacité de l'année 2011 (Cfr. 2.8)	Capacité circulation : 32.300 heures Capacité totale : 387.800 heures	8,3%
<p>NORME: la capacité consacrée à l'accomplissement de cette fonction s'élève au minimum à 8% de la capacité de travail totale au sein de la zone de police</p> <p>Norme respectée</p>		

Bien que la circulation constitue une nouvelle fonctionnalité, nous serons très succincts dans nos commentaires ci-après étant donné que le plan zonal l'aborde déjà en plusieurs endroits, à savoir : au point 2.3.3 relatif à l'image policière locale de sécurité qui comprend une partie consacrée à la sécurité routière y compris la mobilité, et ensuite aux points 3.1.2 et 3.2.1.1 portant respectivement sur l'évaluation des objectifs stratégiques 2009-2013 et sur le développement des objectifs stratégiques 2014-2017 où figure, dans les deux cas, la sécurité routière. Ces parties rendent en effet largement compte de la façon dont la zone Vesdre exécute les missions prévues pour la fonction circulation par l'AR du 16 octobre 2009²⁴.

On précisera simplement ici qu'au sein de la zone la fonction circulation est pilotée par un officier circulation qui dirige un bureau mobilité centralisé comprenant notamment 4 motards, un radariste et un conseiller en mobilité. L'exécution des missions de circulation est également assurée par les maisons de police qui possèdent toutes en leur sein un référent roulage. Ces référents composent un réseau roulage piloté par l'Officier circulation. Ce dispositif favorise l'exécution du plan d'action sécurité routière dans les différentes entités déconcentrées.

Au-delà de l'implication de la zone dans cette fonctionnalité (évoquée sous les points précisés ci-dessus), il importe de souligner l'impulsion locale et supra-locale qui lui a été donnée par l'investissement du magistrat « roulage » du parquet²⁵ notamment au travers de la création et du pilotage d'un réseau arrondissemental qui rassemble les référents roulage des 4 zones de l'arro ainsi que la police de la route²⁶.

²⁴ Pour rappel, il s'agit de la mise en oeuvre d'actions préventives et répressives en matière de respect des règles de la circulation, de la régulation de la circulation en cas de perturbations importantes et inopinées de la mobilité, de l'établissement de constats en cas d'accidents de la circulation et de la formulation d'avis aux autorités compétentes en matière de mobilité et de sécurité routière.

²⁵ Monsieur le Substitut Guerra.

²⁶ La création de ce réseau a plus particulièrement été soutenue par la zone Vesdre.

2.6.1.2 AUTRES SERVICES OPERATIONNELS

Néant

2.6.1.3 MISSIONS ET TACHES A CARACTERE FEDERAL

Il s'agit ici de passer en revue :

- les directives contraignantes MFO
- les circulaires COL du Collège des Procureurs généraux
- les FIPA

Les directives MFO ne seront toutefois pas abordées ici puisqu'elles sont examinées en d'autres endroits du PZS, à savoir au sein de la fonctionnalité maintien de l'ordre pour la MFO1 et 2 et dans la partie 2.6.2 qui suivra consacrée à « la police guidée par l'information » pour les MFO3 et 6.

Les Circulaires COL du Collège des Procureurs généraux

Les principales circulaires publiées entre 2009 et 2012 ayant un impact pour les polices locales sont recensées ci-après. Au regard de celles-ci figure un bref aperçu de leur application au sein de la zone. Une circulaire antérieure - la col 2/2002 - a également été reprise dans le tableau proposé.

Circulaires du Collège des procureurs généraux	Dispositions prises au sein de la zone - en résumé
Col 2/2002 Directive ministérielle organisant la répartition des tâches, la collaboration, la coordination et l'intégration entre la police locale et la police fédérale en ce qui concerne les missions de police judiciaires.	- Application de la circulaire du 11 mars 2010 du Procureur du Roi visant à organiser la répartition des enquêtes entre la police locale et la police fédérale sur l'arrondissement judiciaire de Verviers.
Col 5/2009 Utilisation d'attestations de dépôt de plainte uniformes, instructions concernant leur remise par les services de police et modification de la Col 8/2005 (E.P.O/P.V.S)	- Application de la circulaire au sein de la zone à partir du 31/03/2010. - Note de service interne diffusée à cette fin le 11/02/2010.
Col 10/2009 Les mariages simulés	- Mise en place en interne d'un suivi spécifique des enquêtes « mariages blancs » : encodage dans un fichier spécifique des apostilles mariages blancs et de leur attribution pour traitement en maison de police ou au Serl Central - gestion du suivi par une personne de référence -Obligation d'ouverture d'un Dos, responsabilisation des enquêteurs quant au suivi et au respect des délais.
Col 4/2011 Circulaire...contenant des dispositions en vue de la répression du trafic des êtres humains	- Désignation d'une personne de référence. - Participation à la plate-forme TEH organisée par le magistrat de référence. - Participation aux opérations « Lois sociales ».

<p>Col 8/2011 Circulaire relative à l'organisation de l'assistance d'un avocat à partir de la première audition dans le cadre de la procédure pénale belge</p> <p>Col 10/2011 Addenda 1 à la circulaire Col 8/2011- Modèles</p> <p>Col 12/2011 Addenda 2 à la circulaire Col 8/2011- Situation des mineurs d'âge et des personnes suspectées d'avoir commis un fait qualifié infraction avant l'âge de 18 ans</p> <p>Col 13/2011 Addenda 3 à la circulaire Col 8/2011 relative à l'assistance d'un avocat dès la première audition dans le cadre de la procédure pénale belge - Service de permanence du barreau pour les suspects arrêtés - Carte de légitimation</p> <p>Col 4/2012 Addenda 4 à la circulaire Col 8/2011- modification et actualisation du chapitre VII relatif à l'évaluation de la COL</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Suivi de la formation Salduz train the trainer par 7 enquêteurs (1 enquêteur par maison de police et 1 enquêteur coordinateur). - Organisation d'une information Salduz pour l'ensemble du personnel. - Organisation d'une information du personnel par service sur la mise en oeuvre de la loi Salduz compte tenu de l'organisation zonale » (cfr. infra note permanente et note de service). - Information du personnel concerné sur l'application Web Salduz. - Rédaction et diffusion de la note permanente de la zone Vesdre du 29/12/2011 « Procédure Salduz - organisation pratique de l'assistance d'un avocat ». Les spécificités zonales de la mise en oeuvre de la procédure Salduz sont explicitées dans la description de la fonctionnalité « Enquête et recherche » (Cfr. 2.6). - Rédaction et diffusion aux membres du personnel de la note de service du 29/12/2012 « Arrêt Salduz: modifications des mesures à prendre en BNG ». - Mises aux normes des infrastructures.
<p>Col 14/2012 Circulaire relative à l'approche judiciaire du trafic d'armes</p>	<p>Néant à ce jour</p>
<p>Col 17/2012 Circulaire concernant le traitement respectueux du défunt, l'annonce de son décès, le dernier hommage à lui rendre et le nettoyage des lieux</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Organisation d'une formation à l'attention des cordis qui constituent les membres du personnel les plus directement concernés par la circulaire. - Une formation a également été donnée dans chacune des maisons de police à l'occasion de leur journée mensuelle consacrée à la formation (journée bye) - Une directive zonale est en voie de finalisation
<p>Col 18/2012 Circulaire relative à l'interdiction temporaire de résidence en cas de violence domestique</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Une directive zonale est en cours de rédaction

Les FIPA ou opérations d'envergure (roulage ou judiciaire)

Le tableau ci-après propose un relevé des opérations FIPA ou des opérations d'envergure réalisées entre 2009 et 2012.

Date	tranches horaire	Nbre participants Zone Vesdre	Nbres participants Pol. fed ou autre service	Thématique
Année 2009				
01/01/09	01/08	10		Alcool - ceintures
13/02/09	21/05	27		Alcool - ceintures - stupéfiants
27/03/09	14/22	20		Alcool - ceintures - stupéfiants - vitesse
22/04/09	06/14	25		Cyclo
15/05/09	19/03	27		Plan action stupéfiants
26/06/09	23/07	16		Alcool - Stupéfiants - ceintures
27/11/09	20/04	19		Alcool - stupéfiants - ceintures
18/12/09	15/24	20		Feux - pneus - ceintures - alcool - stupéfiants - vitesse
Année 2010				
01/01/10	02/08	14		Alcool - stupéfiants - ceintures
11/03/10	16/21	16	1 Maître-chien	Stupéfiants à la prison
06/05/10	22/04	14		Contrôle arrondissement vol habitation
11/09/10	22/06	18		Vitesse - ceintures - alcool
26/11/10	19/03	10		Vitesse - ceintures - alcool - test salivaire
17/12/10	16/24	9		Vitesse - ceintures - alcool - test salivaire
Année 2011				
01/01/11	01/07	6		Gsm - ceintures - alcool - drogue au volant
11/06/11	20/04	18	2 PJF - 2 PGR	Vitesse - alcool - contrôle café
25/11/11	18/03	17	4 CIK	Alcool - drogue - ceintures -Gsm + soirée St Nicolas
16/12/11	16/02	14		Vitesse - Gsm - ceintures - alcool - drogue au volant
25/12/11	14/20	4		Gsm - ceintures - alcool - drogue au volant
01/01/12	01/07	3		Gsm - ceintures - alcool - drogue au volant
30/11/12	18/04	22	4 CIK	Vitesse - ceintures -Gsm - alcool + Soirée St Nicolas
25/12/12	13/21	5		Gsm - ceintures - alcool - drogue au volant

2.6.1.3 CONTRIBUTION AU PLAN NATIONAL DE SECURITE

La contribution de la zone Vesdre au plan national de sécurité 2008-2011 est largement évoquée dans le chapitre 3 du présent PZS dont la première partie est consacrée à l'évaluation des 8 priorités externes 2009-2012 de la zone qui font toutes parties des priorités du PNS. A cela s'ajoutent les 2 priorités internes 2009-2012 de la zone, à savoir « du policier de quartier d'hier à l'équipe de quartier de demain » et « l'implication capable » qui s'inscrivent pleinement dans l'objectif « une police moderne et de qualité » du PNS 2008-2011 dont deux de ses rubriques sont intitulées d'une part, « fonction de quartier : collaboration entre la police locale et la

communauté locale » et, d'autre part « investir dans les collaborateurs ». A la lecture de l'ensemble de ces évaluations, le lecteur prendra largement connaissance de la contribution de la zone Vesdre au plan national.

2.6.2 La Police guidée par l'information

« ... la police est, par nature, un système qui traite l'information et doit prêter une attention particulière à la manière dont elle gère les informations. A l'étranger, on a assisté au développement du concept d' « Intelligence Led Policing ». Pour notre part, nous utilisons la notion de base « fonction de police guidée par l'information ». Tous les collaborateurs de la police sont concernés par l'information. Certains se chargent de la collecter, d'autres la transforment en « intelligence ». L'intention est de mettre aussi cette « intelligence » à la disposition de tous. »
Vers l'excellence dans la fonction de police,
2007, Editions Politeia, pp.21-22.

On l'a dit en introduction du point 2.6 portant sur « l'image du service policier et de son fonctionnement », nous avons souhaité y ajouter un sous-titre relatif à « la police guidée par l'information » puisqu'il s'agit là d'une notion de base de la police de l'excellence aux côtés de la police orientée vers la communauté (qu'on vient de traiter au travers des fonctionnalités de base) et de la notion de gestion optimale (qu'on examinera ensuite).

La matière est très vaste et on a bien conscience qu'on en abordera que quelques aspects. Elle peut aussi se révéler très technique, raison pour laquelle elle est sans doute parfois évitée, mais l'approche proposée ici se veut résolument basique.

Au coeur du sujet se situe incontestablement l'alimentation de la Banque générale de données (BNG) à propos de laquelle on se centrera principalement sur l'implémentation des procès-verbaux initiaux (PVI), et secondairement - on verra pourquoi - sur certains documents qui peuvent les accompagner, à savoir le triptyque de l'identification judiciaire.

L'implémentation des PVI en BNG fait depuis plusieurs années l'objet d'un suivi soutenu du Service d'information zonal qui s'appuie notamment pour ce faire sur le tableau de bord fourni par l'Organe de contrôle de la gestion de l'information policière (COC). Deux indicateurs traduisent plus particulièrement les résultats positifs de la zone Vesdre au niveau de ce flux - capital - de l'information. Il s'agit de la complétude de la BNG et de sa vitesse d'alimentation. Quelle que soit l'année examinée, depuis 2007, la zone Vesdre détient un taux de complétude supérieur au score enregistré pour les zones de même type. Pour les années les plus reculées, cette différence est logiquement relativement réduite²⁷ - 100% de complétude pour la zone Vesdre pour 98,5% pour les zones de même type - mais cette mesure opérée pendant une année en cours - en l'occurrence en juin 2012 pour les 4 premiers mois de 2012 - met en évidence des différences sensibles à l'avantage de la zone Vesdre avec son score de 95% des PVI créés implémentés en BNG pour 79% au niveau des zones du même type. L'autre indicateur - la vitesse moyenne d'alimentation de la BNG en PVI - montre également, pour toutes les années complètes examinées (2007 à 2011), un meilleur positionnement de la zone Vesdre par rapport à ces consoeurs; et plus intéressant encore, il témoigne d'une réduction très marquée du délai d'alimentation au niveau de la zone Vesdre au fil des années. Pour notre zone, en 2007, la vitesse moyenne d'alimentation de la BNG en PVI exprimée en nombre de jours est de 34,75 ; en 2009 de 19 et en 2011 de 17,5.

²⁷ vu la longueur du temps disponible pour opérer l'implémentation.

Concernant le triptyque de l'identification judiciaire - composé pour rappel de la notice individuelle, des empreintes digitales et palmaires et des photos - qui constitue des documents à annexer au PV dans certaines conditions, la zone Vesdre est soucieuse, depuis l'époque où un diagnostic peu favorable a été dressé au niveau national, de favoriser l'identification judiciaire des personnes. Mais l'évolution des pratiques en ce domaine n'est pas vraiment objectivable via les tableaux de bord disponibles. On se gardera dès lors à ce stade d'en dresser un bilan et on conservera ce point d'attention pour l'avenir.

Concernant l'alimentation de la BNG, plus spécifiquement en PVI, au vu des résultats engrangés par la zone, on se doit de souligner que ceux-ci sont le fruit du travail de contrôle de qualité réalisé par le service d'information zonal et les contrôleurs de qualité en entités ainsi que plus largement du savoir-faire de l'ensemble des rédacteurs.

La police guidée par l'information se mesure aussi à son accessibilité à différentes banques de données utiles. A cet égard, au cours du plan zonal 2009-2013, la police fédérale a permis l'accès, via Portal, à de nouvelles banques de données (la banque carrefour des entreprises, la banque de données des alarmes...) vis-à-vis desquelles la politique de la zone Vesdre, dans la philosophie (de la police de l'excellence) d'une information à la disposition de tous, a été de les rendre accessibles à tous ses membres.

Outils de communication, outils de recherche et dispositifs favorisant l'exploitation des données constituent autant de créneaux du champ de l'information qu'il ne nous sera pas possible d'aborder ici de manière exhaustive et détaillée. Néanmoins, on citera quelques pratiques locales, parfois de concert avec la police fédérale ou avec la magistrature ou avec l'un ou l'autre partenaire, favorisant la collecte de l'information, son échange et son exploitation :

- l'important usage de la messagerie interne par le personnel de terrain pour l'identification et/ou la recherche de suspects;
- l'adoption par la zone d'un système d'archivage des PV qui permet, à la différence de l'ISLP, des recherches sur les auditions;
- la participation de la zone à la plate-forme RIR déjà évoquée dans la fonctionnalité enquête et recherche locales;
- la mise en place de plates-formes/réseaux locaux en collaboration avec la police fédérale sur des phénomènes prioritaires (terrorisme/radicalisme, stupéfiants...) (Cfr. Chapitre 3) ;
- à notre demande, la production par la police fédérale et son exploitation par la zone, d'une image stratégique de la criminalité qui descend au niveau des secteurs et même des quartiers de la zone Vesdre.

Sur le plan des perspectives, on peut encore et toujours espérer que les systèmes informatiques de la police fédérale et des polices locales puissent devenir uniques au bénéfice de la police intégrée et que les banques de données relatives à la circulation et aux SAC soient modernisées au bénéfice de tous les acteurs concernés. Pour les années 2014- 2017, on peut aussi espérer que l'optimisation de la police fédérale permettra une synergie entre CIA et CIC et aussi une offre de service optimisée émanant du CIA au bénéfice de ses clients partenaires.

2.6.3. La mise en œuvre du fonctionnement interne

2.6.3.1 LE MANAGEMENT DES COLLABORATEURS

Gestion administrative du personnel

Globalement aucune évolution majeure n'est intervenue entre 2009 et 2013 dans la gestion administrative du personnel si ce n'est le passage en 2010 de l'application informatique « ISLP Admin » à celle dénommée « GALOP » permettant une gestion administrative du personnel plus performante (intégration du contingent maladie, de l'évaluation....). Mais avant d'aborder plusieurs autres facettes de la gestion du personnel (recrutement, formation, évaluation...), il importe d'évoquer brièvement la situation du service de gestion des ressources humaines de la zone. Au cours de ces dernières années, il s'agit d'un service qui a connu plusieurs changements de membres du personnel tant au niveau du personnel administratif que de ses cadres. C'est dès lors un service qui n'a pas connu de vraie stabilité au cours de ces dernières années, laquelle n'est toujours pas possible à asseoir fin 2013 compte tenu du recours à un contrat de remplacement et du non remplacement en 2013 du seul juriste. Dans ce contexte, la zone a assez souvent recours, quand cela s'avère possible, au service juridique de la police fédérale, ainsi qu'à des conseils juridiques externes payants. Il s'agit néanmoins d'une situation relativement fragile d'autant que la matière à traiter est complexe et encore souvent assortie de procédures bureaucratiques sources d'une certaine lourdeur.

Recrutement - sélection - mobilité - mouvement du personnel

Depuis plusieurs années la zone applique une gestion prévisionnelle des sorties des membres du personnel qui a permis le renouvellement du cadre de base sortant de manière quasi optimale, si ce n'est pendant la période (2011) où la police fédérale a réduit ses recrutements pour des motifs budgétaires. Une seule difficulté est peut-être à signaler en matière de renouvellement des INP, elle concerne les maîtres-chiens pour lesquels il s'avère difficile de disposer régulièrement de formations canines.

Au fil des années, les recrutements opérés - très souvent d'INP sortant de l'école de police-, ont permis plusieurs évolutions enrichissantes du corps : sa féminisation, son rajeunissement (qui a par ailleurs un impact financier) et sa diversité (formation de base préalable à la carrière policière, origine culturelle...). De nombreux policiers/policières semblent intégrer notre corps pour y acquérir une large et solide expérience.

La zone de police voit également nombre de ses INP suivre les cours de promotion sociale. Si ces formations traduisent la motivation et la compétence du personnel, elles constituent néanmoins un effort budgétaire. A noter toutefois qu'à cet égard le futur s'annonce prometteur : la révision de la réglementation prévoit en effet une mutualisation (police locale/police fédérale) des coûts liés à ce type de formation jusqu'ici entièrement pris en charge par les corps d'origine.

A propos des glissements internes, la zone a connu un mouvement de glissements internes relativement important lié à la division en 6 secteurs et à la création de la 6ème maison de police en janvier 2011. Ce mouvement s'est parfaitement réalisé sur la base des choix d'affectation exprimés par les membres du personnel. Il a été suivi

d'une phase de stabilisation de ceux-ci au sein des équipes de quartier qui connaissent, depuis, peu de changements malgré les possibilités de glissements internes. Depuis cette stabilisation, la mobilité sortante, comme d'ailleurs les candidatures à la mobilité, sont relativement faibles.

Formation

Conformément à la circulaire GPI 48 bis du 17 août 2012, la formation relative à l'intervention lors d'incidents AMOK a été intégrée dans la formation et l'entraînement en maîtrise de la violence mise en oeuvre à la suite de la GPI 48 du 17 mars 2006. Comme pour cette dernière, cette formation est organisée en impliquant 3 zones de l'arrondissement de verviers.

Plusieurs initiatives plus spécifiques à la zone sont également à mettre en évidence :

- l'organisation d'une journée de formation par mois dans chaque maison de police. Ce qu'on appelle en interne « les journées bye » permet un jour par mois à la toute grande majorité des membres du personnel d'une maison - dégagée des charges collectives - d'être réunis et de bénéficier de formations données par des internes ou des externes (parquet...) sur diverses problématiques dont celles qui font l'objet de priorités.
- l'organisation de formations sur mesure. La zone est composée, on l'a vu dans le chapitre 1, de secteurs contrastés sur le plan socio-économique et culturel. Deux des trois quartiers les plus pauvres de Wallonie se situent sur le secteur de la maison de police d'Hodimont. Aux fins de soutenir cette maison confrontée à un public plus difficile à servir, en 2012 et 2013, son personnel a suivi des formations organisées par le Centre régional de Verviers pour l'Intégration (CRVI) et l'asbl locale « La belle diversité ». Ces formations spécifiquement conçues par des acteurs locaux selon les caractéristiques du quartier ont eu pour l'objet la re-connaissance de l'Autre, en l'occurrence des associations et la population locales, et la lutte contre les préjugés et les discriminations par essence préjudiciables à un bon accueil et aux développements de contacts.
- une formation « Intégration ». Les nouveaux arrivants INP bénéficient d'une formation d'une semaine qui leur offre un parcours à travers tous les services de la zone Vesdre et leur permet d'avoir un premier aperçu de son fonctionnement dans ses différentes composantes. C'est également l'occasion pour les « nouveaux » et pour les chefs de service et membres du personnel « formateurs » d'avoir rapidement une relation interpersonnelle.
- la mise en place, depuis 2009, d'un système de stage judiciaire destiné aux policiers de proximité. Cette initiative est décrite au point 2.6.1.1 « Normes minimales de fonctionnement/Enquête et recherche locales ».

Evaluation

En 2010, le service GRH a réalisé un bilan de la mise en oeuvre du système d'évaluation au sein de la zone. Celui-ci a mis en évidence plusieurs difficultés assez semblables à celles dégagées par l'enquête de l'inspection générale consacrée à ce sujet, à savoir l'importance de la charge administrative liée à la procédure et la qualité variable des évaluations réalisées compte tenu notamment de la complexité du système.

En 2011, dans les limites du statut, la zone a adapté quelque peu les pratiques d'évaluation en vue d'une simplification de la procédure pour les membres du personnel qui s'acquittent habituellement bien ou très bien de leurs tâches (à l'exclusion donc des cas problématiques). La simplification partielle de la procédure et l'amélioration qualitative des évaluations ont, entre autres, été envisagées en prévoyant une motivation type pour le personnel donnant satisfaction ainsi qu'au travers de la rédaction d'objectifs collectifs pour toute une série de fonctions comme celles de chef de service, de chef d'équipe de quartier, de policier de proximité, d'assistant administratif...

Bien-être au travail

C'est une facette de la gestion des ressources humaines qui mobilise largement la zone depuis 2011, c'est-à-dire notamment par l'ampleur du travail mené ainsi que par le nombre de membres du personnel impliqués. En 2011, la zone a en effet conclu une convention avec le Service de prévention et de médecine du travail (SPMT) pour la réalisation d'une intervention psychosociale au sein de la zone VESDRE. Cette intervention fait l'objet d'un suivi par un comité de pilotage et est très régulièrement explicitée en collège de police et en Comité de concertation de base (CCB). Les deux dossiers CCB placés en **annexe 8** décrivent dans le détail toutes les étapes de l'intervention réalisées jusqu'en octobre 2013. Nous limiterons dès lors l'exposé du sujet dans le corps du texte à quelques points clefs.

- l'intervention psychosociale a pris appui sur 5 groupes de parole, composés chacun de l'ordre de 10 membres du personnel, à partir desquels le SPMT a établi un état de la situation ainsi qu'une série de recommandations;
- le collège de police, sur la base de l'analyse réalisée par le SPMT ainsi que de propositions faites par le comité de pilotage, a fait le choix de 5 thématiques prioritaires à développer, à savoir : le rythme de travail, la charge de travail, les lieux d'échanges et de concertation, la polyvalence dans les équipes de quartier ainsi que le rôle et la marge de manoeuvre de la ligne hiérarchique.
- le comité de pilotage a défini dans les grandes lignes la méthode de travail pour l'approche de ces priorités et la conception de mesures à mettre en oeuvre. Il a opté pour la constitution de groupes de travail composés de membres du personnel et animés par un pilote investi d'une mission par le chef de corps.
- En 2013, 3 des 5 priorités examinées en groupe de travail ont donné lieu à des actions spécifiques dont une première évaluation est prévue début 2014. Il s'agit de la révision des grilles horaires des services d'intervention et de quartier, de l'accueil zonal et des cordis externes (pour la priorité rythme de travail), de la révision du plan de déploiement des équipes d'intervention (pour la priorité charge de travail ainsi que de la création d'un réseau GRM et d'un groupe de résonance interne (pour la priorité lieux d'échanges et de concertation). A noter que les actions des deux premières priorités citées sont explicités au point 2.6.1.1 « Normes minimales de fonctionnement/ Intervention ». En cette fin 2013, les deux priorités restantes - la polyvalence dans les équipes de quartier et le rôle et la marge de manoeuvre de la ligne hiérarchique - sont en cours d'analyse par des groupes de travail et devraient être assorties de propositions d'action en 2014.

Contrôle interne - Discipline

En 2013, la zone a fait évoluer le contrôle interne dans l'esprit de la directive CP3.

Cette évolution est décrite au point 2.5.2 relatif à l'organigramme de la zone et aux commentaires y liés.

Lignes de force 2014-2017 pour la gestion des ressources humaines

- Dans le prolongement de la situation du service GRH décrite plus haut, il conviendra pour le futur d'assurer une plus grande stabilité à ce service ainsi que son renforcement.

- Outre sur un service GRH renforcé, la gestion des ressources humaines devrait également pouvoir prendre appui sur réseau RH interne qu'il serait important de consolider aux fins de renforcer la dimension RH dans la zone et d'en favoriser une gestion harmonieuse. Vu la complexité du statut et des réglementations, la constitution d'un micro-réseau RH externe pourrait également constituer un atout par l'échange de bonnes pratiques et d'expertises sur des cas/situations plus complexes.

- Au cours des années 2014-2017, la zone continuera à maintenir l'équilibre entre les effectifs propres, les détachements et les heures supplémentaires de manière à conserver de manière flexible et efficiente la capacité nécessaire pour absorber la charge variable de travail opérationnelle et non opérationnelle et pour faire face aux aléas (maladie, accident du travail, formation de promotion sociale, congés exceptionnels...) liés à un corps, des services, des équipes, composés d'êtres humains.

- Dans la perspective du départ (prise de pension) de plusieurs cadres, la zone devra prévoir leur remplacement ainsi qu'organiser le transfert des compétences détenues par les chefs de service et/ou pilotes fonctionnels/thématiques concernés.

- Sur le volet formatif, à l'instar de ce qui a été entrepris pour l'enquête et la recherche locales (Cfr. le point 2.6.1.1 « Normes minimales de fonctionnement/ Enquête et recherche locales », le recours à des stages est à envisager pour d'autres fonctionnalités. Ainsi, il pourrait être mis en place un système de stage en assistance policière aux victimes destinés aux policiers de proximité lesquels intégreraient le service APV pour une durée limitée. Une autre perspective réside dans l'organisation et la mise en pratique d'un mécanisme d'échanges temporaires d'enquêteurs entre la zone de police et la PJF (Cfr. le point 2.6.1.1 déjà mentionné) ou, si l'échange présente un intérêt partagé, entre notre corps de police et d'autres corps.

- Pour améliorer la formation des aspirants, dans un souci de mieux connaître et plus tôt les AINP de notre région qui sortent de l'école de police, il conviendra de renforcer le partenariat avec les écoles de police et les services chargés de la sélection.

- Dans le cadre de l'optimisation de la police intégrée, la zone devra construire et développer un partenariat avec les ressources en Personnel, Logistique, Informatique et Finances (le PLIF) qui seront (dé)concentrées au niveau des nouveaux arrondissements.

2.6.3.1 LE MANAGEMENT DES MOYENS

La gestion des ressources matérielles

La gestion des ressources matérielles est assurée par un service zonal (Cfr. le point 2.5.2 « Organigramme ») qui a connu une plus grande stabilité que le service GRH précédemment évoqué. En mai 2013, la direction de ce service a toutefois changé en passant d'un calog niveau A à un CDP, de retour dans la zone après une longue période de détachement. Outre le service GRM, la bonne gestion du matériel tient aussi à l'implication des autres services, dont les 6 maisons de police déconcentrées, au sein desquels a été désigné un référent Ressources Matérielles (RM). Parmi les constats établis dans le cadre de l'intervention psychosociale (cfr. supra) figurait, à côté d'autres priorités, la problématique de la GRM. Celle-ci a dès lors été intégrée dans une des priorités retenues, à savoir « les lieux d'échanges et de concertation ». En mars 2013, en vue d'améliorer la gestion des moyens au sein de la zone, un réseau GRM a été créé à l'initiative du chef de corps. Piloté par le chef de service GRM et copiloté par un chef de service de maison de police, il rassemble périodiquement les référents RM de toutes les entités. Il vise notamment à responsabiliser les différents acteurs concernés et à établir des procédures plus claires pour la bonne gestion du matériel dont la meilleure structuration du flux des demandes, leur examen et la communication de leur suivi. L'impact de cette mesure ainsi que d'autres seront à évaluer en 2014 car il est clairement ressorti au cours de ces dernières années que les membres du personnel sont particulièrement sensibles à cette dimension du fonctionnement interne. Dans cette gestion à optimiser, il importera encore de veiller à ce que les demandes centralisées, analysées et priorisées le soient de concert avec la direction zonale qui se positionnera sur les propositions faites.

Infrastructure

En ce qui concerne les infrastructures, la zone a réalisé son projet de construction d'une sixième maison de police - la MP d'Ensival - annoncé dans le plan zonal 2009-2013 finalisant ainsi son objectif de départ (dès 2002) d'un ancrage local fort et d'une implantation optimale d'infrastructures de proximité sur son territoire. Cette 6ème infrastructure a également permis, et a été l'occasion, de rapatrier, pour une partie en maisons de police et pour l'autre au sein de l'hôtel de police, le personnel du SERL et du SIZ, logé dans des infrastructures provisoires situées dans le quartier de la chaussée de Heusy. A noter que ce déménagement libérait un emplacement où la police fédérale avait l'intention de construire un nouveau bâtiment. Ce dernier projet, d'importance et ayant des implications pour la zone, était mentionné parmi les perspectives au sein du plan zonal de sécurité 2009-2013 lequel prévoyait, après la construction de ce nouveau bâtiment de/par la police fédérale, « une ultime étape consistant dans l'organisation de l'ensemble des services centraux de la zone au sein de l'hôtel de police ainsi que la répartition de l'espace entre la police fédérale et la police locale dans le quartier de la chaussée de Heusy ». Ce projet majeur de la police fédérale n'a pas été réalisé et fin 2013 les projets infrastructurels de cette dernière ne sont pas connus de la zone de police. De plus le contexte général a évolué avec divers dossiers ayant un impact infrastructurel et de mobilité majeur sur la ville de Verviers (City Mall, la démolition de la prison et sa reconstruction sur site, la provincialisation de la justice et l'état préoccupant du palais de justice, la centralisation des services administratifs communaux et du CPAS dans le bâtiment actuel de Belgacom au coeur de Verviers à proximité immédiate de 3 écoles) mais aussi et surtout avec le projet d'optimisation de la police fédérale qui est de nature à réduire les effectifs de la police fédérale au niveau de l'arrondissement de Verviers.

A ce jour, il n'est dès lors pas possible de se prononcer sur les évolutions précises concernant l'infrastructure « Hôtel de police ». Plusieurs hypothèses sont envisageables: le déménagement de la police fédérale ou le déménagement de la

police locale ou une cohabitation comme à l'actuel ou évolutive, impliquant, selon les options, une sortie d'indivision et des projets infrastructurels, plus ou moins, majeurs, coûteux et longs. Pour la concrétisation d'un projet infrastructurel, il y aura lieu au cours du présent PZS que soit clarifié le projet fédéral et que soit posé un choix pour l'implantation de la police locale. Celui-ci aura à s'opérer en tenant compte de plusieurs critères, à inventorier, mais certainement de la spécificité de la fonction de police par rapport à d'autres services publics locaux. A ceux-ci s'ajoute assurément la recommandation inscrite au sein du plan national de sécurité 2012-2015 dans son objectif de « gestion optimale et d'optimisation des moyens disponibles » qui préconise « d'être attentif à renforcer l'efficacité de la police locale par de meilleures synergies, la réalisation d'économie d'échelle et de développement de projets visant à rationaliser la gestion du personnel, en prévoyant l'achat commun de biens et d'infrastructures ». Et d'ajouter qu' « un problème semblable se pose au sein de certaines entités de la police fédérale. »²⁸

Enfin, pour clôturer ce volet infrastructurel, on renverra le lecteur au point 2.6.1. « Normes minimales de fonctionnement/Accueil » où est évoqué le projet de transformation et d'agrandissement du complexe cellulaire de l'hôtel de police, on l'aura compris, lié au choix à faire qui vient d'être exposé. Mais tenant compte de l'ampleur des dossiers cités ci-dessus et de la durée pour faire les choix définitifs et réaliser les chantiers y liés, mais aussi considérant que les modes de répartition actuels des coûts entre la police locale, la police fédérale et la Régie des bâtiments ont permis à la police intégrée de fonctionner pendant plus de 10 ans, il nous paraît opportun de lancer ce projet profitable à la police intégrée de tout l'arrondissement qui va se retrouver sans prison pendant de longues années.

Gestion économique et écologique

La zone avait inscrit un projet stratégique de gestion économique et écologique au sein de son plan zonal 2009-2013. Des ébauches de cette gestion ont vu le jour comme l'achat de véhicules hybrides (Cfr. infra) mais on ne peut sincèrement pas parler de réalisations majeures dans ce domaine. Cet objectif d'une gestion économique et écologique significative fait dès lors partie des lignes de forces et de l'objectif interne 2014-2017.

Vidéosurveillance

L'évolution et la situation de la zone en matière de vidéosurveillance ont été décrites au point 2.6.1.1 « Normes minimales de fonctionnement/ Accueil ». On ajoutera juste à ce descriptif que la zone, désormais bien couverte en caméras, misera, au niveau des quartiers moins fréquentés, sur la participation citoyenne (Cfr. Chapitre 3 L'objectif stratégique 2014-2017 « Les cambriolages ») et que les projets infrastructurels majeurs qui voient/verront le jour sur le territoire de la zone seront couverts par le déplacement de l'une ou l'autre caméra.

Véhicules

Par rapport aux perspectives annoncées dans le plan zonal 2009-2013, après analyse, l'acquisition de scooters n'a pas été retenue; par contre, une orientation développement durable a été réalisée avec l'acquisition de 3 véhicules hybrides qui se sont toutefois révélés ne pas rencontrer suffisamment les attentes de la zone. L'expérience n'a donc pas été reconduite et ce sont des véhicules légers à essence -

²⁸ Plan national de sécurité - 2012-2015, pp. 30-31.

en plus des camionnettes diesel pour les SIQ - ainsi que des vélos qui ont été privilégiés pour les maisons de police. D'une façon générale, le parc de véhicules (d'intervention et de quartier, des patrouilles trio, du cordi externe, les véhicules légers...) a été modernisé au cours des années écoulées, sans toutefois être augmenté, et la toute grande majorité des véhicules faisant un nombre important de kilomètres ont été placés sous contrat d'entretien. En outre, dans un souci de visibilité, et dans une certaine mesure de sécurité, fin 2013, les véhicules banalisés sont en cours d'équipement de pare-chocs oranges. A noter également que le parc de vélos, éventuellement électriques, pourrait être élargi à l'avenir, s'il peut se combiner avec la réduction de véhicules légers, et ce principalement dans les maisons de police dont les secteurs sont peu étendus géographiquement.

Autre matériel

Le matériel spécifique d'intervention policière (radars, ethylomètre, curvomètre, herses, sabots...) a fait l'objet d'une attention particulière tant au niveau de son entretien que de son remplacement. La zone restera prête à acquérir, dans les limites de ses possibilités financières, le matériel nécessaire et reconnu sur le marché. Concernant ce dernier, elle portera une attention aux moyens techniques qui favoriseront le développement de ses objectifs stratégiques 2014-2017. En vue de limiter les coûts souvent élevés de ces acquisitions, la mutualisation des achats ou de projets avec d'autres zones de police ou avec la police fédérale devra davantage être recherchée. Il en sera certainement ainsi au niveau d'un radar mobile.

Suite à l'AR du 3 juin 2007, dans un souci d'uniformisation et de sécurité, en 2012, la zone a procédé en une fois au remplacement de tout l'armement individuel par celui retenu par la police fédérale. Ce renouvellement a été accompagné d'une formation des utilisateurs réalisée par la zone.

Télématique

Au-delà du renouvellement régulier du parc informatique, la zone a investi dès 2009 dans un système d'archivage des documents « Archipol » dont les atouts et les développements à venir sont décrits dans le chapitre 4 portant sur la politique de communication (point 4.2 « La communication interne »). Fin 2013, elle finalise également un autre projet qui consiste à octroyer un accès à internet au sein de chacun des services de la zone. Celui est prévu sur des PC indépendants en raison du coût qu'impliquait cet accès sur les PC ISLP.

Pour notre zone, comme pour les autres, des évolutions importantes, en préparation au niveau de la police intégrée et de son bureau ISI (Innovative Solutions for Integrated Services), sont attendues à plus ou moins court terme concernant notamment une nouvelle plate-forme mail et le remplacement du système informatique de la police locale (ISLP). Ces dossiers très techniques seront à opérationnaliser après examen des offres de service proposées compte tenu des éventuelles options offertes, de leur coût, d'éventuelles alternatives et des besoins/moyens de la zone (on pense ici plus particulièrement à la nouvelle plate-forme mail qui s'annonce relativement coûteuse et qui fait débat au sein du réseau provincial des gestionnaires systèmes et fonctionnels). Les attentes sont nombreuses et les progrès sont effectivement possibles à condition que les évolutions soient budgétairement acceptables et que la télématique à disposition permette de gagner un temps précieux.

Tenue

Comme annoncé dans le plan zonal précédent, la zone a réalisé la remise à niveau de l'équipement HYCAP et les acquisitions de matériel de protection ont été faites dans un système de mutualisation au sein de l'arrondissement. Plus largement, il y a néanmoins lieu de constater que même si le renouvellement de l'équipement de base fait l'objet d'une gestion routinière, il connaît encore quelques difficultés et fait toujours partiellement l'objet d'attentes d'amélioration dans le chef des membres du personnel. Dans la limite des crédits disponibles, la gestion de la masse d'habillement sera dès lors à optimiser dans les années à venir.

Budget

L'élaboration du budget et son exécution ont toujours reçu une attention forte de la part du chef de corps. Elle constitue néanmoins au fil des années un exercice de plus en plus difficile compte tenu de la situation financière des communes et de la police fédérale/intégrée ainsi que des circulaires d'application. Il est à relever la pratique d'une gestion financière rigoureuse depuis la création de la zone attestée par les tableaux de bord réalisés par BELFIUS et l'évolution réelle du compte sur ces dix dernières années (Cfr. **Annexe 9**). Paradoxalement cette bonne gestion pénalise quelque peu la zone en période économique difficile ; il est en effet plus compliqué d'envisager des économies en partant d'un budget qui a déjà été établi dans cette logique depuis 2002. On rappellera également que le budget de la zone de police est constitué pour près de 90 % de frais en personnel et que ceux-ci évoluent à un rythme quasi 2 fois plus élevé que la limite des 2% d'augmentation prévue par la Région wallonne.

Lignes de force 2014-2017 pour la gestion des ressources matérielles

Plusieurs perspectives ont déjà été annoncées dans les rubriques ci-avant passées en revue; on rassemblera ici les principales et les complètera comme suit, en insistant sur le fait qu'elles s'inscrivent pour la plupart dans l'objectif de « gestion optimale et d'optimalisation » du Plan national de sécurité 2012-2015 :

- La gestion des moyens matériels au sein de la zone devra être améliorée au niveau de plusieurs de ses processus dont le traitement des demandes faites par le personnel (centralisation, analyse, priorisation) et le processus d'achat (analyse fonctionnelle, du marché...) afin de répondre de façon plus optimale aux besoins opérationnels, dans le respect des crédits disponibles. Le service zonal chargé de la gestion des moyens devra gagner en flexibilité et en continuité ainsi qu'en rendre compte à la direction zonale.
- Lorsque cela s'avèrera possible, la zone veillera à procéder à des achats et des projets RM dans un système de mutualisation avec d'autres zones ou avec la police fédérale (radar, téléphonie...).
- En matière d'infrastructure, une option d'implantation pour la police locale actuellement sise au sein de l'hôtel de police devra être déterminée et concrétisée sur la base d'un débat transparent et constructif prenant en compte tous les facteurs pertinents relatifs à l'exercice d'une fonction de police de proximité et en gardant à l'esprit la recommandation du plan national de sécurité 2012-2015 citée supra.
- Dans le cadre de l'optimalisation de la police intégrée, la zone devra construire et

développer un partenariat avec les ressources en Personnel, Logistique, Informatique et Finances (le PLIF) qui seront (dé)concentrées au niveau des nouveaux arrondissements tout en conservant et en optimisant le partenariat avec les services centraux de la police fédérale.

- Dans un contexte sociétal de développement durable et de responsabilisation sociale accrue des entreprises, la zone développera au cours des années à venir un projet de gestion économique et écologique des infrastructures dont elle est tout ou en partie propriétaire (Cfr. Chapitre 3 les objectifs stratégiques internes 2014-2017).

2.7. Coopération et partenariat

2.7.1. Coopération **policière** inter zonale, supra locale et internationale

Les protocoles sont listés par ordre chronologique

Protocoles ou accords de coopération Interzonale / supralocale	Zone – service avec laquelle/lequel le protocole a été conclu/ Année	Remarques
Convention de cohabitation Police Locale/Police fédérale/Régie des bâtiments (Hôtel de police)	2003	
Protocole d'accord sur l'organisation des descentes sur les lieux de faits criminels graves	Chefs de Zones de l'arrondissement, Dirco et Dirjud -2003	
Protocole d'accord sur l'organisation d'un service judiciaire intégré (SER.JU.IN)	Zones de l'arrondissement , Dirco, Dirjud 2004	- Renforce la collaboration entre les services de recherche locaux ainsi qu'entre ces derniers et le SJA prioritairement par le biais du personnel de permanence.
Protocole d'accord portant sur la mobilisation en cas d'événement judiciaire exceptionnel sur l'arrondissement de Verviers (procédure MEJEVE)	Chef de Zones de l'arrondissement , Dirco, Dirjud, Procureur du roi 2004	- Permet de constituer dans les 24 heures une task force d'enquêteurs pour faire face à un événement judiciaire exceptionnel nécessitant dans un premier temps de nombreux enquêteurs.
Protocole d'accord relatif au fonctionnement et à l'organisation du Carrefour d'informations de l'arrondissement judiciaire	Président du collège de police et chefs de zone de l'arro, Procureur du roi, Dirco, Dirjud 2004	
Accord en matière d'accueil	Autres zones de l'arrondissement, PJF, SCA 2003	La zone Vesdre est la seule zone de l'arrondissement à offrir un point d'accueil ouvert 24h/24. Ceci entraîne la prise de plaintes de personnes extérieures à la zone.
Accord en matière de garde des personnes privées de leur liberté	WPR, PJF, autres zones 2003	De façon ponctuelle, dans les limites de ses disponibilités (3 cellules), la zone, étant la seule à être ouverte 24h/24, met ses cellules à disposition et assure la garde des détenus.

Protocole d'accord relatif à la mise en oeuvre de l'état d'alerte de Police	Zones de l'arro- Dirco-Dirjud 2005	A pour but de préciser les mesures de police à prendre et leur mise en oeuvre lorsqu'un fait criminel grave ou terroriste vient de se commettre, en vue de réaliser au plus vite la surveillance du territoire et l'interception des auteurs du fait
Accords en matière de communication	Centre de communication et d'information (CIC) de Liège 2006	Assure le call-taking et le dispatching des appels à destination de la zone.
Protocole concernant la coordination et la direction opérationnelles des services de police lors d'un accident nucléaire à la centrale de Tihange	Polices fédérales et police locales de la province de Liège 2006	
Convention relative à l'appui mutuel policier en province de Liège en cas de situation d'urgence	Dirco province de Lg, Dirjud province de Lg, SPN Lg, SPN Lg, CIC Liège, chefs de zone de la province de Lg 2007	
Accord relatif à la mise à disposition du personnel du corps d'intervention (CIK- Dirco Liège) pour des missions ponctuelles	Dirco de Liège 2007	
Protocole d'accord traitant des scénarii des interventions possibles à la prison de Verviers	Procureur du Roi, Dirjud, Dirco, Bourgmestre de Verviers, Directeur de la prison de Verviers	Ce protocole est suspendu étant donné la fermeture, fin 2013, de la prison de Verviers
Accord en matière de découverte de produits stupéfiants au sein de l'établissement pénitentiaire de Verviers	Protocole d'accord entre le parquet de Verviers et l'établissement pénitentiaire de Verviers - (la zone de police n'est pas signataire mais est concernée par la procédure) - 2008	Ce protocole est suspendu étant donné la fermeture, fin 2013, de la prison de Verviers
Convention de location des infrastructures Police Fédérale	Convention entre trois zones de l'arrondissement de Verviers et la Police fédérale - Direction Générale de l'appui et de la gestion - 2008	Convention conclue dans la cadre de la circulaire GPI 48 relative à la formation et l'entraînement en matière de maîtrise de la violence des membres du personnel du cadre opérationnel des services de police (location du stand de tir, d'une salle de sport et d'une salle de cours).
Convention en matière de constat d'accident de roulage impliquant un véhicule de service et/ou un membre du personnel en service sur le territoire des zones Vesdre, Pays de Herve et WPR Liège	Avril 2010	

2.7.2. Coopération et partenariat avec des acteurs non policiers

Les protocoles sont listés par ordre chronologique

Protocoles / accords de coopération	Tiers avec lequel la zone a conclu un protocole ou un accord	Remarques
Convention de partenariat en matière de Réseaux d'Information de Quartier (RIQ) pour Lambermont	Ville de Verviers- Coordinateur du RIQ 2004	Conclue en 2004 pour une durée d'1 an et reconduite en 2005 pour une durée indéterminée.
Contrat d'adhésion au service salubrité et hygiène assuré par la Société Protectrice des Animaux (S.P.A)	2002 et confirmé en 2008	Assure les obligations imposées aux autorités locales de Dison, Pepinster et Verviers en matière de refuge pour animaux errants, de prise en charge d'animaux recueillis, blessés sur la voie publique, à l'état de cadavre ou saisis par un service de police de la zone.
Convention relative aux gardiens de la paix	Ville de Verviers 2007	Fixe les principes généraux de la collaboration entre le service des gardiens de la paix de la ville de Verviers et la zone de police en application de la loi du 15 mai 2007 relative à la création de la fonction de gardien de la paix, à la création du service des gardiens de la paix et à la modification de l'article 119 bis de la nouvelle loi communale.
Convention relative à la sécurité en milieu scolaire - établie par la Plate-forme PLP41 suite à la circulaire du Ministre de l'Intérieur	PR, Président du collège de police, conseiller de l'aide à la jeunesse, directeur de l'aide à la jeunesse, Fonctionnaire de prévention de la ville de Verviers, Inter-réseau PMS, Chef de corps zone de Police, Etablissements scolaires de l'enseignement secondaire -2008	Cfr. Chapitre 3, point 3.1.1 relatif à l'évaluation des objectifs stratégiques externes 2009-2013/ « la délinquance juvénile »
Accords conclus dans le cadre de la convention PLP41 précitée : - accords relatifs à l'échange d'informations en cas de violence perpétrée à l'égard des membres de la communauté éducative - accords relatifs à l'échange d'information en matière de stupéfiants en milieu scolaire	Parquet - Directions d'école 2010 et 2012	Cfr. Chapitre 3, point 3.1.1 relatif à l'évaluation des objectifs stratégiques externes 2009-2013/ « la délinquance juvénile »
Convention pour la réalisation d'une intervention psychosociale collective au sein de la zone Vesdre	Service de prévention et médecine du travail (SPMT) 2011	Cfr. Chapitre 2, point 2.6.3.1 relatif au management des collaborateurs/ Le bien-être au travail
Conclusion de conventions de partenariats dans le cadre de la création des partenariats locaux de prévention (PLP) de: - Andrimont-Village - Stembert-Village - Stembert-Ma Campagne - Petit-Rechain - Heusy	Ville de Verviers ou Commune de Dison Coordinateurs des PLP 2012-2013	Cfr. Chapitre 3 point 3.1.3 relatif à l'évaluation des objectifs stratégiques interne 2009-2013/ « L'implication capable »

Outre les conventions conclues, il importe de souligner les partenariats qui existent entre la zone de police et les principaux acteurs locaux de la prévention et du social présents sur les communes de Verviers, Dison et Pepinster, lesquels sont porteurs de plans d'envergure dans ces domaines. On citera plus particulièrement les partenariats de la zone Vesdre avec :

- le service de prévention de la ville de Verviers (y compris les gardiens de la paix) et ses plans stratégique de prévention et de sécurité ainsi que de cohésion sociale (PCS)

Ce partenariat existe depuis la création de la zone de police et s'est très rapidement constitué solidement au travers de la réalisation de projets communs dont le projet quartiers à discrimination positive (Q+) largement commenté dans le chapitre 3 consacré à l'évaluation des objectifs stratégiques externes 2009-2013 (les nuisances). Le service de prévention a également été impliqué dans le projet « Délinquance juvénile » qui a constitué une autre priorité du précédent PZS. En outre, police locale et gardiens de paix collaborent en matière de gestion des événements, de verbalisation des infractions au règlement zonal de police (plus particulièrement en matière de propreté) et de prévention, notamment des vols dans véhicules.

Ce partenariat sera assurément prolongé dans le cadre du plan zonal 2014-2017 qui comporte toujours la priorité « nuisances » où le service de prévention joue un rôle important, au côté de la police, pour la sécurisation et cohésion sociale des quartiers sensibles de la zone (Cfr. Chapitre 3, les objectifs stratégiques 2014-2017). De plus il y aura entre autres à envisager une éventuelle collaboration du service de prévention en matière de radicalisme si ce service devait être impliqué au niveau communal dans cette problématique. Des collaborations complémentaires à venir seront à examiner et au besoin à établir lorsque le plan stratégique de la ville de Verviers aura fixé ses futures priorités qui n'ont pu être arrêtées pendant la préparation et la rédaction du présent plan zonal.

- le plan de cohésion sociale (PCS) de la commune de Dison

Ce partenariat a connu un bel essor au cours du plan zonal 2009-2013 plus particulièrement en matière de développement social des quartiers puisque le PCS de Dison s'est inscrit dans le projet Q+ déjà évoqué plus haut. Cette collaboration sera poursuivie durant les années à venir.

- le plan de cohésion sociale de la commune de Pepinster

Il s'agit d'un tout nouveau plan qui a vu le jour en 2013 et avec lequel la zone de police souhaite développer une collaboration étroite dans les domaines du développement social de quartier et de la lutte contre l'insécurité lesquels constituent les deux axes majeurs de ce plan. Des contacts sont déjà établis avec ce partenaire.

- le plan local d'intégration (PLI) de Verviers et Dison porté par le Centre régional de Verviers pour l'Intégration (CRVI)

Via son chef de service « Stratégie et développement », la zone Vesdre a contribué à l'élaboration du plan local d'intégration précité (2011) et continue à être membre du comité de pilotage établi à cette occasion. Ce rapprochement avec le CRVI et d'autres associations locales a notamment permis l'organisation

de formations spécifiques en matière de diversité au sein de la maison de police de Hodimont (Cfr. Chapitre 2, le management des collaborateurs, formation).

2.8. Synthèse de l'affectation de la capacité

Méthode et limites de l'analyse de capacité

Les données de capacité renseignées proviennent d'une extraction du système d'enregistrement GALOP prévu au sein de la police intégrée pour l'encodage des prestations des membres du personnel. Elles portent sur l'année 2011 car ce travail a été entamé au moment où la prolongation du PZS 2009-2012 était envisagée pour six mois seulement et non encore d'une année. Elles ont été intégrées dans le tableau fourni par le manuel de rédaction du PZS 2009-2012, lequel a toutefois été quelque peu adapté selon les particularités zonales. Les principales lignes du tableau (pour les grandes rubriques) ont été numérotées pour guider si possible le lecteur en ce domaine assez technique. Les chiffres ont été arrondis à la centaine (vers le haut ou vers le bas).

Ces données fournissent une indication sur la capacité totale disponible de la zone et sur celles absorbées par les différentes fonctionnalités de base et d'appui de la police locale (Cfr. à partir de la ligne 2 « Déploiement local »). Elles donnent aussi un aperçu de la capacité locale absorbée par les missions fédérales y compris la contribution aux phénomènes prioritaires du PNS (Cfr. ligne 1 « Contribution fédérale » (1.1 à 1.7)).

On souhaite toutefois insister sur le caractère indicatif de ces données pour plusieurs raisons :

- dans le système d'encodage des prestations des membres du personnel, la zone Vesdre a limité le nombre d'items disponibles afin d'éviter des erreurs d'encodage et/ou d'interprétation des items proposés; néanmoins, l'encodage des données peut toujours comporter certaines erreurs dans le choix des items opérés;
- il est des rubriques prévues par le tableau pour lesquelles la zone Vesdre ne dispose pas de données. C'est le cas par exemple de la contribution aux phénomènes prioritaires du plan national de sécurité (ligne 1.7). En effet, l'encodage des prestations dans la zone est articulé sur les fonctionnalités de base et d'appui et ne comprend pas d'items pour les phénomènes de criminalité. A la différence de la police fédérale, pour une zone de police de moyenne importance, les relevés à ce niveau sont peu praticables et seraient, si introduits, peu fiables étant donné les nombreux découpages d'une prestation qu'ils exigeraient dans le chef du personnel, sans parler du surcroît de bureaucratisation qu'ils engendreraient. Les valeurs renseignées constituent dès lors des estimations pour lesquelles des explications sont fournies plus loin dans le texte;
- pour toutes les zones de police et plus nettement pour celles comme la zone Vesdre qui ont favorisé la transversalité entre les fonctionnalités de base, une autre difficulté se fait jour dans les relevés statistiques de capacité : des prestations encodées dans une fonctionnalité comprennent en réalité, dans certains cas, une part non négligeable de prestations réalisées dans les faits au profit d'autres fonctionnalités. On citera ici plus particulièrement le cas des prestations enregistrées en intervention dont une partie sont faites au bénéfice du quartier ou de la circulation. Dans la mesure du possible, les chevauchements de ce type d'une certaine ampleur ont été estimés et sont explicités dans l'analyse ci-après.

Analyse de la capacité

Le lecteur voudra bien se référer aux commentaires placés en dessous du tableau de capacité.

	Nature des prestations	Nombre d'heures prestées Année 2011
1.	CONTRIBUTION FEDERALE	
1.1	MFO1 cours et tribunaux	3900
1.2	MFO2 (capacité hypothéquée et solidarité arrondissementale)	3500
1.3	Participation CIA	-
1.4	MFO4	-
1.5	Participation CIC	-
1.6	Opérations fédérales et FIPA	500
1.7	Contribution aux phénomènes prioritaires du PNS	73000
	Total contribution fédérale	80900
2	DEPLOIEMENT LOCAL	
2.1	Travail de quartier	
	Sécurisation locale (Proxi, QPS, maître-chiens...)	11400
	Quartier prioritaire	16400
	Gestion équipe quartier	7400
	Trio	8500
	Part prestations quartier dans les Services d'intervention et de quartier (SIQ)	9000
	Total Quartier	52700
2.2	Accueil	
	Accueil zonal (y compris cordi interne)	20400
	Accueil en maison de police	21300
	Opérateur Vidéosurveillance	6200
	Total Accueil	47900
2.3	Intervention	
	Pauses intervention	69500
	Ecritures-Suites Intervention	6400
	Encadrement Ops (Cordi ext et renfort cordi ext, OPS)	14900
	Total Intervention (en ce compris la part prestée pour le quartier ou la circulation)	90800
2.4	Assistance policière aux victimes	
	Assistance policière aux victimes	1500
	Gestion- administration - Formation donnée-réunions ext	1300
	Techno-prévention	800
	Total Assistance policière aux victimes	3600
2.5	Circulation	
	Gest opérationnelle circulation	4900
	Contrôle Circulation	3400
	Radar + écritures radar	2000
	Régulation Circulation	300
	Sécurisation locale (Mocys)	300
	Parc école	500

	APO/Dossiers	7400
	FIPA Circulation	500
	Part prestations circulation dans les fonctionnalités Intervention, Quartier et Accueil	13000
	Total circulation	32300
2.6	Enquête et recherche locales	
	Gestion judiciaire	2500
	Apostille	33700
	Enquêtes	30600
	Opérations judiciaires	1300
	Total Enquête et recherche locales	68100
2.6 bis	Gestion de l'information opérationnelle	
	Contrôle de qualité/Gestionnaire fonctionnel	14200
	SIZ EPO/PVS/RZP	1500
	Gestion des armes	2000
	Total Gestion de l'information opérationnelle	17700
	Total Enquête et recherche locales et Gestion info ops (2.6 et 2.6 bis)	85800
2.7	Ordre public	
	Gestion ordre public	4000
	Service d'ordre locaux	5100
	MFO1	3900
	MFO2	3500
	Total ordre public	16500
2.8	Gestion des Ressources Matérielles (GRM)	
	Entretien/Gestion matérielle/Gestion véhicules	7900
	Gestion informatique	3100
	Gestion financière	1600
	Total GRM	12600
2.9	Gestion des Ressources Humaines (GRH)	
	Gestion RH	6400
	Total GRH	6400
2.10	Formation (donnée/reçue)	14800
	Total Formation	14800
2.11	Direction/Gestion/Coordination	
	Administration- Gestion interne- Stratégie et développement/ Communication/représentations/ réunions	46400
	Total Direction/Gestion/Coordination	46400
	Total GRM/GRH/Dir (2.8, 2.9 et 2.10)	80200
3	CAPACITE TOTALE	387800

- En ce qui concerne la Contribution fédérale (lignes 1 et suivantes), au niveau de la contribution aux phénomènes prioritaires du Plan national de sécurité (ligne 1.7), il s'agit, on l'a dit, d'une estimation des prestations du personnel dans les priorités externes 2009-2013 de la zone VESDRE toutes incluses dans le PNS, correspondant globalement à 73000 heures et reprenant :

- 32.000 heures prestées en sécurité routière (Cfr. infra);
 - 25.000 heures prestées en quartier dans le cadre de la priorité nuisances;
 - 5000 heures prestées au bénéfice de la priorité stupéfiants (estimées notamment sur la base du nombre de PV et des prestations des patrouilles Trio);
 - 5000 heures au bénéfice de la priorité violence intra-familiale (estimées également pour partie sur la base du nombre de PV);
 - 3000 heures prestées dans la priorité TEH;
 - 1500 heures consacrées à la priorité terrorisme (réunions, collectes d'informations...)
 - 1500 heures dédiées à la priorité délinquance juvénile (réunions plate-forme PLP41, prestations de l'officier de contact...)
- Au niveau du déploiement local,

- la capacité totale de la zone Vesdre pour l'année 2011 (dernière ligne du tableau) s'élève à 387800 heures. Cette valeur est inférieure de plus 12.000 heures à la prévision des 400.000 heures pour les années 2009-2012 inscrites dans la plan zonal précédent, ce qui équivaut à près de 8 ETP. Cette dernière valeur continue à constituer une valeur de référence pour les années 2014-2017 sachant que le respect des normes minimales prévues par l'AR du 5 septembre 2001, soit 223 ops+ 40 calog, équivaut à 399760 heures (Cfr. point 2.5 relatif au Déploiement du corps de police).

Remarque : on mettra le lecteur en garde sur le fait que la capacité totale n'est pas la somme des capacités des différentes rubriques distinguées étant donné que certaines activités peuvent être reprises dans plusieurs rubriques. On a adopté ici la même logique que celle qui prévaut dans l'analyse stratégique des phénomènes de criminalité où le nombre total de délits n'est pas le résultat de la somme des phénomènes, certains faits pouvant figurer dans plusieurs phénomènes.

- le travail de quartier (lignes 2.1 et suivantes) : le total quartier renseigné s'élève à 52700 heures. Il s'agit d'une image ajustée des prestations au profit du quartier car ce volume d'heures intègre les prestations faites au bénéfice du quartier dans les pauses d'intervention et de quartier (les SIQ). Cette part a été estimée à 10% du volume des prestations encodées en intervention, soit à 9000 heures.

- l'intervention (lignes 2.3 et suivantes) : les prestations encodées dans cette fonctionnalité représentent 90.800 heures. Ce volume comprend les prestations quartier réalisées en intervention (cfr. supra) ainsi que les prestations faites au bénéfice de la fonctionnalité circulation pendant les pauses SIQ. Ce dernier point est explicité ci-après.

- la circulation (lignes 2.5 et suivantes) : le total circulation est estimé à 32.300 heures. Il comprend toutes les prestations encodées en circulation au sens strict du terme, auxquelles ont été ajoutées des prestations circulation, telles que décrites dans l'AR du 16 octobre 2009 relatif à la norme minimale circulation, exécutées en intervention, voire en accueil ou en quartier. Il s'agit d'un total estimé à 13.000 heures, plus précisément :

- de l'ordre de 5000 heures correspondant aux heures prestées par les motards en intervention,
- approximativement 3000 heures constituant les heures consacrées aux constats d'accidents de roulage et à la régulation de la circulation liée aux accidents, prestées pendant les pauses d'intervention, voire à l'accueil et

en quartier (écritures);

- de l'ordre de 5000 heures absorbées par les constats des PV roulage (hors vitesse/hors accident) pendant les interventions, et éventuellement lors des prestations accueil ou quartier (écritures).

- les autres fonctionnalités accueil, enquête et recherche locales, assistance policière aux victimes et ordre public n'ont pas fait l'objet d'estimation particulière méritant des développements.

- En terme de perspectives 2014-2017, l'application de la norme minimale prévue pour les effectifs de la zone Vesdre fait valoir une capacité disponible de l'ordre de 400.000 heures pour l'exécution de la fonction de police de base et la contribution aux missions fédérales. Cette capacité sera investie dans la continuité en veillant notamment plus particulièrement :

- au respect, comme c'est déjà le cas, des normes d'organisation et de fonctionnement fixées pour les fonctionnalités de base;

- au développement pratique et concret des objectifs stratégiques externes et internes retenus pour les années 2014-2017;

- à la protection de la fonctionnalité travail de quartier primordiale par son double aspect administratif et judiciaire ainsi que son fort caractère de proximité qui en fait la fonctionnalité phare pour la réalisation de la mission de fond de la police locale, à savoir celle d'une police orientée vers la/les communautés .

CHAPITRE 3

LES OBJECTIFS STRATEGIQUES

Ce chapitre 3 entièrement consacré aux objectifs stratégiques comprend deux parties principales : la première relative à l'évaluation des objectifs stratégiques du plan zonal de sécurité 2009-2013 (point 3.1) et la seconde aux objectifs stratégiques 2014-2017 (point 3.2). Par rapport aux objectifs à venir, deux étapes sont distinguées : celle de leur détermination qui a eu lieu en conseil zonal de sécurité du 14 juin 2013, et à sa suite, celle de leur développement selon la méthode EFQM.

3.1. Les objectifs stratégiques précédents – Evaluation et leçons à tirer

Rappel des objectifs stratégiques externes et internes inscrits dans le PZS 2009-2012/2013

Les objectifs stratégiques externes : Phénomènes prioritaires et pilotages	
Les nuisances et la criminalité de rue	Pilotage zonal
La sécurité routière	Pilotage zonal
La délinquance juvénile sous l'angle de la violence perpétrée à l'égard du personnel de la communauté éducative (PLP41)	Pilotage zonal
Les stupéfiants	Pilotage zonal en collaboration avec la police fédérale
Le terrorisme	Pilotage zonal en collaboration avec la police fédérale
La violence intra-familiale/intra-conjugale (VIF)	Contribution de la zone au plan d'action du parquet
La traite et le trafic des êtres humains (TEH)	Projet arrondissemental piloté par la police fédérale
Les délits patrimoniaux commis par des groupes d'auteurs itinérants (CrimIt)	Projet arrondissemental piloté par la police fédérale
Les objectifs stratégiques internes	
Du policier de quartier d'hier à l'équipe de quartier de demain	
L'implication capable	

3.1.1 Evaluation des objectifs stratégiques du PZS 2009-2013

Note méthodologique

- Pour rappel, conformément au manuel de rédaction du PZS, les objectifs stratégiques du PZS 2009-2013 ont été rédigés selon la méthode EFQM et ont été présentés en les examinant successivement sous l'angle du leadership, de la stratégie/politique, du management des collaborateurs, des moyens et des processus ainsi qu'au regard du partenariat. Enfin, le passage en revue de chaque objectif se clôturait par une liste d'indicateurs de suivi. Au niveau de la forme, toutes les rubriques évoquées ont été développées en listant toute une série d'actions à conforter, développer ou mettre en oeuvre. Au total, chaque objectif a ainsi pu faire l'objet de plus de 30 mesures.
- L'évaluation rendue dans le présent PZS ne consistera pas à apprécier point par point toutes les mesures inscrites sous chacun des objectifs 2009-2013. Cet exercice a certes été réalisé dans le cadre des phases préparatoires du nouveau plan zonal mais la présente évaluation finale se veut plus synthétique et plus centrale. En effet, si une logique énumérative favorise une approche détaillée parfois bien utile pour se lancer dans l'action, elle a aussi tendance à lisser les différents points abordés alors que ceux-ci présentent le plus souvent une importance fort variable pour la bonne réalisation des choses. Dans une démarche d'évaluation, nous concentrerons dès lors notre attention sur les points clefs des objectifs annoncés, c'est-à-dire ceux qui nous sont apparus constituer davantage que les autres des enjeux pour la réalisation de cette partie du PZS 2009-2013. Dès lors dans les pages qui suivent, chaque objectif stratégique est abordé en deux temps, d'abord en rappelant de façon synthétique le contexte, l'approche du phénomène et les objectifs principaux; ensuite, en examinant dans quelle mesure et comment ces objectifs ont été rencontrés au cours de ces quatre/cinq années de mise en oeuvre de la politique zonale.
- Dans l'évaluation menée, nous avons aussi porté une attention plus particulière aux indicateurs retenus sous la rubrique « suivi de l'objectif » mais ceci de façon ouverte, certains indicateurs mentionnés peuvent en effet avoir montré certaines limites à l'usage et, au contraire, de nouveaux indicateurs plus pertinents ont parfois été rendus disponibles au cours de ces 5 dernières années.
- L'évaluation entreprise repose à la fois sur des éléments quantitatifs et qualitatifs. Au niveau du qualitatif que l'on soupçonne souvent plus facilement d'être moins objectif, notre lecture s'est voulue dotée d'un certain sens critique, c'est-à-dire soucieuse d'énoncer aussi, à côté des points positifs, les éventuelles difficultés et limites éprouvées.
- Le plus souvent, il s'agit d'une évaluation que l'on a souhaitée dans la mesure du possible « partagée ». En interne, elle a très souvent fait l'objet d'une co-construction notamment entre le service stratégie et développement, chargé de la rédaction du PZS, et les pilotes zonaux des projets. Vis-à-vis de l'externe, plusieurs évaluations ont été présentées dans les réseaux (Terro), comités (Q+) ou plates-formes (PLP41) liés aux problématiques traitées.

- Tout ce qui précède vaut plus particulièrement pour les 5 objectifs stratégiques externes qui font l'objet d'un pilotage zonal ou en collaboration avec la PJF. Et pour ceux-ci, histoire de dater l'évaluation entreprise, celle-ci a été clôturée en septembre/octobre 2012. Pour les 3 objectifs stratégiques externes arrondissementaux pilotés par la PJF (TEH et CrimIt) ou le parquet (VIF), la démarche évaluative a été quelque peu différente. La zone Vesdre a demandé aux pilotes concernés une évaluation de leur projet (y compris de la contribution de la zone Vesdre). En ce qui concerne la VIF, l'évaluation par le parquet a été rendue en février 2012 et a été combinée par nos soins avec celle de l'officier zonal de référence. Pour la TEH et la Crimit, une évaluation par la Police fédérale nous a été communiquée en avril 2013. Ces deux documents sont intégrés sous leur forme originale dans le présent.
- Enfin, en ce qui concerne les objectifs stratégiques internes de la zone, il importe encore d'ajouter que le projet principal baptisé « Du policier de quartier d'hier à l'équipe de quartier de demain » a bénéficié d'un regard extérieur grâce au CP Alain BARBIER qui a réalisé son stage « brevet de direction » au sein de la zone Vesdre entre juin et octobre 2012, stage largement consacré à l'évaluation du fonctionnement en équipes de quartier. Cet objectif interne a également fait l'objet d'évaluations périodiques au sein du réseau Chefs d'équipe de quartier animé par le chef de corps, le chef de service Stratégie et développement et le pilote fonctionnel « Quartier » (également chef de service de la maison de police du Centre).

3.1.2 Evaluation des objectifs stratégiques externes

Les nuisances et la criminalité de rue (Pilotage zonal)

Contexte, approche du phénomène et objectifs principaux

Les nuisances et la criminalité de rue ont toujours constitué une priorité pour la zone Vesdre depuis sa création et figurent dans tous ses plans zonaux de sécurité depuis 2003 sous des appellations légèrement variables en fonction de celles retenues par les plans nationaux de sécurité successifs soit, les nuisances sociales en 2003-2004, la criminalité de quartier en 2005-2008 et les nuisances et la criminalité de rue pour les années 2009 à 2012/2013.

Que faut-il entendre par les nuisances ? On n'épuisera pas ici la question de la définition de cette notion souvent discutée mais on retiendra - histoire de mieux situer le phénomène - les avancées en cette matière faite par l'Image policière nationale de sécurité 2011 qui offre une typologie étoffée des nuisances en partant de la distinction entre les nuisances physiques et les nuisances sociales. Celles-ci sont elles-mêmes subdivisées, pour la première, en abus de l'espace public et en dégradations de l'environnement, et pour la seconde, en non respect de la communauté/du bien-être personnel et en agissements à l'encontre de personnes spécifiques. Ces rubriques sont encore sous-découpées - par exemple, entraves de l'accès aux espaces communs, débris non ramassés, bagarres, animaux non accompagnés,... - et au final, ce sont plus de 80 comportements qui sont repertoriés dans la typologie complète qui nomme/décrit des réalités qui constituent bel et bien le quotidien auquel sont notamment confrontés les policiers de proximité de notre zone de police.

Pour l'approche de ces phénomènes, depuis 2003, la zone Vesdre mène un projet baptisé « quartiers à discrimination positive » (Q+) qui consiste à diagnostiquer les problèmes de sécurité au niveau de plusieurs micro-quartiers fragilisés au sein de la zone et à mettre en oeuvre les mesures appropriées de remédiation. La démarche Q+ - tant au niveau du diagnostic que de l'action - s'appuie sur un partenariat fort rassemblant les services de police et le service de prévention de la ville de Verviers ainsi que plusieurs autres acteurs locaux (Logivesdre, les stewards urbains...).

En matière de nuisances, deux objectifs majeurs étaient inscrits au sein du PZS 2009-2012/2013. Il s'agissait :

- dans un souci de continuité, pour un projet qui avait fait ses preuves,
 - de poursuivre l'approche des quartiers à discrimination positive via les groupes de travail réunissant les policiers et les acteurs sociaux de terrain ... ainsi que via les réunions du comité de pilotage Q+ rassemblant tous les pilotes des groupes de travail et les principaux partenaires du projet. Dans cette logique de pérennisation, certaines évolutions étaient toutefois annoncées comme l'extension et le renforcement du partenariat, l'actualisation des micro-quartiers à suivre....
- dans une dynamique novatrice, pour les Q+ mais plus largement pour l'ensemble de la zone,
 - de développer et de faire appliquer une politique zonale sur les thématiques prioritaires du règlement zonal de police (RZP). Cet objectif avait

notamment pour corollaire d'impliquer un plus grand nombre de policiers de proximité et de gardiens de la paix dans les problèmes de quartier et de favoriser le recours aux amendes administratives. A noter qu'on touche ici en partie à la priorité stratégique interne « du policier de quartier d'hier à l'équipe de quartier de demain (cfr. infra).

Rencontre des objectifs

Le projet « Quartiers à discrimination positive (Q+) »

Avec ses partenaires sur lesquels on reviendra plus tard, la zone de police a réussi à continuer « à faire tourner » le projet Quartier à discrimination positive, un des plus anciens de la zone, sans verser dans la routine et en faisant preuve de flexibilité et d'innovation en fonction des situations émergentes. Plusieurs micro-quartiers déjà investis dès 2003 - l'Hyper-centre, Pré-Javais, Hodimont... - ont continué à être activement approchés mais l'un ou l'autre, moins en besoin, l'ont été un peu moins - Abattoir...- et surtout, des Q+ mis un temps en veilleuse ont été relancés à la suite de la recrudescence de problèmes. A cet égard, le plus bel exemple est sans conteste celui du Q+ des Linaigrettes réactivé mi 2009. A travers le temps et malgré le risque de répétition automatique que celui-ci peut parfois faire courir, les Q+ sont également parvenus à conserver leur caractère de projet « sur mesure » préconisé par le PNS 2012-2015 en développant dans chaque quartier des actions spécifiques en phase avec les problèmes détectés et les populations concernées. On ne citera pas ici tous les Q+ pour étayer notre propos mais bien 3 cas - l'Hypercentre, Hodimont, Les linaigrettes - qui illustrent cette caractéristique fondamentale du projet.

Hodimont : il s'agit d'un quartier comprenant notamment des blocs d'habitations sociales confrontés à diverses incivilités (malpropreté, squatt des espaces communs ...) où la recherche de solutions en partenariat avec la société de logement public est passée de la présence de concierges à celle d'une société de gardiennage pour aboutir à la formule « habitants-référents d'immeubles » qui s'est avérée offrir le meilleur résultat au niveau de la régulation quotidienne de cet espace d'habitat collectif. Ce Q+ se caractérise aussi par une forte implication dans le domaine de l'environnement.

Les Linaigrettes : ce sont également des habitations sociales mais dans ce cas un îlot de maisons unifamiliales qui ont été confrontées à un incendie d'une rangée de garages. L'incident révèle des tensions entre les habitants dont des jeunes. Les réponses apportées comporteront notamment un volet médiation de quartier, un projet d'aménagement de l'espace incendié avec implication des habitants dans sa conception et un projet de mise en place d'un Partenariat Local de Prévention (PLP).

L'Hypercentre : ce Q+ est confronté à des nuisances bien spécifiques liées à sa vocation commerciale et récréative et, partant, à sa forte fréquentation. On citera entre autres, les stationnements gênants, l'occupation dérangeante de l'espace public, la mendicité... Le partenariat établi dans ce Q+ tient compte de cette spécificité en impliquant la Gestion-centre ville et aussi les commerçants. Les mesures prises le sont aussi : délimitation d'un périmètre d'interdiction de la mendicité dans le Règlement zonal de police, contacts avec les commerçants, aménagements des espaces « squattés » par les véhicules en stationnement....

Sollicité pour une auto-évaluation du projet Q+, le comité de pilotage Q+ réuni le 18

janvier 2012 a mis en avant les éléments qui suivent :

- un projet qui a désormais une couverture zonale. Le projet Q+ a toujours été très actif sur la commune de Verviers au travers d'un partenariat fort unissant la police et le service de prévention de la ville. En revanche, la commune de Dison a longtemps été à l'écart des Q+ faute d'un partenaire social structuré. Depuis 2009, elle s'est toutefois pleinement lancée dans la démarche, la Maison de police ayant trouvé un partenaire social dynamique avec la mise en place du plan de cohésion sociale (PCS). En ce qui concerne la commune de Pepinster, à l'inverse de Dison, elle était très présente dans le projet à son démarrage en 2002 et ce jusqu'en 2007. Après un temps d'arrêt, la commune de Pepinster a amorcé son retour dans la dynamique Q+ depuis la fin 2011 avec des liens qui se retissent entre la police et le service Jeunesse de la commune.

- un projet sous-tendu par un partenariat étendu et renforcé. On l'a dit, les années 2009-2012 ont confirmé le partenariat police/service de prévention de la ville de Verviers y compris les gardiens de la paix dont le territoire d'action a été aligné sur celui des 6 secteurs des maisons de police. Elles se sont également traduites, on l'a évoqué, par l'arrivée d'un tout nouveau partenaire avec le plan de cohésion sociale de Dison mais aussi par un renforcement du partenariat avec plusieurs autres acteurs. On citera plus particulièrement la Gestion-centre ville de Verviers et ses stewards urbains impliqués dans le Q+ Hypercentre; Logivesdre, société de logement de service public qui a investi plusieurs Q+ ainsi que le comité de pilotage du projet global et enfin, le CPAS de la ville de Verviers également présent en comité de pilotage et dont les antennes du Centre et de Hodimont bénéficient de l'action des services de police.

- Enfin, dans son évaluation, le comité de pilotage a souligné que le projet Q+ a réussi à développer un travail en réseau à la fois au niveau de sa philosophie, de sa méthodologie et de l'approche mise en oeuvre. Il représente aussi un travail en transversalité (travail multilatéral) avec l'implication d'éducateurs, de policiers, de médiateurs... et consiste encore en un travail de terrain y compris au niveau policier avec une implication des chefs d'équipe de quartier, et dans plusieurs quartiers de policiers de proximité.

Le recours aux amendes administratives.

Dès 2004, la zone Vesdre a perçu l'intérêt du règlement zonal de police (RZP) pour lutter contre différentes formes de nuisances dans les quartiers. Au cours des années 2003-2005, alors qu'il s'agit d'une pratique policière peu courante, les policiers de la zone dressent de l'ordre de 500 PV par an, principalement en matière d'environnement. En 2006-2008, le recours au RZP connaîtra cependant un frein en partie dû aux modifications législatives successives. La relance sera toutefois amorcée dans le courant de l'année 2008 avec l'adaptation du règlement zonal de police et plus sûrement encore avec l'établissement début 2009 d'une politique zonale de verbalisation et d'intervention. Celle-ci constituera un véritable moteur pour l'action policière ainsi que pour les agents constatateurs des communes et ce, sans doute, en raison de son caractère concret et pratique.

Pilotée par la police, la politique « RZP » sera établie de concert notamment avec le service de prévention de la ville de Verviers. Elle définit principalement 4 problématiques prioritaires principales - les chiens, l'environnement, les comportements dérangeants, les réunions publiques -, reprend pour chacune les articles du RZP d'application et fixe pour chaque cas les modalités d'intervention et de

verbalisation (d'office ou d'initiative selon les circonstances ou sur plainte/dénonciation). Au niveau de la zone de police, un officier est désigné comme pilote « sanctions administratives (SA) » et chaque thématique prioritaire se voit aussi confiée à un policier pilote zonal. Les attentes en matière de verbalisation au niveau de la zone de police sont également précisées. La zone Vesdre se donne pour cadre une verbalisation annuelle de l'ordre de 5000 infractions. Cette balise globale est aussi répartie entre les différentes priorités et enfin par service. Un tableau de bord de suivi de la verbalisation est produit tous les mois et une évaluation annuelle est fournie par le pilote SA.

Quelles leçons a-t-on et peut-on tirer de l'élaboration et de l'application de cette politique ?

- Les tableaux de bord RZP 2009, 2010 et 2011 sont renseignés en **annexe 10**. Ils mettent en évidence une augmentation significative de la verbalisation « RZP » par les policiers de la zone et ce massivement dans les priorités retenues. Depuis 2009, plus de 2000 infractions au RZP sont verbalisées annuellement par les services de police; 55% portent sur l'environnement, 40% sur les comportements dérangeants et 5% sur les chiens²⁹. L'impact sur le travail policier est donc très clair. A noter toutefois que la possibilité d'administrer une sanction administrative à l'égard des mineurs (à partir de 16 ans) n'a quasi jamais été utilisée par les services de police.

- l'impact de la verbalisation sur la survenance des infractions ou le comportement des citoyens constitue un volet beaucoup plus difficile à évaluer. Néanmoins, la plupart des policiers explique la diminution de leur verbalisation en matière de chiens à risque par une évolution du comportement des propriétaires plus enclins au fil du temps à tenir leur chien en laisse ou à les équiper d'une muselière... En matière d'environnement, un des constats fait est d'une toute autre nature : les contrevenants plus « prudents » laisseraient de moins en moins de traces au niveau de leur déchets permettant leur identification et, partant, leur verbalisation. La problématique de l'environnement reste une priorité clef à faire évoluer. Parmi les initiatives prises pour renforcer l'efficacité des SA, depuis 2011, la zone de police avertit par courrier le contrevenant de la verbalisation dont il a fait l'objet dès l'envoi du PV au fonctionnaire sanctionnateur. Malgré ce type de mesure, la verbalisation au RZP est pour partie confrontée à problème de recouvrement des amendes administratives et des pistes d'action complémentaires seront à explorer et à mettre en oeuvre pour faire évoluer les comportements sources de nuisances sociales.

Cette évaluation a été présentée et approuvée par le comité de pilotage Q+ réuni le 24 octobre 2012.

²⁹ Pour une vue zonale complète au niveau du volume de la verbalisation, il conviendrait encore d'ajouter à celle des policiers celle relevant des gardiens de la paix ainsi que des quelques agents constatateurs communaux.

La sécurité routière (Pilotage Zonal)

Contexte, approche du phénomène et objectifs principaux

Pour mémoire, la zone Vesdre a fait de la sécurité routière une priorité dans son PZS 2009-2012/2013, en raison de l'importance de cette problématique au niveau national et surtout parce que le nombre d'accidents avec lésions corporelles (ARLC) sur la zone connaissait une augmentation sensible dans les années qui ont précédé la préparation de ce plan. La situation est quelque peu différente à l'heure de la rédaction du PZS 2014-2017. Le contexte est en effet celui d'une réduction significative du nombre d'ARLC ainsi que du nombre de victimes sur la zone pour les années 2009 à 2012 (Cfr. Scanning). Dès lors, on pourrait d'emblée dire que le principal objectif dans ce domaine - qui est classiquement celui de la diminution du nombre d'ARLC - a été atteint. Mais qu'a fait la zone en matière de sécurité routière entre 2009 et 2012 ? Tout en étant bien conscient que les causes des accidents sont complexes et que l'impact des politiques sur l'occurrence de ce phénomène est loin d'être simple et automatique, dans cette partie évaluative, on mettra en exergue l'approche que la zone s'est employée à développer par rapport à la sécurité routière. En quelques mots, comme la zone s'y était largement engagée dans son PZS 2009-2012, elle a davantage qu'avant géré la circulation routière de façon plus ciblée et a privilégié des actions orientées sur les priorités, et plus particulièrement sur les infractions ayant le plus d'impact sur la survenue des accidents ou sur leurs conséquences. La zone Vesdre n'a donc pas verbalisé davantage - c'est d'ailleurs plutôt l'inverse - mais a veillé à mieux verbaliser. Dans la foulée, elle a aussi fait montre de plus d'efficacité avec l'entrée dans les perceptions immédiates qui ont contribué à réduire la charge de travail du parquet et dans une moindre mesure de la police. Développons ci-dessous les points forts de cette approche.

Rencontre des objectifs

- Mieux cibler l'action et en favoriser la mise en oeuvre demande au préalable une analyse du phénomène et un répertoire des mesures à prendre. Ainsi, comme annoncé dans le PZS 2009-2012, à partir de 2009, la zone s'est dotée d'un plan d'action sécurité routière (PASR) annuel plus concret et davantage en phase avec les spécificités locales que ne l'étaient les conventions « sécurité routière » de l'époque antérieure. Son meilleur ancrage local tient notamment au fait que ce plan est piloté par l'officier circulation en collaboration avec les maisons de police qui possèdent chacune un référent roulage, « spécialisé » dans cette problématique sur le territoire de la maison. Le lien zonal entre tous ces acteurs est notamment entretenu grâce à un réseau roulage qui se réunit et communique périodiquement mais devrait peut-être encore le faire davantage. Le meilleur ciblage des actions qui a été amorcé et poursuivi au cours de ces dernières années tient aussi à certaines avancées réalisées en matière d'analyse du phénomène et de suivi de l'activité policière. Concernant l'analyse (le suivi sera abordé plus loin), il est évident que des progrès restent à faire au niveau de la zone comme d'ailleurs au niveau national puisqu'il s'agit d'une des 20 recommandations des Etats généraux de la Sécurité routière du 11 mai 2011³⁰. Toutefois, on a pu constater que les dispositifs nationaux (coordinateurs de trafic) et régionaux (Service public de Wallonie) auxquels participe l'officier circulation ont aidé au niveau local à l'adoption progressive d'une démarche plus analytique dans cette problématique même si les études disponibles sont trop rares et les différents outils

³⁰ Etats généraux de la sécurité routière 11 mai 2011, Recommandation 20 : « La Commission fédérale pour la sécurité routière (CFSR) recommande plus d'études en profondeur sur les causes d'accidents de la route et la création, au sein de la CFSR, d'un groupe de travail sur ce sujet. »

mis à disposition parfois difficiles à articuler. Au niveau local, le relevé des accidents et de leurs circonstances établi par la zone a connu une meilleure exploitation qu'auparavant notamment à l'occasion de l'élaboration des Plans de sécurité de quartier (PSQ) qui comprennent un volet circulation où les spécificités des problèmes de sécurité routière sont désormais mieux identifiées au niveau micro-local.

- Un des points forts de l'approche ciblée souhaitée par la zone (et préconisée par les Plans nationaux de sécurité) réside incontestablement dans l'élaboration d'une politique zonale de verbalisation ainsi que dans les mesures prises pour favoriser son application. En fait, la zone se dote d'une politique de verbalisation en matière de roulage dès 2003. Elle confirmera celle-ci tout en l'affinant au cours des années qui suivront. Concrètement, la politique zonale identifie un nombre restreint d'infractions qui doivent prioritairement faire l'objet d'une verbalisation par tous les motards ainsi que tous les policiers de proximité compte tenu de leur impact sur la production des accidents de roulage et/ou sur les conséquences de ceux-ci pour l'individu et/ou pour la société. Les infractions prioritaires retenues au niveau de la zone, largement en phase avec les thématiques prioritaires nationales, sont les suivantes : les stationnements dangereux, la conduite sous influence de l'alcool ou des stupéfiants, le port de la ceinture de sécurité et les systèmes de fixation, les défauts d'assurance et de contrôle technique, les cyclomoteurs (port du casque et conditions techniques), le GSM au volant (à partir de 2011) et les excès de vitesse. L'enjeu lors de l'établissement de cette (d'une) politique réside bien entendu de façon cruciale dans sa bonne exécution. Et en matière de roulage il faut bien faire le constat que le pouvoir discrétionnaire du policier constitue un point sensible. Dès lors, pour favoriser une verbalisation prioritaire par tous les policiers, à partir de 2009, des balises, volumes d'infractions à verbaliser vers lesquelles tendre, seront posées pour les différentes infractions prioritaires identifiées, tant pour la zone dans son ensemble que pour chaque service opérationnel. L'objectif n'est pas d'accroître le volume global des infractions verbalisées qui est maintenu constant (de l'ordre de 20.000 infractions attendues) mais bien d'augmenter la part de la verbalisation portant sur les priorités. Les balises fixées par service tiennent compte du volume de personnel disponible mais aussi des caractéristiques des territoires couverts (fréquentation, présence ou pas de zones de stationnement...). Le volume de la verbalisation pour la zone, par entité et par infraction est calculé mensuellement (puis bimestriellement) et communiqué aux chefs de service et à l'officier circulation sous la forme d'un tableau de bord (Cfr. **Annexe 11**).

La zone a-t-elle vu évoluer sa verbalisation roulage entre 2009 et 2012 ?

Nombre d'infractions roulage verbalisées par année (2009 à 2011) - Zone Vesdre	2009	en %	2010	en %	2011	en %	2012	en %
Infractions classiques prioritaires	5320	44%	6825	47%	5485	54%	5338	58%
Infractions classiques non prioritaires	6757	56%	7774	53%	4750	46%	3817	42%
Total infractions classiques	12077	100%	14599	100%	10235	100%	9155	100%
Total Excès de vitesse	5881		6052		4605		4590	
Infractions classiques prioritaires + excès de vitesse	11201	62%	12877	62%	10090	68%	9926	72%
Total infractions classiques et excès de vitesse	17958	100%	20651	100%	14840	100%	13745	100%

Le tableau de synthèse ci-dessus établi à partir des tableaux de bord plus détaillés placés en annexe met en évidence une augmentation progressive de la verbalisation des infractions prioritaires par le personnel de la zone. La part de celle-ci au niveau des infractions classiques (sans les excès de vitesse) passe en effet de 44% en 2009 à

58% en 2012. En tenant compte, en sus, des excès de vitesse, les infractions prioritaires constituent 62% des infractions verbalisées en 2009 pour 72% en 2012. Et cette évolution s'est réalisée sans inflation de la verbalisation totale qui au contraire affiche une tendance à la baisse en 2011 et 2012.

Cette évolution est avant tout soutenue par une verbalisation accrue dans 3 priorités dominantes, à savoir les stationnements dangereux, le non-port de la ceinture/les systèmes de fixation et les défauts d'assurance/contrôle technique. Les excès de vitesse qui se situent depuis plusieurs années autour des 6000 constats (2011 fait figure d'exception) contribue également à ce mouvement. Mais une marge de progression très claire subsiste au niveau de la priorité « conduite sous influence » - dont la verbalisation n'a pas décollé notamment pour des raisons de non disponibilité du matériel nécessaire (stupéfiants) - ainsi qu'au niveau du GSM au volant qui a été intégré plus tardivement dans les priorités zonales.

Dans l'ensemble, on peut toutefois faire le constat que l'établissement d'une politique ainsi que la fixation de balises - lesquelles, il faut le dire, ne sont pas facilement acceptées par certains membres du personnel - a permis quelque peu de modifier les pratiques de verbalisation en matière de roulage et de centrer davantage celles-ci sur les priorités fixées. Il s'agit d'avancées précieuses d'autant qu'elles sont engrangées dans le cadre d'une politique exigeante puisqu'elle proscriit la verbalisation au vol (pour les infractions autres que les excès de vitesse) et privilégie la verbalisation avec interception davantage susceptible d'avoir, par le contact établi, un effet éducatif sur le contrevenant.

- Dans le prolongement de sa politique de verbalisation, la zone s'est aussi préoccupée, en partenariat avec le parquet, de l'harmonisation entre la politique policière de verbalisation et la politique de poursuite du parquet. Fin 2010, suite à certaines modifications apportées à la politique de poursuite du parquet, la zone Vesdre prend et applique une directive de classification des infractions et des PV qui tient compte des deux politiques et vise à leur bonne cohérence. Tous les PV émis par la zone reçoivent une mention P1 (prioritaire), P2 (non prioritaire) ou P3 (hors politique) (Cfr. **Annexe 12**). P1 porte sur les infractions prioritaires pour le parquet et/ou pour la zone ainsi que sur les infractions non reprises dans les listes des priorités mais liées à des circonstances particulières. P2 concerne les infractions dont la verbalisation n'est ni prioritaire dans la politique de la zone ni dans celle du parquet, qui ne sont pas liées à des circonstances particulières et pour lesquelles le parquet n'a pas décidé d'interrompre les poursuites. Enfin, P3 sont une série d'infractions pour lesquelles le parquet a décidé momentanément de ne plus poursuivre et dont la verbalisation est dès lors proscrire. L'objectif est bien d'harmoniser les deux politiques, ce qui suppose dans les faits une poursuite quasi systématique par le parquet des PV P1 et très majoritairement un classement sans suite des PV P2 (et P3 mais ceux-ci sont résiduels). La zone s'impliquera très rapidement dans cette pratique du classement prioritaire des PV qui est concrètement opérée par les contrôleurs de qualité des entités verbalisantes et supervisée par l'officier circulation. Au niveau du parquet, la prise en considération de ce système prendra quelque temps et celui-ci recevra une réelle attention avec l'arrivée en 2012 d'un nouveau magistrat roulage. Dans la situation actuelle, mi-2012, notamment pour des raisons techniques, on ne dispose pas de décompte, ni de la production de la verbalisation en P1, P2 et P3, ni des poursuites leur réservées.

- Une autre évolution importante en matière de roulage réside dans l'entrée de la zone dans le système des Perceptions Immédiates (PIM) qu'elle a repoussé un certain temps, avec l'assentiment du magistrat roulage de l'époque, étant donné les

problèmes rencontrés au niveau de la Poste dans la gestion des transactions. Suite aux recommandations du Parquet, la pratique des PIM est introduite dans la zone dans le courant de l'année 2011 sous la forme d'un projet pilote. Les Pim sont couplées à l'acquisition et l'utilisation de 3 Terminaux mobiles de paiement (TMP) ; elles ne pourront porter que sur les infractions prioritaires et seront uniquement réalisées par une petite partie du personnel de la zone à savoir les motards et la Maison de police de Pepinster. Ce premier essai a été évalué en mai 2012. Il a laissé entrevoir des atouts et perspectives tout en révélant la difficulté d'utiliser les TMP en service d'intervention et de quartier (SIQ). A la suite du projet pilote, les TMP, 4 au total suite à l'acquisition d'un TMP supplémentaire, seront utilisés par les seuls motards ainsi que dans les opérations spécifiques de sécurité routière tant au niveau zonal qu'au sein des maisons de police. Entre-temps, à partir de février 2012, tous les excès de vitesse ont fait l'objet d'une verbalisation par perception immédiate. A l'échéance du PZS 2009-2012, l'introduction des PIM dans la politique et les pratiques de verbalisation de la zone Vesdre est donc bien entamée et aura à se déployer plus avant dans un futur proche. Avec ce volet, c'est encore le ciblage sur les priorités qui a été et pourra être renforcé mais un autre enjeu est également présent, c'est celui de la réduction significative de la charge de travail (administrative et rédactionnelle) prioritairement du parquet ainsi qu'accessoirement de la police.

- En ce qui concerne le caractère ciblé de la politique zonale, il est encore un point que l'on souhaiterait évoquer même si ce sera brièvement. Dans ces plans d'action sécurité routière 2009-2010 et 2011, outre certaines infractions, la zone a également prévu de cibler des groupes à risque. Parmi ceux-ci, elle souhaitait agir sur les conducteurs récidivistes ou les usagers posant régulièrement problème. Des actions spécifiques n'ont cependant pas pu être menées, entre autres faute de disposer de données permettant l'identification des récidivistes. La zone est dès lors tout particulièrement en attente de l'exécution de la recommandation 43 du rapport du Conseil Supérieur Wallon de la Sécurité routière du 26 avril 2012 (Etats généraux de la sécurité routière en Wallonie) qui « recommande qu'un fichier central des infractions en matière de roulage soit rapidement mis en place afin de pouvoir identifier les comportements récidivistes en matière d'infractions de roulage et imposer une politique de poursuite et de sanction adaptée »³¹. Sur ce terrain, il pourrait peut-être également être opportun d'agir de façon proactive.

- Enfin on terminera cette évaluation en évoquant le projet parc-école, sans doute la mesure la plus classique dans le champ de la sécurité routière mais celle-ci a connu une évolution dans la zone à partir de 2011. Jusqu'alors réalisée en dehors des écoles dans un bâtiment indépendant des établissements scolaires, l'éducation des plus jeunes à la sécurité routière entre dans les écoles en 2011-2012 au moyen d'un parc-école mobile acquis par la zone. Cette nouvelle formule répond aux attentes des écoles dont la participation connaît une recrudescence.

³¹ Rapport du Conseil supérieur wallon de la Sécurité routière (CSWSR) adopté le 26 avril 2012 - Rapport présenté dans le cadre des Etats généraux de la Sécurité routière en Wallonie organisés à Namur le 15 juin 2012.

La délinquance juvénile sous l'angle de la violence perpétrée à l'égard du personnel de la communauté éducative (PLP41) (Pilotage zonal)

Contexte, approche du phénomène et objectifs principaux

Pour mémoire, la problématique de la délinquance juvénile fait partie des priorités externes de la zone Vesdre depuis le plan zonal de sécurité 2005-2008 qui a fait en 2007 l'objet d'une annexe consacrée à ce sujet suite à la circulaire du Ministre de l'Intérieur du 7 juillet 2006 PLP41 « en vue du renforcement et/ou de l'ajustement de la politique de sécurité locale ainsi que de l'approche spécifique en matière de criminalité juvénile avec, en particulier, un point de contact pour les écoles. »

A la veille du plan zonal 2009-2012, la zone de police avait désigné un officier personne de contact pour les communautés scolaires et avait créé une plate-forme PLP41 rassemblant des représentants du parquet de l'arrondissement de Verviers, des établissements secondaires de la zone, du service de l'aide à la jeunesse, du service de la protection judiciaire, du service de prévention de la ville de Verviers, de l'inter-réseau CPMS, de la médiation scolaire et des équipes mobiles ainsi que des membres de la police locale (Chef de corps, officier personne de contact, conseiller stratégie et développement). A l'époque, un projet de convention entre tous ces services était en préparation étant entendu que les membres de la plate-forme s'étaient accordés sur le fait que celle-ci élargirait sa réflexion au-delà des problèmes de criminalité.

Dans le plan zonal 2009-2012, les principaux objectifs liés à cette problématique étaient de :

- consolider la plate-forme PLP41;
- conclure la convention en préparation;
- élaborer un plan d'action intégré pour la problématique retenue comme prioritaire par la plate-forme à savoir la violence perpétrée à l'égard du personnel de la communauté éducative;
- procéder à une évaluation des avancées de la plate-forme et envisager son évolution future (autres problématiques à traiter...).

Rencontre des objectifs

Sans forcer aucunement le trait, on peut avancer que la plate-forme PLP41 pilotée par la zone Vesdre a largement atteint les objectifs qui lui étaient assignés dans le cadre du PZS 2009-2012. Certes quelques points d'amélioration peuvent être - et seront - identifiés (cfr.infra) mais une convention relative à la sécurité en milieu scolaire a bel et bien été conclue fin 2008 et la problématique de la violence à l'égard de la communauté éducative a été abordée et traitée tout au long des années 2009 et 2010 et ce de façon novatrice. Ensuite, en 2011-2012, confortée par le travail réalisé en matière de violence, la plate-forme a abordé avec succès la délicate problématique des stupéfiants en milieu scolaire et s'est orientée à la suite sur le thème de l'alcool. On peut également ajouter à ces réalisations le meilleur positionnement, au fil du temps, de l'officier désigné comme personne de contact avec la communauté éducative et le développement d'une réelle relation de confiance entre les écoles et la police.

- La convention relative à la sécurité en milieu scolaire (Cfr. **Annexe 13**).

Elle était fortement préconisée par la circulaire PLP41 afin d'officialiser le partenariat avec les écoles. Mais la réalisation de ce type de convention était loin d'être acquise étant donné certaines réticences de la Communauté française et du milieu associatif à l'égard de la PLP41 au moment de sa publication. Fin 2008, la plate-forme PLP41 a toutefois réussi à finaliser une convention relative à la sécurité en milieu scolaire. Elle a été approuvée et signée par toutes les institutions mentionnées ci-dessus à la seule exception de l'Inter-réseau CPMS. Elle a néanmoins la particularité d'associer d'autres intervenants sociaux actifs dans les établissements scolaires dont les équipes mobiles et la médiation scolaire. Il s'agit d'une production originale conçue par les membres de la plate-forme et non de la convention type annexée à la circulaire ministérielle. Elle prévoit un certain nombre d'engagements communs à tous les partenaires ainsi que des engagements spécifiques liés à chacun d'entre-eux. Par cette convention cadre, dans le respect de leurs compétences, les signataires se sont notamment engagés à participer à la plate-forme PLP41, à y examiner les problématiques prioritaires déterminées par ses membres et à établir une relation de confiance mutuelle.

- L'élaboration d'un plan d'action intégré relatif à la violence perpétrée à l'égard des membres du personnel de la communauté éducative

La circulaire PLP41 brasse large quant aux problématiques qui peuvent être abordées dans le cadre d'un partenariat avec les communautés scolaires (absentéisme scolaire, faits de drogues, délits liés à la violence, vols...). Face à cet éventail de possibilités, la plate-forme PLP41 a sondé la situation locale et a choisi comme problématique à traiter celle identifiée comme prioritaire par ses membres représentants les établissements de l'enseignement secondaire. C'est ainsi qu'a émergé la problématique de la violence à l'égard des membres du personnel de la communauté éducative. Son angle d'attaque principal sera celui de l'échange d'informations. Lorsque survient un fait de violence à l'égard du public cible, quel(s) acteur(s) - écoles/police/parquet - informe(nt) qui ? L'examen des pratiques en cours mettra en évidence l'existence de certains échanges d'informations bilatéraux mais montrera surtout l'absence d'un contact rapide, à la suite d'un fait, entre l'école, la police et le parquet. C'est cette lacune que la plate-forme PLP41 va combler en prévoyant, à la suite d'un fait grave, dans des délais courts, l'organisation par le parquet d'une concertation parquet/police/école avec pour objectifs principaux un échange d'informations sur les faits, sur les mesures prises et celles à prendre ainsi que sur la communication aux médias.

Ce schéma réactionnel qui crée un dispositif de triangulation original sera intégré dans une nouvelle directive (Cfr. **Annexe 14.**) qu'édicterà dans la foulée le parquet de Verviers en vue de lutter contre la violence à l'égard des membres de la communauté éducative. Parti d'une initiative zonale, il se verra ainsi d'application pour l'ensemble de l'arrondissement à partir de 2010. Au sein de la zone Vesdre, une directive spécifique relative à la délinquance en milieu scolaire (Cfr. **Annexe 15**) a également vu le jour à cette époque afin de préciser à l'attention de tous les membres du personnel les modalités de l'échange d'informations en cette matière dont l'information systématique de l'officier de contact et les cas requérant un avis au parquet. La directive a également été explicitée lors de séances de formation internes.

Pour faire connaître ces avancées, début 2010, l'ensemble du travail de la plate-forme PLP41 a fait l'objet d'une conférence de presse soutenue par tous ses membres à l'exception du CPMS qui n'était pas preneur d'une médiatisation. En 2011, dans le cadre de son projet de diffusion sur Télévesdre de capsules d'information grand public sur ce « que fait la police » (Cfr. Chapitre 4 Communication), la zone Vesdre a consacré l'une d'entre elles au partenariat avec les écoles. Le travail de la plate-forme

a également été porté à la connaissance de la Communauté française qui a marqué en retour son intérêt pour ces initiatives.

A ce jour, le dispositif de triangulation n'a jamais été activé; il est vrai qu'il est uniquement prévu pour les cas graves tels que définis par la Col 3/2008³² et que son usage est par essence limité. On pourrait même à cet égard « se féliciter » d'avoir créé ce dispositif en dehors de toute urgence et de tout fait grave plutôt qu'en réaction, comme c'est parfois le cas, à une situation dramatiquement vécue.

- Le plan d'action intégré relatif à la problématique des stupéfiants en milieu scolaire

Après la thématique de la violence à l'égard des membres de la communauté éducative, la plate-forme PLP41 consacra l'année scolaire 2011-2012 à la problématique des stupéfiants en milieu scolaire identifiée comme prioritaire par les directions d'école. Le sujet est sensible et délicat mais son traitement en plate-forme sera quelque peu facilité par les travaux sur la violence qui ont précédé. L'approche sera globalement identique soit centrée sur la question de l'échange de l'information entre les protagonistes (directions d'école, police, parquet) dans x situations comme « la consommation problématique » et « le deal ou l'incitation à la consommation » « pendant les heures de fréquentation scolaire, à l'école ou à proximité de celle-ci ». Dans ces situations, il est prévu une communication de l'information détenue aux autres partenaires et le parquet peut prendre l'initiative de l'organisation d'une triangulation rassemblant la direction de l'école, la police et le parquet avec les mêmes objectifs que ceux de la triangulation prévue dans les cas de violence à l'égard de membres de la communauté éducative (cfr. supra). Comme pour cette dernière problématique, le parquet a rédigé un plan d'action complet relatif à la problématique des stupéfiants en milieu scolaire d'application au 1er septembre 2012 et la zone de police a édicté une directive interne mettant l'accent sur la rédaction des PV, la communication de toute information à l'officier de contact, les cas nécessitant un avis au parquet ainsi que les modalités d'intervention dans les établissements scolaires (Cfr. **Annexe 16**).

- Le positionnement de l'officier désigné comme personne de contact avec la communauté éducative

La désignation de l'officier de contact est intervenue rapidement, soit dès le début du projet PLP41, en 2007. C'est ensuite, et de loin le plus important, son rôle effectif et sa reconnaissance externe et interne qu'il a fallu asseoir. La participation de l'officier à la plate-forme PLP41 a favorisé cette reconnaissance externe et l'établissement d'une relation de confiance qui se traduisent notamment par des appels téléphoniques directs des directions d'écoles, de l'ordre de 20 à 25 par an. Force a toutefois été de constater fin 2011 que ces appels émanent presque exclusivement des établissements scolaires membres de la plate-forme. Le positionnement externe reste dès lors à élargir. A cette fin, les directions présentes en plate-forme se sont proposées d'informer plus avant tous les directeurs de leur réseau voire d'inviter l'officier de contact lors d'une réunion rassemblant toutes les directions (par réseau). Outre les contacts directs, le rôle de l'officier de contact consiste également dans une lecture attentive des fiches d'information impliquant des élèves et/ou professeurs suivie, dans les cas plus sensibles, d'une prise de contact avec la direction de l'école.

³² Circulaire n°COL 3/2008 du Collège des Procureurs généraux près les Cours d'Appel - Objet : Violences à l'égard de personnes investies de mandats ou de charges publics, ainsi qu'à l'égard de personnes remplissant une mission de service public ou d'intérêt général en contact avec le public (Loi du 20 décembre 2006 modifiant le code pénal).

En interne, établies en 2010 et en 2012 dans le cadre des thématiques prioritaires traitées par la plate-forme PLP41, les directives police précisant la procédure et les modalités de mise en oeuvre de la PLP41 en cas de violence à l'égard des membres de la communauté éducative ainsi qu'en matière de stupéfiants en milieu scolaire (Cfr. supra) ont conforté le positionnement de l'officier de contact au sein de la zone.

La rédaction des plans de sécurité de quartier à partir de 2011 a également permis de sensibiliser les équipes de quartier au partenariat à développer avec les écoles ainsi qu'au canal d'information à privilégier avec l'officier de contact. Certaines équipes ayant plusieurs établissements scolaires sur leur territoire ont ainsi été jusqu'à désigner un référent école parmi leurs membres.

- Evaluation de la plate-forme et évolution

En plus de ce qui précède et en forme de conclusion, on peut avancer que la plate-forme PLP41 a réussi, avec les années, à se profiler comme un lieu d'échanges réguliers entre les établissements scolaires et les principaux professionnels du champ policier et judiciaire ainsi que des secteurs de l'aide à la jeunesse, de la prévention et de l'aide psycho-sociale en milieu scolaire. Ses membres qui ont appris à se connaître ont ainsi tissé avec le temps une relation de confiance mutuelle favorisant le dialogue et les débats d'idée. La plate-forme s'est également montrée capable d'entreprendre et de faire aboutir un travail de fond sur une problématique spécifique à savoir la violence à l'égard du personnel de la communauté éducative. A l'issue de celui-ci, certes après une année en creux - de septembre 2010 à septembre 2011 -, la plate-forme s'est relancée en se donnant une nouvelle priorité - les stupéfiants - qu'elle a réussi à traiter malgré son caractère sensible. Parmi tous les facteurs qui ont contribué à ces réalisations, il convient sans doute de souligner que tous les acteurs concernés ont respecté leurs engagements de départ dont plus particulièrement celui de travailler dans le respect des compétences dévolues à chacun des professionnels impliqués et que la plate-forme a su trouver un champ d'action dans l'articulation des missions des uns et des autres.

Dans ce bilan globalement positif, quelques limites - mais aussi peut-être en même temps points d'évolution possibles - sont toutefois à relever. On l'a évoqué, le CPMS n'a pas toujours approuvé les initiatives de la plate-forme (la convention, la conférence de presse). Ensuite, et ce quasi depuis le lancement du projet, le réseau de l'enseignement provincial n'a pas souhaité y adhérer et n'est donc pas représenté au sein du dispositif PLP41. Concernant le travail réalisé par la plate-forme, malgré les résultats engrangés, il faut peut-être également savoir reconnaître qu'il prend souvent du temps à se construire et à se mettre en place et qu'il est assorti de beaucoup de tâtonnements et de discussions avant d'aboutir. Mais ceci tient sans doute pour partie au fait que, via la plate-forme PLP41 mise en place, la problématique de la délinquance juvénile, déjà délicate et sensible, est abordée avec tous les acteurs de la chaîne de sécurité, ce qui est plutôt rare et en fait tout l'intérêt et toute la richesse.

La présente évaluation a été soumise à l'avis de la plate-forme PLP41 et approuvée par celle-ci en sa séance du 2 octobre 2012.

Les stupéfiants (Pilotage zonal en collaboration avec la police fédérale)

Contexte, approche du phénomène et objectifs principaux

C'est dans le cadre du PZS 2005-2008, plus précisément à partir de 2006-2007, qu'une première impulsion majeure est donnée par la zone dans la lutte contre les stupéfiants avec l'élaboration d'un plan d'action multi-facettes ainsi qu'avec la mise en place d'un dispositif zonal spécifique impliquant également la PJF. La zone désigne ainsi un pilote zonal « stup » et un référent « stup » par Maison de police et crée avec ces acteurs un réseau « stup » au niveau local. Elle constitue également une plate-forme « stup » qui vise à établir un partenariat et une concertation entre le pilote « stup » zonal, le magistrat « stup », la PJF et les communes de la zone. Des enquêteurs supplémentaires sont affectés dans les Maisons de police les plus concernées et les patrouilles Trio sont impliquées dans la problématique.

Dans son PZS 2009-2012, l'objectif annoncé de la zone est clairement de poursuivre dans cette voie (« réunir et animer la plate-forme », « stimuler les référents Stups... »), soit de conforter/renforcer le dispositif existant et au besoin de le faire évoluer pour optimiser la collecte/l'échange d'informations et l'enquête.

Mais il est aussi un autre souci principal qui transparaît à la lecture de l'objectif stratégique « stupéfiants » du PZS 2009-2012. C'est celui, déjà évoqué dans le plan d'action 2007, de « confier à la plate-forme Stup le choix de proposer rapidement l'angle d'attaque le plus approprié en tenant compte de la nature du problème et des moyens disponibles... ». Il s'agira, prévoit le PZS 2009-2012, « de déterminer avec les partenaires les lieux et les personnes ciblés et de décider de la mise en oeuvre et de la priorité des actions à mener ». Parmi celles-ci, le Plan zonal évoque des actions de petite ampleur visant à privilégier la réaction rapide et efficace ». L'objectif poursuivi va donc plus loin que celui d'une proactivité policière classiquement associée aux stupéfiants. C'est en quelque sorte celui d'établir et de mettre en oeuvre, de concert avec les partenaires, une politique de l'activité policière en matière de stupéfiants.

Rencontre des objectifs

- Entre 2009 et 2012, tirant périodiquement des leçons sur le fonctionnement du dispositif « Stup » mis en place, la zone l'a bel et bien fait évoluer en vue de le dynamiser. Parmi les ajustements réalisés, le réseau Stup composé d'enquêteurs s'est « décroisé » en intégrant des policiers de proximité des maisons de police. Il s'est également ouvert au pilote Trio, à l'officier judiciaire et à la PJF. Cette reconfiguration va dans le sens de l'implication d'un plus grand nombre de policiers dans la problématique Stup (policiers de proximité) et favorise aussi une meilleure articulation entre tous les acteurs concernés. Ce réseau recomposé au cours de l'année 2011 se réunit également plus souvent et plus régulièrement (1 fois par mois). La plate-forme Stup a elle aussi évolué. Au niveau de sa composition qui prévoit un représentant de chacune des communes de la zone, elle a trouvé un partenaire - jusqu'ici absent - au niveau de la commune de Dison avec le chef de projet du plan de cohésion sociale. Le partenariat avec la commune de Pepinster reste à établir. Son rôle et le rythme de ses réunions ont aussi été revus. Avec un réseau Stup renforcé, elle a plus clairement qu'avant une vocation stratégique et un rythme de 2 réunions par an devrait mieux lui convenir que le planning bimestriel initialement prévu et parfois difficile à tenir.

En outre, sachant que bon nombre des RIR rédigés concernent les stupéfiants, une autre évolution intéressante - favorisant la diffusion et l'échange de l'information - réside dans la participation, outre de l'officier judiciaire, du pilote zonal « stup » et du pilote Trio aux réunions bimestrielles RIR organisées par le Parquet.

Enfin, depuis 2011, l'implication des chefs d'équipe de quartier dans la rédaction des plans de sécurité de quartier qui comprennent un volet Stupéfiants contribue à sensibiliser un nombre croissant de policiers à la problématique des stupéfiants.

Pris ensemble, ces ajustements ont façonné un réseautage/maillage plus favorable à la détection des faits et à leur traitement, mais pour quelle action ?

- On l'a dit, à côté des dispositifs, le PZS 2009-2012 affichait la préoccupation de la zone pour une détermination rapide du type d'action à mener lors de la détection d'une information « stup ». A cet égard, les choses vont également bouger en 2010 et 2011 et c'est le terrain ou plus exactement « la rue » qui va « imposer » d'aborder et de traiter la question. Durant le second semestre 2010, le centre-ville de Verviers est confronté à une augmentation des nuisances sociales liées à la consommation et à la vente en rue de stupéfiants. La situation appelle une réaction rapide qui met en évidence, de façon plus générale, la nécessité de définir plus systématiquement l'angle d'attaque des faits de stupéfiants constatés ou portés à la connaissance des services de police. Fin 2010 la plate-forme Stup adopte une position commune Zone Vesdre/Parquet/PJF qui fait la place, à côté de l'approche enquête à finalité prioritairement judiciaire, à l'approche intervention à finalité prioritairement administrative avec pour objectif l'interruption des nuisances liées à la toxicomanie de rue (en ce compris les housedeals) ayant un impact sur la tranquillité des quartiers. Dans la foulée, la zone complète son plan d'action Stup avec plusieurs mesures dont celle de « déterminer régulièrement (au minimum tous les deux mois) la liste des lieux et personnes (1) devant faire l'objet d'une enquête Stup et le corps de police chargé de celle-ci; (2) devant faire l'objet d'une intervention Stup; (3) ne devant ni faire l'objet de l'une ou de l'autre mais pour lesquels il y a lieu de poursuivre la récolte de l'information active ou passive (ou l'approche psychosociale). A partir de 2011, le réseau Stup dont on a évoqué plus haut la recomposition voit dès lors aussi sa façon de travailler évoluer avec l'application de cette approche. Concrètement, au cours de l'année 2011, toute une série de housedeals dérangeants pour le voisinage ont ainsi fait l'objet d'une intervention plus ou moins rapide et plusieurs établissements ciblés (dont des asbl) de contrôle/opérations par les patrouilles Trio. Ces actions constituent une réponse à des situations dont on sait que le laisser-faire nécessaire à une enquête de longue haleine contribue à alimenter le sentiment d'insécurité des habitants. Cela dit, on se doit également de souligner qu'au cours des années 2010 et 2011 de nombreuses enquêtes classiques ont été assorties de succès dans des dossiers d'ampleur (filiales démantelées, découverte de plantations...). Enfin, on relèvera que toutes ces actions en matière de Stup ont le plus souvent été le fruit du travail conjugué d'enquêteurs et de non-enquêteurs au sein de la zone; qu'il a bénéficié de la bonne collaboration de la PJF et qu'il a reçu des marques de satisfaction des autorités administrative et judiciaire. Mais pour clôturer ce point, on se doit aussi de faire part de l'impression de certains acteurs du réseau Stup, d'être face à une problématique sans fin qui se renouvelle sans cesse.

- Au cours du PZS 2009-2012, l'approche des Stups a encore été enrichie par l'examen - sous un angle original - de cette problématique au sein des établissements scolaires via le projet PLP41 examiné précédemment.

- Pour conclure, on tient à souligner que c'est délibérément que l'on n'a pas abordé l'évaluation de l'objectif stratégique « stupéfiants » comme elle l'est traditionnellement, à savoir par des données quantitatives (nombre de dos, statistiques policières et RIR) et/ou l'énumération de dossiers aboutis. Cette

approche peut certes donner de la couleur au sujet traité voire être source de prestige (par exemple par les quantités de produits saisis ou les réputations des auteurs identifiés) mais elle est silencieuse, nous semble-t-il, sur un point important : elle tait les logiques d'action qui sous-tendent le résultat final. Et très - trop - souvent en matière de stup, l'évaluation se focalise sur ce dernier sans intégrer les façons de faire qui font pourtant pleinement partie de tout objet dont on tente l'évaluation.

Cette évaluation a été approuvée par le réseau stupéfiants en septembre 2012.

Le terrorisme (Pilotage zonal en collaboration avec la police fédérale)

Contexte, approche du phénomène et objectifs principaux

Pour mémoire, en 2006-2007, la zone de police Vesdre répond à la circulaire PLP37 du Ministre de l'Intérieur relative à « la coopération et l'échange d'informations au sujet des phénomènes du terrorisme et de l'extrémisme » par la mise en place et le pilotage d'un réseau terrorisme impliquant à la fois la police locale et la police fédérale. La formule est assez inédite mais suscite rapidement l'adhésion des services de police impliqués. Avec ce dispositif, au sein de la zone, la collecte de l'information prend appui sur un officier référent pour la zone ainsi que sur un référent « Terro » par maison de police. Les Targets à surveiller sont en nombre limité et font l'objet d'une sélection arrêtée en commun par la police locale et la police fédérale. L'échange d'informations a lieu mensuellement au sein du réseau Terro qui réunit progressivement, outre les référents policiers locaux et fédéraux, d'autres partenaires, comme la Sûreté de l'Etat et les Services Généraux de Renseignements et de Sécurité.

Les objectifs assignés au projet Terro au sein du PZS 2009-2013 sont multiples mais aucun n'appelle à une réorientation du travail engagé. Bien au contraire, tous les micro-objectifs prévus vont dans le sens d'un objectif principal d'entretien et de stimulation de la dynamique lancée sous le pilotage de la police locale, en collaboration avec la police fédérale.

Rencontre des objectifs

C'est bien dans une logique de perpétuation et de dynamisation que s'est résolument inscrit le projet Terro développé entre 2009 et 2012. Ainsi,

- le réseau Terro a maintenu son rythme de travail en se réunissant régulièrement, soit en moyenne 8 fois par an.

- ce réseau s'est aussi toujours montré soucieux de sa composition et des partenariats à consolider. Cela a été notamment le cas de la Sûreté de l'Etat et des Services Généraux de Renseignements et de Sécurité qui ont confirmé au cours de ces années leur participation et leur intérêt pour ce dispositif. En terme de partenariat, le réseau s'est toutefois vu peu fréquenté par le magistrat de référence et l'échelon DirCo y a fait preuve d'une présence régulière mais discrète. En 2011, ce dispositif a passé un nouveau cap avec son élargissement au niveau arrondissemental. En effet, fin 2010, la Concertation de Recherche Arrondissementale (CRA) aborde la question du projet de « Plan d'action Radicalisme » (Plan R) établi par la Police judiciaire fédérale. Il y est notamment question de la création d'une Taskforce locale coordonnée par le DirCo pour l'approche policière du radicalisme. Mais le projet de note « Plan d'action Radicalisme » permettait aussi à l'époque, après concertation, de déroger à ce type de dispositif, l'objectif général annoncé du plan R étant « la recherche d'un équilibre entre, d'une part, une cohérence suffisante entre les différentes activités et pratiques au niveau national et, d'autre part, une souplesse suffisante pour pouvoir rencontrer le caractère propre de chaque région et la dynamique locale ». Ainsi, lors de la CRA du 26 octobre 2010, « après un tour de table, Madame le Procureur du Roi conclura à l'élargissement de la plateforme Terro de la zone Vesdre au niveau arrondissemental en y invitant les autres zones de l'arro et les divers partenaires concernés (sûreté de l'Etat, Renseignement de l'Armée) ». Pour cette bonne intégration, tenant compte de

la moindre importance de la problématique Terrorisme/Radicalisme au sein des 3 autres zones de police, le réseau Terro a choisi d'élargir 3 à 4 de ses réunions annuelles aux nouveaux participants.

- le projet Terro qui avait annoncé à son démarrage sa vocation pratique a su la concrétiser durant toutes ces années et a toujours conservé son ancrage « terrain ». Il est resté centré sur une collecte et un échange d'informations concernant des cas concrets et cette caractéristique il la doit sans doute pour une bonne partie au fait que le travail de la zone de police en matière de terrorisme/radicalisme est organisé sur la base d'une liste de targets bien identifiés, relativement limitée et régulièrement mise à jour. Le flux de l'information se traduit d'une part, par la production de RIR, qui restent cependant relativement peu nombreux et, d'autre part, par de nombreux échanges oraux qui portent également une attention sur les signes de radicalisation qui pourraient se faire jour parmi les personnes à surveiller, voire leur entourage.

- le dynamisme du projet Terro tient encore au fait que la zone a veillé à entretenir l'intérêt des membres du personnel concerné (réseau terro élargi à l'occasion aux policiers de proximité chargés du suivi des targets) par l'organisation de quelques séances d'information dispensées par des spécialistes des différentes problématiques traitées (S.E, SGR/S, PJF Verviers et Liège, DGJ). En outre, 4 membres de la zone appartenant au réseau ont eu l'occasion de suivre une formation de 2 jours à l'Ecole Nationale de Recherche sur le thème du radicalisme et du terrorisme.

Pour conclure, on mettra plus particulièrement en avant qu'avec la formule originale pour laquelle il a opté, le projet Terro tel qu'il est développé, a réussi, chose assez rare dans le paysage policier belge, à impliquer la police locale dans cette problématique. Il s'agit également d'un projet évolutif qui s'est montré capable de s'adapter aux recommandations émanant de la CRA, de DGJ Terro... L'initiative a d'ailleurs été saluée notamment par la Sûreté de l'Etat et les Services Généraux de Renseignements et de Sécurité en CRA du 17 novembre 2011 en présence de Monsieur VANDOOREN, magistrat national, représentant les services de l'OCAM. Les Services Généraux de Renseignements et de Sécurité y feront remarquer « que la collaboration entre les services est un modèle du genre à Verviers et que ce système pourrait être développé ailleurs ». Enfin, à l'occasion de cette concertation, plusieurs perspectives pour le réseau Terro se sont profilées comme l'élargissement à l'arrondissement d'Eupen, le développement de contacts avec l'OCAM, l'alimentation de la JIB, le projet COPPRA Si on devait qualifier le projet Terro par une seule formule, on pourrait parler, selon nous, d'un véritable projet de police intégrée.

Cette évaluation a été présentée et approuvée par le réseau Terro réuni le 11 septembre 2012.

La violence intra-familiale/intra-conjugale (Contribution de la zone au plan d'action du parquet)

S'agissant d'une priorité arrondissementale, la violence intra-familiale/intra-conjugale a fait l'objet d'un double travail préparatoire d'évaluation, c'est-à-dire, d'une auto-évaluation par la zone Vesdre ainsi que d'une évaluation par le Parquet, demandée par la zone. Cette dernière est reprise dans son intégralité en **Annexe 17**. L'évaluation proposée ci-après fait la synthèse de ces deux démarches qui, il importe de le souligner, dressent le même bilan - positif - concernant la réalisation de cet objectif stratégique au sein de la zone Vesdre.

Contexte, approche du phénomène et objectifs principaux

La violence intra-familiale/intra-conjugale (VIF) est devenue une priorité pour la zone de police Vesdre au cours du PZS 2005-2008 à la suite des circulaires émises en 2006 sur ce sujet par le Collège des procureurs ainsi que du Plan d'action du parquet de Verviers établi dans la foulée des Col 3 et 4/2006.

L'évaluation du travail policier en matière de VIF pendant la période 2005-2008 qui figure dans le PZS 2009-2012 était globalement positive et attestait d'une bonne application du plan d'action du parquet par la zone Vesdre. Malgré une grande stabilité de ce phénomène dans la zone au cours de ces années, cette priorité a été reconduite pour les années 2009 à 2012 afin de garantir la poursuite de l'investissement policier local pour ce phénomène qui constituait une priorité du Plan national de sécurité 2008-2011. L'objectif principal de la zone pour les années 2009-2012 était donc de confirmer les avancées engrangées au cours de la période précédente et d'intégrer les éventuelles nouvelles recommandations/adaptations préconisées.

Rencontre des objectifs

Pour rappel (cfr. Chapitre 2 point 2.3.1), à titre contextuel, au niveau de la zone Vesdre, entre 2009 et 2012, les faits de violence intra-familiale affichent une réduction de l'ordre de 12%. Ce recul est dû à une diminution de la violence physique, la violence psychique restant stable sur cette période.

Par rapport à ces situations souvent délicates auxquelles sont confrontés les services de police de la zone, le parquet et l'officier de référence de la zone font l'un et/ou l'autre les constats qui suivent.

- Au niveau des procès-verbaux

Deux aspects majeurs sont à distinguer, à savoir, d'une part, le délai de transmission des PV et, d'autre part, la qualité de ces derniers.

A propos du délai de transmission, le parquet souligne qu'en matière de VIF, « un délai initial de 15 jours a été fixé pour la transmission du dossier complet au parquet ... et qu'après une période transitoire de quelques mois, les délais fixés ont été généralement respectés ».

En ce qui concerne la qualité des procès-verbaux, sous l'impulsion de l'officier de référence (cfr. infra), le personnel policier de la zone a veillé à appliquer les 2

recommandations majeures faites par le parquet depuis la mise en oeuvre du plan d'action.

Lors de l'application des modèles d'audition prévus par les circulaires, il est apparu au parquet que ceux-ci - sous forme de questions-réponses - ne permettaient pas suffisamment d'apprécier la situation (contexte des faits, personnalité des protagonistes...). Il a dès lors été décidé d'ajouter et d'inviter les policiers à faire usage d'une rubrique « texte libre » placée en début d'audition afin de pouvoir enrichir la relation des faits et de ne pas limiter celle-ci à la seule scène litigieuse.

L'autre évolution que le personnel policier de la zone s'est employé à mettre en oeuvre consiste à utiliser la rubrique « renseignements » afin d'intégrer dans l'audition les éléments essentiels à la connaissance de la situation familiale et plus particulièrement les informations utiles portant sur les enfants lorsqu'ils sont présents.

Ces deux évolutions au niveau de la rédaction des PV - qui sont à perpétuer - ont contribué à une meilleure compréhension des situations en jeu ainsi qu'à une meilleure prise en charge des victimes. Leur bonne application au sein de la zone est notamment le fruit de la tenue/organisation d'informations/formations du personnel de la zone ainsi que celui d'un contrôle de qualité des PV.

- En ce qui concerne la prise en charge des victimes ainsi que celle des auteurs

Au sein de la zone, les situations les plus sérieuses sont systématiquement et rapidement prises en charge par le service d'assistance policière aux victimes (SAPV). Les cas de violence intra-familiale constituent d'ailleurs près d'un tiers de l'ensemble des dossiers traités par le SAPV. La qualité de la prise en charge tient aussi aux différents partenariats que le SAPV et l'Officier de référence VIF ont établi avec différents services d'aide/assistance locaux comme le service d'aide aux justiciables avec lequel la collaboration s'est nettement améliorée au cours de ces dernières années. Outre le travail du SAPV, le parquet fait aussi un constat particulièrement important, à savoir « une évolution positive dans le cadre de la prise en charge des violences intra-familiales par les intervenants policiers eux-mêmes dès lors qu'ils orientent d'initiative la victime vers les services d'appui aux victimes repris dans le répertoire social verviétois annexé au plan d'action du parquet ». Cette évolution tient sans doute pour une bonne partie à la façon dont la zone a organisé l'approche de la problématique de la violence intra-familiale en son sein ainsi que celle de l'assistance policière aux victimes. On reviendra sur ces points un peu plus bas.

Par rapport à la prise en charge des auteurs, l'officier de référence VIF souligne une évolution positive concertée avec le parquet. En effet, le plan d'action initial imposait la recherche et l'interpellation systématique et immédiate des auteurs de violence intra-familiale. L'application de cette disposition s'est révélée d'une part, très contraignante pour les services de police (notamment les services d'intervention) et, d'autre part, parfois très dommageable pour les suspects. Police et Parquet ont dès lors évolué vers une approche plus nuancée avec interpellation des auteurs suspectés après analyse des risques et conséquences.

- L'officier de référence Violence intra-familiale et l'organisation zonale

La zone Vesdre a procédé à la désignation d'un officier de référence VIF dès la mise en oeuvre du plan d'action du parquet en 2006. Ce qui est plus particulièrement à mettre en exergue 6 ans plus tard c'est la façon dont ce rôle a été et est rempli ainsi que les conditions dans lequel il l'est. On relèvera ainsi en premier lieu l'investissement de l'officier référent dans la problématique (bonne coordination avec le parquet, implication dans les partenariats ...). Ensuite, il y a lieu de souligner l'impact qu'il a pu avoir et a sur l'ensemble du personnel policier, non seulement par ses qualités personnelles, mais également compte tenu des choix organisationnels qui ont été posés au sein de la zone. L'officier de référence VIF est en effet également l'officier responsable de l'assistance policière aux victimes. Ce couplage a ainsi établi un lien opérationnel fort et direct entre ces deux problématiques et l'investissement des membres du Service d'assistance policière aux victimes a certainement aussi contribué à l'amélioration constatée. En outre, dans la zone, la fonctionnalité « assistance policière aux victimes » a la particularité de prendre appui à la fois sur un service central spécialisé et sur un réseau (APV) qui rassemble des policiers appartenant aux différentes maisons de police. Abordée régulièrement en réseau APV, la problématique des violences intra-familiales a dès lors pu plus facilement et plus efficacement rejaillir dans les entités décentralisées via leur policier de référence.

Pour conclure sur la violence intrafamiliale, on retiendra la bonne concrétisation du plan d'action du parquet au sein de la zone Vesdre et le souci de cette dernière de faire évoluer la mise en oeuvre de ce plan sur la base des recommandations formulées. En cette matière, pour l'avenir, il y aura peut-être lieu, selon l'officier de référence, de porter une attention particulière aux victimes étrangères ne parlant pas le français et peu intégrées dans la communauté et dont le suivi est dès lors rendu difficile. Ce qui nous ramène à notre philosophie de base d'une police orientée vers Les communautés. A noter que celles-ci sont également au coeur du projet pilote « mariages forcés et violences liées à l'honneur » piloté par le parquet et la police fédérale depuis 2009 et auquel la zone Vesdre collabore. Pour ce projet qui est largement décrit en annexe ..., la zone a désigné un policier de référence et réalisé les prises de plaintes ainsi que les premiers devoirs consistant en la récolte d'informations sur le contexte familial des victimes selon les directives prescrites par le parquet, les auditions et devoirs d'enquêtes complémentaires étant repris par la PJF. A titre indicatif, entre janvier 2012 et la mi 2013, ce sont ainsi une trentaine de dossiers qui ont été gérés.

Traite et trafic d'êtres humains - Projet Arrondissemental - Evaluation de la période 2008-2012 - rédigée par la Police fédérale

Structure organisationnelle

Suite à la réorganisation opérée en septembre 2012 à la PJF de Verviers, quatre enquêteurs TEH sont désormais intégrés dans la section « Crimes contre les personnes », dirigée par un CP1. Notons toutefois que le membre féminin du team a été absent du service pendant une période de 8 mois pour cause de maternité. En 2013, l'équipe fonctionne à nouveau au complet.

Définition du phénomène

La note de Madame le Procureur du Roi relative à la traite des êtres humains constitue le socle sur lequel se déploient les différentes activités de la PJF liées à la TEH.

En outre, la COL 4/2011, circulaire commune du ministre de la Justice, du ministre de l'Intérieur, du secrétaire d'Etat à la Politique de migration et d'asile et du Collège des procureurs généraux contenant des dispositions en vue de la répression du trafic des êtres humains, constitue une référence sur laquelle nous nous appuyons pour lutter de manière efficace et cohérente contre ce phénomène.

La notion de TEH, telle que nous l'entendons à notre niveau, recouvre notamment le trafic de migrants, les marchands de sommeil et les mariages blancs, phénomènes auxquels il convient d'ajouter l'exploitation de la mendicité, l'aide à l'entrée, au transit et au séjour irrégulier ainsi que le séjour illégal, les faux documents et les fausses reconnaissances de paternité.

L'accent est mis sur l'exploitation des victimes à des fins sexuelles, économiques, de mendicité, de travail, de prélèvement d'organes et/ou de commission d'infractions.

Evolution du phénomène (données ICAV – extraction BNG du 01/03/2013) – **Faits enregistrés**

Exploitation sexuelle par année

ARRO VERVIERS	2007	2008	2009	2010	2011	2012
ZP Fagnes	1	1	0	1	1	0
ZP Pays de Herve	0	1	0	3	0	0
ZP Vesdre	3	5	4	3	2	0
ZP Stavelot-Malmedy	0	2	0	0	2	0
TOTAL	4	9	4	7	5	0

Exploitation économique par année

ARRO VERVIERS	2007	2008	2009	2010	2011	2012
ZP Fagnes	1	0	0	0	2	0
ZP Pays de Herve	1	0	0	0	1	14
ZP Vesdre	2	2	0	2	5	5
ZP Stavelot-Malmedy	3	0	0	0	0	0
TOTAL	7	2	0	2	8	19

Marchands de sommeil par année

ARRO VERVIERS	2007	2008	2009	2010	2011	2012
ZP Fagnes	-	0	0	0	0	0
ZP Pays de Herve	-	0	0	0	0	1
ZP Vesdre	-	2	0	8	4	1
ZP Stavelot-Malmedy	-	0	0	0	0	0
TOTAL	-	2	0	8	4	2

Autres exploitations (hors sexuelle et économique) par année *

ARRO VERVIERS	2007	2008	2009	2010	2011	2012
ZP Fagnes	0	0	2	1	0	0
ZP Pays de Herve	0	0	1	0	2	0
ZP Vesdre	2	1	3	1	0	0
ZP Stavelot-Malmedy	1	0	0	0	0	0
TOTAL	3	1	6	2	2	0

* sont repris dans cette rubrique (entre autres) : l'exploitation pour mendicité, le trafic pour don d'organes, les délits forcés, ...

Enquêtes en cours

La circulaire COL 4/2011 dont il est question précédemment prévoit par ailleurs que le CIA rédige et transmette tous les 3 mois au magistrat de référence TEH du Parquet (en l'occurrence Madame Vanessa CLERIN) un rapport dit « light » relatif au trafic d'êtres humains.

Données pour 2011 :

Dans le rapport envoyé en mai 2012 par le CIA de Verviers, il nous est signalé que 12 dossiers ont été ouverts durant l'année 2011 pour trafic d'êtres humains ou aide au séjour illégal :

Trafic d'êtres humains :

Nom de l'enquête	Unité en charge	Descriptif
DOS V-MUNGALA	PJF Verviers	Un étranger tente de faire passer 2 illégales au Maroc avec les passeports de ses filles (look-a-like)
DOS V-SKYZONE	PJF Verviers	Immigration clandestine
DOS V-QAZI	PJF Verviers	TEH + blanchiment
DOS V-MONKAM2	PJF Verviers	TEH + immigration clandestine + faux documents
DOS V-KOCA	PJF Verviers	TEH + exploitation
DOS 3FRONTIERES V-	PJF Verviers	TEH + exploitation sexuelle + publicité

Aide au séjour illégal :

Nom de l'enquête	Unité en charge	Descriptif
DOS GENEVIEVE	PJF Verviers	Mariage blanc
DOS BUFFET	PJF Verviers	Marchand de sommeil
DOS CORBEAU	PJF Verviers	Marchand de sommeil
DOS BULUCI	PJF Verviers	Travail au noir
DOS AUXLAINES	PJF Verviers	Marchand de sommeil
DOS V-MAGNUM	PJF Verviers	Exploitation dans un magasin

Données pour 2012 :

50 enquêtes ouvertes à la PJF Verviers en matière de TEH:

- 2 pour exploitation sexuelle ;
- 10 pour exploitation économique ;
- 5 pour fraude sociale ;
- 30 pour trafic d'êtres humains, dont 16 pour mariages blancs ;
- 3 pour trafic de documents ;
- 0 pour marchands de sommeil.

Il est à noter que toutes ces enquêtes n'ont pas nécessairement fait l'objet de l'ouverture d'un DOS.

Objectifs stratégiques et priorités retenues

Pour chaque item, la PJF Verviers vise l'élucidation des faits, la mise à jour de groupes d'auteurs et la diminution du phénomène.

- *Exploitation sexuelle*

L'arrondissement judiciaire de Verviers n'est, pour l'instant, que pas (ou très peu) touché par le phénomène de la prostitution. La PJF n'a pas connaissance de lieux où

l'on s'adonnerait, clandestinement ou de manière plus ostensible, à l'exploitation de la débauche. Néanmoins, les enquêteurs de la section TEH tiennent un listing des prostituées et proxénètes qui habitent sur l'arrondissement mais qui exercent dans les arrondissements voisins, voire à l'étranger, principalement en Allemagne et aux Pays-Bas. La participation de la PJF aux réunions EUREGIO permet, dans ce cadre, de recueillir bon nombre d'informations utiles. Pour ce qui concerne les arrondissements voisins, des recherches sporadiques (via internet ou des revues/magazines spécialisés) sont organisées, en collaboration avec la PJF de Liège, dans le cadre d'un projet proactif, l'objectif étant de se forger une image plus précise du phénomène et de son ampleur.

Signalons par ailleurs qu'à la date du 21 septembre 2012, la PJF Verviers a participé à une opération eurégionale dans le cadre de la lutte contre la prostitution. L'arrondissement de Verviers n'ayant, comme mentionné ci-dessus, aucune cible sur son ressort, les enquêteurs TEH de la PJF Verviers ont apporté leur appui aux collègues des autres arrondissements du pays, de même qu'à ceux de Maastricht et de Aachen.

- Marchands de sommeil

Le point crucial en cette matière est la détection des immeubles susceptibles d'abriter les victimes de marchands de sommeil. Cette détection ne peut être réalisée qu'avec la collaboration de personnes de terrain. Parmi celles-ci, citons les agents de quartier, les intervenants sociaux et les services de la Ville de Verviers, lesquels ont été sensibilisés à la problématique. Par la suite, des vérifications, des recherches et des surveillances doivent être menées afin de confirmer ou non les suspicions existantes. Des informations récoltées, il peut s'ensuivre rédaction de PV et ouverture d'une enquête.

Dans ce domaine particulier, précisons que les quelques dossiers ouverts en la matière par la PJF Verviers suite à des dénonciations effectuées par les services Salubrité de la Ville n'ont malheureusement pas abouti à des poursuites judiciaires, certains éléments constitutifs d'infraction n'étant pas présents !

- Exploitation économique

Les informations récoltées dans le cadre de la lutte contre ce phénomène sont mises en commun à l'occasion de réunions organisées mensuellement sous la direction de l'Auditorat du travail et mettant en présence services de police de l'arrondissement et intervenants sociaux. Les dénonciations et dépôts de plaintes étant peu courant en la matière, la prise de connaissance d'une infraction se réalise principalement via le contrôle du lieu de travail, qu'il s'agisse d'un commerce, d'un restaurant ou d'un chantier. Les travailleurs clandestins sont des pourvoyeurs de main d'œuvre fréquents pour les secteurs de l'Horeca, de la construction, du transport, des abattoirs et des sociétés de gardiennage.

- Fraudes sociales

En partenariat avec le CPAS de Verviers, sous l'égide de l'Auditorat du Travail, la PJF traque, depuis quelques mois, les fraudes sociales importantes qui concernent des sujets étrangers : doubles inscriptions au CPAS, doubles identités, personnes bénéficiant de revenus d'intégration pour eux et/ou pour leurs enfants mais pour lesquelles nous pouvons établir qu'elles séjournent pendant de longue durée à l'étranger alors qu'elles continuent à percevoir des allocations en Belgique, ...

Partenariats

- Chaque année, une Concertation de Recherche d'Arrondissement à vocation exclusive TEH est organisée. En 2011 y furent conviés le Parquet, l'Auditorat du Travail, la PJF, les ZP de l'arrondissement, la DCA, mais aussi les services de la Ville de Verviers et l'asbl SURYA. Des membres de ces mêmes services mais oeuvrant sur l'arrondissement judiciaire d'Eupen étaient également présents. Cette réunion annuelle est l'occasion de faire le point sur les dossiers en cours, mais permet également de présenter les projets et priorités pour l'avenir. En 2012, une telle Concertation de Recherche fut organisée à la date du 24 avril : elle fut l'occasion de rappeler les directives de la circulaire COL 4/2011 et de relayer les demandes des différents partenaires à l'ensemble des participants. Il est à souligner que la PJF TEH de Verviers participe également annuellement à une concertation de recherche provinciale.

- Complémentairement aux opérations planifiées dans le cadre de dossiers, la PJF de Verviers participe toujours très régulièrement aux contrôles mis en place par la cellule d'arrondissement. En 2012, 14 contrôles ont été effectués par cette cellule d'arrondissement, ce qui équivaut à une capacité PJF engagée de 340 heures, soit environ ¼ FTE. Le contrôle des asbl et pseudo-asbl du centre de Verviers et de la commune de Dison ont lieu en partenariat avec les services de l'inspection sociale. Dans ce cadre, la ZP Vesdre est systématiquement prévenue. Elle participe parfois à ces contrôles, notamment en intégrant dans le dispositif un maître chien. Certains contrôles peuvent également être réalisés à la demande de la ZP Vesdre, alors initiatrice du dossier.

- Un partenariat récent s'est créé entre la PJF et le CPAS de Verviers, ceci sous la houlette de l'Auditorat du Travail. Des contacts privilégiés ont également été noués avec le service Population de la Ville de Verviers. Il en découle l'ouverture de dossiers relatifs à des passeports faux et falsifiés. La PJF a par ailleurs informé le service Population de la Ville de Verviers de l'existence du projet de l'OCRF dénommé « EUROPA », projet qui vise le contrôle systématique des documents d'identité des immigrants européens. A la demande de Madame le Procureur du Roi et de son magistrat de référence TEH Madame Vanessa CLERIN, la même démarche de sensibilisation à l'égard des services « Population » a été étendue à toutes les communes de l'arrondissement de Verviers. Ainsi, fin 2012 – début 2013, un membre de la section TEH de la PJF Verviers a fait le tour des 20 communes de l'arrondissement en vue de les conscientiser à l'importance de s'inscrire dans le projet « EUROPA ». Cette initiative porte déjà ses fruits et montre de bons résultats en terme de « cas » rapportés à la PJF. Cette dernière tient d'ailleurs à jour une banque de données dépersonnalisées en cette matière.

Management des collaborateurs

Les membres de la section TEH participent régulièrement à des journées thématiques organisées soit par l'Office des Etrangers soit par DGJ/DJP/TEH. Il leur arrive aussi d'assister à des séminaires à l'étranger.

Présence des enquêteurs TEH dans des réseaux ou groupes de travail

Un INPP qui fait partie d'un réseau TEH au niveau de la police fédérale participe également activement à un sous-groupe de travail TEH mis en place au sein de l'EUREGIO Meuse-Rhin. Les enquêteurs TEH, dans leur ensemble, participent aux réunions organisées par la cellule d'arrondissement.

La circulaire COL 4/2011 impose la tenue d'une réunion de coordination organisée par le magistrat de référence TEH au moins 3 fois par an. Une première réunion a déjà eu lieu en 2012 et la PJF y a, bien entendu, participé. Outre le magistrat de référence, sont invités à ces réunions :

- un représentant de l'équipe TEH de la PJF
- les référents TEH des zones de police, chaque zone ayant désigné une personne ressource en cette matière.
- un représentant des WPR, SPC, SPN et LPA
- un représentant du service central TEH de la police fédérale
- un représentant du CIA
- toute personne qui, selon le magistrat, pourrait apporter une contribution utile aux recherches et poursuites de ce type de trafic : Office des Etrangers, OCRF,...

Par ailleurs, comme mentionné ci-dessus, chaque année, Madame le Procureur du Roi consacre une concertation de recherche d'arrondissement (CRA) à la thématique TEH.

Participation de la PJF – section TEH à des opérations de type FIPA ou autre

En 2011, les enquêteurs TEH ont participé à deux opérations FIPA. A la base, ces opérations n'étaient pas orientées TEH (à notre connaissance, il n'y a d'ailleurs jamais eu de FIPA poursuivant cet objectif), mais l'intérêt d'avoir l'appui de ces enquêteurs spécialisés était spécifiquement l'attention qu'ils pourraient porter à des aspects TEH, parfois négligés. En 2012, les enquêteurs n'ont pas participé à des opérations de type FIPA orientées TEH puisque aucune FIPA de ce type n'a été organisée.

En 2011, la section TEH a également apporté son appui et son expertise lors de trois contrôles eurégionaux, deux organisés en Allemagne et un aux Pays-Bas. Cette participation à des contrôles eurégionaux s'est poursuivie en 2012.

Enfin, comme mentionné précédemment, les enquêteurs de la section TEH de la PJF Verviers participent très activement aux opérations de contrôle initiées par la Cellule d'arrondissement.

RIR, DOS et PV

- ✓ Plusieurs **RIR** en matière de TEH ont été introduits en BNG depuis le 1^{er} janvier 2009. Néanmoins il est bien malaisé d'en déterminer le nombre exact, les RIR n'étant pas identifiables par phénomène au sein de la BNG.
- ✓ En 2011, le CIA a néanmoins pu recenser 20 RIR liés à la problématique TEH et en particulier au proxénétisme, à l'immigration illégale, au travail au noir,...
- ✓ En 2012, ce sont 39 RIR TEH qui ont été enregistrés :
 - § 6 rédigés par la PJF Verviers
 - § 1 par la ZP Pays de Herve
 - § 12 par la ZP Vesdre (dont la plupart ont trait à des suspicions de trafic de faux documents)
 - § 20 RIR rédigés par des unités installées hors arrondissement de Verviers pour des suspicions de faits concernant des entités verviétoises (plus de 50 % de ces RIR, précisément 11 sur les 20 répertoriés, ont trait à des

entités personnes s'adonnant à la prostitution dans des bars situés en dehors de notre arrondissement)

- ✓ 42 **DOS** TEH ont été ouverts entre le 1^{er} janvier 2009 et le 31 décembre 2011.
- ✓ Depuis le 1^{er} janvier 2012, 26 enquêtes TEH ont été ouvertes à la PJF, dont 19 ont fait l'objet d'un signalement en BNG.
- ✓ La COL 4/2011 énonce toute une série d'indicateurs laissant deviner un trafic des êtres humains. Ces derniers ne sont pas repris tels quels dans les auditions, mais les enquêteurs font ressortir dans leurs **PV** les éléments pertinents permettant d'établir qu'il est bel et bien question de trafic d'êtres humains.
- ✓ En **2012**, la PJF Verviers a rédigé **40 PV initiaux** indice 55 (séjour illégal) et indice 69 (travail au noir par des étrangers en séjour illégal).

Projets pour les années à venir

- La PJF souhaite poursuivre les synergies établies avec la Ville de Verviers, notamment en ce qui concerne les marchands de sommeil. Lors de la Concertation de Recherche d'Arrondissement du 24 avril 2012, il était néanmoins signalé que : « Les informations venant de la Ville de Verviers en matière de Traite des Etres Humains ne sont pas toujours fiables, tous les dossiers d'inhabitabilité n'étant pas nécessairement des dossiers de marchands de sommeil. Madame le Procureur du Roi souhaiterait recentrer les dossiers de marchands de sommeil en impliquant dans un premier temps la police locale avant de passer éventuellement les dossiers à la police fédérale ». Est-ce l'effet de ce premier filtre « police locale », mais il s'avère que depuis septembre 2012, la PJF n'a plus reçu de dossiers initiés par le service Salubrité de la Ville de Verviers en cette matière.
- La PJF envisage de poursuivre, à moyen terme, l'organisation régulière d'opérations orientées vers les asbl et pseudo-asbl, les night-shops, les phone-shops, les vendeurs de pitas, ... et tout autre commerce engageant des travailleurs étrangers, ceci en collaboration avec les Lois sociales, mais en dehors de la Cellule. Comme annoncé en 2012, ces contrôles ont effectivement été organisés à plusieurs reprises en 2013 et ont régulièrement donné lieu à l'interception de personnes en séjour illégal et/ou s'adonnant au travail au noir.

Enfin, dans le cadre de la concrétisation du PNS 2012-2015, la PJF compte toujours garder la TEH comme l'une de ses priorités et envisage, en collaboration avec la DCA, la formalisation d'un plan d'action en la matière, impliquant tous les partenaires, en ce compris bien évidemment la ZP Vesdre.

Criminalité itinérante - projet arrondissemental - Evaluation de la période 2008-2012 - rédigée par la police fédérale

Structure organisationnelle

Le team « Criminalité itinérante » de la PJF Verviers comprend deux enquêteurs. Ils dépendent directement d'un CP, chef de l'équipe « Criminalité contre les biens ». En fonction des dossiers et des besoins, d'autres membres de l'équipe du CP Chef d'équipe peuvent venir renforcer le team initial des deux enquêteurs.

Contexte

- Fin années 1990 – début années 2000: constat que des bandes d'Europe orientale et centrale sont responsables de cambriolages en série dans les habitations, commerces et entreprises, de vols au bélier et de certaines formes de vols de véhicule. Ces bandes montrent un intérêt particulier pour l'argent et les biens facilement négociables sur des marchés de recel illégaux et des marchés de seconde main.
Mesures prises: octobre 2003
 - COL 12/2003: vols au bélier
 - COL 13/2003: échanges d'informations concernant bandes d'Europe de l'Est
- 22 mars 2007: déclaration de politique des Ministres de l'Intérieur et de la Justice, dans un document appelé « L'approche des groupes d'auteurs itinérants: une actualisation », dénommée aussi « brochure verte »: on y définit la notion d'auteurs itinérants, ainsi que les phénomènes criminels y liés.
- 13 février 2008: publication de la circulaire COL 1/2008 du Collège des Procureurs généraux près les Cours d'appel relative aux groupes d'auteurs itinérants.
- 2010: nécessité d'élaborer une déclaration de politique actualisée car
 - l'environnement externe a changé: élargissement des frontières de l'Union + crise économique et financière ;
 - les bandes d'auteurs itinérants exploitent de nouveaux marchés criminels à partir d'une approche « cost-benefit » ;
 - les services de police acquièrent une meilleure connaissance du phénomène.
 Une nouvelle brochure visant une approche intégrale et intégrée du phénomène est donc publiée.

Définition du phénomène

Définition extraite de la COL 1/2008 relative aux groupes d'auteurs itinérants (complétée en 2010 – voir « brochure verte – Itinérants »):

« Par groupe d'auteurs itinérants, il y a lieu d'entendre une association de malfaiteurs :

- ❖ Qui commet systématiquement des **vols dans des habitations, dans des entreprises et dans des commerces**, parmi lesquels des **vols au bélier**, des **vols de chargements**, des **vols de métaux** ou des **vols d'engins ou de véhicules de chantier** ;

- ❖ Dont les membres sont essentiellement originaires des anciens pays de l'Est ou qui font partie d'un groupe d'auteurs sédentaires en Belgique (constitués de nomades provenant de l'ex-Yougoslavie, de Roumanie, de France ou même de Belgique) ;
- ❖ Qui opère ou est dirigée à partir de l'étranger ou des grandes agglomérations, et ;
- ❖ Qui commet un nombre important de faits sur une grande partie du territoire et
- ❖ Pour lesquels il est possible qu'ils aient recours à des mineurs d'âge ».

Cette définition n'exclut toutefois pas qu'un groupe d'auteurs itinérants puisse également être impliqué dans d'autres faits tels que des **vols à main armée**, des **car- et homejackings**, des **vols de documents de valeur**, du **trafic de véhicules**, des **vols par ruse**, des **vols à la tire organisés**, des **vols organisés dans les magasins** et du **skimming**.

Par ailleurs, en l'absence de suspects surpris en flagrant délit, il n'est quasiment jamais possible, dès le départ d'une enquête, de savoir si les enquêteurs vont mettre à jour un groupe d'auteurs de type itinérant ou non.

Evolution du phénomène (données ICAV – extraction BNG du 01/03/2013)

Vols dans habitations par année

ARRO VERVIERS	2007	2008	2009	2010	2011	2012
ZP Fagnes	172	160	293	241	220	312
ZP Pays de Herve	341	380	379	419	469	552
ZP Vesdre	782	787	850	710	873	980
ZP Stavelot-Malmedy	177	229	229	221	225	273
TOTAL	1472	1556	1751	1591	1787	2117

Vols dans commerces/entreprises par année

ARRO VERVIERS	2007	2008	2009	2010	2011	2012
ZP Fagnes	137	136	128	137	160	165
ZP Pays de Herve	169	201	182	175	210	190
ZP Vesdre	697	757	822	816	900	785
ZP Stavelot-Malmedy	139	185	194	197	197	171
TOTAL	1142	1279	1326	1309	1467	1311

Vols de métaux par année

ARRO VERVIERS	2007	2008	2009	2010	2011	2012
ZP Fagnes	9	18	9	12	13	9
ZP Pays de Herve	16	12	12	20	50	20
ZP Vesdre	15	22	14	21	57	21
ZP Stavelot-Malmedy	10	5	3	11	22	32
TOTAL	50	57	38	64	142	82

Objectifs stratégiques et priorités retenues

La PJF Verviers s'est proposée pour piloter le projet « Groupes d'auteurs itinérants » sur l'arrondissement de Verviers et ce afin d'inscrire ce dernier dans le projet fédéral développé dans le PNS 2008-2011. Les phénomènes retenus par la PJF Verviers sont les vols dans les habitations, les vols de métaux et, dans une moindre mesure, les faits de skimming.

L'objectif poursuivi est d'assurer une meilleure maîtrise du phénomène tel qu'il se présente sur l'arrondissement de Verviers, au moyen d'une approche intégrale et intégrée, impliquant l'ensemble des partenaires du ressort.

Pour y parvenir, trois leviers sont principalement actionnés :

- en matière de conseil et prévention, nous visons la réduction de l'ampleur du préjudice encouru lors de vols par une plus grande vigilance des victimes potentielles ;
- en matière de dissuasion, nous voulons accroître l'orientation des services de police de l'arrondissement vers la lutte contre ces phénomènes
- en matière d'enquête, nous souhaitons, de manière générale, augmenter le taux d'élucidation des faits de vols, et, de manière plus spécifique, détecter et élucider les faits commis par des bandes itinérantes.

Le réseau « Groupes d'auteurs itinérants », relancé en 2009, a dans ses objectifs de travailler à tisser des liens plus étroits entre tous les acteurs de la police intégrée et d'œuvrer tous ensemble pour mettre en place des actions ou des processus visant à contrer la criminalité itinérante. La synergie développée, la compilation de bonnes pratiques, la réunion en un tout cohérent des initiatives concrètes prises par les différents partenaires, ... devraient tendre à améliorer notre efficacité et notre efficience dans cette lutte.

- Un des projets poursuivis par le groupe de travail a été de rédiger un plan d'action intégral et intégré en matière de criminalité itinérante (principalement en relation avec les vols dans habitations). A la demande des mandataires de l'arrondissement de Verviers, il se présentera davantage comme un catalogue de recommandations dans lequel puiser de bonnes idées que comme une somme d'obligations à respecter. La PJF, en partenariat étroit avec la DCA, a finalisé la rédaction de ce plan d'action intégral et intégré sur les groupes d'auteurs itinérants et l'a porté à la connaissance des partenaires.

Partenariats

- Conformément à ce qui est préconisé par la COL 1/2008, l'arrondissement

judiciaire de Verviers a créé un réseau d'arrondissement « criminalité itinérante » regroupant :

- les personnes de référence en cette matière de la police locale, chaque zone ayant désigné une personne de référence
- le responsable du phénomène désigné au sein du CIA (un INPP puis un INP) ;
- le gestionnaire de projet désigné au sein de la PJF
- le magistrat de référence désigné par le Parquet

Depuis le 1^{er} janvier 2009, le réseau s'est réuni à 7 reprises : le 12 octobre et le 7 décembre 2009 ; le 23 mars et le 10 juin 2010 ; le 27 janvier et le 10 octobre 2011 ; le 17 avril 2012. Chaque réunion a fait l'objet d'un compte-rendu transmis aux chefs de corps de la police locale ainsi qu'aux DirCo et DirJud.

Cette plateforme a, pour l'instant, une vocation plus stratégique qu'opérationnelle.

- La création de la DB TACTICAV (qui vise la détection d'épidémies en matière de vols dans habitations ou de liens possibles entre différents faits commis, par exemple, sur différentes zones de l'arrondissement), a nécessité la mise en relation de plusieurs partenaires parmi lesquels on compte le CIA et la DCA. Le développement de cet outil tactique au niveau provincial, puis eurégional, a imposé l'élargissement du panel de nos partenaires à ces deux niveaux géographiques.
- Un partenariat récent s'est créé entre la PJF, la ZP Vesdre, le Parquet, le CIA et la société Cash-Converters. Le CIA a accès via internet à une banque de données reprenant les types d'objets proposés à l'achat chez Cash-Converters et leur numéro de série. La consultation de cette base de données n'apporte pas vraiment de plus-value. En effet, il faut disposer d'un numéro de série d'un objet supposé volé pour pouvoir effectuer des recherches, ce qui est malheureusement beaucoup trop rare. De plus, l'encodage par Cash-Converters des numéros de série n'est pas nécessairement réalisé correctement, ce qui engendre des recherches encore plus vaines. Il serait plus utile de pouvoir disposer du nom des vendeurs afin de détecter les ventes suspectes et les receleurs ou voleurs potentiels.
- Dans le cadre de la lutte contre les vols de métaux, un partenariat avec Infrabel ainsi qu'avec l'URP (Unité de Répression des Pollutions de la Région wallonne) devrait prochainement voir le jour.
- Le laboratoire de police technique et scientifique a sensibilisé les zones de police à l'indispensable protection des traces en matière de crimes, mais aussi dans le cadre des vols dans habitations.

Management des collaborateurs

Les membres de l'équipe « Criminalité itinérante » participent ponctuellement aux séminaires organisés par DGJ/DJB. Ces derniers sont l'occasion de faire le point sur la question des itinérants et d'exposer les évolutions en la matière (législation, best practices, stratégies et contre-stratégies déployées par les auteurs,...).

Présence des enquêteurs « Criminalité itinérante » dans des réseaux ou groupes de travail

Un CDP, manager de projet en matière de criminalité itinérante, parfois accompagné d'un enquêteur, participe au réseau national des managers de projet. Il est également engagé dans le sous-groupe de travail « Criminalité itinérante » existant au sein de l'EUREGIO Meuse-Rhin. Au niveau de l'arrondissement de Verviers, le manager de projet de la PJF anime le réseau « Groupes d'auteurs itinérants », lequel réseau comprend un représentant du Parquet, un représentant de chaque zone de police, un du CIA et un de la DCA.

Participation de la PJF – équipe « Criminalité itinérante » à des opérations de type FIPA ou autre

Les enquêteurs « Crim Itin » ont participé à des opérations de type FIPA, que ce soit au niveau de l'arrondissement judiciaire de Verviers ou au niveau supra-arrondissemental, notamment sur l'arrondissement de Marche-en-Famenne. En 2009 et 2010, aucune action n'a cependant été menée au niveau de notre arrondissement. Par contre, en mars 2011, la PJF de Verviers a participé à une opération en collaboration avec la ZP Pays de Herve et la PJF d'Eupen. Cette opération a permis l'arrestation de deux suspects « vols chignole », qui ont ensuite été placés sous mandat d'arrêt.

La PJF a également collaboré, en mai 2011, à une autre opération initiée par Marche-en-Famenne, mais à laquelle aucune zone de police de l'arrondissement de Verviers n'a pris part.

RIR et DOS

- ✓ Plusieurs RIR en matière de criminalité itinérante ont été introduits en BNG depuis le 1^{er} janvier 2009. Néanmoins il est bien malaisé d'en déterminer le nombre exact, les RIR n'étant pas identifiables par phénomène au sein de la BNG.
- ✓ 16 DOS Crim Itin ont été ouverts entre le 1^{er} janvier 2009 et fin 2011.
- ✓ En 2012, nous comptons 6 nouveaux DOS Crim Itin ouverts.

Projets pour les années à venir

- La PJF souhaite poursuivre les travaux mis en place dans le cadre du réseau, notamment, puisque c'est d'actualité, en participant à des opérations orientées vols de métaux, sous la coordination de la DCA.
- La PJF continue à suivre le phénomène et à tenter de détecter les vols qui peuvent avoir été commis par des auteurs itinérants afin d'initier des dossiers pour ceux-ci. Pour ce faire, nous nous basons sur les fichiers tenus à jour par le CIA et la participation aux plates-formes organisées par ce même service.
- Par ailleurs, dans le cadre du réseau d'arrondissement, nous souhaiterions créer une banque de données « Bijoux » à l'instar de ce qui existe dans l'arrondissement de Liège. Cette DB, qui serait gérée au niveau du CIA, aurait pour but l'enregistrement de fiches complétées par les bijoutiers lors du rachat de bijoux et, par là même, la détection de bijoux volés, et donc l'identification d'un voleur ou receleur.

- Compte tenu du départ à la retraite à brève échéance de deux membres de la section, si ceux-ci ne sont pas remplacés via la mobilité, il y aura lieu d'opérer certains changements dans la structure de la PJF, soit en faisant glisser des membres du personnel affectés à d'autres priorités, soit en se désengageant dans cette problématique.

3.1.3 Evaluation des objectifs stratégiques internes

« Du policier de quartier d'hier à l'équipe de quartier de demain »

Contexte, approche et objectifs principaux

On touche ici au projet interne majeur de la zone Vesdre par lequel elle entend mettre en oeuvre depuis sa création une police de proximité. Dans cette optique, le précédent plan zonal annonçait, pour 2009-2012, « une stratégie de fond du fonctionnement policier local comprenant 2 grands axes, à savoir :

- le développement d'une approche policière territorialisée;
- la recherche d'une plus grande transversalité au niveau des fonctionnalités de base et d'une complémentarité accrue entre les services opérationnels ».

Le PZS 2009-2012/2013 entendait concrétiser cette stratégie de fond via 4 objectifs principaux, à savoir :

- « la déconcentration du service d'intervention, « Police Secours », initialement centralisé »;
- après l'installation de 5 maisons de police chacune sur un secteur de la zone (MP Pepinster, MP Centre (2003), MP Hodimont et MP Mangombroux (2005), MP Dison (nouvel emplacement mi 2008)), « la construction et l'ouverture d'une 6ème maison de police, la MP d'Ensival, qui doit finaliser le plan d'insertion de la zone dans le tissu local ».
- « la recherche et la mise en oeuvre au sein des maisons de police d'un modèle d'organisation plus performant pour la prise en charge des quartiers : conception, opérationnalisation et évaluation d'un projet pilote « Du policier de quartier d'hier à l'équipe de quartier de demain »;
- « le développement de plus en plus marqué en interne d'un travail en réseau et un recours accru à la désignation de pilotes/personnes de référence ou personne de contact responsables de problématiques spécifiques ».

On va voir ci-dessous comment la zone a poursuivi ces 4 objectifs entre 2009 et 2012/2013, c'est-à-dire exposer les principales étapes ou facettes de ces projets ainsi que les modalités de leur réalisation. Dans ce compte-rendu, on évoquera également au passage comment la zone a impliqué les membres de son personnel, les autorités (dont le collège de police) ainsi que ses pairs (via l'organisation d'un colloque). On aura ainsi l'occasion de mesurer combien le projet « Du policier de quartier d'hier à l'équipe de quartier de demain » a constitué un véritable fil rouge pour la zone durant ces dernières années et de vérifier que les objectifs ambitieux annoncés ont été rencontrés.

Rencontre des objectifs

- La déconcentration du service d'intervention, « Police Secours », initialement centralisé.

Cette déconcentration est amorcée dès 2004 et sera complètement finalisée en 2011 avec l'ouverture de la 6ème maison de police de la zone (Cfr. infra) consacrant ainsi une territorialisation forte de la fonctionnalité intervention.

Pour rappel, à la création de la zone, les interventions sont prises en charge majoritairement par un service centralisé, Police Secours, logé à l'Hôtel de police et composé de plus de 90 personnes, principalement des INP polyvalents et aussi des INPP (« cordi externes ») qui supervisent et coordonnent les équipes d'intervention.

Dès 2004, un projet pilote de décentralisation de quelques policiers polyvalents de Police Secours sera testé au sein de la maison de police du Centre nouvellement installée sur son secteur. Cette première intégration de policiers polyvalents en MP sera concluante et maintenue après la période test et son évaluation.

Début 2005, avec l'ouverture des maisons de police de Hodimont et de Mangombroux sur leur secteur, les 5 secteurs de la zone sont désormais dotés d'une maison de police. Au vu du succès du projet pilote mené au sein de la MP Centre, à l'occasion de ces installations, 4 à 6 policiers polyvalents de Police secours sont intégrés dans chacune des 5 MP. De plus, le pool des INPP cordi externes est versé dans les différentes MP et ce rôle est désormais organisé avec la plupart des INPP uniformés de la zone. A ce stade, l'organisation de l'intervention est « mixte » : elle est assurée par Police Secours - certes en partie réduit - et par des équipes logées en MP. En outre, l'intervention est territorialisée dans le sens où les interventions sont attribuées aux équipes sur la base d'un critère géographique et non plus à tour de rôle.

Cette étape significative dans la territorialisation de l'intervention sera confirmée lors du passage au Centre d'information et de Communication (CIC) en octobre 2006. Le plan de déploiement préparé tout au long de l'année 2006 est établi de façon à attribuer en priorité une intervention à l'équipe affectée au territoire/secteur où le fait se déroule.

Mi 2008, à l'occasion de l'ouverture de la nouvelle maison de police de Dison, tous les membres du personnel de Police Secours chargé majoritairement de l'exécution des interventions seront affectés dans les 5 maisons de police existantes dans l'attente, pour une partie d'entre-eux, d'une affectation définitive dans leur maison de police qui sera réalisée à l'occasion de l'ouverture de la 6ème maison de police d'Ensival. Sur la base notamment des souhaits d'affectation exprimés par les membres du personnel, celle-ci interviendra en janvier 2011 et permettra de finaliser complètement la réaffectation de la plupart des membres de Police Secours en maison de police. Le plan de déploiement sera également adapté en constituant 3 binômes à savoir, la MP Centre et la MP Mangombroux, la MP Hodimont et la MP Dison, la MP Pepinster et la MP Ensival ainsi qu' en confirmant une attribution des interventions sur un critère géographique .

Le projet d'équipe de quartier qui aura certes également un impact sur l'ancrage territorial de l'intervention (Cfr. infra) sera abordé plus bas. Mais au terme de ce cheminement vers la déconcentration de Police Secours, on se doit d'insister sur son impact sur la dimension territoriale de l'intervention ainsi que sur le renforcement de l'ancrage local des services de police. Le service « Police Secours » sera ainsi supprimé

de la structure zonale et tous les moyens humains et matériels seront réaffectés majoritairement en maison de police. Autrement dit, tout le personnel chargé principalement des interventions vit en maison de police, c'est-à-dire avec des policiers travaillant principalement sur quartier, des enquêteurs... , tous chargés de la sécurisation d'un territoire/secteur bien déterminé. En outre, grâce aux choix opérés au niveau du plan de déploiement, les interventions se font prioritairement sur le territoire de la maison de police à laquelle appartient l'intervenant. Selon les données fournies par le CIC, de l'ordre de 60% des interventions sont ainsi réalisées sur le territoire de « sa » maison de police ou de celle faisant partie de son binôme. L'intervention se fait donc davantage en terrain connu et aussi plus souvent « au bénéfice » d'une partie de la population dont l'intervenant est plus particulièrement chargé d'assurer la sécurité.

- La construction et l'ouverture d'une 6ème maison de police, la MP d'Ensival

Le PZS 2009-2012 prévoyait pour la fin 2009 l'ouverture d'une sixième maison de police, la MP d'Ensival. L'ouverture de cette maison a eu lieu en janvier 2011; elle vient finaliser le plan d'insertion local de la zone et va contribuer, comme on va le voir, au renforcement de l'ancrage territorial des services de police. Mais auparavant, deux mots d'explication sur le léger retard d'une année pris pour cette réalisation. Il tient uniquement à des questions administratives qui ont été somme toute assez rapidement solutionnées à savoir, d'une part, la révision du bail emphytéotique lié au terrain de la construction et, d'autre part, l'introduction d'une seconde demande de permis d'urbanisme suite à un premier refus.

En ce qui concerne l'ancrage territorial de la zone, cette 6ème MP offre un point d'accueil supplémentaire à la population, situé au centre d'Ensival et aux côtés d'une cité sociale. Il a aussi un impact plus large sur l'accessibilité/disponibilité de l'ensemble des services de police de la zone dans la mesure où cette 6ème maison a permis de réduire le territoire des autres maisons de police, soit également pour la plupart d'entre-elles, le volume de la population à servir et le nombre de problèmes opérationnels à traiter. Avec cette 6ème infrastructure, le maillage des services de police sur le territoire de la zone est globalement amélioré et est notamment plus en concordance avec les limites administratives.

On aimerait s'attarder quelque peu sur la façon dont on a procédé au découpage de la zone en 6 secteurs ainsi qu'à la répartition du personnel dans les 6 maisons de police car les critères qui ont présidé à ces divisions/distributions nous semblent avoir favorisé la proximité.

Au moment, en 2007-2008, où s'entame la réflexion sur la division en 6, la zone est composée de 5 secteurs et de 53 quartiers. L'objectif est multiple : préserver autant que possible le maillage capitalisé; constituer des secteurs cohérents sur le plan socio-économique et démographique et disposer de maisons de police d'importance plus ou moins égale.

Les glissements de secteur à secteur se feront en conséquence à partir de quartiers entiers. Ils se feront aussi sur la base de l'expertise des chefs de service des maisons de police qui possèdent une importante connaissance empirique de leur territoire. Mais chaque quartier fera aussi l'objet au préalable d'un calcul de son « poids » au regard de la charge rédactionnelle qui est la sienne au sein de la zone ainsi que de son caractère criminogène.

La recomposition de la zone en 6 secteurs s'est donc faite en connaissance de cause

quant à « la charge » que représentent les nouveaux secteurs. En outre, les volumes de personnel dédiés aux 6 MP ont également été déterminés sur la base du coefficient/poids du quartier. Cette façon de faire a favorisé la délimitation de secteurs relativement homogènes, ce qui facilite la détermination de politiques de sécurité micro-locales. De plus, les MP ont été dotées d'effectifs proportionnels aux problèmes rencontrés sur leur secteur et, partant, toutes placées, dans les limites budgétaires de la zone, dans la meilleure situation possible pour remplir leur rôle de proximité.

La division en 6 secteurs a été prolongée d'une recombinaison des 53 quartiers de la zone dans l'optique de la mise en place d'équipes de quartier. 15 quartiers (qui seront ramenés à 14 après l'expérience pilote de Dison) ont été constitués en appliquant globalement les mêmes critères que pour la découpe en 6 secteurs (cohérence et poids du quartier) mais en tenant compte bien entendu également des effectifs globaux de la zone sachant qu'une équipe de quartier est composée de plusieurs inspecteurs (le nombre minimum requis sera une des leçons tirées du projet pilote de Dison) et d'un chef d'équipe. Idem pour la détermination des volumes en personnel des équipes de quartier qui ont été fixés compte tenu de la charge rédactionnelle et du caractère criminogène du quartier. On a toutefois à ce niveau également renforcé d'1 à 2/3 unités les équipes oeuvrant sur les quartiers présentant les caractéristiques socio-économiques et démographiques les plus défavorables (taux de chômage, revenu des ménages, % de familles monoparentales...).

On clôturera ce point en soulignant que toute la démarche de la division de la zone en 6 secteurs et 14 quartiers (ainsi que d'un fonctionnement en équipe de quartier Cfr. infra) est le résultat d'une construction collective qui a impliqué tous les chefs de service de la zone. Elle a en effet été menée tout au long des années 2008-2011 par un groupe de travail « Division en 6 » piloté par le chef de corps et réunissant les chefs de service des maisons de police et le service stratégie et développement ainsi que les autres chefs de service (GRH, GRM, SIZ Judiciaire...) pour les étapes du projet les concernant.

Enfin, mais cet aspect relève davantage du volet management des collaborateurs, il est à signaler que la création de la 6ème maison de police a contribué à une amélioration des conditions de travail pour l'ensemble du personnel des maisons de police (gain d'espace et gestion à dimension plus humaine vu la réduction des effectifs...).

- la recherche et la mise en oeuvre au sein des maisons de police d'un modèle d'organisation plus performant pour la prise en charge des quartiers : conception, opérationnalisation et évaluation d'un projet pilote « Du policier de quartier d'hier à l'équipe de quartier de demain »

Depuis janvier 2011, la zone de police fonctionne avec 6 maisons de police abritant chacune 2 à 3 équipes de quartier (exceptionnellement 1 dans la MP la plus petite à savoir celle de Pepinster), soit au total 14 équipes de quartier chargées chacune de la prise en charge d'un des 14 quartiers de la zone. Pour être complet, chaque MP comprend également une équipe Appui (de 2 à 6 personnes) et une équipe Enquêteur (de 2 à 4 personnes).

Ce mode de fonctionnement par équipe de quartier appliqué à toute la zone de police a fait l'objet, comme l'annonçait le PZS 2009-2012/13, d'un projet pilote conçu pendant la première moitié de l'année 2008 et mené à partir de novembre 2008 au sein de la maison de police de Dison. Il sera évalué fin 2009 et cette évaluation sera

notamment présentée en public à l'occasion du colloque « Chemins de traverse » organisé par la zone le 3 décembre 2009. En mai 2010, le projet-pilote de Dison sera adapté sur la base de l'évaluation réalisée et servira ensuite d'expérience de référence pour les 5 autres maisons de police qui détermineront le modèle de fonctionnement de leurs équipes de quartier au cours du second semestre 2010 pour une opérationnalisation au 1er janvier 2011.

Mais pourquoi un nouveau mode de fonctionnement ?

Tant des constats supra-locaux que locaux invitent fin des années 2000 à revoir l'organisation du travail de quartier. En 2007, le « troisième rapport de la commission d'accompagnement de la réforme des polices au niveau local » (« Rapport De Ruyver ») met en garde contre un travail de quartier isolé et souligne, entre autres de ce fait, un flux d'informations insuffisant entre le travail de quartier et les autres fonctions de polices. Il salue et préconise un travail de quartier devenu, dans plusieurs zones, un travail d'équipe. La relative faiblesse du travail de quartier est également mise en exergue par l'enquête organisée en 2007 par l'Union des villes et des communes de Wallonie où bourgmestres et chefs de corps déclarent en nombre leur insatisfaction à propos de sa mise en oeuvre. Enfin, en 2010, le rapport du Conseil fédéral de police sur la « Réforme de la police : 10 ans » confirme que dans la plupart des zones, la police de quartier demeure une préoccupation et doit être améliorée.

Au niveau local, plusieurs limites d'un travail de quartier organisé sur la base de 53 policiers de quartiers titulaires chacun d'un micro quartier sont également perceptibles.

- Aussi disponible et impliqué soit-il un policier de quartier ne couvre au maximum son quartier que 38 heures semaine et le quartier n'a pas d'interlocuteur privilégié les 130 heures restant sans compter les motifs d'absences divers et les prestations éloignant le policier de son quartier mais aussi les mobilités et les régimes à temps partiel prévus par le statut.
- Dans le mode d'organisation qui distingue policiers de quartier et policiers polyvalents chargés principalement de l'intervention, l'apport de ces derniers au quartier reste, malgré certaines évolutions, limité.
- Les problématiques et les habitants d'un quartier sont parfois tellement différents que les compétences et donc le profil du seul policier de quartier peut ne pas toujours permettre un bon contact ou une bonne approche. La complexité d'un problème peut aussi demander une implication d'un plus grand nombre de policiers pour atteindre une solution.
- Autre constat au sein de la zone, les gradés en maison de police ont jusqu'ici davantage été investis de responsabilités thématiques (armes, contrôle de qualité,...) plutôt que d'une fonction de direction effective sur des collaborateurs permanents. Ils s'avèrent également peu impliqués dans les quartiers.
- Corollaire du point qui précède : les chefs de service des maisons de police sont fortement occupés par la gestion interne ainsi que la gestion administrative de leurs collaborateurs lesquelles empiètent parfois sur leur gestion opérationnelle ou leur contribution souvent significative à la résolution de problèmes au bénéfice de la population.
- Il est enfin à souligner que les autorités locales ont rappelé en octobre 2009, en sus des bons résultats relatés par le Moniteur de sécurité, leur souhait d'une meilleure prise en charge des quartiers tout en précisant que la zone avait obtenu des améliorations notables sur toutes les autres fonctionnalités ou avait maintenu un bon niveau de performance.

- Le projet pilote d'équipe de quartier de Dison

la conception et l'implémentation du projet

Le projet-pilote dans sa conception et son implémentation ne sera pas rendu ici dans tous ses détails pour lesquels nous renvoyons le lecteur à l'**annexe 18** constituée du document élaboré pour le colloque du 3 décembre 2009.

En juin 2008, la nouvelle maison de police de Dison ouvre ses portes et couvre un territoire qui sera globalement celui qui lui est attribué par la division en 6, raison pour laquelle le projet pilote sera mené en son sein à partir de la fin 2008.

Le secteur de Dison est alors divisé en 3 quartiers qui seront chacun dotés d'un chef d'équipe de quartier à la tête d'une équipe de quartier de taille variable compte tenu de la charge des quartiers (Cfr.supra).

La zone à la recherche d'un nouveau mode de prise en charge des quartiers va y tester 3 modes de fonctionnement différents qui prennent plus ou moins de distances avec le mode de fonctionnement préexistant où prévalent l'inspecteur de quartier, le policier polyvalent et l'ancien quartier de plus petite taille.

Dans les trois modèles, l'équipe de quartier doit assumer les fonctionnalités de base quartier, intervention, assistance policière aux victimes, accueil, ordre public et circulation. Et chaque équipe de quartier reçoit proportionnellement à ses effectifs la part des pauses d'intervention, palais, accueil zonal et services d'ordre zonaux qui sont attribués à la maison de police. Les variantes entre les modèles portent principalement sur le degré de spécialisation des équipiers et le territoire couvert, soit dans tous les cas les nouveaux quartiers mais en y laissant subsister ou pas des sous-territoires constitués des anciens quartiers de plus petite taille (micro-quartier).

En résumé, les modèles testés sont les suivants :

- le modèle déspecialisé au sein du quartier Centre:

Le nouveau quartier ne fait pas l'objet de sous-découpages ; il est pris en charge par l'ensemble des équipiers qui ont tous le même profil lequel se caractérise par une forte intégration des tâches

Toutes les rues du quartier ont toutefois un policier référent pour le traitement de pièces très personnalisables comme par exemple les domiciles.

- le modèle spécialisé au sein du quartier Rechain :

Le nouveau quartier conserve un sous-découpage en micro-quartiers au nombre de 3. 1 INP est attaché à chacun des micro-quartiers et 2 INP attachés au quartier sont placés en soutien des 3 premiers INP. L'équipe comprend 2 profils de policier : un profil plutôt quartier et un profil plutôt intervention.

- le modèle binomial au sein du quartier d'Andrimont:

Le nouveau quartier conserve un sous-découpage en micro-quartiers au nombre de 3. Deux INP sont affectés à chacun des micro-quartiers (d'où l'appellation de modèle binomial). Un ou des profils de policiers s'avèreront difficiles à dégager en raison des difficultés de fonctionnement rencontrées par ce modèle

(Cfr.infra).

Dans l'expérience menée, les 3 équipes mises en place ont également pour consigne de réaliser des tâches « quartier » simples en Service d'Intervention et de Prévention (SIP).

L'évaluation et l'adaptation du projet pilote

Plusieurs leçons sont tirées de l'expérience :

- les équipes doivent être d'une certaine taille pour être viable (au moins 6 membres);
- le modèle binomial parce que le plus rigide s'est révélé très sensible à toute absence du personnel (congé, maladie...) et n'a jamais vraiment trouvé sa vitesse de croisière. C'est dès lors un modèle à éviter;
- le modèle spécialisé a pour faiblesse de cloisonner les fonctionnalités quartier et intervention et freine l'émergence d'un profil plus polyvalent ainsi que la constitution d'une véritable équipe investie sur le nouveau quartier;
- le modèle déspecialisé : mis en oeuvre avec un fort degré de polyvalence pour tous les membres de l'équipe, il devrait gagner quelque peu en souplesse et évoluer vers une polyvalence plus nuancée compte tenu des personnalités/carrières/compétences variables des différents membres d'une équipe. Il montre l'intérêt de prévoir un policier référent de rue pour toutes les rues du quartier;
- la réalisation de tâches « quartier » simple en SIP est un bon vecteur d'intégration des tâches et d'évolution des profils ; c'est dès lors une pratique à promouvoir;
- la nouvelle fonction de chef d'équipe quartier est assumable et bien assumée par les INPP. L'expérience de Dison montre en outre qu'elle peut/pourrait exceptionnellement être exercée par un INP. D'une façon générale, la fonction de chef d'équipe quartier serait toutefois facilitée par la désignation d'un suppléant qui sera donc à prévoir pour la suite du projet et son extension aux autres maisons;
- la faisabilité et l'utilité d'un plan de sécurité du quartier se font jour à l'issue du projet pilote compte tenu de la taille plus importante des quartiers et de leur prise en charge par plusieurs policiers.

Sur la base de ces différents constats, le projet de Dison sera adapté en mai 2010. Le secteur de la MP de Dison sera divisé en 2 quartiers - Ville et Campagne - au lieu de 3 pour garantir deux équipes de quartiers de dimension plus avantageuse. La polyvalence du modèle déspecialisé sera nuancée en établissant, après consultation de chacun des membres des équipes, un profil à orientation plus marquée Quartier ou Accueil/ Intervention pour chacun d'entre-eux. La réalisation de tâches quartier en SIP sera confirmée et encouragée. En outre, fin 2010, Dison rédigera à titre de projet pilote un premier plan de sécurité de quartier pour le quartier Ville. A noter que la MP de Hodimont participera également à cette conception/rédaction pilote pour le quartier Station.

- La généralisation des équipes de quartier aux 6 Maisons de Police - janvier 2011 - et l'évaluation des équipes de quartier

Durant le second semestre de l'année 2010, les chefs de service des 5 autres maisons de police prépareront leur fonctionnement en équipe de quartier dont ils arrêteront les modalités en respectant les différentes balises posées par le projet de Dison et son évaluation.

L'opérationnalisation d'un fonctionnement par équipe sera encore précédée de l'organisation d'une formation externe et interne des chefs d'équipe quartier et appui

(communication, gestion d'une équipe, outils de suivi des priorités zonales...). De plus, dès 2011, un réseau chef d'équipe quartier sera constitué et régulièrement réuni par le chef de corps, le pilote de la fonctionnalité Quartier (Chef de service de la maison de police du Centre) et le chef de Service stratégie et développement (DSD).

Toujours en 2011, tous les chefs d'équipe quartier rédigeront, avec le soutien de leur chef de service et de DSD, leur premier plan de sécurité de quartier où ils fixeront tant leurs objectifs externes (phénomènes de criminalité et nuisances prioritaires sur leur quartier) que leurs objectifs internes, soit ceux liés au fonctionnement de leur équipe compte tenu des habitants/usagers du quartier et des profils des équipiers.

En 2012, une directive SIQ, pour Service d'Intervention et de Quartier, verra le jour et confirmera encore l'orientation quartier des services d'intervention. « En dehors des interventions attribuées en dehors de son quartier, l'activité principale de l'équipe SIQ devra se réaliser sur son quartier en exécutant des tâches correspondant aux besoins et spécificités de ce dernier selon les directives et priorités fixées par le chef d'équipe de quartier et le chef de la MP. »

Entre janvier 2011, date de leur mise en oeuvre, et l'année 2013, date de la rédaction du PZS 2014-2017, les équipes de quartier feront les unes ou les autres l'objet de légers ajustements (c'est le cas d'Hodimont qui intègre plus tardivement que les autres MP les policiers-référents de rues) et toutes, d'une accentuation de leur ancrage quartier comme via l'application de la directive SIQ citée ci-dessus. En fait, on peut dire qu'elles ont été sujettes à une forme d'évaluation interne continue notamment via le nouveau réseau chefs d'équipe de quartier. Ainsi, en juin 2012, ce dernier débat de l'apport des équipes de quartier pour les policiers et pour la sécurité des citoyens; en octobre 2012, de la découpe du territoire et en février 2013, de ce qui pourrait constituer les objectifs des équipes après 2 ans de fonctionnement. Outre ces réflexions intra-muros, le projet « du policier de quartier d'hier à l'équipe de quartier de demain » sera évalué entre juin et septembre 2012 par un externe, à savoir le CP Alain Barbier qui réalise un stage au sein de la zone dans le cadre de son brevet de direction. On a puisé dans toutes ces sources et retiré les principaux éléments d'évaluation qui suivent :

- avec la mise en place des équipes de quartier, le quartier est devenu une référence territoriale pour un nombre beaucoup plus important de policiers ou, autrement dit, davantage de policiers s'occupent désormais des quartiers. C'est le cas des INPP chefs d'équipe de quartier ainsi que de tous les INP de proximité en maison de police même s'ils n'ont pas tous le même profil, certains tendant plus vers la fonctionnalité quartier et d'autres vers les fonctionnalités accueil/intervention;
- la polyvalence nuancée mise en oeuvre est intégrée par une grande majorité du personnel mais pourrait encore progresser auprès d'une minorité, de plus en plus réduite, qui reste dans une logique de travail plus cloisonnée, le souhait d'une hyperspécialisation quartier étant de moins en moins présent. Néanmoins, au sein de certaines équipes de quartier, les chefs d'équipe pourraient plus qu'actuellement mieux nuancer la polyvalence au sein de leur équipe de manière à mieux tenir compte des compétences et des motivations présentes au sein de l'équipe;
- l'intervention a évolué dans le sens attendu c'est-à-dire en gagnant de façon significative un ancrage territorial (interventions préférentielles sur quartier, tâches quartier en SIQ). Avec cette évolution, l'intervention a enfin perdu en anonymat et en détachement (par rapport aux autres fonctions/collègues) qui avaient tendance à prévaloir auparavant. Une marge de progression subsiste toutefois encore, notamment au niveau des tâches à réaliser sur quartier en SIQ;
- l'élargissement d'un rôle quartier a un plus grand nombre de policiers se traduit par

une meilleure connaissance du quartier et de ses habitants chez la plupart d'entre eux. A noter qu'il s'est fait sans perte du « policier de quartier » puisque toutes les rues ont conservé un policier référent pour les pièces très personnalisables;

- la bonne connaissance des personnalités locales problématiques se généralise et il est impressionnant de constater combien les policiers et par conséquent la police est performante pour mettre un nom sur un visage ou sur une image de vidéo-surveillance quand il s'agit de figures locales;

- les fonctionnalités ayant globalement évolué dans le sens d'une plus grande intégration, l'information opérationnelle ou non opérationnelle circule mieux aujourd'hui au sein des maisons de police et des équipes qu'auparavant lorsque le policier de quartier faisait son travail seul et que les services d'intervention n'entraient pas souvent en contact avec lui;

- les délais de traitement des pièces ou demandes des citoyens sont raccourcis, celles-ci étant parfois prises en charge en intervention et surtout au besoin - absence, surcharge de travail, complexité du problème... - par un (des) collègue(s) de l'équipe;

- la constitution d'équipes est devenue une réalité avec l'émergence d'un esprit d'équipe et d'une solidarité entre les membres qui la composent;

- l'équilibre et la diversité au sein de chacune des équipes de quartier est de plus en plus recherchée et chaque départ, que ce soit par mobilité ou par pension, constitue une opportunité pour apporter ce qui manque à l'équipe ou la rendrait plus complémentaire en impliquant étroitement les chefs d'équipe et de service;

- l'organisation en équipe permet de garantir la continuité du service à la population tout en donnant la possibilité aux membres de l'équipe de réaliser un stage enquêteur, prendre des congés, exercer des fonctions accessoires valorisantes comme Trio ou l'audition de mineurs ou encore participer à des enquêtes ou opérations de police;

- la présence de membres de chacune des équipes de quartier est garantie tous les jours ouvrables dans tous les quartiers offrant ainsi aux citoyens une opportunité de contact quasi permanent avec un policier de proximité du quartier;

- la fonction de chef d'équipe de quartier a permis de réintégrer les cadres moyen dans leur fonction de « gestion de personnes »;

- on peut aussi parler à leur égard d'une bonne intégration de la mission de sécurisation d'un quartier avec une orientation marquée pour la résolution de problèmes;

- la rédaction des plans de sécurité de quartier (PSQ) a sans aucun doute contribué à l'identification des chefs d'équipe (et de l'équipe) à leur quartier ainsi qu'à la recherche de solutions dans l'approche des problèmes; toutefois l'exercice reste perçu comme difficile et/ou contraignant. Les PSQ gagneraient cependant à être mieux connus des membres de l'équipe;

- la fonction de chef d'équipe quartier demande du temps mais est globalement compatible avec la fonction de cordi externe moyennant un nombre de pauses raisonnables, voire avec une fonction accessoire. Cette dualité/polyvalence est très appréciée par les chefs d'équipe quartier qui ne souhaiteraient pas une fonction de chef d'équipe quartier ou de cordi externe exclusive;

- le réseau chef d'équipe quartier a certes eu quelques difficultés à trouver ses marques mais il a néanmoins contribué à asseoir la nouvelle fonction de chef d'équipe quartier ainsi qu'à assurer un suivi dans la mise en place du fonctionnement en équipe de quartier.

En conclusion, le projet d'équipes de quartier a à plusieurs égards permis de dépasser plusieurs des limites liées à une organisation cloisonnée du travail de quartier et des autres fonctionnalités comme l'intervention. C'est une évolution qui a pris du temps et surtout qui a pris son temps parce qu'elle s'est voulue réfléchie et progressive en passant notamment par une expérimentation, son évaluation et un ajustement avant

une généralisation. Le temps du projet a aussi été pour partie un temps consacré à la concertation et au rendre-compte. Le projet a été construit avec les chefs de service et à chaque étape clef présenté pour accord au collège de police. Par rapport à ces moments d'échanges, absorbé par la complexité du projet, on pourrait sans doute quelque peu regretter de ne pas s'être davantage tourné plus régulièrement vers l'ensemble des membres du personnel. Enfin, ce parcours a aussi été marqué par des phases de communication destinées à familiariser le plus grand nombre avec l'idée d'équipe et de chef d'équipe à leur service. Sur ce point, on ne se cachera pas d'être alors quelques fois un peu déçu lorsque la discussion se limite et vient buter sur des formules, pour ne pas dire des mythes, comme celui de l'agent de quartier qui apportait réponse à tous, à tous les problèmes et en tout temps.

- « Le développement de plus en plus marqué en interne d'un travail en réseau et un recours accru à la désignation de pilotes/personnes de référence ou personne de contact responsables de problématiques spécifiques ».

L'ensemble des personnes pilotes/personnes de référence ou de contact au sein de la zone sont mentionnées dans un organigramme spécifique repris dans le chapitre 2 au point 2.5 relatif au déploiement du corps de police.

Outre la désignation de personnes de référence prévues par les circulaires du Collège des Procureurs généraux, la zone de police fonctionne avec des pilotes qu'elle a prévu pour toutes les fonctionnalités de base ainsi que pour les priorités du PZS et pour plusieurs thématiques spécifiques. Certains pilotes sont également à la tête de réseaux internes à la zone ou élargis à la police fédérale, voire à d'autres acteurs.

Ce mode de fonctionnement déjà établi dans le cadre du PZS 2005-2008 a été confirmé avec le PZS 2009-2013. Si la plupart des pilotes et réseaux étaient désignés/constitués avant 2009, plusieurs d'entre-eux ont fait preuve d'un dynamisme important dans les années qui ont suivi. On a eu l'occasion d'apprécier leur impact dans les évaluations qui précèdent consacrées aux nuisances/criminalité de rue, au terrorisme, aux stupéfiants, à la sécurité routière, à la délinquance juvénile... On ne reviendra dès lors pas ici sur ces différents dispositifs. En revanche, on mettra en avant les 3 principales innovations intervenues entre 2009 et 2013, à savoir le réseau Assistance policière aux victimes, le réseau Chefs d'équipe de quartier et le policier référent de rue. Le premier a permis de répondre à la norme d'organisation en matière d'assistance policière aux victimes (Cfr. le point 2.6 Image du service policier et de son fonctionnement). Le second, le réseau Chefs d'équipe de quartier, comme on l'a dit ci-dessus, a notamment contribué à asseoir la nouvelle fonction de chef d'équipe de quartier. Plus jeune que les autres, ce réseau aura certes encore à gagner en maturité et à confirmer à l'avenir son pouvoir d'influence sur le fonctionnement en équipe de quartier. Il lui faudra progresser pour acquérir le fort pouvoir fédérateur que l'on peut observer au niveau des autres réseaux ; ce pouvoir qui lie ses membres, favorise la circulation de l'information, l'échanges de bonnes pratiques et l'adhésion à une politique de fond. Enfin, la mise en place des équipes de quartier s'est accompagnée de la désignation de policiers de proximité « référents de rue ». Chaque rue de la zone possède son référent qui est un membre d'une équipe de quartier. Pour les rues dont il est référent, le policier de proximité s'occupe plus particulièrement des dossiers très personnalisables, c'est-à-dire de dossiers qui demandent une bonne connaissance des citoyens comme des demandes de domiciliation, des propositions de radiation... Le référent de rue constitue un contact privilégié pour les citoyens et offre une forme de fidélisation police/citoyen au sein de l'équipe de quartier qui garantit,

elle, par sa souplesse et sa flexibilité, la prise en charge plus rapide des dossiers moins personnalisables. Ces référents de rue ont vu le jour dès la mise en place des équipes de quartier et ont été très vite largement désignés dans la toute grande majorité des équipes, et pour toutes dès 2013. Le site internet de la Zone de police a intégré ces référents qui peuvent en conséquence être facilement identifiés par tout citoyen résidant dans la zone.

Pour conclure, globalement, les réseaux et les/leurs pilotages sont apparus au fil du temps comme un bon moyen pour tisser des liens entre des entités que le souci de proximité avec le public a conduit à décentraliser mais qui courent ainsi un risque de distanciation au sein de l'organisation. Dans plusieurs cas (Terro, Stup), les mêmes réseaux se sont aussi montrés de très bons outils pour renforcer la collaboration entre la police locale et la police fédérale mais aussi avec les autorités judiciaires et d'autres partenaires moins habituels (sûreté de l'Etat...) et pour favoriser un fonctionnement intégré des services de police.

La présente évaluation consacrée à l'objectif interne 2009-2013 « du policier de quartier d'hier à l'équipe de quartier d'aujourd'hui » a été soumise à l'avis des 6 chefs de service des maisons de police ainsi qu'à plusieurs chefs d'équipe de quartier et a reçu l'aval de l'ensemble des personnes consultées.

L' implication capable

Contexte, approche et objectifs principaux

Pour mémoire, l'implication capable (empowerment) constitue un des 5 piliers de la police de proximité dont la définition proposée à la réforme des polices mérite d'être rappelée.

*« Empowerment signifie que des possibilités doivent être créées, tant pour les policiers que pour les groupes démographiques divers, d'aborder les problèmes communs de sécurité. Cela implique tant une démocratisation interne au sein de la police qu'une émancipation des divers groupes démographiques. L'addition de l'empowerment en tant que cinquième pilier est essentielle parce que c'est un défi pour la vision instrumentale sur la police dans laquelle les policiers sont réduits à de simples exécutants. L'empowerment implique entre autres que les policiers, aidés de leurs partenaires et de la population, aient une réflexion critique sur leurs propres tâches et sur la manière dont celles-ci sont effectuées ».*³³

Près de 10 ans plus tard, le PNS 2008-2011 fait figurer parmi ses objectifs stratégiques l' « augmentation de l'engagement des collaborateurs ». Au moment de la rédaction de son plan zonal 2009-2012, la zone choisit d'embrayer sur cette notion d'engagement et décide d'inscrire l'implication capable comme l'une de ses deux priorités internes en se donnant comme objectif d'intensifier l'implication des collaborateurs.

Sous cette priorité et cette appellation, le PZS 2009-2012/2013 de la zone Vesdre énumère toute une série de mesures à mettre en oeuvre qui traduisent une forme d'engagement au sein de l'organisation. Dans les faits, la zone ne limitera pas ses objectifs et initiatives aux seuls collaborateurs et fera en réalité sienne l'implication capable dans son acception d'origine, plus large, c'est-à-dire, tant interne qu'externe dont notamment vis-à-vis de la population. Toutes ces formes d'engagement annoncées et entreprises ne seront pas évaluées ici, tout d'abord en raison de leur poids/importance variable mais aussi parce que du fait du caractère transversal qu'induit le concept d'implication, elles font parfois partie de projets ou thèmes abordés dans les autres parties du PZS. Ne seront pas évoquées non plus les formes d'implication qui existaient avant le PZS 2009-2013 et que celui-ci a contribué à renforcer. In fine, dans cette évaluation, on a choisi de porter notre attention sur un nombre restreint de mesures en priorisant celles qui nous paraissent les plus innovantes, voire les plus risquées en terme de réussite, et il nous est également apparu important de couvrir tant le volet interne que le volet externe. On abordera ainsi successivement la fonction de chef d'équipe, l'organisation d'une intervention psychosociale au sein de la zone, la réalisation de l'enquête locale de sécurité 2011, et enfin, le développement de partenariats locaux de prévention.

Rencontre des objectifs

Côté interne, une des réalisations les plus marquantes en matière d'implication capable consiste dans la mise en place de chefs d'équipes au sein des maisons de police et plus particulièrement de chefs d'équipes de quartier. On a largement abordé

³³ Les piliers belges du Community policing, Brochure de la Direction des relations avec la police locale. C'est nous qui avons apporté les soulignements dans le texte.

ce point dans le cadre de l'évaluation interne précédente « Du policier de quartier d'hier à l'équipe de quartier de demain »³⁴. Avec la mise en place des équipes de quartier et la création de la fonction de chef d'équipe de quartier, les gradés se voient pleinement impliqués - ce qui n'était pas le cas auparavant - dans la gestion de tous les problèmes de sécurité d'un territoire bien délimité, c'est-à-dire, sont amenés à jouer un rôle prioritaire dans la réalisation de la police de proximité et plus précisément dans la gestion des problèmes d'un quartier dont ils ont la charge. Avec cette fonction, ils sont également directement investis de la gestion de membres du personnel au travers de la direction de leur équipe. La fonction créée induit donc une double implication des INPP et parfois même d'INP car dans un nombre de cas limité le rôle de chef d'équipe a été confié à un INP et dans toutes les équipes, un suppléant au chef d'équipe a été désigné parmi les équipiers. Il est à noter que cette évolution concernant les gradés va dans le sens des recommandations du rapport du Conseil fédéral de la police sur les dix ans de la réforme qui préconise une entière réintégration du cadre moyen dans sa fonction et une participation renforcée à la direction effective.

Une autre facette importante de l'implication capable - en interne - développée par la zone réside dans la réalisation d'une intervention psychosociale par le SPMT, entamée fin 2011 et toujours en cours. L'initiative a été décrite au point 2.6.3.1 consacré au « management des collaborateurs ». On mettra ici l'accent sur la méthodologie retenue et appliquée ainsi que sur les suites de l'intervention qui ont largement impliqué le personnel de la zone. Sans entrer dans les détails, l'intervention psychosociale a pris appui sur 5 groupes de parole participatifs composés chacun d'une dizaine de personnes et animés par un conseiller en prévention externe. C'est ainsi un large échantillon des membres du personnel qui ont pu exprimer leur point de vue sur les différentes facettes de leur travail et leur vision du fonctionnement de l'organisation. Les constats établis par le SPMT ont ensuite été prolongés par la mise en place d'un comité de pilotage et de groupes de travail composés de membres du personnel ainsi que des organisations syndicales (pour le premier). Sur cette base, plusieurs thématiques prioritaires retenues (charge de travail, rythme de travail...) ont fait l'objet d'adaptations au niveau du fonctionnement du corps durant le premier semestre 2013 (adaptation du plan de déploiement des services d'intervention et de quartier, diminution du nombre de pauses différentes des services d'intervention, de l'accueil zonal et des cordis externes, création d'un réseau GRM, création d'un groupe de résonance interne)³⁵.

Côté externe, on souhaite mettre en avant deux des initiatives par lesquelles la zone a favorisé l'implication de la population au cours de ces dernières années. Il s'agit d'une part, de la réalisation de l'enquête locale de sécurité 2011 et, d'autre part, de la création de partenariats locaux de prévention.

A propos de l'enquête locale de sécurité, depuis 2002, la zone Vesdre bénéficiait tous les deux ans, et ce jusqu'en 2008, du Moniteur de sécurité lequel, à l'initiative de la police fédérale, sondait par voie téléphonique les habitants de la zone sur leurs problèmes de quartier, leur victimation, leur sentiment d'insécurité mais aussi sur leur degré de satisfaction à l'égard du travail des services de police locaux (accueil, attitude et comportement des policiers, rapidité d'intervention, qualité du travail ...). En raison de restrictions budgétaires au sein de la police fédérale, l'édition 2010/2011

³⁴ A noter que dans l'évaluation du projet « Du policier de quartier d'hier à l'équipe de quartier de demain » on a également évoqué le développement du travail en réseau au sein de la zone et le recours accru à des pilotes/personnes de référence ou personne de contact responsables de problématiques spécifiques. Ceci constitue aussi une forme d'implication capable.

³⁵ Ces évolutions sont développées dans différentes rubriques du présent PZS (dont la fonctionnalité intervention, le management des collaborateurs et le management des moyens).

du Moniteur de sécurité a été supprimée et remplacée par une enquête locale de sécurité par voie postale qui impliquait une importante contribution des zones de police (envoi des questionnaires, encodage des données...). Comme toutes les autres zones du pays, en 2010, la zone Vesdre a été placée face au choix de réaliser ou pas cette enquête et a décidé de s'y engager, malgré la charge de travail y liée, afin de préserver la possibilité d'expression critique qui était offerte à la population depuis plusieurs années. Certes, du fait notamment de sa première édition, cette enquête ne pouvait pas - et n'a pas pu - livrer des données aussi intéressantes et exploitables que le moniteur de sécurité classique mais il nous est apparu important d'y adhérer afin de conserver la possibilité d'une réflexion critique dans le chef de la population sous la forme d'une enquête qui respecte globalement les règles de la méthode scientifique. Et la question de l'expression, et plus encore des formes d'expression, de la population à l'égard du travail policier nous paraît toujours constituer à ce jour un enjeu important à ne pas sous-estimer au risque de continuer à perdre une facette de la proximité que l'on avait gagné pas à pas au fil de ces dix dernières années.

Enfin, la seconde forme d'implication de la population que l'on se propose ici de souligner, et par laquelle nous clôturerons le volet évaluatif de ce plan zonal (évaluation du PZS 2009-2013), porte sur les partenariats locaux de prévention (PLP) et les anciens réseaux d'information de quartier (RIQ)³⁶.

Longtemps la situation de la zone Vesdre est restée inchangée en ce domaine. Très tôt, en 2003, un RIQ se constitue - le RIQ Lambermont - et il sera le seul à exister et à fonctionner sur le territoire de la zone de police jusqu'en 2012. Pendant 10 ans il ne donnera pas lieu à la création d'autres RIQ malgré la présence d'un coordinateur actif et prêt à faire part de son expérience positive. Mais le contexte est celui des RIQ, à savoir de dispositifs encadrés par une circulaire ministérielle qui ne permet pas à l'époque à la police de susciter leur création - le RIQ existant sera d'ailleurs initié par le service de prévention de la ville de Verviers -, et en outre, jusqu'en 2010, la zone Vesdre connaît une évolution plutôt favorable du nombre de cambriolages dans les habitations.

On peut parler d'un double tournant dans les années qui suivent. En 2010, une nouvelle circulaire ministérielle rebaptise les RIQ en PLP mais surtout rend possible la prise d'initiative par la police pour stimuler la création de ce type de dispositif. Fin 2011, la zone Vesdre est aussi confrontée à une augmentation des cambriolages qui se prolongera pendant toute l'année 2012. Dans ce nouveau contexte des riverains font savoir leur inquiétude aux autorités et les services de police, à la recherche de solutions, voient dans les PLP une initiative susceptible de contribuer à lutter contre ce phénomène et à endiguer le sentiment d'insécurité qu'il engendre. Ainsi, dans les secteurs/quartiers les plus concernés, en un an - entre la mi 2012 et la mi 2013 -, ce sont 4 PLP, un 5ème et un 6ème sont en cours de constitution, qui ont été créés au sein de la zone Vesdre³⁷. Connaissant le peu de succès de ce type de dispositif en Wallonie par rapport à la Flandre, cette évolution est sans conteste remarquable. Elle est le résultat de plusieurs facteurs (cfr. le contexte évoqué plus haut) mais on se doit de souligner la part active prise par la police dans ces créations, allant de l'organisation d'une information ajustée au public concerné, souvent facilitée d'ailleurs

³⁶ Pour rappel, « un partenariat local de prévention est un accord de collaboration structuré entre les citoyens et les services de police dans un territoire délimité qui a pour objectif l'échange de l'information selon un plan de communication établi au préalable ». Cette définition est extraite de la circulaire Partenariats Locaux de Prévention (PLP) 2010 de la Ministre de l'Intérieur qui remplace les circulaires de 2001 et 2005 relatives aux Réseaux d'information de quartier (RIQ) qui constituent la première forme de ce type de dispositif.

³⁷ Il s'agit des PLP d'Andrimont-Village (mai 2012), de Stembert-Village (août 2012), de Stembert-Ma campagne (novembre 2012), de Petit-Rechain (2003) ainsi que de Heusy et Ottomont en construction.

par le coordinateur du tout premier RIQ de Lambermont, à la recherche d'un coordinateur répondant au profil souhaité.

Mis à part le tout premier PLP (RIQ Lambermont), il s'agit de dispositifs très récents qui fonctionnent dans le respect de la circulaire PLP 2010 mais qui doivent encore faire l'objet de leur première évaluation prévue au terme d'un an de fonctionnement. Ce sont des projets d'avenir qui connaîtront sans doute des évolutions sous l'impulsion notamment de l'officier pilote de la thématique récemment désigné (août 2013). Mais ce sont assurément dès à présent des dispositifs qui témoignent du développement d'une nouvelle forme d'implication des citoyens dans la sécurisation de leur quartier et la gestion de l'insécurité ainsi que d'une nouvelle dynamique dans les relations police/citoyens. Les PLP occuperont une place certaine dans l'objectif stratégique 2014-2017 « Cambriolages dans les habitations ».

3.2. Les objectifs stratégiques 2014-2017

3.2.1. Détermination des objectifs stratégiques 2014-2017

3.2.1.1 Les Objectifs stratégiques liés à des phénomènes prioritaires

Le Conseil zonal de sécurité s'est réuni le 14 juin 2013 pour arrêter les phénomènes prioritaires du PZS 2014-2017 à décliner ensuite sous forme de projets stratégiques.

- Préparation de la réunion du Conseil zonal de sécurité du 14 juin 2013

Pour asseoir ses choix, le Conseil zonal (CZ) a au préalable reçu un projet de texte portant sur une partie du PZS 2014-2017 de la zone Vesdre, soit :

- le chapitre 1 « Mission - Vision - Valeurs »
- au sein du chapitre 2 « Scanning et Analyse », les points 2.2, 2.3 et 2.4 respectivement consacrés à la description socio-économique et démographique de la zone, à l'image policière locale de sécurité et aux attentes et objectifs des autorités et parties prenantes.
- au sein du chapitre 3 « Les objectifs stratégiques », le point 3.1 (3.1.1 et 3.1.2) portant sur l'évaluation des objectifs stratégiques externes précédents.

Ces parties du PZS étaient également complétées d'un **tableau 1** (Cfr. infra) reprenant les priorités du plan national de sécurité 2012-2015 (PNS) - ses 10 phénomènes + la sécurité routière + les nuisances ou incivilités - ainsi que des autorités et partenaires qui avaient formulé leurs priorités avant la tenue de la séance du conseil zonal du 14 juin 2013, à savoir :

- les habitants de la zone via l'enquête locale de sécurité 2011 dans sa partie consacrée aux problèmes de quartier et plus particulièrement aux priorités à confier aux services de police;
- le collège de police qui a arrêté les objectifs stratégiques externes de la zone Vesdre en sa séance du 13 mai 2013 (Cfr. **Annexe 19**);
- le conseil de police qui a été consulté en sa séance du 23 mai 2013 au cours de laquelle il a confirmé les priorités externes proposées par le collège de police;
- le Procureur du Roi de l'arrondissement de Verviers;
- le Directeur judiciaire de la police fédérale de Verviers;
- le Directeur coordonnateur de la police fédérale de Verviers;
- l'Auditeur du travail

En revanche, le fonctionnaire de prévention de la ville de Verviers n'était pas en mesure de préciser les priorités de son plan stratégique de sécurité et de prévention pour l'année 2014 et suivantes avant la séance du conseil zonal du 14 juin 2014. A noter que cette situation n'a pas évolué au cours des mois suivants.

Pour la tenue des débats sur les priorités en conseil zonal de sécurité, la zone a

également rappelé les principales recommandations qui figurent dans le PNS par rapport à l'approche des phénomènes de criminalité prioritaires. Ainsi, le PNS signale que :

- « l'ensemble des membres des services de police soient particulièrement attentifs aux phénomènes de criminalité du PNS »;
- « cette énumération de phénomènes prioritaires et de points d'attention implique qu'ils doivent être normalement repris dans les plans de sécurité de toutes les entités de police intégrée sauf adaptations ciblées en raison de circonstances locales spécifiques. Moyennant une bonne image de sécurité et en concertation avec tous les partenaires, les diverses autorités élaboreront leurs plans et aborderont les problèmes de sécurité de façon adéquate »;
- « cela n'exclut pas davantage que les autorités compétentes au niveau local et/ou de l'arrondissement fixent des priorités propres additionnelles, sur la base de la même image de sécurité »;
- « une répartition des tâches poussée et stricte entre la police locale et la police fédérale n'est pas indiquée. Les polices locale et fédérale agiront en partenariat pour tous les phénomènes prioritaires. Toutefois, la police locale s'orientera plutôt vers les phénomènes de criminalité moins organisés et ce aussi bien au niveau de la conception, de la coordination et de l'intervention en la matière, tandis que la police fédérale se chargera principalement des formes plus organisées et/ou des faits commis par des groupes d'auteurs organisés et/ou itinérants ».

Concernant cette dernière distinction, la zone Vesdre a souhaité rappeler au conseil zonal de sécurité que l'Image Policière Nationale de Sécurité (IPNS) 2011, laquelle sous-tend le Plan national de sécurité, établit, dans le corps de son texte, deux listes de phénomènes classés selon leur gravité et impact, l'une qui classe les phénomènes organisés et l'autre, les phénomènes moins organisés. Dans sa conclusion, l'IPNS inscrit une seule liste comprenant 10 phénomènes majeurs, 7 phénomènes « plus organisés » et 3 « moins organisés »³⁸.

- Séance du conseil zonal de sécurité du 14 juin 2013 (Cfr. Annexe 20)

Au terme de sa séance du 14 juin 2013, le Conseil zonal de sécurité a retenu 7 phénomènes prioritaires et 1 point d'attention pour la zone Vesdre. **Tous les phénomènes retenus comme prioritaires sont inscrits dans le plan national de sécurité 2012-2015. La motivation qui sous-tend ces choix ainsi que les non-choix est explicitée dans le tableau 2.** A noter également que le conseil zonal s'est aussi prononcé sur les services en charge du pilotage de ces priorités, à l'exception de la priorité radicalisme dont le pilotage n'a pas pu être déterminée en séance du 14 juin 2013 mais qui a fait l'objet d'une décision du collège de police en sa séance du 24 septembre 2013, laquelle a été confirmée en conseil zonal de sécurité en sa séance d'approbation de la version finale du plan zonal de sécurité 2014-2017 de la zone Vesdre. Les priorités et les pilotages sont les suivants :

- le cambriolage: plus précisément, les cambriolages dans les habitations y compris les faits commis par des groupes d'auteurs itinérants. Pilotage par la police locale en collaboration avec la police fédérale

³⁸ Les phénomènes plus organisés sont l'exploitation sexuelle, l'exploitation économique, le trafic d'êtres humains, la criminalité informatique (au sens strict), les vols à main armée, l'importation/exportation de cocaïne, les cambriolages dans des bâtiments. Les phénomènes moins organisés consistent dans la violence en dehors de la sphère familiale, la violence intrafamiliale, la vente/usage et détention de drogue.

- les nuisances (environnement, comportements dérangeants...). Pilotage par la police locale.
- la sécurité routière, soit les accidents de roulage avec lésions corporelles avec une attention particulière pour les groupes à risques, c'est-à-dire, d'une part, les usagers vulnérables et, d'autre part, les auteurs récurrents. Pilotage par la police locale.
- les stupéfiants : pilotage par la police locale en collaboration avec la police fédérale
- la TEH : pilotage par la police fédérale
- la fraude sociale : pilotage par l'auditorat du travail avec la collaboration de la police locale et de la police fédérale
- le radicalisme : copilotage par la police locale et la police fédérale

En outre, la violence intra-familiale thématique pilotée par le parquet a été retenue comme point d'attention particulier.

- Présentation des objectifs stratégiques 2014-2017 au comité de concertation de base

Les décisions du Conseil zonal de sécurité du 14 juin 2013 ont été présentées pour information au CCB du 20 juin 2013.

Tableau 1 : Priorités du plan national de sécurité 2012-2015 et des autorités et partenaires								
Phénomènes Plan national de sécurité 2012-2015	Population	Collège de police	Conseil de police	Fonct prév	Procureur du Roi	Dir co	Dir jud	Auditorat du travail
la violence dans l'espace public (en particulier dans les transports en commun et par des bandes urbaines)								
la violence intra-familiale et la violence contre les femmes					violence conjugale et intra-familiale			
la traite et le trafic des êtres humains (TEH)		Contribution éventuelle de la zone à un projet supra-local	Contribution éventuelle de la zone à un projet supra-local		TEH		TEH	
les vols à main armée								
les effractions dans les habitations et autres bâtiments	cambrilage	cambrillages dans les habitations	cambrillages dans les habitations		criminalité itinérante		criminalité itinérante	
Le terrorisme		radicalisme	radicalisme			radicalisme		
les nuisances ou incivilités	dépôts clandestins. .. ³⁹	nuisances	nuisances					
les drogues... ⁴⁰		stupéfiants	stupéfiants		stupéfiants		stupéfiants	
la fraude, en particulier la fraude sociale, la fraude fiscale et la fraude dans la gestion des déchets		Contribution éventuelle de la zone à un projet supra-local	Contribution éventuelle de la zone à un projet supra-local					fraude sociale
la criminalité informatique								
le trafic illégal des armes à feu								
la sécurité routière	vitesse ⁴¹	sécurité routière	sécurité routière					

³⁹ Dépôts clandestins et débris traînant dans la rue

⁴⁰ Les drogues, en particulier l'importation et l'exportation de cocaïne, la production et le trafic de drogues synthétiques et de cannabis, et la vente de stupéfiants (dealing)

Tableau 2 : Phénomènes prioritaires retenus par le Conseil zonal de sécurité (CZS) - Pilotages - Motivation des choix			
On fera précéder la motivation des (non) choix opérés d'une remarque générale. En effet, la logique des priorités impose par essence des choix. En outre, il n'est pas possible pour une zone de police de taille moyenne de se doter d'un nombre de priorités aussi important que celui du Plan national de sécurité. Dans ce contexte, c'est, nous semble-t-il, davantage la raison des choix - plutôt que des non choix - qui présente le plus d'intérêt. Enfin, on soulignera que les phénomènes non retenus ne sont pas pour autant des problématiques oubliées des services de police. Ils peuvent faire l'objet d'actions récurrentes inscrites au fil du temps dans le travail habituel de la police.			
Phénomènes	Priorités du CZS	Pilotage des priorités	Motivation du (non) choix
Plan national de sécurité			
la violence dans l'espace public, en particulier dans les transports en commun et par des bandes urbaines			A la différence d'autres entités, l'image de la sécurité de la zone Vesdre ne fait pas apparaître d'augmentation de la violence dans l'espace public (atteintes à l'intégrité physique, coups et blessures sur la voie publique). TEC et chemins de fer ne sont bien entendu pas épargnés de tout fait mais aucun signal préoccupant ou d'aggravation n'a été émis par ces partenaires que nous avons consultés. L'existence de bandes urbaines n'est plus non plus d'actualité au sein de la zone après l'extinction de la bande d'Hodimont qui a fait l'objet, il y a plusieurs années, d'actions spécifiques concertées avec le parquet. Ces différents éléments d'appréciation ont amené le conseil zonal à ne pas retenir la problématique de la violence dans l'espace public... parmi les futures priorités.
la violence intrafamiliale et la violence contre les femmes	La violence conjugale et intrafamiliale (VIF) Point d'attention	Pilotage par le Parquet de l'arrondissement de Verviers	Tout en représentant un volume de faits relativement importants (entre 500 à 600 par an), le phénomène de la violence intrafamiliale se profile à la baisse au sein de la zone Vesdre (Cfr. supra. l'image locale de la sécurité). Il concerne néanmoins des victimes particulièrement vulnérables. C'est également une priorité pour le parquet. La conjugaison de ces éléments a conduit à le retenir comme point d'attention en vue d'entretenir la bonne évolution du travail policier dans cette matière qui a été une priorité au cours des deux derniers plans de sécurité de la zone.
la traite et le trafic des êtres humains	La traite et le trafic des êtres humains (TEH)	Pilotage par la police judiciaire fédérale de Verviers	Comme la fraude sociale (Cfr. infra), la TEH est un phénomène dont le risque augmente dans un contexte socio-économique défavorable et tout particulièrement au sein d'une région plus touchée que d'autres. L'intérêt de plusieurs

⁴¹ Vitesse non adaptée au trafic

			partenaires pour cette problématique constitue un atout pour sa bonne prise en charge. L'impact individuel et collectif de cette criminalité est encore un facteur qui plaide pour sa reconnaissance comme priorité.
les vols à main armée			La zone n'est pas particulièrement confrontée à cette problématique pour laquelle l'image locale de la sécurité (Cfr. supra) met en évidence une réduction du nombre de ce type de faits de plus de 17% entre 2009 et 2012. Le nombre de faits en 2012 constitue la valeur la plus basse enregistrée au cours de ces 4 dernières années. Ni la zone de police, ni aucun de ses partenaires, n'ont émis le souhait de retenir ce phénomène à titre de priorité.
les effractions dans les habitations et autres bâtiments	Les cambriolages dans les habitations y compris les faits commis par des groupes d'auteurs itinérants	Pilotage par la police locale en collaboration avec la police fédérale	Les cambriolages dans les habitations constituent le phénomène qui se démarque le plus clairement dans l'image locale de la sécurité (Cfr. supra) avec une augmentation de près de 30% entre 2009-2012. Il s'est dès lors en quelque sorte imposé comme priorité au conseil zonal de sécurité d'autant que le partenaire fédéral a retenu la criminalité itinérante parmi ses priorités arrondissementales.
le terrorisme	Le radicalisme	Copilotage par la police locale et la police fédérale	Le contexte national et international a largement contribué à retenir le radicalisme (ce terme est apparu plus approprié que celui de terrorisme) comme priorité du plan zonal 2014-2017. D'autant qu'il s'agit là d'une réinscription d'une priorité déjà présente dans les plans de sécurité de la zone depuis 2006 et d'un projet qui donne satisfaction (Cfr. Chapitre 3 - Evaluation des objectifs précédents). Il devrait encore connaître de nouveaux développements par le copilotage police locale - police fédérale et l'éventuelle implication des communes dans la prévention du radicalisme.

les nuisances ou incivilités			Les nuisances dont plus particulièrement les comportements dérangeants et les nuisances environnementales sont les infractions les plus fréquentes auxquelles sont confrontés les services de police et les services communaux. C'est aussi le cas de la population qui les identifie parmi les problèmes à traiter en priorité par les services de police. Les nuisances se caractérisent aussi par leur fort impact sur la qualité de la vie et le sentiment d'insécurité, notamment dans les espaces publics. Elles constituent pour ces diverses raisons une priorité incontournable pour les services de police locaux investis d'une mission de police orientée vers les communautés.
les drogues... ⁴²			Plusieurs facteurs ont conduit le conseil zonal de sécurité à réinscrire les stupéfiants, déjà présents dans les précédents PZS, parmi les priorités zonales 2014-2017. On citera prioritairement la position géographique de l'arro de Verviers (à la croisée de la Belgique, l'Allemagne, les Pays-Bas et à proximité d'une grande ville (Liège)); l'existence de sites industriels abandonnés et d'espaces ruraux propices aux plantations de cannabis - dont le nombre est d'ailleurs en augmentation ces dernières années - ; la paupérisation de certains quartiers pour lesquels les « métiers » liés aux stupéfiants peuvent constituer « une perspective » ; ainsi que les nuisances liées au street deal et leur impact sur le sentiment d'insécurité. Cette priorité a en outre l'avantage d'être portée à la fois par le niveau local et par le niveau fédéral (PJF Verviers).
la fraude, en particulier la fraude sociale, la fraude fiscale et la fraude dans la gestion des déchets	La fraude sociale	Pilotage par l'auditorat du travail avec la collaboration de la police locale et de la police fédérale	L'image du phénomène reste difficile à établir mais on sait que le contexte socio-économique de crise favorise son développement d'autant que 2 des 3 communes de la zone font partie des communes les plus défavorisées de la Wallonie. La problématique bénéficie en outre d'un intérêt marqué de l'auditeur du travail qui laisse augurer l'obtention de résultats. Ces deux éléments importants ont plaidé pour son inscription parmi les priorités 2014-2017.
la criminalité informatique			Certes, la criminalité informatique ne figure pas parmi les 8 phénomènes prioritaires retenus par le conseil zonal de

⁴² les drogues, en particulier l'importation et l'exportation de cocaïne, la production et le trafic de drogues synthétiques et de cannabis, et la vente de stupéfiants (dealing)

			sécurité. Mais l'évolution de ce phénomène fait partie des conclusions de notre image locale de sécurité. Il fera l'objet d'un suivi particulier au cours de ces prochaines années et au besoin d'une appréciation complémentaire.
le trafic illégal des armes à feu			Ni la zone de police ni ses partenaires ne disposent d'informations qui donnent à penser que le phénomène sévit sur le territoire de la zone de police. En outre, il s'agit bien d'une criminalité organisée par définition non inscrite dans les missions de la police locale.
la sécurité routière	La sécurité routière	Pilotage par la police locale	<p>Bien que l'évolution 2009-2012 des accidents de roulage avec lésions corporelles au niveau de la zone Vesdre soit plutôt favorable (Cfr. supra « l'image locale de la sécurité »), plusieurs éléments ont incité le conseil zonal à faire le choix de la sécurité routière comme priorité pour les 4 années à venir:</p> <ul style="list-style-type: none"> - l'impact du phénomène (le coût individuel et sociétal); - la surreprésentation des piétons dans les victimes locales; - l'importance de la problématique pour la population; - l'importance de la problématique pour les instances supra-locales (régionale, nationale et européenne).

3.2.1.2 Les objectifs stratégiques internes

Nous renvoyons le lecteur au point 3.2.2.2 où est développé l'objectif interne de la zone Vesdre pour 2014-2017.

3.2.2. Développement des objectifs stratégiques 2014-2017

3.2.2.1 Les objectifs stratégiques liés à des phénomènes prioritaires

Objectif stratégique « Cambriolages »

Dénomination de l'objectif stratégique : les cambriolages dans les habitations y compris les faits commis par des groupes d'auteurs itinérants

Pilotage : par la police locale - avec la collaboration de la police fédérale

Evolution : il s'agit d'une nouvelle priorité pour la zone Vesdre qui ne figurait pas dans ses deux plans zonaux précédents.

LEADERSHIP (Chef de corps)

- Désigner un pilote zonal pour la priorité « cambriolage dans les habitations », lui fixer la mission à remplir et le soutenir dans sa réalisation.
- Constituer et animer un comité stratégique et de suivi composé du chef de corps, du pilote zonal, de la conseillère en stratégie et développement ainsi que des éventuels partenaires permanents.
- Aider le pilote zonal à constituer un réseau Cambriolage composé des services de la zone et des partenaires concernés, représentés par les personnes adéquates.
- Envisager avec le parquet la désignation d'un magistrat de référence.
- Veiller, avec l'appui du pilote zonal, à l'implication dans le projet des personnes concernées par l'intermédiaire des chefs de service et directeurs.
- Appuyer au besoin l'officier judiciaire par rapport à la répartition des enquêtes entre la police locale et la police fédérale.
- Inviter le pilote zonal à présenter, régulièrement au comité de direction et au collège de police ainsi que périodiquement au conseil zonal de sécurité, l'état d'avancement de la mise en oeuvre du plan d'action cambriolage et les bilans intermédiaires le concernant.
- Veiller à ce que les orientations prises soient conformes aux lignes de force du PZS ainsi qu'aux évaluations intermédiaires.

Stratégie et politique

Sous la conduite du pilote zonal,

- Créer au niveau zonal un réseau « cambriolage » chargé de mettre en oeuvre le plan d'action
- Rédiger et mettre en oeuvre, avec l'appui du réseau, un plan d'action « cambriolage » dans les habitations sur la base des lignes de force du PZS et procéder périodiquement à son évaluation.
- Améliorer la qualité des PV cambriolages et leur délai de finalisation (notamment au niveau du modus operandi, des constatations et des photos de traces y liées, des enquêtes de voisinage, des appels au labo, de la saisie d'outils/d'objets trouvés sur place, de l'exploitation des images de vidéosurveillance...

- Sensibiliser, notamment le parquet, à un usage plus fréquent de la téléphonie et plus largement des ressources de la police technique.
- Améliorer, notamment avec l'appui du CIA, la détection des épidémies ainsi que la réaction rapide et adéquate à celles-ci.
- D'une façon générale, promouvoir la vigilance citoyenne ainsi que la réactivité plus « professionnelle » et plus rapide de la population par rapport aux situations suspectes.
- Plus particulièrement par rapport aux partenariats locaux de prévention (PLP), en collaboration avec le pilote zonal des PLP,
 - optimiser le fonctionnement des PLP existants et leur coordination, et favoriser la création de nouveaux dispositifs sur la zone et à proximité immédiate de celle-ci;
 - promouvoir l'échange d'informations entre tous les policiers de référence et sélectionner les informations à diffuser aux PLP ou à certains PLP.
- Avec l'appui du service d'assistance policière aux victimes, promouvoir le projet « PopPol veillent » sur et en dehors de la zone, élargir l'offre de technoprévention (kit minimal de sécurité, ADN synthétique...), poursuivre l'organisation de séances collectives d'information dans les quartiers ciblés, offrir une information au citoyens à l'occasion de leur domiciliation, poursuivre le suivi et la revisite des victimes.
- En collaboration avec le pilote « travail de quartier », améliorer notre approche des auteurs habituels de vols dans les habitations (libérés conditionnels, receleurs locaux) ainsi que des professions à risques (ferrailleurs, démarcheurs...).
- En collaboration avec l'officier judiciaire et de concert avec la PJF, à propos de la répartition des enquêtes cambriolages entre la police locale et la police fédérale, favoriser une reprise plus rapide et plus nombreuse de dossiers par la police fédérale.

Sous la conduite des pilotes de la police fédérale,

- Poursuivre l'exploitation par le CIA de banques de données spécifiques (cash convert, bordereaux d'achat des acheteurs d'or...).
- Optimiser le recours au labo et le feed-back des résultats.
- Promouvoir l'échange d'informations dans tous les dossiers qui touchent de près ou de loin au cambriolage.

Management des collaborateurs

- Sous la conduite du pilote zonal, réunir et animer le réseau Cambriolage
- Développer les compétences du personnel de base dans les priorités stratégiques en matière de cambriolage dont les constats, le suivi des victimes, les premiers conseils de prévention à octroyer aux citoyens...
- Sensibiliser les contrôleurs de qualité aux différentes consignes relatives à l'amélioration de la qualité des PV cambriolage.
- Sous la conduite du pilote zonal des partenariats locaux de prévention (PLP), sensibiliser les coordinateurs des PLP aux bonnes pratiques de l'échange d'informations entre les PLP et avec les services de police.
- Assurer une information aux référents du projet « PopPol veillent » sur l'évolution du projet.
- Former au besoin les conseillers en techno-prévention par rapport aux nouveaux services à offrir.

Management des moyens

- Acquérir les moyens techniques nécessaires au développement de l'offre de services en matière de techno-prévention

Management des processus

- Optimiser l'échange d'informations entre les citoyens et les services de police de façon générale et au sein des PLP.

Partenaires

- Le Parquet.
- La PJF.
- Le CIA
- L'analyste stratégique de la DCA
- Les coordinateurs des PLP

Suivi de l'objectif stratégique

- Le nombre de vols dans les habitations enregistrés par les services de police en BNG (faits accomplis, tentatives et rapport entre les deux), sur la zone Vesdre et par secteurs/quartiers, par année et évolution dans le temps.
- Le taux d'élucidation des vols dans les habitations (évolution dans le temps pour la zone Vesdre et évolution par rapport aux zones de même type)
- Le volume des dossiers repris par la police fédérale et délai de reprise.
- L'évolution du nombre de PLP (partenariats locaux de prévention) en activité.
- L'évaluation qualitative des partenariats locaux de prévention (prévue par la charte conclue).
- Le nombre et le contenu des réunions du Comité stratégique et de suivi et du réseau Cambriolage.
- L'auto-évaluation (intermédiaire) par le Comité stratégique et de suivi et le réseau Cambriolage .
- L'avis et l'évaluation par le collège de police et le conseil zonal de sécurité.

Objectif stratégique « Stupéfiants »

Dénomination de l'objectif stratégique : Stupéfiants

Pilotage : par la police locale - avec la collaboration de la police fédérale

Evolution : la priorité « stupéfiants » faisait déjà partie des objectifs stratégiques externes PZS 2009-2013 suite à un plan d'action Stupéfiants établi par la zone Vesdre et approuvé par le collège de police en 2006. Avec sa réinscription dans le plan zonal 2014-2017, cette priorité fera l'objet d'un développement dans la continuité en phase avec l'évaluation présentée plus haut et en tenant compte, dans la mesure du possible, des perspectives au niveau de la restructuration de la police fédérale et de la justice.

LEADERSHIP (Chef de corps)

- Continuer à guider et à soutenir le pilote zonal à assumer le rôle qui lui est dévolu.
- Analyser, avec l'appui de la conseillère en stratégie et développement, les évolutions ainsi que les propositions d'évolution du projet émanant du pilote fonctionnel ou relayées par lui.
- Assurer la reprise du pilotage zonal au départ du titulaire actuel en faisant le choix d'un membre du personnel ayant le profil adéquat et un nombre restreint de pilotages à sa charge.
- Constituer et animer un comité stratégique et de suivi composé du chef de corps, du pilote zonal, de l'officier judiciaire, de la conseillère en stratégie et développement, du magistrat stup ainsi que des éventuels partenaires permanents.
- Veiller, avec l'appui du pilote zonal, à l'implication de tous les chefs de service des maisons de police et de leur référent Stup dans le suivi de leur engagement dans la problématique.
- Inviter le pilote zonal à présenter, régulièrement au comité de direction de la zone et au Collège de police ainsi que périodiquement au Conseil zonal de sécurité, le projet et les bilans intermédiaires et lui apporter le soutien nécessaire.
- Veiller à ce que les orientations prises soient conformes aux lignes de force du PZS ainsi qu'aux évaluations intermédiaires.

STRATEGIE ET POLITIQUE

Sous la conduite du pilote zonal,

- Poursuivre la politique et la dynamique de la plate-forme et du réseau Stupéfiants.
- Confirmer la présence et l'implication des magistrats RIR et Stup dans la plate-forme Stup composée, outre ces derniers, du pilote zonal, de la PJF, du fonctionnaire de prévention de la ville de Verviers et du chef de projet du plan de cohésion sociale de Dison; et veiller à y obtenir la participation d'un représentant de la commune de Pepinster.
- Confirmer la présence du magistrat de référence Stup dans le réseau Stup composé, outre celui-ci, du pilote zonal, d'un référent Stup par maison de police et de la PJF.
- S'assurer de l'implication adéquate de chacune des Maisons de police aux activités

réalisées en matière de stupéfiants tant au sein du réseau Stup que sur le terrain.

- Continuer à combiner l'approche « enquête à finalité prioritairement judiciaire » à l'approche « intervention à finalité prioritairement administrative » avec pour objectif l'interruption des nuisances liées à la toxicomanie de rue (y compris les housedeals) ayant un impact sur la tranquillité des quartiers.
- Avec les partenaires, continuer à déterminer ensemble les lieux et personnes ciblés et décider de concert de la mise en oeuvre et de la priorité des actions à mener.
- Veiller avec le parquet et le pilote de la PJF à une reprise plus rapide et plus nombreuse des dossiers pour lesquels l'approche classique de l'enquête judiciaire est retenue, quitte à participer de façon ponctuelle à l'enquête; et conserver, sauf directive contraire des autorités judiciaires, au niveau de la zone Vesdre les dossiers appelant une intervention, et ce malgré les suites judiciaires qui en découlent pour la police locale.
- De concert avec l'officier circulation promouvoir les contrôles stupéfiants au volant et tirer profit des informations recueillies dans ce cadre.
- Poursuivre et développer certains partenariats, notamment dans le cadre des initiatives en matière de prévention prises par certains organismes publics (Ville, Province) ou privés.
- Examiner plus particulièrement la possibilité de développer un partenariat avec l'administration communale de Pepinster.
- Veiller à renforcer l'articulation avec le plan stratégique de sécurité et de prévention de la ville de Verviers.
- Développer avec les partenaires de la plate-forme Stup la communication interne et externe par rapport à la démarche et aux résultats obtenus

Sous la conduite des pilotes de la police fédérale, quelles que soient les options structurelles retenues à l'avenir pour la police fédérale et la justice,

- S'assurer de la pérennité du service rendu par le CIA, notamment en préparation des réunions de la plate-forme RIR.
- Prendre les dispositions pour que les représentants de la police fédérale participant au réseau Stup possèdent une bonne connaissance de tous les dossiers stup de la zone Vesdre en ce compris ceux relevant de la section criminalité organisée de la Pol fed.
- Prendre les dispositions pour réinvestir effectivement en terme de capacité le potentiel d'enquêteurs de la police fédérale en matière de stupéfiants.
- Avec le GLI, développer une politique dynamique de manière à produire en matière de stupéfiants, à côté des RIR, des rapports de contact dans les formes prescrites

Sous la conduite des magistrats référents en stupéfiants et RIR,

- Prendre les dispositions pour convaincre leurs collègues magistrats ainsi que les juges d'instruction de la répartition des enquêtes selon les « accords » convenus en réseau Stup et en plate-forme RIR.

MANAGEMENT DES COLLABORATEURS

- Conserver le positionnement du pilote zonal comme interlocuteur privilégié du personnel de la zone, comme du parquet et des autorités administratives ainsi que du service de prévention et du plan de cohésion sociale de Dison en matière de lutte contre les stupéfiants.
- Sous la conduite du pilote zonal, réunir et animer la plate-forme et le réseau Stup.
- Sous la conduite du pilote zonal, agir sur les référents stup, sur l'ensemble du

personnel de terrain et sur les chefs de service des Maisons de police de manière à mener les actions adéquatement par rapport aux besoins (récolte de l'information, interventions, opérations...).

- Développer le savoir-faire et la motivation du personnel notamment en matière d'enquête patrimoniale, personnes de contact, contrôle Stup au volant (en roulage)
- ...

MANAGEMENT DES MOYENS

- Développer des synergies entre les polices locales et la police fédérale pour couvrir les besoins ponctuels de matériels spécifiques (sous-marin, caméras...).
- Recourir au service du LIT (Laboratory intervention team) dans le cadre du démantèlement de plantations pour améliorer la qualité des interventions.
- S'assurer de l'approvisionnement du matériel « Contrôles Stup en roulage ».

MANAGEMENT DES PROCESSUS

-

PARTENAIRES

- Le Parquet.
- Les Autorités administratives (Bourgmestres).
- La PJF.
- La DCA.
- Le service de prévention de la Ville de Verviers.
- Le plan de cohésion sociale de la commune de Dison.
- Le comité de pilotage Q+.
- Les intervenants sociaux des communes de Verviers, Pepinster et Dison.
- Les établissements scolaires.
- Les services d'aide aux toxicomanes.
- Les services hospitaliers.
- Les pharmaciens.

SUIVI DE L'OBJECTIF STRATEGIQUE

- Le nombre de rapports d'information et de rapports de contact et leur qualité.
- Le nombre de procès-verbaux.
- Le nombre de dos.
- Le nombre et les résultats des différents dossiers selon les deux approches (Intervention / Enquête).
- Le taux de participation et l'efficacité des différents partenaires internes et externes aux réunions des dispositifs susmentionnés.
- Les capacités zonale et fédérale consacrées à la problématique.
- Le nombre et le contenu des réunions du comité stratégique et de suivi, de la plate-forme et du réseau stup.
- L'auto-évaluation (intermédiaire) par le réseau, la Plate-forme et le Comité de stratégique et de suivi.
- L'avis et l'évaluation par le collège de police et le conseil zonal de sécurité.

Objectif stratégique

«La sécurité routière »

Dénomination de l'objectif stratégique : la sécurité routière, soit les accidents de roulage avec lésions corporelles avec une attention particulière pour les groupes à risque, c'est-à-dire, d'une part, les usagers vulnérables et, d'autre part, les auteurs récurrents.

Pilotage : par la police locale

Evolution : La sécurité routière a toujours constitué une priorité dans les plans zonaux de sécurité de la zone Vesdre. Pour rappel (Cfr. point 3.1.2 consacré à l'évaluation des objectifs stratégiques précédents), le plan zonal 2009-2013 mettait l'accent sur les infractions prioritaires, celui de 2014-2017 conserve cette orientation prioritaire et la complète d'une approche des groupes à risque.

LEADERSHIP (Chef de corps)

- Continuer à stimuler le pilote zonal à assumer un rôle moteur dans la gestion de la mobilité (sécurité routière et fluidité) au sein de la zone.
- Confier au pilote zonal l'élaboration d'un plan d'action sécurité routière 2014-2017 et son évaluation annuelle.
- Constituer un comité stratégique et de suivi composé du chef de corps, du pilote zonal, de la conseillère en stratégie et développement, du magistrat roulage ainsi que des éventuels partenaires permanents.
- Appuyer le pilote de manière à ce que les partenaires et les autorités administrative et judiciaire prennent en considération, comme actuellement avec l'autorité judiciaire, les spécificités zonales et l'efficacité de la chaîne de sécurité dans leurs politiques (poursuites, infrastructures ...).
- Faire respecter les directives du 1er décembre 2006 pour l'allégement et la simplification de certaines tâches administratives de la police locale.
- Veiller, avec l'appui du pilote zonal, à l'implication de tous les chefs de service des maisons de police et de leur référent roulage ainsi que des contrôleurs de qualité dans le suivi de leur engagement dans la problématique.
- Inviter le pilote zonal à présenter, régulièrement au Comité de Direction (CDI) et au Collège de police ainsi que périodiquement au conseil zonal de sécurité, l'état d'avancement de la mise en oeuvre du plan d'action et les bilans intermédiaires le concernant.
- Veiller à ce que les orientations prises soient conformes aux lignes de force du PZS ainsi qu'aux évaluations intermédiaires.

STRATEGIE ET POLITIQUE

Sous la conduite du pilote zonal :

- Développer la mesure et l'analyse du phénomène et plus particulièrement par rapport aux priorités retenues:
 - obtenir une image précise du phénomène, en faire l'analyse et en tirer les conclusions de nature à influencer nos actions;
 - poursuivre la comptabilisation et l'analyse de la verbalisation individuelle et collective par rapport aux infractions prioritaires ainsi que, mais de façon moins détaillée, pour les autres infractions;
 - développer l'exploitation des outils disponibles et des analyses mises à

disposition notamment par les instances supralocales.

- Développer et mettre en pratique le plan d'action sécurité routière 2014-2017 en mettant l'accent sur les groupes à risques, et procéder à son évaluation annuelle.
- Participer de façon active à la plate-forme arrondissementale de roulage/mobilité et y faire valoir les spécificités de la zone et sa politique de sécurité routière.
- Développer le partenariat avec Centrex ainsi qu'avec le réseau des conseillers en mobilité de façon à approfondir le recueil de bonnes pratiques et d'expériences susceptibles d'être appliquées dans la zone, et sur cette base, faire des propositions au chef de corps et au comité stratégique et de suivi.
- Développer les partenariats avec le SPW et avec les 3 communes de la zone de manière à améliorer la contribution active de la police en matière d'aménagement de chaussées et de politiques et règles de circulation.
- Conférer une orientation plus proactive (avis sur les politiques et projets des communes, recherche de projets novateurs...) au bureau mobilité de la zone.
- S'assurer de l'implication adéquate de chacune des Maisons de police, notamment via leur référent roulage, aux activités réalisées en matière de sécurité routière tant au sein du réseau roulage que sur le terrain.
- Concevoir et développer des actions préventives, éducatives, répressives et infrastructures à l'égard des 2 groupes vulnérables identifiés au sein de la zone, à savoir les piétons et secondairement les motards.
- Concevoir et développer un panel de mesures à l'égard des auteurs récurrents, à mener par les services de police ainsi que, pour certains aspects, en collaboration avec le parquet ou avec d'autres partenaires (ex: politique de poursuite du parquet, projet pilote avec le SPW...).
- Faire évoluer l'enseignement de la sécurité routière organisé à l'attention des écoles en mettant l'accent sur les piétons et les motards.
- Continuer à développer une gestion plus ciblée de la circulation routière de même qu'une verbalisation ciblée sur les infractions et problèmes prioritaires et la faire respecter par les membres du personnel.
- Parmi les infractions prioritaires, veiller plus particulièrement à faire évoluer à la hausse les contrôles/la verbalisation alcool/stupéfiants.
- Continuer à solliciter de la part du parquet les classements sans suite des PV s'écartant excessivement de la politique de verbalisation de la zone.
- Sensibiliser le parquet et le SPF Finances sur l'importance d'opérationnaliser la récupération des Pim non payés via le système d'imposition des citoyens en vue de réduire la charge de travail des services de police liée aux apostilles.
- Participer aux campagnes IBSR qui cadrent avec nos priorités et avec les problématiques auxquelles la zone est directement confrontée.
- Continuer à contribuer à l'élaboration et à la mise en oeuvre des plans communaux de mobilité et notamment par rapport aux grands projets infrastructurels planifiés sur la zone par une contribution active du pilote.
- Développer tant sur le plan interne qu'externe une communication de nature à améliorer l'impact de nos actions sur les priorités.

MANAGEMENT DES COLLABORATEURS

- Devenir plus qu'actuellement comme pilote fonctionnel zonal l'interlocuteur privilégié du personnel de la zone, du parquet ainsi que des autorités administratives en matière de circulation mais aussi le principal conseiller en mobilité.

- Sous la conduite du pilote zonal, réunir régulièrement et animer le réseau roulage, et veiller à ce qu'il soit constitué des personnes adéquates.
- Sous la conduite du pilote zonal, avec l'appui des référents roulage, améliorer le contrôle de qualité des PV roulage en maison de police en ciblant plus particulièrement les policiers et les contrôles de qualité présentant des faiblesses notamment au regard de la politique de verbalisation de la zone.
- Sous la conduite du pilote zonal, prendre les mesures appropriées à l'égard des membres du personnel qui n'appliquent pas la politique de verbalisation, soit en étant largement inactifs, soit en faisant preuve d'une verbalisation excessive faisant fi des priorités.
- Sous la conduite du pilote zonal, avec l'appui des référents roulage, ainsi au besoin que de partenaires, organiser de façon régulière des informations/formations efficaces à l'attention des membres du personnel, plus particulièrement sur les nouveaux projets ou sur les évolutions de la problématique et de son approche.

MANAGEMENT DES MOYENS

- Tenir à jour la documentation référentielle applicable au sein de la zone, l'analyser et la mettre à disposition du personnel, au besoin en la vulgarisant.
- Acquérir, ou recourir avec des partenaires, à des moyens plus modernes et plus efficaces pour les contrôles et pour le traitement des PV/PIM.
- Envisager l'installation de moyens techniques (ANPR) sur certaines axes fréquentés de la zone afin de lutter notamment contre les infractions au contrôle technique.
- Envisager l'acquisition de nouveaux moyens techniques déjà utilisés ailleurs pour contribuer à une augmentation des contrôles alcool/stupéfiants.

MANAGEMENT DES PROCESSUS

-

PARTENAIRES

- Les communes.
- Les autorités administratives.
- Le Parquet roulage.
- Les autres zones de l'arrondissement et la WPR composant la plate-forme arrondissementale de roulage/mobilité.
- Les WPR (Liège).
- Centrex
- les CIK (Dirco Liège).
- Le SPF Mobilité.
- L'IBSR.
- L'observatoire national de la sécurité routière.
- SPW.
- Le réseau coordinateur de trafic.
- Les assureurs.
- Le Contrôle technique.
- Les directions d'écoles primaires et secondaires et leurs enseignants.
- Les médias.

SUIVI DE L'OBJECTIF STRATEGIQUE

- Le nombre annuel d'accidents de roulage avec lésions corporelles, la valeur annuelle de l'indice de gravité (nombre de blessés graves et décédés pour 1000 accidents avec lésions corporelles) et leurs évolutions dans le temps ainsi que par rapport à d'autres entités géographiques.
- Le nombre de lieux à risque et leur évolution dans le temps.
- L'évolution du risque encourus par les groupes vulnérables (nombre annuel de piétons et de motards impliqués dans les accidents avec lésions corporelles et son évolution dans le temps ainsi que par rapport à d'autres entités géographiques).
- Le nombre d'auteurs récurrents sur la zone et son évolution dans le temps.
- Le nombre d'auteurs récurrents qui ont fait l'objet de mesures préventives ou répressives ainsi que l'évolution de leur comportement infractionnel.
- La nature et le nombre d'aménagements infrastructurels (d'une certaine ampleur) réalisés sur la zone.
- Le nombre d'infractions prioritaires verbalisées et le % de cette verbalisation par rapport à l'ensemble de la verbalisation roulage et son évolution dans le temps.
- L'enquête « Moniteur de sécurité » et son module « problèmes de quartier » (si disponible)
- Le Nombre et le contenu des réunions du comité stratégique et de suivi ainsi que du réseau roulage.
- L'auto-évaluation (intermédiaire) par le réseau roulage et le Comité de stratégique et de suivi.
- L'avis et l'évaluation par le collège de police et le conseil zonal de sécurité.

Objectif stratégique «Les nuisances »

Dénomination de l'objectif stratégique : les nuisances

Pilotage : par la police locale

Evolution : Depuis 2003, la zone Vesdre approche la problématique des nuisances via le projet « Quartiers à discrimination positive » (Q+) dont l'évaluation est intégrée au sein du point 3.1 portant sur « Les objectifs stratégiques précédents ».

LEADERSHIP (Chef de corps)

- Continuer, avec le concours du pilote zonal, à dynamiser le comité de pilotage du projet Q+ composé, outre du chef du corps et du pilote zonal, de tous les pilotes des groupes de travail Q+ ainsi que de plusieurs partenaires permanents (Logivesdre, CPAS, Gestion Centre Ville...).
- Continuer à sensibiliser les chefs de service par rapport au projet Q+ et à stimuler la participation des chefs d'équipe de quartier ainsi que du personnel de terrain au groupe de travail Q+ en vue de leur implication active dans la mise à jour des diagnostics de sécurité, la formulation de propositions d'action et la supervision de celles-ci.
- Continuer à inviter les chefs de service à présenter les évolutions significatives des Q+ en Comité de direction.
- Analyser, avec le pilote zonal, les nouvelles problématiques ou développements de certaines d'entre-elles à intégrer dans les Q+ sur proposition du comité de pilotage ou formulées d'initiative.
- Soutenir le pilote zonal dans l'élargissement éventuel du partenariat existant.
- Sensibiliser les autorités administratives de manière à intégrer dans le projet Q+ les formes de nuisances émergentes et de les faire bénéficier de l'expertise acquise par le projet.
- Continuer à sensibiliser les autorités administratives à la politique zonale en matière de sanctions administratives et envisager de faire évoluer le règlement zonal de police et la politique RZP compte tenu des évolutions législatives.
- Inviter le pilote zonal à présenter, régulièrement au Collège de police ainsi que périodiquement au conseil zonal de sécurité, l'état d'avancement de la mise en oeuvre du projet Q+ et les bilans intermédiaires le concernant.
- Veiller à ce que les orientations prises soient conformes aux lignes de force du PZS ainsi qu'aux évaluations intermédiaires.

STRATEGIE ET POLITIQUE

Sous la conduite du pilote zonal,

- En mettant l'accent sur les points mentionnés ci-dessous, poursuivre l'approche des quartiers Q+ via les groupes de travail réunissant les policiers et les acteurs sociaux de terrain sous la direction d'un pilote ainsi que via les réunions périodiques du comité de pilotage rassemblant tous les pilotes et les partenaires du projet.
- Entretenir et approfondir les partenariats privilégiés entre le pilote zonal et les

responsables du plan stratégique de sécurité et de prévention de la ville de Verviers et du plan de cohésion sociale de Dison et établir ce type de partenariat avec le responsable du plan de cohésion sociale de Pepinster si ce dernier se confirme.

- Consolider les partenariats établis notamment avec le CPAS de la ville de Verviers et la société de logement Logivesdre.
- Impliquer dans le comité de pilotage ou les groupes de travail Q+ les nouveaux partenaires occasionnels ou permanents qui seraient concernés par l'émergence de nouvelles formes de nuisances.
- Mettre à jour les diagnostics locaux établis - au besoin en testant de nouvelles méthodologies - et actualiser au besoin les mesures à prendre.
- Continuer à faire évoluer la liste des quartiers Q+ en fonction de la situation socio-économique et sécuritaire des quartiers, des besoins exprimés par les habitants et des attentes des autorités.
- Développer l'implication de la population dans les Q+ ainsi qu'un retour d'information à son égard, notamment via les PLP ainsi que par la mise en pratique de rencontres police/citoyens innovantes (« causeries au sein de la maison de police »...).
- Continuer à entretenir les partenariats établis et envisager l'implication de nouveaux partenaires dans les Q+ (asbl, ...).
- Continuer à mener le projet en privilégiant au besoin un contact direct avec les autorités administratives aux fins d'avoir une mise en oeuvre rapide des mesures décidées.
- Continuer à mettre en oeuvre la politique de verbalisation et d'intervention en matière de sanctions administratives au sein de la zone y compris dans les Q+ .
- Faire, au besoin, évoluer, avec l'aval des autorités administratives, la politique zonale en matière de sanctions administratives compte tenu de l'évolution des réglementations et ce de façon coordonnée pour les 3 communes.
- Développer le partenariat entre la police et les fonctionnaires sanctionneurs (communaux et provincial) et établir un partenariat avec le médiateur de la ville de Verviers; et renforcer le feed-back des communes vers les services de police concernant les suites réservées aux PV établis.
- Poursuivre l'application des SAC au niveau des 3 communes en impliquant de façon coordonnée tous les acteurs concernés (services de police, gardiens de la paix et agents constatateurs).
- Continuer à assurer, avec les partenaires, une communication externe et interne sur le projet Q+.

MANAGEMENT DES COLLABORATEURS

- Continuer à positionner les chefs d'équipe de quartier dans les groupes de travail Q+ et leur confier éventuellement le rôle de pilote.
- Stimuler la participation active (échanges d'informations...) du personnel de terrain concerné aux réunions des groupes de travail Q+ et l'encourager à prolonger les contacts avec les partenaires Q+ au-delà de ces réunions.
- Favoriser la participation du personnel de terrain aux activités du quartier afin, entre autres, d'impliquer davantage la population dans le projet.
- Sensibiliser les chefs de service des maisons de police et les chefs d'équipe de quartier à de nouvelles formes de participation citoyenne.
- Continuer à sensibiliser le personnel à appliquer la politique zonale établie dans les domaines prioritaires du RZP au sein de la zone et plus particulièrement des Q+ et assurer une (in)formation du personnel en cas d'évolution du RZP et de la politique zonale.

MANAGEMENT DES MOYENS

- Acquérir ou solliciter auprès des communes (selon la nature des mesures) les moyens matériels nécessaires à la réalisation des mesures Q+.
- Continuer à développer dans la mesure du possible un partenariat, notamment avec les communes et Logivesdre, pour les moyens à mettre en oeuvre au sein des Q+.

MANAGEMENT DES PROCESSUS

-

PARTENAIRES

- Le service de prévention de la ville de Verviers en ce compris les gardiens de la paix et le DUS (service d'urgence sociale).
- Le plan de cohésion de la commune de Dison et celui de Pepinster (si confirmé).
- Les autorités administratives.
- Les échevins ayant ces matières dans leurs prérogatives.
- Les secrétaires communaux comme chef du personnel et comme fonctionnaire sanctionnateur
- Le fonctionnaire sanctionnateur provincial
- Le médiateur local (ville de Verviers)
- Les services communaux (travaux, ...).
- L'asbl Gestion centre-ville (les stewards urbains).
- Les CPAS.
- Logivesdre, société de logement d'habitations sociales
- Les sociétés privées chargées de la collecte des déchets.
- Le service de l'aide à la jeunesse (SAJ).
- Le service de protection judiciaire (SPJ).
- La population, entre autres via les comités de quartier, les Partenariats locaux de prévention.

SUIVI DE L'OBJECTIF STRATEGIQUE

- La tenue régulière des réunions du comité de pilotage ainsi que des groupes de travail par quartier.
- Les plans d'action établis par quartier et leur degré de réalisation.
- La criminalité enregistrée dans les Q+ et son évolution.
- Le nombre de sanctions administratives et la nature des infractions verbalisées - et leur évolution (par Q+).
- Le suivi donné aux PV sanctions administratives (au sein des Q+) : sanctions prises et taux de recouvrement.
- L'enquête « Moniteur de sécurité » (plus particulièrement son module « Problèmes de quartier) (si disponible).
- Le « climat » des quartiers ressenti par les policiers de proximité, les chefs d'équipe de quartier et les chefs de service des maisons de police.
- Les plaintes, les doléances ou sources de satisfaction des habitants et des commerçants (courriers, réunions des comités de quartier...).
- L'image des quartiers rendue par les médias.
- L'auto-évaluation (intermédiaire) réalisée par comité de pilotage Q+ stratégique et de suivi.
- L'avis et l'évaluation par le collège de police et le conseil zonal de sécurité.

Objectif stratégique « Le radicalisme »

Dénomination de l'objectif stratégique : le radicalisme

Pilotage : Copilotage par la police locale et la police fédérale

Evolution : A la suite de la PLP 37, le terrorisme/radicalisme a fait l'objet d'un addenda au plan zonal 2005-2008 et figure depuis comme une priorité de la zone Vesdre. Suite à son évaluation et compte tenu du contexte (inter)national, le radicalisme constitue à nouveau une priorité pour les années 2014-2017. Pilotée jusqu'ici par la police locale - en collaboration avec la police fédérale -, cette priorité fera désormais l'objet d'un copilotage par la police locale et la police fédérale.

LEADERSHIP (Chef de corps)

- Continuer à soutenir le pilote zonal à assumer le rôle qui lui est dévolu et son évolution, notamment en terme de copilotage de la problématique.
- Analyser, avec l'appui de la conseillère en stratégie et développement, les propositions d'évolution du projet émanant du pilote zonal ou relayées par lui, notamment sur la base des suggestions du comité restreint Terrorisme/radicalisme institué depuis le démarrage du projet (Cfr.infra), et compte tenu des évolutions locales et supra-locales en cours ou annoncées (programme de prévention du radicalisme à l'attention des communes, nouvelle circulaire GPI, optimalisation de la police fédérale...).
- S'intéresser au besoin, avec le pilote zonal, aux réunions de la Taskforce locale radicalisme (TFL) organisée depuis juin 2013 au niveau de la province de Liège.
- Sensibiliser au besoin les chefs de service des maisons de police au travail réalisé et à la problématique du terrorisme/radicalisme en général, si nécessaire en leur prescrivant de permettre et d'encourager leur personne de référence et leur personnel de terrain désigné de collaborer pleinement au projet.
- Inviter le pilote zonal à présenter régulièrement au comité de direction de la zone et au Collège de police ainsi que périodiquement au Conseil zonal de sécurité, le projet et son évolution ainsi que les bilans intermédiaires.
- Veiller à ce que les orientations prises soient conformes aux lignes de force du PZS ainsi qu'aux évaluations intermédiaires.

STRATEGIE ET POLITIQUE

Sous la conduite du pilote zonal:

- Définir au sein du comité restreint, de concert avec le pilote fédéral, les modalités du copilotage police locale/police fédérale de la problématique tant au niveau du comité restreint qu'au niveau du réseau Terro/radicalisme (composition et fonctionnement (secrétariat, animation, répartition des tâches...)).
- Poursuivre la mise en oeuvre du plan d'action établi antérieurement et l'adapter en fonction de l'évolution, du pilotage de la problématique (copilotage police locale/police fédérale), des textes réglementaires en la matière, de l'optimalisation de la police intégrée, de l'éventuelle implication des communes dans la problématique du radicalisme et de l'évolution locale et supra-locale du phénomène.
- Réunir périodiquement, de concert avec le pilote fédéral, le comité restreint

Terrorisme/radicalisme afin d'examiner les évolutions à apporter au projet et au besoin faire des suggestions à la direction zonale.

- Réunir régulièrement, de concert avec le pilote fédéral, le réseau terro/radicalisme en charge principalement de l'examen et du traitement de l'information utile collectée en la matière.
- De concert avec le pilote fédéral, au niveau de la zone Vesdre, continuer à appréhender la problématique avec un réseau interne composé, outre du pilote zonal, d'un référent Terro dans chaque maison de police s'appuyant sur le/les policiers de proximité concernés par les targets/lieux identifiés sur leurs quartiers, sur la base d'une liste limitée de targets/lieux à suivre établie au niveau de la zone et périodiquement actualisée par le comité restreint.
- De concert avec le pilote fédéral, au niveau de la zone Vesdre, stimuler et améliorer la collecte et le flux d'information relatifs aux lieux, personnes et groupement ciblés, notamment par la rédaction de programmes de recherche.
- Au niveau du réseau Terro/radicalisme, poursuivre et développer, de concert avec le pilote fédéral, certains partenariats (notamment avec la Sûreté de l'Etat, le Service Général des Renseignements de l'Armée, l'OCAM...) et examiner les modalités d'un partenariat avec le Parquet.
- De concert avec le pilote fédéral, faire des propositions quant à l'établissement d'un partenariat avec les communes si celles-ci envisagent de s'impliquer dans le programme ministériel de lutte contre la radicalisation violente.
- Participer aux réunions de la Taskforce locale radicalisme (TFL) organisée au niveau de la province de Liège et suggérer et mettre en oeuvre les liens et les échanges utiles entre celle-ci et le réseau Terro/radicalisme.
- Analyser les nouvelles directives annoncées (projet d'une GPI remplaçant la PLP37) et faire, en fonction de celles-ci, des suggestions d'évolution du projet à la direction zonale.
- Améliorer la communication interne, notamment au niveau du comité de direction de la zone, ainsi qu'externe, par rapport à la démarche et son évolution ainsi qu'aux résultats obtenus.

MANAGEMENT DES COLLABORATEURS

- Au niveau du pilote zonal, continuer à jouer le rôle de moteur vis-à-vis des personnes de référence des maisons de police et du personnel de terrain désigné ainsi que des personnes de référence vis-à-vis du personnel de terrain de leur maison.
- Stimuler et valoriser le personnel de terrain désigné pour la collecte de l'information à avoir une attitude proactive, se caractérisant par la recherche et la récolte d'informations, ainsi qu'à rédiger des rapports (RIR/RAR) dans les formes prescrites. Veiller à la qualité des documents produits, afin qu'ils puissent être exploités de manière efficace.
- Dispenser ou faire dispenser, notamment avec l'appui de la police fédérale, tant aux membres du comité restreint ou au réseau qu'au personnel de terrain, l'information et la formation nécessaires.
- Sous la conduite du pilote zonal, introduire les demandes d'accréditation « secret » auprès des instances adéquates pour le personnel de la zone désigné par la direction zonale et examiner la notion de secret professionnel partagé.
- Sous la conduite du pilote zonal, faire évoluer la liste du personnel de référence et du personnel de terrain chargé de la collecte de l'information en fonction :
 - des adaptations éventuellement opérées dans la liste des lieux, personnes et groupements ciblés;
 - des mouvements (déménagement, nouveau domicile ou nouvelle résidence,...) des groupements et/ou personnes ciblés;

- de l'évolution zonale (mobilité...).

MANAGEMENT DES MOYENS

- Dégager les budgets et le temps nécessaires pour permettre au personnel concerné de participer à des formations et/ou séances d'information sur le sujet (thèmes en relation avec le terrorisme/radicalisme, ou avec les personnes, groupements et lieux à surveiller).
- Sous la conduite du pilote zonal, s'assurer de continuer à travailler avec un nombre limité de cibles au niveau de la zone.
- Sous la conduite du pilote zonal, s'assurer de l'implication du partenaire fédéral dans la problématique.

MANAGEMENT DES PROCESSUS

- Sous la conduite du pilote zonal, de concert avec le pilote fédéral, assurer et contrôler le bon flux de l'information ; en stimuler l'exploitation, la circulation et le traitement tant par le CIA que par les partenaires internes et externes, et au besoin faire des suggestions d'amélioration.
- Sous la conduite du pilote zonal, de concert avec le pilote fédéral, évaluer en comité restreint, voire en réseau, les processus/procédures mises en oeuvre et les adapter si nécessaire.

PARTENAIRES

- Le Parquet.
- Les Autorités administratives (Bourgmestres).
- La DCA
- Le CIA.
- La PJF.
- La Sûreté de l'Etat.
- Le Service Général des Renseignements de l'Armée (S.G.R.).
- L'OCAM
- Les services communaux (dont le service de prévention de la ville de Verviers)
- Des associations mobilisables dans le cadre d'un éventuel programme communal de lutte contre le radicalisme violent.

SUIVI DE L'OBJECTIF STRATEGIQUE

- Nombre de rapports d'information et leur qualité.
- Nombre de RAR et leur qualité
- Nombre de procès-verbaux
- Nombre de réunions organisées au niveau du comité restreint et du réseau Terro/radicalisme; taux de participation et efficacité des différents partenaires internes et externes aux réunions précitées.
- Participation aux réunions externes liées à la problématique (TFL...)
- Nombre et qualité des formations données/reçues
- Nature et nombre des éventuels actions de prévention du radicalisme réalisées avec des partenaires externes
- Auto-évaluation intermédiaire par le comité restreint et le réseau Terro/radicalisme.
- Avis et évaluation par le collège de police et le conseil zonal de sécurité.

Objectif stratégique
« La fraude sociale »

Dénomination de l'objectif stratégique : La fraude sociale

Pilotage : par l' Auditorat du travail - avec la collaboration de la police locale et de la police fédérale

Evolution : C'est la première fois que la fraude sociale est inscrite comme priorité au sein d'un plan de sécurité de la zone Vesdre. S'agissant en outre d'une problématique qui doit faire l'objet d'un pilotage extra-zonal et qui prend de surcroît pour partie appui sur une nouvelle circulaire du collège des procureurs généraux (COL 17/2013), elle est ici déclinée de façon plus générale que les autres priorités. A la différence des nuisances, des stupéfiants ou de la sécurité routière, la fraude sociale est une problématique dont l'approche zonale dans ses grandes orientations doit encore être posée et celles-ci font partie à part entière de l'objectif à poursuivre.

Leadership (chef de corps)

- Désigner un pilote zonal responsable de la problématique fraude sociale.
- Constituer un comité stratégique et de suivi composé du chef de corps, du pilote zonal, de la conseillère en stratégie et développement, de l'auditeur du travail ainsi que des éventuels partenaires permanents.
- Sans dépasser les missions dévolues à la police locale, définir, avec l'appui du comité stratégique, les lignes de force de la politique zonale concernant cette problématique.
- Participer à la concertation semestrielle entre tous les partenaires concernés organisée par l'auditeur du travail.
- Confier au pilote zonal l'élaboration d'un plan d'action à 4 ans et son évaluation annuelle et lui apporter son soutien.
- Inviter le pilote zonal à présenter, régulièrement au Comité de Direction (CDI) et au Collège de police ainsi que périodiquement au conseil zonal de sécurité, l'état d'avancement de la mise en oeuvre du plan d'action et les bilans intermédiaires le concernant.
- Veiller à ce que les orientations prises soient conformes aux lignes de force de la politique zonale arrêtée et aux évaluations intermédiaires ainsi qu'aux capacités disponibles et aux rôles attribués par les dispositions légales et circulaires aux différents partenaires.

Stratégie et politique

Sous la conduite du pilote zonal :

- Avec l'appui du comité stratégique et de suivi, développer et mettre en pratique un plan d'action zonal « fraude sociale » qui s'inscrit dans le plan d'action du parquet tout en tenant compte des spécificités de la zone de police et de son organisation.
- Avec l'appui du comité stratégique et de suivi, procéder à l'évaluation annuelle du plan d'action zonal et faire d'éventuelles propositions d'adaptation de celui-ci.
- Concernant la fraude sociale liée au travail non déclaré,
 - participer de façon active aux réunions de la cellule d'arrondissement
 - définir de concert avec les partenaires les opérations de contrôle planifiées par la cellule et les modalités de l'implication de la zone dans celles-ci
 - identifier les quartiers à risque et examiner la possibilité d'avoir des modes d'action spécifiques pour ceux-ci.
 - favoriser l'échange d'informations entre les équipes de quartier concernées

et les contrôleurs sociaux.

- sans dépasser les missions dévolues à la police locale, déterminer une politique de verbalisation ainsi que la répartition des tâches en cette matière.
- Concernant la fraude sociale liée aux domiciles fictifs,
 - participer à la concertation semestrielle entre tous les partenaires concernés organisée par l'auditeur du travail
 - dans le respect de la mise en oeuvre de la Col 17/2013, définir et mettre en oeuvre, de concert avec l'auditeur du travail et les autres partenaires impliqués, les tâches concrètes des services de police et les modalités des partenariats à établir.

Management des collaborateurs

- Assurer la formation nécessaire au pilote zonal
- Sensibiliser le personnel policier au phénomène de la fraude sociale
- Organiser les informations/formations du personnel policier nécessaire à la mise en oeuvre du plan d'action fraude sociale de la zone et à son suivi.

Management des moyens

-

Management des processus

- Déterminer les flux d'échanges d'information entre les partenaires
- Fixer la répartition des tâches entre les partenaires

Partenaires

Auditeur du travail

PJF

Communes (services population/état civil/étrangers, police administrative)

CPAS

Cellule d'arrondissement

ONEm

Contrôle des lois sociales (CLS)

Inspection sociale (IS)

ONSS

RW

INAMI

ONAFTS

SPF Finances

Suivi de l'objectif stratégique

- Les statistiques de la cellule d'arrondissement.
- Les verbalisations diverses faites lors des opérations.
- Le nombre de PV et PVS rédigés en matière de domiciles fictifs, ainsi que la qualité de rédaction.
- L'évaluation périodique du plan d'action zonal.
- L'avis et l'évaluation par le collège de police, la concertation de recherche

arrondissementale et le conseil zonal de sécurité

- A noter que divers indicateurs pourraient être construits au cours de l'élaboration du plan d'action.

Objectif stratégique

« Trafic et traite des êtres humains »

Dénomination de l'objectif de l'objectif stratégique : Trafic et traite des êtres humains (TEH)

Pilotage : par la police fédérale

Evolution : La TEH faisait déjà partie du plan zonal précédent comme priorité pilotée par la PJF Verviers.

Les développements proposés ci-dessous constitue l'approche rédigée par la PJF Verviers dans le cadre du plan national de sécurité 2012-2015.

L'entièreté du document est placé en annexe 21.

La contribution de la zone Vesdre à cette priorité sera précisée dans un plan d'action qui fera suite au plan zonal 2014-2017.

Objectif stratégique

Améliorer l'image et détecter les situations d'exploitation économique sous toutes ses formes en collaboration avec les partenaires internes et externes de la police.

Objectifs opérationnels

1. Participer aux plates-formes organisées notamment et principalement autour de la cellule d'arrondissement de l'auditorat du travail ;
2. Participer au sous-groupe de travail TEH dans le cadre de l'Eurégio Meuse-Rhin ;
3. Maintenir le réseau de contact avec les partenaires internes et externes : CPAS, communes, asbl SURYA, inspections des lois sociales, ... ;
4. Participer aux opérations multidisciplinaires de contrôles au sein de l'arrondissement ;
5. Participer aux opérations organisées dans le cadre de l'Eurégio Meuse-Rhin ;
6. Promouvoir la rédaction de RIR par tous les collègues policiers de l'arrondissement ;
7. Stimuler l'utilisation de la section d'info (SIC) ;
8. Tenter de détecter, d'identifier et de mettre fin au(x) réseau(x) de traite d'êtres humains actif(s) sur l'arrondissement.

Indicateur(s)

- Nombre de participations aux plates-formes d'échanges mises en place sur l'arrondissement (cellule d'arrondissement) ;

- Nombre de participations au sous-groupe de travail dans le cadre de l'Eurégio ;
- Nombre de participations à des opérations multidisciplinaires de contrôles ;
- Nombre de participations à des opérations de contrôles dans le cadre de l'Eurégio ;
- Nombre de RIR rédigés ;
- Nombre d'enquêtes ouvertes ;
- Nombre de suspects identifiés et/ou arrêtés ;
- Nombre de victimes placées chez SURYA.

Mesures

La prise en charge par la PJF de la problématique TEH sous son volet « exploitation économique et sexuelle » ne peut s'envisager qu'avec la participation active des zones de police de l'arrondissement (services de recherches et agents de quartier principalement) et des intervenants sociaux.

Les inspecteurs des lois sociales sont eux aussi des partenaires incontournables lorsque l'on vise à mettre au jour des faits d'exploitation économique.

Par ailleurs, le suivi et l'implication du Parquet et de l'Auditorat du travail dans cette lutte sont autant de signaux favorables qui nous incitent à travailler d'arrache-pied en cette matière.

Mentionnons peut-être encore ici que, lorsque la détection et la poursuite d'infractions liées à la TEH exploitation économique et sexuelle pourront induire la recherche de patrimoine ayant permis ou résultant de ces infractions, l'enquêteur spécialisé Ecofin de la section TEH pourra utilement fournir son appui.

Point d'attention particulier **« Violences conjugales et intrafamiliales »**

Dénomination du point d'attention : les violences conjugales et intrafamiliales

Pilotage : par le parquet - avec la contribution de la zone Vesdre

Evolution : la violence intrafamiliale (VIF) a été intégrée dans les plans zonaux de sécurité de la zone Vesdre depuis 2005. La contribution de la zone à cette problématique pilotée par le parquet a fait l'objet d'évaluations positives par ce dernier (Cfr. point 3.1.2). Cette problématique a été réinscrite dans le plan zonal 2014-2017 dans l'objectif d'entretenir les avancées engrangées durant ces dernières années et de mettre en oeuvre au sein de la zone Vesdre les mises à jour du plan d'action du parquet. Dans une logique de continuité, la violence intrafamiliale figure dans notre plan zonal comme point d'attention particulier et c'est pourquoi nous la déclinerons de façon plus succincte que les objectifs stratégiques et sans recourir à l'EFQM.

Sous la conduite du pilote zonal désigné pour cette problématique et avec l'appui du service d'assistance policière aux victimes (SAPV), la zone veillera à l'application des recommandations comprises dans la note du parquet sur la VIF mise à jour en 2013 ainsi qu'aux éventuelles adaptations du plan d'action du parquet qui verraient le jour suite à une révision (annoncée) de la Col 2006.

Suite à une réunion de travail en septembre 2013 rassemblant les magistrats de référence, le pilote zonal, le SAPV et la conseillère en stratégie et développement, les principaux points d'attention retenus pour la zone en ce qui concerne l'intervention policière, la rédaction des PV, la prise d'auditions, l'avis au magistrat... sont :

- la prise en compte de l'aspect protectionnel du dossier (présence d'enfants) lequel constitue une orientation prioritaire de la note du parquet mise à jour en vue d'améliorer la prise en charge globale de la famille;
- le ressenti des policiers à l'arrivée sur les lieux dont la mention permet de mieux apprécier la situation;
- la détection d'autres problématiques susceptibles d'être en liaison avec la VIF, comme les mariages blancs, les mariages forcés et les violences liées à l'honneur;
- le recueil d'un maximum d'informations avant de procéder à l'avis au magistrat;
- une réactivité policière rapide.

L'évolution des pratiques policières prendra notamment appui sur :

- l'organisation d'informations/sensibilisations du personnel de base, des contrôleurs de qualité, du réseau APV et des cordi externes sur les aspects mentionnés ci-dessus;
- l'organisation d'un feed-back du parquet vers le pilote zonal par rapport au PV posant problème;
- le ciblage et la remédiation des verbalisants « en difficulté »;
- une attention particulière du SAPV pour les cas de violences intrafamiliales (consultation des fiches info, suivi...);
- la tenue de réunions de travail et de suivi de la politique rassemblant les magistrats de référence, le pilote zonal, la conseillère en stratégie et en développement et le SAPV pour évaluer la prise en charge de la problématique et asseoir les recommandations éventuelles qui découleraient de nouvelles circulaires ou plans d'action supra-locaux.

3.2.2.2 Les objectifs stratégiques internes

Optimalisation dans la continuité

Depuis sa création, la zone Vesdre a fait l'objet d'une gestion guidée par l'efficacité en combinant efficacité et coût dans le respect des missions et objectifs fixés ainsi que des dispositions légales et réglementaires. A ce jour, et depuis plusieurs années, elle affiche, tant en terme de fonctionnement que de personnel, des coûts particulièrement faibles par rapport aux zones considérées de même type tant par la Police que par les institutions bancaires (Cfr. **Annexe 9**). Dans un contexte socio-économique de crise, il est particulièrement opportun de poursuivre les politiques efficaces adoptées depuis la création de la zone de Police Vesdre et de s'inscrire dans la continuité pour les années 2014-2017 en poursuivant un objectif d'optimalisation comme le préconise le plan national de sécurité 2012-2015. En cette fin 2013, l'optimalisation des services de police fait également l'objet de l'élaboration d'un plan de la Ministre de l'Intérieur dont la version définitive est attendue à plus ou moins court terme. Il nous appartiendra d'examiner les mesures de ce plan envisagées pour la police intégrée et la police locale et de compléter au besoin celles que nous retiendrons dans le cadre de ce présent plan zonal. Notre objectif d'optimalisation dans la continuité comportera une série de mesures regroupées au moins dans 3 volets : la stratégie et le développement, la gestion des ressources humaines et la gestion des ressources matérielles.

CHAPITRE 4

POLITIQUE DE COMMUNICATION

Dans ce dernier chapitre du plan zonal de sécurité, la communication sera abordée en deux volets, le premier relatif à la communication externe et le second à la communication interne. Dans chacun des volets nous évoquerons d'abord l'évaluation de la période 2009-2013 et ensuite les perspectives 2014-2017.

D'une façon générale on peut considérer que la communication organisée par la zone Vesdre a connu un plus grand professionnalisme au cours de ces dernières années et que ce caractère professionnel restera un objectif majeur pour les années à venir. Quelques chiffres livrés ici en vrac traduisent l'importance de l'activité de communication développée par la cellule de communication de la zone : entre juillet 2009 et septembre 2013,

- il y a eu de l'ordre de 600 contacts de la part de la presse avec un suivi réalisé par le consultant en communication;
- 150 communiqués ont été rédigés;
- et 10 conférences de presse ont été organisées.

Outre son professionnalisme, une autre caractéristique globale de la communication développée au sein de la zone est à souligner. La cellule communication étant composée d'un seul membre du personnel (un consultant en communication), les projets menés en matière de communication font quasi toujours appel à des collaborations inter-services, notamment pour répondre aux sollicitations des journalistes ou mener des projets comme la publication des plans de sécurité de quartier ou les vidéos « Que fait la Police ? » (Cfr. Infra). A travers l'implication des membres du personnel, la communication crée souvent un engouement et des attitudes plus positives vis-à-vis des médias et participe au développement d'un climat de confiance réciproque. Enfin, par la reconnaissance du travail réalisé qu'elle induit, elle est source de valorisation des membres du personnel.

4.1. La communication Externe

4.1.1. Evaluation de la communication externe de la politique policière 2009-2013

Outre, les contacts « classiques » avec la presse (communiqués de presse, conférences...), plusieurs réalisations d'envergure ont été menées à bien au cours des 5 dernières années.

- **Le 3 décembre 2009, l'organisation par la zone Vesdre d'une journée d'étude « Chemins de traverse - récits et échanges sur la transversalité au sein des services de police »** (Cfr. le programme en **annexe 22**). Cette journée d'étude s'inscrivait comme un vrai challenge pour la Zone Vesdre, tant par l'organisation de la manifestation, le développement du contenu des exposés que par sa promotion. L'effort pour garantir une bonne réussite était d'autant plus important que la journée d'étude se déroulait à Verviers, qui peut être considérée comme une ville périphérique par rapport notamment à Bruxelles ou Liège, et encore plus par rapport à la Flandre. Il s'agissait aussi d'offrir une prestation à coût raisonnable pour la zone et les participants, tout en fournissant une prestation professionnelle tant pour les exposés que pour les modalités comme l'accueil, la sonorisation,... En terme de bilan, il faut constater que le succès a été au rendez-vous avec près de 130 participants et un panel d'experts renommés au niveau national, dont Paul Ponsaers,

Sybille Smeets, Christian De Valkeneer... A noter que plusieurs exposés étaient assurés par le personnel de la zone Vesdre et qu'ils portaient sur la priorité interne du plan zonal 2009-2013 « du policier de quartier d'hier à l'équipe de quartier de demain ». Plusieurs pages de l'Infodoc ont d'ailleurs été consacrées à cette journée d'études. Elle a pourtant malheureusement manqué de relais dans les médias nationaux traditionnels malgré les contacts développés vers eux.

- **En 2010-2011, la réalisation d'émissions de télévision « Que fait la Police ? ».** La Zone Vesdre a souhaité développer une présence policière sur les écrans de télévision de l'arrondissement de Verviers. Pour ce faire, après avoir essuyé le refus des 3 autres présidents de zones de l'Arro de participer à cette campagne informative sur la police, elle a imaginé et réalisé, de façon particulièrement efficiente avec Télévesdre, 12 petits films d'une durée allant de 1 minute 30 à 4 minutes abordant chacun un thème spécifique à la Zone Vesdre : l'accueil, les équipes TRIO, le plan d'action sécurité routière, les équipes de quartier,... Ces séquences ont été diffusées chaque vendredi avant le journal télévisé et ont été reprises dans la boucle du week-end en continu. Les vidéos sont également consultables sur Internet, tant sur le site de Télévesdre que sur le site de la Police locale. Cette initiative a en outre fait l'objet d'un article dans l'Infoevue 02/2011. A partir de 2012, une deuxième série de capsules ont été envisagées et sont en cours de réalisation/diffusion. ces séries de capsules constituent autant de supports didactiques ou informatifs régulièrement visualisés à destination tant de l'interne que de l'externe.

- **En janvier 2011, l'inauguration de la Maison de police d'Ensival.** La Zone Vesdre a procédé à l'inauguration de sa 6ème maison de police, la MP Ensival, en ouvrant les portes de celle-ci à ses partenaires. L'inauguration a compté près de 200 personnes présentes. Cette journée a été clôturée par la diffusion, en avant première privée, du film de Dani Boon « Rien à déclarer » au cinéma CinépointCom de Verviers. Cette manifestation originale offerte par la zone à tous les membres du personnel et à ses partenaires a rencontré un vif succès en affichant de l'ordre de 330 participants.

- **Une révision du site Internet de la Zone Vesdre.** Le Site Internet de la Zone Vesdre a été mis en ligne en 2007. Au fur et à mesure de son évolution, il a été repéré certaines faiblesses dans le codage de ses pages, et plus particulièrement dans la gestion de la base de données SQL. Il y a eu plusieurs piratages qui ont nécessité de trouver un nouveau fournisseur de services fiable au niveau de l'hébergement et capable de fournir un code tout à fait secure. Les efforts concernant le site ont jusqu'ici principalement porté sur sa mise à jour et sur les modifications au niveau de la programmation des pages et des requêtes SQL et assez peu sur la restructuration et le changement de lay-out. Parmi les évolutions réalisées on citera plus particulièrement l'intégration des chefs d'équipe de quartier et des référents de rue; depuis 2011/2012, les personnes trouvent ainsi le nom de leur référent de rue en introduisant le nom de leur rue. Dans l'ensemble, le site de la zone est un outil qui a connu un bel essor avec une fréquentation en hausse d'année en année (10749 visites entre mai 2010 et mai 2011, 13541 visites entre mai 2011 et mai 2012).

- **La production de supports originaux pour la campagne de fin d'année.** Chaque année, entre novembre et janvier, la Zone Vesdre met traditionnellement en place une campagne de sécurisation. En support à cette campagne, le consultant en communication conçoit des visuels et un slogan. Cela prend la forme d'affiches et de sets de table distribués aux commerçants et à l'HORECA. Durant la campagne 2009-2010, il a aussi été ajouté la réalisation de chevalets de table reprenant l'affiche et son slogan. Cela permettait de placer ce chevalet notamment à proximité des terminaux de paiement. Cette initiative a notamment été reprise par la PolFed sur son site

Internet dans la rubrique « bonnes pratiques ».

- **En décembre 2011, la publication des Plans de sécurité de Quartier (PSQ) dans le journal « La Meuse ».** Avec la mise en place des équipes de quartier, chaque quartier s'est vu doté d'un plan de sécurité spécifique élaboré par les chefs d'équipe de quartier avec le soutien des chefs de service des maisons de police (Cfr. Chapitre 1). Afin de donner une visibilité à ces plans de sécurité conçus comme guide pour l'action pour les équipes de quartier mais aussi, dans une version externalisable, comme outil d'information et de communication avec la population, il a été décidé de donner un écho particulier à leur publication. Ainsi, les PSQ ont été placés sur le site Internet de la Zone Vesdre avec la possibilité, pour la population, de donner un feedback quant au contenu du plan. Un accord a également été pris avec un journal local, à savoir La Meuse Verviers, afin de publier chaque jour, pendant 14 jours, un aperçu de chacun des PSQ. Il s'agit là d'un moyen efficace pour faire connaître le travail policier mené au sein des quartiers mais aussi obtenir éventuellement des réactions de la part de la population concernée et ainsi faire évoluer les plans d'action. L'initiative « plan de sécurité de quartier » a également été proposée par la zone au prix de la prévention 2012 organisé par le SPF Intérieur.

- **En septembre 2013, participation de la zone Vesdre à l' « Ethias Prevention Awards 2013 » (Cfr. Annexe 3).** La zone Vesdre a déposé un projet de prévention dans le cadre du concours organisé en 2013 par Ethias en vue de soutenir les initiatives de prévention. Elle a choisi d'y présenter son projet « PopPol veillent » qui est un service gratuit permettant à un citoyen propriétaire ou locataire de sécuriser son domicile et d'organiser une surveillance de celui-ci pendant une absence de plusieurs jours, quel qu'en soit le motif, en combinant l'intervention de la police, l'appui d'une personne de confiance et d'un réseau de surveillance personnel structuré et identifié. Cette candidature au prix de la prévention d'Ethias s'inscrit pleinement tant dans la priorité interne - l'implication capable - du PZS 2009-2013 que dans les perspectives 2014-2017 de la zone et de sa nouvelle priorité externe que sont les cambriolages dans les habitations.

4.1.2. Perspectives concernant la communication externe de la politique policière 2014-2017

La zone continuera, dans les strictes limites fixées par l'autorité judiciaire, à entretenir des relations étroites avec la presse au travers de contacts journaliers, de communiqués de presse, de conférences de presse et d'articles réalisés par la cellule communication. Les projets à venir plus marquants se situeront dans les domaines suivants :

- **L'organisation d'une communication pratique et périodique en matière de prévention.** D'une part, le service d'assistance policière aux victimes qui a intégré la techno-prévention relaie de fortes attentes de la population en matière de conseils de prévention et, d'autre part, on l'a dit, les cambriolages dans les habitations constituent une priorité 2014-2017. La communication pourra utilement venir appuyer le travail de terrain effectué dans ce domaine. Il sera opportun de planifier pour l'avenir un schéma de communication qui comprendra une série de communiqués ponctuels diffusés tout au long de l'année en fonction des priorités et des besoins (prévention du vol dans habitation mais aussi du vol dans voiture pendant les fêtes de fin d'année,...) et, lorsque certains phénomènes criminels apparaissent, d'établir une communication externe spécifique.

- **Le développement du site internet de la zone.** Il ne fait plus aucun doute qu'internet constitue un des moyens de communication et de socialisation parmi les plus importants. Il s'inscrit ainsi en matière de communication comme un élément qu'il convient de prendre en compte à côté de la presse, de la radio et de la télévision. Le site de la zone de police devra faire l'objet dans les années à venir d'améliorations au niveau de son contenu, voire de son lay-out (intégration des nouvelles matières comme les PLP, des photos des responsables de quartier...). En outre, il y aura lieu de concevoir un site adapté aux téléphones portables et aux tablettes.

- **Les réseaux sociaux.** La zone Vesdre devra également franchir le cap des réseaux sociaux et concevoir et mettre en oeuvre un projet visant à sa présence en leur sein et plus particulièrement sur Facebook et sur Twitter. Le premier devrait en effet permettre de toucher un public plus jeune et d'avoir une interaction avec lui; le second, qui rassemble les leaders d'opinions, d'avoir une communication rapide avec eux.

- **La communication avec la population avec/dans les quartiers** devra être renforcée et diversifiée. La zone Vesdre répond déjà favorablement à diverses demandes de participation dans les quartiers (Village « Verviers en couleurs », fête en Pré-Javais, réunions de quartier ...) et est également pro-active en ce domaine (présence d'un chalet police dans l'hyper-centre de Verviers en période de fin d'année avec des animations pour les plus petits...). Il importe de conforter la communication avec les habitants au sein des quartiers et d'envisager d'autres formes d'échanges avec la population comme l'organisation de conférences citoyennes ou encore de « causeries » en maison de police, lesquelles seraient périodiquement ouvertes à leurs habitants pour une discussion à bâtons rompus sur leurs problèmes de sécurité mais aussi et surtout sur les solutions sécuritaires à développer. Outre la cellule communication, ces projets demanderont, entre autres, l'implication plus forte qu'actuellement, des chefs de service des maisons de police, des chefs d'équipe de quartier et des pilotes fonctionnels.

4.2. La communication Interne

4.2.1. Evaluation de la communication interne de la politique policière 2009-2013

- **L'archivage des documents.** Le système Archipol a été implémenté dès 2009 et rendu accessible à tous les membres de la Zone Vesdre grâce à un identifiant personnel. Dans le même sens, tous les nouveaux arrivants se sont vus dispenser une formation expliquant en détail le fonctionnement du moteur de recherche « full text » permettant d'explorer le contenu de tous les documents ISLP archivés. Au 30 septembre 2013, plus de 300.000 documents étaient archivés, dont 225.000 PV, plus de 13.000 courriers et 5000 documents de saisie. Les revues de presse y sont également archivées, avec une reconnaissance des caractères de tous les articles, tout comme les comptes-rendus des comités de Direction, etc. Une nouvelle version d'Archipol a été implémentée en 2013 offrant une nouvelle interface plus performante, plus rapide et plus facile à utiliser.

- **A l'initiative de la Zone Vesdre, la mise en place d'une revue de presse arrondissementale par la Police Fédérale.** Cette revue de presse est basée sur le dépouillement des journaux de la presse locale et nationale. Elle est réalisée

quotidiennement par la DCA de Verviers au profit notamment des 4 Zones de Police de l'arrondissement, de la Police Fédérale, du WPR et du Parquet de Verviers. Elle permet aux destinataires de profiter d'un service utile en matière de documentation non opérationnelle. En ce qui concerne la Zone Vesdre, qui réalisait déjà auparavant elle-même une revue de presse, elle offre en outre un gain de capacité en libérant de cette tâche la personne qui la réalisait. Elle constitue un bon exemple de la fonction d'appui de la Police Fédérale auprès des Zones de Police. Elle démontre aussi une bonne collaboration entre les 2 niveaux de Police ainsi que la mise en place concrète d'un processus d'optimisation au bénéfice de tous.

- **Un usage performant de la messagerie interne.** Tous les membres de la Zone Vesdre possèdent une adresse mail personnelle. Cet outil est utile en bien des domaines, mais il en est un qui a indubitablement montré son efficacité : la recherche de personnes. Qu'il s'agisse de personnes disparues, d'individus signalés, de suspects à identifier,... la messagerie permet de toucher tous les membres du personnel, quelle que soit leur lieu de travail et leur horaire, de manière simple et efficace. Des photos peuvent évidemment être jointes (photos BNG ou du RRN, captures des caméras de surveillance,...). On ne compte plus les identifications rondement menées grâce à ce type de mails qui sont devenus habituels. Il s'agit d'un outil de communication interne particulièrement efficace en la matière.

- **La mise en place d'un forum électronique.** La zone a utilisé son réseau de fibres optiques pour remplacer certaines communications basées sur un support physique - les classiques valves murales - par des applications informatiques. Un forum électronique a été mis en place en 2012 permettant de centraliser la diffusion d'information en un seul endroit tout en la mettant à la disposition de tous, 24h/24h. Jusqu'à présent, ce forum électronique reprend des informations strictement pratiques émanant du personnel et à destination du personnel comme par exemple des petites annonces...

- **La création de nouveaux lieux d'échanges pour les membres du personnel.** A la demande et à l'initiative de quelques membres du personnel, un comité des fêtes a été constitué en 2012. Il a organisé plusieurs activités à l'attention de l'ensemble des membres du personnel, voire de leur famille. Celles-ci ont toutefois connu un succès inégal; et fin 2013, le comité des fêtes s'interroge sur son avenir. Une attention particulière sera portée à ce point.

A la suite de l'intervention psycho-sociale réalisée au sein de la zone Vesdre (Cfr. le point 2.6.3.1 « management des collaborateurs »), le chef de corps a suivi la suggestion faite par le personnel de (re)créé en juin 2013 un groupe de résonance interne (GRI) rassemblant un représentant de chacun des services de la zone. Ce nouveau lieu d'échanges offre la possibilité d'exprimer et de traiter différents problèmes ou situations perçues ou vécues par les membres du personnel et ce en plus de la fixation d'un calendrier annuel de 3 CCB.

4.2.2. Perspectives concernant la communication interne de la politique policière 2014-2017

- **L'archivage et la gestion des documents.** Archipol a atteint sa vitesse de

croisière en matière d'archivage des PV et des courriers. Cependant, il reste un effort à fournir en matière de gestion des documents, ainsi que dans l'usage et la consultation d'Archipol, même si l'effort devrait ici être moins prononcé. De nombreux documents non intégrés dans Archipol sont toujours sur le K et partant malaisés à retrouver et à exploiter. L'optimisation de la gestion des documents constitue assurément un objectif pour les années 2014-2017. En outre, afin d'augmenter le taux de consultation, il sera opportun de mettre en place une série de formations axées sur l'utilisation du moteur de recherches et sur les potentialités qui l'entourent. Un suivi statistique sera utile pour confirmer la hausse du recours à Archipol, notamment pour les personnes formées.

- **L'amélioration de l'ISLP**, plus précisément l'amélioration des intitulés de documents au sein de l'ISLP. Un relevé de toutes les entrées « sujets » disponibles via le menu déroulant a été fait pour les documents encodés via le module Apostille et le Module Courrier. Suite à ce relevé, il a été établi les « sujets » qui ne sont plus ou quasi plus utilisés, et il a été redéfini une liste de sujets adaptés aux documents régulièrement enregistrés via l'ISLP; ces nouveaux intitulés de sujet restent à implémenter dans l'ISLP. En lien avec Archipol, il y aura également lieu de définir de manière exhaustive quels documents sont à archiver sous quels sujets de façon à uniformiser les pratiques.

- **L'extension de l'usage du forum électronique**. Le forum créé comprend deux parties, la première évoquée supra, et une seconde, non utilisée, prévue pour les communications syndicales. Il conviendra, après vérification des réglementations d'application en la matière, d'opérationnaliser ce canal d'information.

- **Les lieux d'échanges**. L'évolution du comité des fêtes créé en 2012 pose clairement la question de la formule à adopter pour rencontrer les attentes du personnel en matière d'activités festives et de détente. Les attentes du personnel sont elles aussi peut-être à mieux cerner pour concevoir et offrir, si des attentes précises se confirment, une offre de service plus adaptée.

- **La création d'un réseau de communication au niveau arrondissemental/provincial**. Il serait intéressant d'examiner la possibilité de créer un dispositif en matière de communication inter-zones de police, voire police intégrée à l'échelle du nouvel arrondissement ou de la province de Liège, afin de favoriser et faciliter la conception et la concrétisation de projets de plus grande ampleur ou une mutualisation d'achats plus conséquents. Il est d'ailleurs à rappeler que la zone Vesdre avait au départ proposé que la réalisation du projet de capsules « Que fait la police ? » (Cfr. supra) se fasse avec les 3 autres zones de police de l'arrondissement.

CHAPITRE 5

APPROBATION DU PLAN

5.1. Améliorer et innover

On saisira l'occasion de cette dernière rubrique du plan zonal 2014-2017 pour souligner notre espoir que l'optimisation de la police intégrée et la réforme de la justice qui interviendront au cours de ces années soient source d'améliorations, d'innovations et d'optimisation de la chaîne de sécurité.

5.2. Approbation

Pour prise de connaissance de ce qui précède et accord sur le présent projet de plan zonal de sécurité :

Date de la séance :	Le 12 décembre 2013
Membres du CZS	SIGNATURES
Président du collège de police Bourgmestre de la ville de Verviers Marc ELSEN	
Procureur du Roi Christine WILWERTH	
Bourgmestre de la commune de Dison Yvan YLIEFF	
Bourgmestre de la commune de Pepinster Philippe GODIN	
Chef de corps Marcel SIMONIS	
Directeur Judiciaire Marc DUCHESNE	
Directeur coordinateur Alain SCHMITZ	
Fonctionnaire de prévention - Ville de Verviers Isabelle MAWET	
Auditeur du Travail Jean-Michel DEMARCHE	

ANNEXES

Les annexes au présent plan sont rassemblées dans un volume séparé.